Digitized by Google

BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMAN.
SALA DI STUDIO
65_66
1

BNCR
SS.94
(093)
(44)
C 730

Le tavole si trovano
215 _ Banc. _ 29. A _ 11

BIBLIOTECA NAZIONALE ROMA

Digitized by Google

Digitized by Google

COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS

PAR ORDRE DU ROI

ET PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

TROISIÈME SÉRIE

ARCHÉOLOGIE

VI
7

Digitized by Google

MONOGRAPHIE

DE L'ÉGLISE

NOTRE-DAME DE NOYON

PAR M. L. VITET

MEMBRE DE L'INSTITUT

PLANS, COUPES, ÉLÉVATIONS ET DÉTAILS

PAR DANIEL RAMÉE

BIBLIOTHECA NATIONALE ROMA

PARIS

IMPRIMERIE ROYALE

M DCCC XLV

SS. 94 (?131 (44) @730/44-f

AM

MONOGRAPHIE

DE L'ÉGLISE

NOTRE-DAME DE NOYON

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTRE-DAME

DE

NOYON.

PREMIÈRE PARTIE.

ESSAI ARCHÉOLOGIQUE.

I.

L'ancienne cathédrale de Noyon n'a pas la célébrité qu'elle mérite. Elle ne peut lutter, il est vrai, ni en étendue, ni en élévation, avec ces immenses églises qui font la gloire de Chartres, de Reims ou d'Amiens; mais la beauté de son plan, la sévérité de ses formes, l'harmonie de ses proportions, lui donnent droit à être comptée parmi nos monuments religieux du premier ordre. Ajoutons qu'il y a dans sa construction certaines particularités qui en font un des types les mieux caractérisés de cette époque de transition où l'arcade à plein cintre, dépossédée de sa vieille suprématie, et prête à disparaître pendant trois siècles de notre sol, se mariait encore à l'ogive victorieuse et envahissante.

C'est surtout à ce titre que l'attention du comité des arts et des monuments s'est arrêtée sur l'ancienne cathédrale de Noyon. C'est comme objet d'étude, comme document précieux pour la solution de problèmes encore obscurs, qu'il a demandé à M. le ministre de l'instruction publique l'autorisation de faire dessiner et de reproduire par la gravure l'ensemble et les principaux détails de ce monument aussi important que peu connu.

Pour qu'une telle publication fût complète, pour que le vœu du comité fût entièrement accompli, il faudrait pouvoir ajouter aux planches nombreuses et fidèles que le lecteur a sous les yeux, des renseignements écrits non moins exacts, et l'indication authentique des dates auxquelles se rapporte la construction de chaque partie de l'édifice; car, il faut le reconnaître, ce double témoignage des autorités écrites et des monuments figurés peut seul, en pareille matière, constituer la certitude historique.

Mais, c'est là une utopie qu'il ne nous est pas permis de réaliser. Des traditions incertaines, des documents contestables, des archives presque muettes, des historiens peu clairvoyants, voilà les ressources dont nous pouvons disposer.

Ce n'est pas une raison pour nous abstenir de tout commentaire, pour laisser les planches parler d'elles-mêmes, et chacun les expliquer à sa guise; nous ne devons pas abandonner ainsi la mission que nous avons acceptée.

Nous chercherons d'abord s'il est réellement impossible de découvrir des renseignements clairs et certains.

Si nous n'en trouvons pas, nous nous adresserons à des faits en apparence étrangers à notre sujet, mais d'une certitude incontestable, et nous verrons s'ils ne pourraient pas nous servir de jalons pour déterminer d'une manière générale les dates dont nous avons besoin.

Enfin, nous interrogerons le monument lui-même, nous lui demanderons de nous achever son histoire, après avoir essayé toutefois de démontrer que ce mode d'investigation n'a rien d'arbitraire ni de chimérique, et qu'il constitue une science, encore à son début, il est vrai, mais qu'une saine méthode peut asseoir sur les bases les plus solides.

Nous aurons atteint notre but si nous prouvons par un exemple, quelque imparfait qu'il soit, qu'il ne faut pas désespérer d'établir approximativement l'âge de nos anciens monuments, lors même que les documents écrits semblent muets sur leur compte, ou, ce qui est encore pis, n'en parlent que pour accréditer de fausses et ridicules traditions.

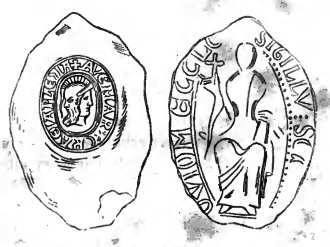

II.

Avant tout, il faut jeter un coup d'œil sur le monument tel qu'il est aujourd'hui.

Du haut des anciens remparts de Noyon, remparts dont il n'existe plus que d'informes débris, on voit s'élever, au-dessus des toits et des fumées de la ville, deux puissantes tours carrées, flanquées chacune à leurs quatre angles d'épais et robustes contre-forts. Ces tours ne s'élancent pas en pyramides, elles sont presque aussi larges au sommet qu'à la base; elles ne sont pas couronnées par des flèches légères, leur toiture en ardoise est courte et ramassée. Tout en elles est sombre et sévère comme la couleur des pierres dont elles sont construites; elles semblent placées là plutôt pour défendre la ville contre l'ennemi que pour renfermer les cloches qui appellent les fidèles à la prière.

Cependant, derrière ces tours, on voit se prolonger un noble et gracieux édifice, vaste corps d'église terminé par un chevet d'où rayonnent de nombreux arcs-boutants, et interrompu vers le milieu de sa longueur par deux bras ou transsepts arrondis à leur extrémité. La forme de ces transsepts produit une succession de lignes courbes et serpentantes que l'œil se plaît à suivre, et communique à tout le corps de l'église une apparence de souplesse et de grâce qui contraste admirablement avec le mâle aspect des deux clochers. Les proportions élancées du monument, la forme aiguë du toit, la riche dentelle qui se découpe en festons sur sa crête, tout concourt

à vous persuader que c'est là une de ces brillantes églises créées dans un des siècles où le style à ogive unissait l'élégance à la fermeté; mais bientôt vos yeux, se portant de l'ensemble sur les détails, vous font apercevoir que toutes les ouvertures de la nef sont à plein cintre, et que, sauf dans deux étages des transsepts, dans quelques parties de l'abside, dans les deux tours et dans la façade, l'ogive n'apparaît pas sur l'extérieur du monument. Il est vrai que ces pleins cintres sont sveltes et élancés; ceux qui règnent dans la partie supérieure de la nef et des deux transsepts ont même cela de particulier, qu'une longue et élégante colonnette les divise comme une sorte de meneau, et qu'un vide assez profond, les séparant du corps même de la muraille, produit un effet d'ombre très-prononcé, sur lequel se détachent d'une manière lumineuse et la colonnette et la double arcade à plein cintre qu'elle soutient. C'est là une combinaison aussi rare qu'ingénieuse, qui donne à toute l'architecture extérieure de la nef et des transsepts un grand air de richesse et d'élégance, et dont on chercherait vainement un exemple dans les monuments de l'époque exclusivement romane ou byzantine[1]. Ainsi, cette cathédrale de Noyon, quoique presque entièrement percée d'arcades semi-circulaires, ne produit extérieurement, ni par l'ensemble de

[1] On pourrait citer la cathédrale de Spire et un certain nombre d'églises d'Italie, qui sont couronnées extérieurement par une galerie à jour placée sous le toit, et soutenue par une série de colonnes ou colonnettes supportant une succession d'arcades à plein cintre. Là, comme à Noyon, il y a le contraste et le jeu de l'ombre et de la lumière; mais à cela se borne l'analogie. A Noyon, il n'y a pas de galeries, mais seulement de grandes fenêtres séparées par de larges trumeaux en maçonnerie pleine. Dans les églises dont nous parlons, les galeries se composent d'une série non interrompue d'arcades.

On trouvera, à l'intérieur de beaucoup d'églises à ogives, des fenêtres supérieures disposées à peu près comme celles qu'on voit extérieurement à Noyon. Ce que nous ne nous souvenons pas d'avoir remarqué ailleurs, c'est cette même combinaison employée à l'extérieur.

ses formes, ni par les détails de sa construction, la même impression qu'un monument à plein cintre proprement dit.

Avant d'entrer dans l'intérieur de l'église, il faut en examiner de plus près les parties extérieures, et d'abord ce vaste porche qui s'avance en terrasse et qui abrite sous son triple berceau de voûtes les trois portes de la nef. Bien qu'il nuise à l'unité de la façade en la coupant et en la masquant en partie sous certains aspects, il est d'un effet imposant; c'est un noble péristyle qui ajoute à la profondeur de l'église, et qui prépare dignement à entrer dans le temple.

A gauche du porche, ce vieux bâtiment éclairé par cinq grandes ogives si richement encadrées et divisées par des moulures si nettes et d'un profil si pur, c'est l'ancienne salle du chapitre. Vis-à-vis, autour de la place, vous voyez huit lourdes et grandes portes cochères rangées symétriquement en demi-cercle, derniers et tristes témoignages de l'opulence des chanoines. C'est dans ces hôtels nouvellement bâtis que la révolution est venue les surprendre.

Derrière la salle du chapitre il existe un ancien cloître, dont cinq travées seulement sont encore debout. Chacune de ces travées se compose d'une grande ogive subdivisée en quatre compartiments et ornée de trèfles rayonnants finement découpés dans la pierre. Au fond de la cour de ce cloître, les arcades sont ruinées, mais le mur qui les soutenait subsiste encore. C'est un beau mur crénelé, d'une conservation parfaite, et sur lequel on voit courir une frise de feuillages admirablement sculptés et refouillés. Si nous cherchions les effets pittoresques, nous nous arrêterions dans les ruines de ce cloître au milieu de ces beaux débris de sculpture et en face de ces créneaux qui donnent à cette sainte demeure comme un dernier reflet de son ancienne domination temporelle et féodale.

Au sortir du cloître, on aperçoit la sacristie, percée de quatre grandes ogives moins riches que celles de la salle du chapitre, mais d'une courbe élégante et d'un heureux dessin; puis enfin nous voici devant le chevet de l'église : il se compose de deux rangs de terrasses, s'élevant comme de vastes gradins autour de l'abside et se reliant à elle par deux séries d'arcs-boutants superposés. Cet ensemble produirait un admirable effet, s'il n'avait été déshonoré par les barbaries du dernier siècle. Au lieu de restaurer les anciens arcs-boutants, on leur a substitué des contre-forts concaves et chantournés, surmontés de vases à parfums d'où s'échappent de soi-disant flammes, dont l'agitation immobile produit la sensation la plus désagréable. Ce sont là les folies où tombe la sculpture toutes les fois qu'elle oublie que son domaine a des limites qu'elle ne peut impunément franchir.

Des deux côtés du chevet, en se dirigeant vers les transsepts, on aperçoit deux portes dont les sculptures ont subi de grandes mutilations. L'une, celle du côté du nord, connue sous le nom de porte Saint-Pierre, est précédée d'un porche qui l'a en partie protégée contre les injures du temps et des hommes. Les statues et les ornements du soubassement ont seuls complétement disparu; les chapiteaux et les archivoltes, au contraire, sont en assez bon état; mais les sculptures dont on les a brodés affectent un goût tourmenté, tournoyant et indécis, dont on ne voit pas d'exemple dans la belle époque romano-byzantine, et qu'on rencontre rarement même dans sa décadence. C'est un luxe de rinceaux et de volutes qui, à force de se contourner, passent subitement de la maigreur à l'enflure : de telles sculptures ont l'air d'être estampées plutôt que taillées et ciselées; elles donnent à la pierre l'aspect du plâtre et du carton, et semblent appartenir à la famille de ces ornements que les raffinements

de la mode firent éclore il y a un siècle environ. L'autre porte, qu'on nomme la porte Sainte-Eutrope, quoique beaucoup plus mutilée, conserve les traces d'un goût plus sobre et plus pur. On remarque, à droite et à gauche, deux petits groupes sculptés en saillie sur la pierre, dont il est difficile de bien distinguer les sujets, tant ils sont dégradés, mais dont le mouvement général est heureux, et dont l'exécution dut être ferme et hardie. Enfin, en levant les yeux du côté du chœur, on aperçoit un pan de muraille se distinguant de toutes les autres parties de la construction qui lui sont adhérentes, soit par la vigueur de son appareil, soit par l'aspect noirâtre de ses pierres frustes et rongées, soit enfin par une corniche dont les détails sont plus robustes et plus largement dessinés que dans toutes les autres parties de l'édifice [1]. En un mot, ce pan de muraille a toutes les apparences d'une assez grande vétusté; aussi, sans rien préjuger sur ce que nous pourrons ultérieurement découvrir ou conjecturer, il y a toute probabilité que ce doit être là une des parties les plus anciennes de l'église.

Retournons maintenant à l'autre extrémité de l'édifice; entrons sous le grand porche, et pénétrons dans la nef. Un spectacle imposant et harmonieux s'offre à nous. Ce ne sont pas des dimensions gigantesques, mais telle est la justesse des proportions, que l'œil ne demande à pénétrer ni plus loin, ni plus haut. La largeur, la profondeur et l'élévation du vaisseau sont combinées dans des rapports de parfaite concordance. Ce n'est pas cet élancement vertical et aigu, cette appa-

[1] Il faut ajouter que le contre-fort qui se lie à ce pan de muraille est d'une autre forme et d'une autre dimension que les contre-forts suivants : il se termine par une colonne engagée, tronquée par le haut. Si cette partie de la construction n'appartient pas à l'église primitive, elle doit avoir été entreprise antérieurement au reste de l'édifice, et d'après un plan auquel on aura renoncé lors de la reprise des travaux d'ensemble. (Voir la description des planches.)

rence presque aérienne et fragile des constructions dont l'ogive est le principe unique; ce n'est pas non plus cet air de force et de majesté, cette solidité puissante dont l'arcade semi-circulaire est l'élément générateur : c'est vraiment un mélange, une fusion des effets de ces deux sortes de style; le génie de la transition semble planer sous ces voûtes, aussi robustes que hardies, mais, avant tout, harmonieuses.

Et pourtant, au premier aspect, vous croyez entrer dans un monument où l'ogive seule est admise : les arcades, les voûtes, se terminent en pointe; les nervures et l'ensemble de la décoration semblent empruntés à une église entièrement à ogive. Ce n'est qu'au bout d'un instant, en levant la tête, que vous vous apercevez que les grandes fenêtres qui éclairent le sommet du vaisseau sont à plein cintre; que le plein cintre règne également dans la petite galerie placée au-dessous de ces fenêtres; que, dans le chœur, les trois premières travées reposent sur des arcades semi-circulaires, et que la décoration des chapelles groupées autour de l'abside se compose aussi de petits arcs à plein cintre. Enfin, si vous montez dans les vastes galeries ou tribunes qui s'étendent sur tous les collatéraux de la nef et du chœur, là encore vous trouvez des fenêtres semi-circulaires, que, du sol de la grande nef, vous ne pouviez apercevoir. En un mot, cet intérieur d'église, dont la construction vous semblait d'abord ne dériver que du principe de l'ogive, se trouve en réalité contenir au moins autant d'arcs à plein cintre que d'arcs aigus.

Ce n'est pas tout : en descendant dans les détails, vous trouvez certaines dispositions du plan qui semblent n'appartenir qu'aux constructions de l'époque romane; ainsi, par exemple, les arcades de la grande nef reposent alternativement sur un pilier carré, flanqué de colonnes engagées, et sur une colonne

cylindrique complétement isolée. Cet emploi alternatif de deux genres de supports différents se rencontre fréquemment dans les monuments à plein cintre; il disparaît entièrement dès qu'on entre dans l'époque à ogive proprement dite. Il en est de même de ces anneaux saillants, dont sont coupés, de distance en distance, les faisceaux de longues colonnettes qui séparent les dernières travées du chœur et la première de la nef. Ce mode de décoration ne se rencontre plus dès que le style vertical a pris son complet développement. Enfin, dans quel édifice purement à ogive trouvons-nous ces transsepts terminés en hémicycles? N'est-ce pas dans les constructions romanes, dans celles-là surtout qui sont empreintes du caractère byzantin, qu'il faut chercher des exemples de cette belle disposition?

Ainsi de tous côtés, dans cette cathédrale de Noyon, on retrouve la trace de traditions antérieures à l'époque où elle semble avoir été construite. Elle a beau porter le cachet du style à ogive, les souvenirs du style à plein cintre l'enveloppent et la dominent.

Plus on regarde de près, plus le problème se complique. Dans la plupart des monuments que nous a laissés l'époque de transition, on voit la construction se modifier, se transformer pour ainsi dire couche par couche : le monument change d'aspect à mesure qu'il s'élève, à mesure que le temps a marché. Ce sont d'abord de larges piliers ou d'épaisses colonnes supportant de lourds arceaux; puis au-dessus commence un système plus léger, qui enfin se termine en ogives. Ici, au contraire, l'ogive apparaît près du sol, et c'est le plein cintre qui couronne l'édifice. Le mélange des deux éléments s'est donc opéré d'un seul jet : ils semblent avoir été confondus ou plutôt mariés avec intention. On dirait une sorte d'accord et comme une transaction pacifique entre deux principes rivaux.

De telles exceptions peuvent-elles être l'effet du hasard ? Évidemment non; elles ont une apparence trop régulière et trop systématique pour n'être que des accidents. Quelles sont donc les causes qui les expliquent ? C'est à l'histoire qu'il faut les demander.

Notre premier soin devait être de caractériser le monument: nous venons d'en indiquer les principaux traits distinctifs. Il nous reste maintenant à déterminer, s'il est possible, l'époque de sa construction et les circonstances au milieu desquelles il dut être élevé.

Voyons d'abord si, parmi les documents écrits que nous pouvons consulter, il en est qui nous aideront à résoudre ce problème.

III.

Un doyen du chapitre de Noyon, Jacques Levasseur, publia en 1633 un volume in-4° de 1400 pages intitulé : *Annales de l'église cathédrale de Noyon.* C'est l'œuvre d'un bon religieux, plein d'amour pour son église, mais mieux instruit des devoirs du chanoine que de ceux de l'historien. Il discute très-sérieusement la question de savoir si le nom de Noyon ne vient pas de celui de Noé, lequel *descendit en personne en notre Gaule.* Cette crédulité, en fait d'étymologie, donne la mesure du discernement de l'auteur. C'est partout la même bonhomie, le même défaut de critique. S'il a puisé aux sources originales, s'il a connu, comme tout porte à le croire[1], des manuscrits qui

[1] Il n'y a pas lieu d'en douter, puisqu'on trouve presque à chaque page des Annales de Noyon la preuve que Levasseur avait à sa disposition les pièces originales les plus précieuses. Ainsi, par exemple, on lit, en marge d'une lettre de Charles le Chauve rapportée textuellement, ces mots : *Libro privileg. ecclesiæ Noviomensis, cotato R, fol. 30, et lib. cot. S, fol. 23.* Ailleurs, à propos d'une charte de donation faite aux frères de la milice du Temple, on trouve ces mots en note : « Elle (cette charte) est tirée de nos archives et du registre cotté E et du coffret de notre thrésor cotté IIII. » Enfin, dans un autre passage, on lit ces mots : « L'histoire qui reste depuis l'évêque Simon étant presque toute enregistrée dans les manuscrits de notre église, cottez par autant de lettres que l'Iliade et l'Odyssée d'Homère, il ne faut qu'ouvrir les yeux pour y voir, et je ne ferais icy que transcrire . . . . . » Malheureusement, il ne reste pas aujourd'hui le moindre vestige de ces registres si bien cotés, mais si mal consultés.

De ce que Levasseur a pu disposer de beaucoup de pièces originales, il ne faut pas conclure qu'il ait trouvé des documents également bien conservés sur toutes les époques. Nous verrons plus loin quels terribles et quels fréquents ravages le feu exerça sur ces archives de Noyon. Il est donc probable que les registres dont nous parle Levasseur avaient, en grande partie, été rétablis, soit de mémoire, soit d'après des traditions plus ou moins inexactes.

n'existent plus aujourd'hui, ces trésors se sont tellement altérés dans ses mains, qu'il est presque impossible maintenant d'en dégager l'alliage, et c'est là pourtant la seule histoire que nous puissions consulter sur les origines de la ville et de l'église de Noyon.

Jean Cousin, dans ses Chroniques et Annales de l'évêché de Tournay, qui parurent en 1619, raconte la vie des évêques de Noyon pendant l'époque où les deux diocèses de Noyon et de Tournay ne formèrent qu'un seul siége épiscopal, c'est-à-dire jusqu'en 1146; mais il ne parle pas de la cathédrale de Noyon. Il est vrai que le peu de mots qui lui échappent au sujet de celle de Tournay ne sont pas faits pour que son silence nous inspire beaucoup de regrets.

Dans le siècle précédent, un chanoine et pénitencier de l'église de Noyon publia de nombreux écrits sous le nom de Democharès; son véritable nom était Antoine de Mouchy. Confident et familier du cardinal de Guise, il l'accompagna au concile de Trente, en 1562. C'était un ardent catholique, un des commissaires du procès d'Anne Dubourg, s'attribuant le titre d'inquisiteur de la foi de France, et en exerçant les fonctions. Malgré son zèle violent, il avait du sens, de la pénétration; ses écrits servent à rectifier plusieurs dates et à établir certains faits historiques relatifs au diocèse de Noyon. Malheureusement, il ne s'est pas non plus occupé de notre église.

Il existe à la Bibliothèque du roi un assez grand nombre de cartons pleins de pièces manuscrites relatives à la ville et à l'évêché de Noyon [1]. Nous avons parcouru et examiné toutes ces pièces; elles contiennent d'abondants matériaux pour l'histoire locale, beaucoup de particularités et de détails plus ou

[1] Ces cartons sont remplis en grande partie de pièces recueillies par M. de Beaucousin; ils sont conservés dans la salle des mappemondes.

moins curieux sur le bailliage, l'échevinage, les élections, et les corps de métier; sur les congrégations religieuses, les paroisses et les hôpitaux; sur les droits, statuts et règlements du chapitre; sur les prérogatives et revenus de l'évêché, en un mot à peu près sur tout, excepté sur l'église Notre-Dame. Pas une quittance, pas un mémoire, pas une note concernant les travaux qui ont dû être exécutés dans ce grand édifice à tant d'époques différentes, si ce n'est toutefois quelques mots sur les restaurations de 1743 et de 1757, qui défigurèrent le chœur [1], et sur le badigeonnage de 1771 [2], dont les tristes effets se font encore sentir. Est-il besoin de dire que ce n'est pas là ce que nous cherchons?

Nos investigations sur les lieux, à Noyon même, n'ont pas été plus heureuses. On n'y a pas conservé une seule tradition de quelque valeur au sujet de l'ancienne cathédrale, pas un papier important qui ait échappé, soit aux nombreux incendies qui ravagèrent successivement la ville, soit aux dévastations révolutionnaires, soit à l'insouciance des habitants [3].

[1] Elles avaient pour but de mettre les chanoines à l'abri du froid. Pour mieux se garantir, ils avaient fait élever outre mesure le mur contre lequel étaient adossées leurs stalles. Ce changement n'était pas heureux : les habitants de Noyon se permirent d'en médire, et il courut par la ville force quolibets et chansons contre les chanoines; en voici un couplet rapporté dans les cahiers manuscrits relatifs au chapitre :

Et puis notre usage estant,
Faut-il donc qu'on vous le dise,
De causer à chaque instant
Et de rire dans l'église,
N'est-il pas de notre honneur
Que le public, dans le chœur,
Ne puisse voir goutte,
Goutte, goutte, goutte.

[2] Ce badigeonnage n'était pas le premier, car, en écaillant les murs, on retrouve plusieurs couches de badigeon. Du temps de Levasseur, il y avait encore plusieurs parties de l'église couvertes d'anciennes peintures. Il dit qu'on voyait « des pourtraits arrangez par dedans, au-dessous de la clef de la voûte du chœur, qui sont les représentations d'autant de personnages de l'Ancien Testament, jointe l'image de la très-saincte Marie, mère de Dieu, et l'histoire des trois roys. »

[3] Il existe bien à l'hôtel de ville un manuscrit, le seul peut-être qui se soit conservé : c'est un document précieux, mais qui n'a aucun rapport avec l'objet de nos recherches. Il est intitulé : « Registre de tous les

Enfin, si, pour dernière ressource, nous nous adressons aux historiens qui ont traité, non plus de Noyon ou du Noyonnais en particulier, mais de la Picardie, et notamment des villes, monastères et églises situés aux environs de Noyon, dans l'espoir d'y découvrir par aventure quelques révélations au sujet de notre église, nous ne tardons pas à reconnaître combien cette espérance est vaine. Il n'y a rien à attendre ni de Guibert de Nogent-sous-Coucy, ni d'Herman, le moine de Saint-Vincent de Laon. Leurs écrits sont pleins de détails sur l'établissement tumultueux de la commune de Laon, sur l'incendie de cette ville, sur la restauration de sa cathédrale, mais ni l'un ni l'autre ne disent un mot de cette église de Noyon, dont ils étaient cependant si voisins.

Un tel silence ne doit pas nous étonner. Ce qui est rare, ce qui est merveilleux, c'est une église que ses contemporains aient regardé bâtir et sur laquelle ils aient bien voulu nous laisser des notions exactes et précises. Ces chroniqueurs du

bourgeois faits et créés en la ville de Noyon depuis l'an mil trois cent vingt-quatre, et des serments que les maires et échevins prêtent quand ils sont faits et renouvelés. »

Nous ignorons si, dans les archives du département, à Beauvais, on pourrait obtenir de plus utiles découvertes. Ce dépôt est assez riche pour qu'il soit permis de l'espérer, mais il faudrait faire des recherches toutes spéciales, qui ne paraissent pas avoir encore été entreprises.

Nous devons joindre à la liste des ouvrages que nous avons consultés inutilement, d'abord celui de Colliette, intitulé : *Mémoires sur le Vermandois*, en trois volumes in-4°. C'est une histoire ecclésiastique qui ne dit pas un mot des églises. Ensuite les Antiquités de Noyon, par Duchesnes; l'Ancien Noyon, par Desrues, et enfin deux ouvrages modernes composés de citations extraites, soit de pièces manuscrites, soit des différents auteurs que nous venons de citer. Ils ont été publiés par M. de la Fons, baron de Mélicocq. L'un de ces ouvrages a pour titre : *Recherches historiques sur Noyon et le Noyonnais*, 1 vol. in-8°, 1837; l'autre est intitulé : *Une cité picarde au moyen âge, ou Noyon et le Noyonnais aux XIVe et XVe siècles*, 1 vol. in-8°, 1841. Ces deux recueils sont pleins de faits intéressants, mais l'auteur paraît n'avoir rien trouvé qui se rapporte à la construction de la cathédrale. Il se borne à citer les dates données par Levasseur, en exprimant cependant quelque doute sur leur exactitude.

moyen âge, qui enregistrent tout ce qu'ils voient, tout ce qu'ils entendent raconter, qui ne nous font pas grâce de l'anecdote la plus insignifiante, jamais ils n'ont rien à nous dire de ces monuments qui de toutes parts grandissaient autour d'eux, et que le respect, la piété, l'enthousiasme des populations, signalaient à leurs regards. Survient-il le moindre trouble dans la paix du cloître, les revenus de l'abbaye sont-ils menacés par un procès, ses priviléges reçoivent-ils la moindre atteinte, nous en sommes instruits de cent façons; mais si nous voulons savoir l'origine de ces murailles qui abritent la communauté, de cette église qui retentit de ses prières; si nous cherchons quels changements sont survenus dans le plan primitif de ces constructions, par qui ces changements furent exécutés, les contemporains sont muets; ils n'ont rien vu, rien su, ou si par hasard il leur échappe quelques paroles, elles sont si brèves, si insouciantes, si incomplètes, que souvent elles ne servent qu'à nous égarer. Il y a tels monuments sur le compte desquels les données les plus fausses ne se sont accréditées que parce qu'une fois, par hasard, un contemporain leur a rendu le mauvais service d'en dire quelques mots.

Qu'on juge donc de notre embarras. S'il s'agissait de l'histoire de la ville de Noyon, les matériaux ne nous manqueraient pas. Fallût-il remonter jusqu'à Jules-César, nous trouverions des témoins oculaires, des pièces originales, des autorités dignes de foi. Nous n'en manquerions pas davantage, soit pour décrire l'établissement de la commune, soit pour assister à la formation de la bourgeoisie et à ses rapports avec l'évêque; nous pourrions dépeindre, dans tous leurs détails, les dévastations dont les armées anglaises et espagnoles affligèrent pendant trois siècles cette triste contrée, le siége de la ville, sa prise et sa reprise durant la Ligue; puis nous pourrions ra-

conter encore, et jour par jour, en quelque sorte, les premières années de ce Jean Calvin, qui, tout en devenant pour sa ville maternelle un si grand sujet de scandale, devait faire rejaillir sur elle une part de sa célébrité[1]; mais ce n'est pas là notre tâche. C'est l'histoire de la cathédrale elle-même, de ses murailles, de ses pierres, qu'il s'agit de tracer, et pour celle-là, encore une fois, nous ne pouvons invoquer le secours d'aucune pièce contemporaine, d'aucun témoignage authentique.

Il faut donc, bon gré mal gré, que nous consultions les Annales de Levasseur. Lui, du moins, il ne pèche pas par indif-

[1] Calvin naquit à Noyon, le 10 juillet 1509, dans une maison que possédait son père, Gérard Cauvin, tonnelier, au coin de la place du Marché-au-Blé. Levasseur la désigne ainsi : « La maison où pend à présent l'enseigne du cerf. » On montre encore cette maison aux étrangers; mais elle doit avoir été reconstruite vers le commencement du dernier siècle, car elle ne porte aucun caractère d'une époque plus ancienne.

Calvin fut baptisé en l'église Sainte-Godeberte, et nommé Jean. Levasseur lui fait un grand crime d'avoir, après son enfance, changé son nom de famille, et de s'être fait appeler Calvin au lieu de Cauvin. Mais il est à croire que ce changement s'opéra naturellement, lorsqu'il eut publié quelques écrits, sur le titre desquels son nom de Cauvin était latinisé en celui de *Calvinus*.

A peine âgé de douze ans, il fut pourvu d'un bénéfice simple dans la cathédrale. Il devait cette faveur à un protecteur puissant, Clande d'Hangest, abbé de Saint-Éloi de Noyon.

Le 29 mai 1521, on procéda à son installation : la chapelle dont il devenait ainsi titulaire était située à l'entrée du chœur, et dédiée à la gésine de la Vierge; elle lui était résignée par maître Michel Courtin, lequel, comme le jeune Calvin, n'avait d'ecclésiastique que son bénéfice.

Le 27 septembre 1527, il fut présenté à la cure de Saint-Martin de Marteville, diocèse de Noyon, par maître Antoine Favel, chanoine, qui avait droit de présentation; puis au bout de deux ans, le 9 juillet 1529, il permuta ladite cure de Marteville contre celle de Pont-Lévêque, avec messire Jean du Bisy.

Bien qu'il fût en possession d'une chapelle et d'une cure, il n'était ni chapelain ni curé, et jamais il n'entra dans les ordres, auxquels cependant il était destiné, non-seulement par la jouissance anticipée de ses bénéfices, mais par la volonté de sa famille et de l'abbé de Saint-Éloi. Parti de Noyon dans sa quinzième année, il séjourna tour à tour dans les écoles de Paris, d'Orléans et de Bourges, et ne revint jamais dans sa ville natale. Il se démit de ses bénéfices quelque temps avant la publication de son Institution chrétienne, vers 1535, lorsque déjà son parti était pris d'attaquer ouvertement l'église et la papauté.

férence; il a pour sa cathédrale un véritable amour. Il la décrit, il la mesure, il cherche à l'expliquer dans toutes ses parties. Ce n'est pas sa faute, si, n'ayant jamais voyagé, il n'a pas vu d'autres églises et n'a pu rectifier ses idées au moyen des comparaisons. Qui d'ailleurs, à cette époque, pensait à voir et à comparer des églises? Il a recueilli pêle-mêle toutes les traditions qui se colportaient, il y a deux cents ans, sous les voûtes du cloître et dans la salle capitulaire de Noyon. Acceptons-le donc comme un écho de ces traditions, et laissons-le parler, sauf à nous tenir sur nos gardes et à chercher ensuite les meilleurs moyens de démêler le faux du vrai.

IV.

Selon Levasseur, c'est à saint Médard, premier évêque de Noyon, qu'il faut attribuer la construction de l'église cathédrale. Avant lui, il n'avait existé dans la ville que de petits oratoires, tels qu'en bâtissaient les premiers chrétiens. La seule église de la province, l'église épiscopale, était celle de Vermand, *Augusta Veromanduorum*, aujourd'hui Saint-Quentin. A la vérité, Levasseur ne veut pas admettre que Saint-Quentin ait jamais eu l'honneur d'être la capitale de la province et le siége de l'évêché : il consacre d'immenses dissertations à prouver que l'ancien Vermand n'est autre que le village de Vermand, situé aux environs de Noyon. Peut-être a-t-il raison, mais cela n'a pas la moindre importance. Ce qu'il suffit de constater, c'est que, vers l'an 470, la ville de Vermand fut saccagée et renversée de fond en comble par les Huns, et que saint Médard, évêque de Vermand, se retira, avec son troupeau, dans la ville ou plutôt dans le château de Noyon, *Castrum Noviomense;* que là, grâce à de fortes murailles de construction romaine, il échappa aux fureurs des barbares, et qu'enfin, lorsque ce terrible orage fut passé, ne pouvant faire renaître de ses ruines la ville de Vermand, il se fixa définitivement à Noyon et en fit le siége de son évêché.

Cette tradition est confirmée par tant d'écrivains, que nous ne faisons aucune difficulté d'y ajouter foi. Il est donc probable que la première église bâtie à Noyon fut l'œuvre de saint Médard; il y a même lieu de croire qu'elle occupait une par-

tie de l'emplacement sur lequel s'élève l'église actuelle : mais qu'il subsiste aujourd'hui un fragment quelconque, un seul pan de mur, une seule pierre de l'église de Saint-Médard, c'est ce qu'il n'est pas même permis de supposer.

Levasseur n'en est pas moins convaincu qu'il a devant les yeux l'église du ve siècle; seulement, il se demande si le saint prélat construisit l'édifice tout entier, ou s'il n'en acheva qu'une partie. Se conformant à l'opinion qui lui semble la plus générale, il n'attribue à saint Médard que le chœur seulement. Quant à la nef, elle lui paraît être d'une autre main et d'un autre temps. Il suppose que sa construction tira en longueur, et que les premiers fondements en furent jetés seulement vers le temps de Charlemagne, environ deux cents ans après la mort de saint Médard. Toutefois, il n'est pas éloigné d'admettre que le saint évêque, pour accomplir son œuvre, avait bien pu construire *quelque forme de nef;* mais il pense que cette partie du bâtiment, moins solide que le chœur, ayant menacé ruine assez promptement, il fallut la reconstruire, et que ce fut Charlemagne lui-même par qui ce grand travail fut entrepris.

Il ne faut pas oublier, dit-il, que Charlemagne fut sacré roi à Noyon, ainsi que le rapportent et Sigebert, dans ses Chroniques[1], et plusieurs autres historiens. Or, peut-on croire que ce grand homme, qui mit sa gloire à bâtir tant d'églises et de monastères, eût laissé inachevée ou prête à s'écrouler la nef d'une cathédrale qui avait eu l'insigne honneur de le voir prendre la couronne et prêter son serment de roi? Comment supposer que, pendant le cours de son long règne, il n'eût pas trouvé le temps d'accomplir une œuvre qu'une sorte de devoir lui commandait d'entreprendre? A l'appui de cette opinion,

[1] « Et Carolus quidem Noviomi regiam accepit coronam; Carlomanus vero in urbe « Suessonica. » (Sigeb. anno 768.)

Levasseur invoque une tradition que son grand-oncle, chanoine comme lui, tenait des plus vieux chanoines de son temps, tradition qui attribuerait à Charlemagne, non-seulement la construction de la nef, mais celle des deux clochers qui la précèdent. C'est en vertu de cette tradition, dit-il, que fut peint le vieux tableau que nous voyons en la croisée septentrionale de notre église, vis-à-vis du vestiaire, et qui représente la cérémonie du sacre de Charlemagne. Le monarque n'y est-il pas figuré tenant d'une main la boule du monde chrétien, et de l'autre *portant puissamment cette lourde masse de la nef et de ses clochers?* Cela ne veut-il pas dire qu'il est le fondateur des clochers aussi bien que de la nef? Cette peinture, aux yeux de Levasseur, était, sinon du temps de Charlemagne, au moins de la plus haute antiquité; et, pour preuve, il raconte que le roi Louis XI, se rendant à Péronne, en l'année 1468, s'arrêta quelques instants à Noyon, visita l'église cathédrale, et fut si touché à la vue de ce tableau, le trouva si ancien et si vénérable, qu'il voulut en avoir une copie. Il demanda, dit-il, *un pourtraict de ce pourtraict;* ce que le chapitre s'empressa de lui accorder, comme le constataient les registres capitulaires [1].

Telle est donc l'opinion bien arrêtée de notre chanoine: le chœur a été bâti par saint Médard, la nef et les clochers sont l'œuvre de Charlemagne.

Toutefois il lui vient quelques scrupules. Il se demande si ce vieux tableau est aussi vieux qu'il en a l'air; si, quoique

[1] « Anno 1468, capitulo facto, die ultima augusti, declaretur per operarios « convocandos expensa pro imagine Caroli « magni collocanda in capella Sancti-Eligii, « retro chorum in fronte ecclesiæ, et describebatur in papyro pro ostendendo domino « regi (Ludovico undecimo), ut ipse petiit « et voluit fieri. . . . » Ces mots sont cités par Levasseur comme extraits du registre des délibérations capitulaires. La délibération est, comme on voit, du 31 août: Louis XI avait passé à Noyon huit jours auparavant, le 24.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

d'un travail très-ancien, il n'aurait pas été renouvelé postérieurement à la construction des clochers[1], et si le copiste, en plaçant l'église dans la main du monarque, ne se serait pas permis la licence de la peindre, non telle qu'elle avait été, mais telle qu'il la voyait.

Sans nous arrêter à cette explication, et tout en croyant, ce qui n'a rien d'impossible, ce qui est même assez probable, que Charlemagne ait fait ajouter à la cathédrale de Noyon une nef et deux tours, en admettant par conséquent que le vieux tableau, quel que soit son âge, ait dit la vérité, faut-il en conclure que les clochers bâtis par Charlemagne soient identiquement les mêmes que les clochers actuels? C'est là qu'est tout le problème.

Levasseur ne l'aperçoit pas : il se borne à confesser qu'il a fait de vaines tentatives pour percer la nuit épaisse qui enveloppe ces questions. Il nous met dans la confidence de ses efforts infructueux, et se plaint amèrement des religieux et gens de plume des anciens temps, qui, en prenant quelques notes qui leur auraient coûté si peu, lui auraient épargné tant de doutes et de recherches inutiles[2].

Il reconnaît néanmoins, dans un autre passage, que, selon l'avis des personnes savantes en ces matières, la plus grande partie de la cathédrale devait avoir été renouvelée et rebâtie après l'an 1000 de Jésus-Christ, et que, par conséquent, l'ou-

[1] Non-seulement ce tableau avait dû être renouvelé, probablement plusieurs fois, depuis Charlemagne, mais il est même prouvé que celui que Louis XI avait vu n'était pas celui que Levasseur admirait de son temps. En effet, Levasseur lui-même, vers la fin de son livre, rapporte le fait suivant : « Le 25 de novembre 1517, le tableau de saint Charlemagne, renouvellé par maistre Jean Benast, trésorier et chanoine, fut replacé devant le portail dit des Sibylles ou Siffleurs. » (C'est-à-dire dans le transsept septentrional, vis-à-vis la porte d'entrée.)

[2] « O simple antiquité, s'écrie-t-il, que faisois-tu, ne faisant note de tous ces ouvrages que nous admirons! »

vrage de ses illustres fondateurs ne subsiste plus que par fragments. Cet aveu lui coûte, mais il ne peut disconvenir que, pendant le siècle qui précéda l'an 1000, une fausse terreur, semée par toute la chrétienté, avait fait croire à la venue de l'Antechrist et à la fin du monde, et que les populations découragées avaient laissé se délabrer et tomber en ruines la plupart des édifices religieux. Il reconnaît que l'église de Noyon, comme toutes les autres, fut tellement négligée et abandonnée, que sa chute était imminente. Mais lorsque l'an 1000 eut sonné, et que la prédiction fut trouvée fausse, chacun reprit courage et se mit en devoir de réparer le temps perdu. « Voilà pourquoi, dit-il, on se porta avec une allégresse nonpareille à bastir, restaurer ou amplifier les églises, qui devoient encore durer longtemps jusques à la consommation du monde, laquelle fut jugée n'être si proche. Ce fut lors que nostre chœur fut *rafraischy*, nostre nef parachevée, nos clochers adjoustez pour accomplissement de l'œuvre. Au moins les experts jugent que ces ouvrages et manufactures sont de ce temps-là. »

Tel est le dernier mot de notre auteur : il ne renonce pas, comme on voit, au chœur bâti par saint Médard, il admet seulement que ce chœur a été *rafraischy* immédiatement après l'an 1000, et même, pour plus de précision, après l'an 1003[1]. Quant à la nef et aux clochers, en disant que l'une fut parachevée et que les autres furent ajoutés, il les dépouille, il est vrai, de l'honneur d'avoir été bâtis par Charlemagne; mais il ne va pas au delà de cette concession. Dans tout le reste de son livre, il ne lui vient même pas à la pensée de chercher si des restaurations ou des reconstructions plus ou moins importantes

[1] « On attendit jusqu'à l'an 1003, d'autant qu'il est escrit que l'Antechrist régnera deux ans et demi, « tempus et tempora et dimidium temporis. Daniel, VII. » (*Annales de Noyon*, page 131.)

sont devenues nécessaires et ont été entreprises. A l'exception de certaines chapelles, que son grand oncle a vu bâtir, il ne paraît pas supposer que depuis l'an 1003 il y ait eu rien de changé dans la cathédrale. Il avertit même son lecteur de ne pas lui en demander davantage. Ce sont les traditions, dit-il, je m'y tiens.

Et cependant, en racontant la vie de tous les évêques les uns après les autres, il entre dans des détails que les registres capitulaires ont pu seuls lui apprendre. Ces registres étaient donc à sa disposition. Comment n'y a-t-il pas trouvé de temps en temps la trace des travaux exécutés pour le compte du chapitre et payés par lui? S'il était, comme tant d'autres, d'une complète froideur pour ces questions, on supposerait qu'il n'a pas voulu lire ou qu'il n'a pas daigné parler de ce qu'il avait lu. Mais nous savons que ce n'est pas là son défaut, et qu'il parle volontiers de tels sujets. Ajoutez que, indépendamment des délibérations du chapitre, il avait entre les mains, de son propre aveu, le nécrologe de l'évêché, c'est-à-dire une des sources où se puisent ordinairement les meilleurs renseignements sur les édifices du moyen âge. Il est rare, en effet, quand un évêque a de son vivant fondé, non-seulement une église, mais un simple autel; enrichi le trésor de précieux ornements, restauré ou embelli la moindre chapelle; il est rare que le nécrologe n'en dise pas quelques mots. Comment donc expliquer qu'avec de telles ressources Levasseur garde un silence si absolu? Ce qui l'absout en partie, c'est qu'il n'avait en réalité que des fragments, des débris, des lambeaux de ces registres capitulaires, de ce nécrologe, et de tous les titres et papiers de l'évêché. Par une étrange fatalité, sept fois pendant l'espace de quatre cents ans, le feu prit dans les bâtiments qui renfermaient ces précieuses archives. Tout ne fut pas dévoré, mais

il se fit des lacunes irréparables, et ce que la flamme avait épargné devint la proie d'un autre fléau. En effet, dans les XVe et XVIe siècles, le Noyonnais fut le théâtre de guerres si acharnées, que plus d'une fois les chanoines ne durent leur salut qu'à la fuite, et restèrent errants et dispersés pendant plusieurs années [1]. Est-il donc étonnant que ces archives, dont une partie n'était qu'un monceau de cendres, dont l'autre partie avait été colportée de ville en ville par des fugitifs, se trouvassent au temps de Levasseur dans un tel état de désordre et d'incohérence, qu'un homme aussi peu expérimenté n'ait pu y recueillir que des indications incomplètes et insignifiantes?

Toutefois, à défaut d'autres témoignages, c'est à ces incendies eux-mêmes, causes premières de notre ignorance, que nous allons demander d'utiles révélations. S'ils nous ont enlevé les moyens d'obtenir des notions complètes et certaines, ils vont nous fournir au moins des données indirectes, qui nous permettront d'établir approximativement l'âge des principales constructions dont se compose la cathédrale.

En effet, grâce à un heureux hasard, les dates de ces divers incendies nous ont été conservées par des autorités nombreuses et sûres. Nous ne parlons pas de celui qui détruisit, dit-on, presque toute la ville du temps de saint Éloi, et qui ne put être

[1] « En l'an 1382, les ravages, dévastations et bruslemens causez par les Anglois et autres ennemis du royaume furent tels en ce pays, que l'église de Noyon fut contrainte de congédier ses chanoines pour trois ans, et leur permettre d'aller où bon leur sembloit, *lucrando*. (Levasseur, page 1002. Conclusion capitulaire du 24 octobre 1382.)

« Le dernier jour d'octobre 1552 fut ordonné, par le chapitre, commission pour citer et rassembler les chanoines, chapelains et vicaires épaves, que le désastre de la ville avoit dispersés, à comparoistre à la quinzaine pour tout délai. Et le lundi 4 de novembre fut conclu que ladite commission seroit envoyée à Paris, et signifiée à ceux du corps qui s'y étoient retirés. » (Levasseur, page 1189.)

éteint que par un signe de croix de sainte Godeberte, nous nous transportons dans une époque moins merveilleuse, et nous voyons, en 1131, la ville, l'église Notre-Dame, l'évêché et tous les monuments publics dévorés subitement par les flammes au milieu de la nuit, et sans qu'il soit possible d'arrêter l'embrasement. Le pape Innocent II était alors en France; il venait de sacrer Louis le Jeune à Reims, et, après la cérémonie, le nouveau roi et le pontife s'étaient rendus à Crépy dans le château de Raoul, comte de Vermandois. On avait fait de magnifiques préparatifs pour les recevoir; mais, à peine étaient-ils arrivés, qu'ils virent accourir, plein de trouble et de tristesse, l'évêque de Noyon, Simon, frère du comte de Vermandois. Il apportait la fatale nouvelle de l'incendie de son église et venait implorer le saint-père pour qu'il l'aidât à réparer un si grand désastre. Innocent II se rendit à sa prière, et, dans une lettre qui nous a été conservée [1], il exhorte les archevêques de Rouen

[1] « *Scriptam Innocentii Papæ ad Rotho-* « *magensem archiepiscopum super, combu-* « *stione ecclesiæ Noviomensis, et domorum episcopi et canonicorum.*

« Innocentius episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri Henrico Rothomagensi archiepiscopo, episcopis, et dilectis filiis abbatibus, clericis, baronibus, et aliis Dei fidelibus per Rothomagensem provinciam constitutis, salutem et apostolicam benedictionem. »

« Utilis est et gratiosa admodum videri debet apud genus humanum hæc commutatio, ubi pro temporalibus æterna, pro transitoriis immutabilia conferuntur; dator enim et remunerator omnium bonorum Dominus, sub cujus juridictione et dominio omnia concluduntur, bonam voluntatem irremuneratam non deserens de plenitudine abundantiæ suæ pro minimis maxima et pro terrenis præbere cœlestia consuevit.

« Cæterum quid apud Noviomum peccatis exigentibus nuper contigerit, quomodo episcopalis, et mater ecclesia, cum domibus episcopalibus incendio sunt crematæ, dilectionem vestram credimus non latere. Quia igitur tantæ calamitati misericorditer compati, et pietatis intuitu fraterna suffragia ministrare debemus. Universitatem vestram per præsentia scripta exhortamur in Domino, atque in remissionem peccatorum injungimus, ut ad præfatam ecclesiam ad honorem et servitium Domini reparandam, de facultatibus vobis a Deo collatis solatia transmittatis; quatenus cum psalmista veraciter decantare : Domine dilexi decorem domus tuæ et locum habitationis gloriæ tuæ, » atque in cœlesti patria corona immarcessibili

et de Sens à venir au secours de l'église de Noyon, et à lui procurer l'assistance de tous les évêques, abbés, clercs, barons et autres fidèles de leurs provinces.

Cet incendie de 1131 produisit une grande sensation. Guillaume de Nangis en fait ainsi mention dans sa Chronique générale : « Anno MCXXXII [1], tota fere civitas Noviomensium cum « ecclesia Sanctæ Mariæ et episcopio incendio flagravit. » Il n'est pas une chronique contemporaine, pas une histoire de Picardie, écrite postérieurement, qui ne parle de ce désastre. Il faut que les effets en aient été bien terribles pour avoir fait une si vive impression à une époque où de tels événements se renouvelaient pour ainsi dire chaque jour.

Vingt et un ans après ce premier incendie, en 1152, la ville devint de nouveau la proie des flammes : « Quo præsidente « anno 1152 fuit incendium generale totius civitatis. » Ce sont les expressions de Democharès. Un autre écrivain, Desrues, dans ses Antiquités des villes de France, prétend que cette fois les églises ne furent pas atteintes par les flammes; mais cette allégation n'est appuyée par aucune autorité.

En 1238 [2], le feu dévasta, pour la troisième fois, une grande partie de la ville. La cathédrale fut-elle épargnée? Rien ne le

« præstante Domino valeatis. Datum Crispiaci, v cal. julii. »

Levasseur nous apprend (page 852) qu'il a trouvé cette lettre dans le registre capitulaire coté B, fol. 27, privil. 36.

[1] Cette date est évidemment inexacte, puisque la lettre du pape est datée de Crespy, et que c'est seulement en 1131 qu'Innocent II séjourna chez le comte de Vermandois. Tous les autres historiens s'accordent pour placer cet incendie en 1131. (Voyez Sigebert et *Gallia christiana*, tom. IX, col. 1001.)

[2] Duchesne et Desrues parlent de ce troisième incendie à l'année 1228. Mais Democharès fixe sa date en 1238. Cette version est adoptée par Levasseur et par le *Gallia christiana* : « Anno 1238, tertio con- « flagravit incendio urbs Noviomensis. » (*Gallia christiana*, tom. IX, col. 1008.) L'équivoque provient de ce que Duchesne et Desrues ont confondu la date de l'élection de l'évêque Nicolas de Roye, qui eut lieu en 1228, avec celle de l'incendie, qui n'arriva que dix ans plus tard.

prouve; mais le désastre paraît avoir été moins grand qu'en 1131 et même qu'en 1152[1].

En 1293, au contraire, on vit éclater, le 21 juillet, jour de Sainte-Praxède, un incendie, plus furieux que les deux précédents, et, s'il faut en croire les écrits qui sont parvenus jusqu'à nous, sa violence fut telle, qu'une grande partie de la ville et presque toutes les églises, y compris la cathédrale, furent réduites en cendres[2]. Voici en quels termes les archives du monastère de Longpont parlent de ce quatrième incendie : « Anno incarnationis Domini 1293, mense julio, 13 calendas « augusti, feria secunda, in aurora cœpit ignis in civitate No- « viomensi, et a dicta aurora usque in meridiem feriæ tertiæ « sequentis, ecclesia Beatæ Mariæ Noviomensis, et aliæ ecclesiæ « et quidquid infra muros civitatis continebatur, omnia com- « busta sunt, et quasi in pulverem reducta, exceptis domibus « templariorum et hospitalariorum et excepta parvula ecclesia « B. Petri apostoli. » Ainsi le feu dura depuis le lundi matin au point du jour jusqu'au mardi vers le milieu de la journée, et, de tous les monuments religieux, il n'y eut que les maisons des templiers et la petite église de Saint-Pierre qui échappèrent aux flammes[3].

[1] En effet, cet incendie de 1238 est rapporté purement et simplement, sans commentaire ni description, par le petit nombre d'auteurs qui en parlent, tandis que ceux de 1131 et de 1293 donnent lieu aux expressions les plus énergiques et aux amplifications les plus effrayantes. Ainsi l'auteur du *Gallia christiana*, qui se contente de dire, en 1238, « Urbs tertio conflagravit incendio, » s'exprime ainsi, en 1293 : « Urbs PENE UNIVERSA quarto CONBUIT incendio. »

[2] Democharès rapporte cet incendie dans les quatre vers suivants :

Milleque ter centum septem minus urbs fuit arsa
Per varium ventum, Noviomi gens quoque sparsa
In Juli mense, Praxedis luceque festa
Illius incensæ memor urbis tu Deus esto.

[3] Du temps de Levasseur, cette petite église de Saint-Pierre avait changé de nom : on l'appelait l'église Sainte-Godeberte. (Voyez Levasseur, pag. 841.) Il n'en reste point de trace aujourd'hui.

Pendant le XIVe et le XVe siècle, on n'entend plus parler d'incendie; mais dans le XVIe nous en trouvons trois coup sur coup : d'abord le 4 juillet 1516, le feu prit à la cathédrale; les désastres furent considérables, mais on se rendit maître des flammes au bout de quelques heures.

En 1552, le lundi 17 octobre, les Espagnols, s'étant emparés de la ville, la mirent à feu et à sang. Néanmoins, l'église Notre-Dame fut sauvée par le courage et la présence d'esprit d'un serviteur de l'œuvre, nommé Markets, qui s'étant enfermé dans une des petites tours, armé d'une hallebarde, précipita trois soldats qui montaient vers la charpente du comble avec le charbon et la paille pour l'embraser [1].

Enfin, en 1557, à la fin de septembre, un mois après la fatale journée de Saint-Quentin, les Espagnols pénètrent de nouveau dans Noyon, après avoir fait mettre bas les armes à la garnison écossaise, qui s'était vaillamment défendue. L'ennemi pilla et incendia la ville, et, cette fois, l'église Notre-Dame ne fut pas épargnée [2].

[1] Voyez Levasseur, pag. 842 et 1189. Le sac de la ville, en 1552, resta longtemps dans la mémoire des habitants. Les ravages avaient été affreux. « Il y a quelques années, dit M. de la Fons (*Recherches historiques*, pag. 70), on lisait encore l'inscription suivante sur une poutre sculptée en gothique, placée à l'extérieur de la maison du sieur Payen, vitrier, rue Saint-Éloi, n° 2 :

« Cum nostram sevus venit Burgundus in urbem
« Terribilis nimium glandibus et gladiis;
« Surripuit quidquid valuit, nil tota supellex
« Nobis ablata est, urbs quoque facta cinis.
« Alma Dei bonitas cunctis sperantibus in se
« Semper adest, nobis reddere plura potest. »

« Anno Domini 1552, 17 die oct. »

[2] Tous les chanoines ayant abandonné la ville, il ne fut point tenu de chapitre à Noyon pendant plusieurs années : le dernier est du 9 août 1552. Les chanoines s'assemblèrent d'abord à Soissons, le 24 septembre, puis à Paris, le 15 novembre, afin d'aviser à déposer dans un lieu sûr les reliques qu'ils avaient emportées, « occasione universalis incendii civitatis » Noviomensis et dissolutionis dictæ eccle- « siæ. »

La cathédrale ne fut purifiée et bénie pour effacer les souillures résultant de l'effusion du sang, que le 7 octobre 1575.

Toutefois, aucun de ces incendies du XVIe siècle ne dut altérer la solidité de l'édifice. Beaucoup de pierres furent calcinées; elles portent même encore aujourd'hui la trace du feu; mais l'ensemble de la construction ne fut pas compromis [1].

Les seuls incendies qui, par leur violence et par leur durée, doivent avoir mis en péril le monument, et peuvent avoir rendu sa reconstruction nécessaire, sont ceux de 1131 et de 1293. Les témoignages sont nombreux, précis et unanimes : ce ne sont pas des feux partiels, éteints presque aussitôt qu'allumés, dont les dégâts aient donné lieu à quelques réparations de détail, ce sont des incendies de la ville entière, de ces incendies auxquels rien ne résiste, et qui ne s'éteignent que faute d'aliments, lorsqu'ils ne trouvent plus rien debout sur leur passage.

Nous nous figurons difficilement de tels désastres, aujourd'hui que le jeu régulier des pompes et les mille moyens de secours dont une ville dispose triomphent, presque à coup sûr, des feux les plus violents. Mais, dans ces petites cités du moyen âge, aux rues étroites, aux maisons de bois si souvent recouvertes de planches ou de paille, la moindre étincelle avait, en quelques heures, embrasé tout un quartier, et le foyer devenait si ardent, que les murailles, même les plus épaisses, ne pouvaient résister à l'action des flammes. De nos jours, il est presque sans exemple qu'une église s'écroule par l'effet d'un incendie; la charpente du comble prend feu, mais les murs résistent presque toujours. Ainsi, nous avons vu la toiture de la cathédrale de Chartres incendiée, et le monument est resté debout; mais, si la ville tout entière eût été en feu, et si les

[1] Nous pourrions citer encore plusieurs autres incendies, mais de moindre importance. Ainsi, le vendredi 3 août 1607, la foudre tomba sur le gros clocher, et y fit une brèche, mais on se rendit bientôt maître du feu.

secours, au lieu d'être distribués avec habileté et prévoyance, n'avaient consisté qu'en efforts désordonnés et confus, les pierres n'auraient pas tardé à se fendre, à se détacher, et l'édifice n'eût été bientôt qu'un monceau de ruines [1].

Il existait d'ailleurs, au temps de nos pères, certains usages qui rendaient les églises bien plus exposées qu'aujourd'hui au danger du feu. Les murailles étaient, en grande partie, recouvertes de tapisseries, d'étoffes, de tentures de toute espèce; de nombreux ex-voto étaient suspendus aux voûtes; en un mot, les églises étaient alors aussi meublées qu'elles sont nues aujourd'hui. D'un autre côté, le nombre des cierges toujours allumés, même pendant la nuit, était considérable, ainsi que l'attestent ces innombrables testaments dans lesquels il est pourvu par le mourant à l'entretien d'un cierge brûlant à perpétuité dans telle ou telle chapelle. Est-il donc étonnant que les clercs qui faisaient la garde s'endormissent quelquefois, et que souvent, au lever du jour, la flamme se fût emparée de tout l'intérieur d'une église [2]?

Ces accidents étaient si fréquents, que, dans cette seule année 1131, où la cathédrale de Noyon fut incendiée, le feu détruisit l'église Saint-Riquier et le bourg qui en dépendait, ainsi que plusieurs autres paroisses moins importantes des diocèses d'Amiens et de Beauvais. L'année précédente, en 1130, l'église Saint-Furcy de Péronne avait été la proie des flammes,

[1] L'incendie récent de la ville de Hambourg prouve que, même de nos jours et malgré les moyens perfectionnés dont nous disposons, une ville presque entière et tous ses édifices les plus importants peuvent être réduits en cendre; à la vérité, Hambourg était en quelque sorte une ville du moyen âge.

[2] Il est reconnu aujourd'hui que la durée moyenne des salles de spectacle est de trente à quarante ans, et qu'elles périssent presque toutes par le feu. Il en était à peu près de même des églises pendant le moyen âge, surtout jusqu'à l'époque où, toutes les anciennes églises construites en bois ayant successivement été détruites, il n'exista plus que des édifices religieux bâtis en pierres ou en maçonnerie.

et enfin, en 1136, nous voyons l'église Saint-Vaast d'Arras, avec son cloître, ses dépendances et une grande partie de la ville, presque entièrement détruite par le feu.

Mais aucun de ces incendies ne causa autant d'émotion et ne fit autant de bruit que celui de Noyon. Il est donc à présumer que ce désastre avait eu des conséquences encore plus terribles que de coutume, et il est impossible, par exemple, de ne pas supposer que la cathédrale avait dû être complétement ruinée, ou, du moins, qu'elle s'était trouvée, après l'incendie, dans un tel état, que de simples réparations eussent été insuffisantes. L'intervention du pape Innocent II, son appel aux archevêques de Rouen et de Sens, suffiraient, à défaut d'autres indices, pour attester qu'il ne s'agissait pas d'une simple restauration, et que l'édifice était à reconstruire de fond en comble.

Nous nous croyons donc autorisé à affirmer, sauf à en donner encore d'autres preuves, que l'église actuelle ne peut, dans aucun cas, être antérieure à l'année 1131. Nous verrons plus tard si la reconstruction fut immédiate ou si elle ne dut pas traîner en longueur. Mais une chose est certaine, c'est que cette reconstruction dut être complète; car l'édifice est bâti évidemment d'un jet, et c'est à peine, comme on l'a déjà vu, s'il s'y trouve un seul pan de muraille qui puisse être attribué à une époque plus ancienne [1].

Ainsi, ni le chœur de saint Médard, ni la nef de Charlemagne, ni les clochers de 1003 ne doivent avoir la prétention d'être parvenus jusqu'à nous; et cette date de 1131 est la plus ancienne à laquelle il soit permis de faire remonter le monument qui est devant nos yeux.

[1] Ce fragment de muraille est celui dont nous avons déjà parlé, et qu'on aperçoit à droite en entrant par la porte Sainte-Eutrope.

Mais une autre question se présente. L'incendie de 1293 ne paraît avoir été ni moins violent ni moins destructeur que celui de 1131. Ses ravages sont même attestés avec plus de précision, nous en connaissons mieux toutes les circonstances. Nous savons qu'à l'exception des maisons des templiers et de la petite église Saint-Pierre, tous les monuments religieux de la ville furent réduits en cendre. Comment donc supposer que l'église du XIIe siècle ait survécu à cette catastrophe? La même raison qui nous fait affirmer que l'ancien édifice a été détruit en 1131, et que, dans le monument actuel, tout est postérieur à cette époque, ne doit-elle pas nous forcer de croire qu'après 1293 une reconstruction complète fut également nécessaire, et qu'en conséquence l'église Notre-Dame ne date ni du milieu, ni de la fin du XIIe siècle, mais bien des dernières années du XIIIe, ou même du commencement du XIVe?

La conclusion paraît rigoureuse, et cependant elle est inadmissible : pourquoi? Parce qu'il est un témoin qui nous défend d'y croire, témoin plus véridique et que les archives de Longpont et que toutes les traditions écrites, c'est à savoir le monument lui-même. Il nous dit clairement qu'il n'est pas d'origine aussi récente : ce plan, ces profils, ces détails de sculpture, vous ne les retrouverez dans aucun monument construit, soit au commencement du XIVe siècle, soit même vers la fin du XIIIe. Il faudrait supposer que ceux qui bâtirent cette église se seraient amusés à oublier les usages de leur temps pour ressusciter ceux d'un siècle passé; comme si cette façon d'emprunter les modes d'une autre époque, ce goût rétrospectif, ainsi qu'on dit aujourd'hui, n'étaient pas d'invention toute moderne, comme si jamais nos pères avaient connu pareils raffinements.

Ainsi, malgré le témoignage de toutes les chroniques, la cathédrale de Noyon ne peut pas être postérieure à 1293. L'in-

cendie de cette année, quelle qu'ait été sa violence, n'a endommagé que partiellement l'édifice; la masse a résisté aux flammes: c'est chose prouvée pour nous, sous peine de nier toutes les observations, d'abolir toutes les règles aujourd'hui consacrées par la science.

Mais que parlons-nous de science! Existe-t-il réellement une science en pareille matière? Ne voyons-nous pas des hommes qui passent à bon droit pour doctes et profonds, sourire de pitié à l'idée qu'on puisse découvrir une règle, une loi quelconque pour classer chronologiquement les monuments du moyen âge?

Ce dédain est-il fondé? S'il est vrai que les œuvres de certains siècles soient encore entourées d'une grande obscurité, n'y a-t-il pas d'autres époques où la clarté est déjà vive et complète? Les hommes qui se livrent à ces études nouvelles ne se nourrissent-ils que de chimères, ou bien ont-ils obtenu des résultats sérieux? Qu'ont-ils trouvé jusqu'ici? Qu'ont-ils encore à faire? Ces questions valent la peine d'être éclaircies.

Qu'il nous soit donc permis de les examiner avec quelque détail.

V.

Pour déterminer approximativement l'âge d'un monument antique, il suffit, tout le monde le reconnaît, d'examiner le monument lui-même. Vous découvrez sur le sol de la Grèce ou de l'Italie les débris d'un édifice dont Pausanias ni Pline n'ont jamais fait mention, dans un lieu dont aucune tradition n'a conservé le souvenir, et à la seule inspection de ces fragments, selon que les moulures et les profils affectent telle ou telle forme, selon que la pierre et le marbre sont taillés ou appareillés de telle ou telle façon, vous prononcez avec une sorte de certitude que l'édifice est du siècle de Périclès ou de celui d'Alexandre, qu'il appartient au temps de la république ou à l'époque des empereurs.

En peut-il être de même pour les monuments du moyen âge? Portent-ils aussi sur leur front, pour ainsi dire, la date de leur naissance?

On commence à le croire aujourd'hui; mais l'époque n'est pas éloignée où l'opinion contraire était, chez nous, universelle et incontestée. Il était passé en force de chose jugée que jamais aucune règle, aucune méthode, n'avait présidé à la construction des monuments du moyen âge; que depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la renaissance, depuis Clovis jusqu'à François Ier, le hasard seul avait, en France, dirigé l'art de bâtir, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre; que, par conséquent, le même lieu, la même année, avaient dû voir souvent s'élever des monuments entièrement différents, tandis que des

monuments identiques pouvaient avoir été construits à plusieurs siècles d'intervalle et aux deux extrémités du royaume; que, dès lors, on ne devait attribuer spécialement à aucune époque aucun caractère déterminé, et qu'il fallait se garder de jamais chercher à classer dans un ordre chronologique les monuments du moyen âge.

Cette opinion n'était pas seulement une tradition, une routine d'atelier, elle était professée par les maîtres de la science. Le critique éminent qui, dans l'étude de la sculpture antique, a complété l'œuvre de Winckelmann, qui a développé les principes théoriques et pratiques de l'architecture des anciens avec une si savante précision, M. Quatremère de Quincy, n'a laissé échapper aucune occasion de proclamer dans ses écrits que l'architecture du moyen âge n'est pas une architecture, que ce n'est pas un art, mais seulement une compilation, un composé d'éléments disparates et hétérogènes rassemblés par une fantaisie ignorante et désordonnée [1].

Qui aurait osé dans l'école élever la voix contre cet anathème? Qui se serait permis d'étudier cette soi-disant architecture? La vue de tels monuments ne passait pas seulement pour inutile, on la croyait pernicieuse; et si par hasard quelque artiste moins timoré que ses confrères, trouvant une vieille église sur son chemin, s'avisait de ne pas détourner les yeux, s'il en admirait certaines parties, s'il osait même en crayonner quelques souvenirs, sa foi n'en était pas ébranlée, car ce n'était pas l'examen d'un monument isolé, c'était la comparaison laborieuse et réfléchie d'un grand nombre de monuments qui seule aurait pu l'éclairer et lui faire apercevoir, dans ce prétendu chaos, un principe d'ordre et de classification.

[1] Voyez *Dictionnaire historique d'architecture*, tom. I, au mot *Gothique*, p. 670; tom. II aux mots : *Ordre*, p. 173; *Proportion*, p. 317; *Voûte*, p. 690.

Or, les plus téméraires n'auraient jamais alors entrepris pareil travail. Il est donc probable que, pendant longtemps encore, nos architectes auraient jugé les monuments du moyen âge sans les connaître, et que l'impossibilité de les classer fût demeurée proverbiale, si quelques hommes étrangers à la pratique de l'art, de simples amateurs, sans préjugés d'école, sans doctrines traditionnelles, n'obéissant qu'à leur propre sentiment, à l'amour des belles choses et à un certain attrait de curiosité, ne s'étaient mis à la recherche de ces monuments, et après en avoir beaucoup contemplé, beaucoup comparé, n'avaient senti le besoin de se rendre compte de leurs impressions et d'analyser ce qu'ils avaient vu.

Ils ne tardèrent pas à reconnaître que, dans les innombrables éléments dont cette architecture se compose, la confusion et l'irrégularité sont surtout apparentes, et que, pour peu qu'on les regarde avec attention, il est impossible de n'être pas frappé de certaines analogies et de certaines différences qui se reproduisent d'une manière constante et régulière. A force de réunir les analogies et d'abstraire les différences, ils parvinrent à établir des divisions générales susceptibles d'être ultérieurement subdivisées et de devenir les cadres d'une classification méthodique. La plus large, la plus complexe de ces divisions résulta naturellement d'une différence fondamentale dans la forme d'un des membres principaux de l'architecture. Comment ne pas remarquer, en effet, que, parmi tous ces édifices auxquels on applique sans distinction cette dénomination de monuments du moyen âge, il en est dont toutes les arcades, toutes les ouvertures se terminent en pointe, en ogive, tandis que, dans d'autres, le plein cintre règne exclusivement, et que, chez quelques-uns enfin, on remarque simultanément le plein cintre et l'ogive?

Ces distinctions n'étaient-elles que fortuites, ou bien constituaient-elles des différences essentielles dans l'origine et la nature de ces trois sortes de monuments? Les uns et les autres pouvaient-ils être contemporains, ou bien devait-on nécessairement les attribuer à des époques distinctes? Pour résoudre ces questions, il fallut recourir au témoignage des monuments écrits, et lorsque, après des expériences maintes fois répétées, après des vérifications sans nombre, il fut toujours reconnu que les monuments à plein cintre n'apparaissaient plus au delà d'une certaine époque, que les monuments à ogive, au contraire, ne commençaient à paraître qu'à partir d'une autre époque, et que les monuments mixtes semblaient appartenir aux années intermédiaires, il fut permis sans doute de constater ce premier résultat comme une preuve évidente qu'il y avait là une science possible.

Ce n'était qu'un premier pas; mais bientôt, en faisant pénétrer l'analyse dans ces trois grandes classes de monuments, on reconnut que chacune d'elles, prise à part, pouvait être subdivisée, et que les signes indicateurs de ces subdivisions, bien qu'ils fussent plus ou moins distincts, n'avaient rien d'arbitraire ni d'accidentel. En un mot, ces premiers essais, quelque incomplets qu'ils fussent, posèrent les bases d'une classification générale. On commença à voir clair dans ces dix siècles de ténèbres; les monuments de chaque espèce se trouvèrent groupés à peu près à leur rang dans l'ordre chronologique; et, enfin, ce qui n'est pas moins nécessaire, on entreprit de fixer leurs rapports géographiques, c'est-à-dire les différences qui les distinguent, non plus de siècle à siècle dans le même lieu, mais de pays à pays dans le même moment.

En effet, pour connaître l'histoire d'un art, ce n'est pas assez de déterminer les diverses périodes qu'il a parcourues

dans un lieu donné, il faut suivre sa marche dans tous les lieux où il s'est produit, indiquer les variétés de forme qu'il y a successivement revêtues, et dresser le tableau comparatif de toutes ces variétés, en mettant en regard, non-seulement chaque nation, mais chaque province d'un même pays. Ainsi, par exemple, on ne connaît pas l'architecture grecque, si l'on se borne à étudier les différents styles qui, successivement, brillèrent à Athènes; il faut se transporter à Égine, à Sycione, en Ionie, en Sicile, partout où l'art fut florissant, et chercher, à côté des caractères généraux sous lesquels il apparaît à chaque siècle, les influences diverses qu'il subit dans chaque lieu.

C'est vers ce double but, c'est dans cet esprit qu'ont été dirigées presque toutes les recherches entreprises depuis vingt ans parmi nous au sujet des monuments du moyen âge. Déjà, vers le commencement du siècle, quelques savants d'Angleterre et d'Allemagne nous avaient donné l'exemple par des essais spécialement appliqués aux édifices de ces deux pays. Leurs travaux n'eurent pas plus tôt pénétré en France, et particulièrement en Normandie, qu'ils y excitèrent une vive émulation. En Alsace, en Lorraine, en Languedoc, en Poitou, dans toutes nos provinces, l'amour de ces sortes d'études se propagea rapidement, et, maintenant, partout on travaille, partout on cherche, on prépare, on amasse des matériaux. La mode, qui se glisse et se mêle aux choses nouvelles, pour les gâter bien souvent, n'a malheureusement pas respecté cette science naissante et en a peut-être un peu compromis les progrès. Les gens du monde sont pressés de jouir; ils ont demandé des méthodes expéditives pour apprendre à donner sa date à chaque monument qu'ils voyaient. D'un autre côté, quelques hommes d'étude, emportés par trop de zèle, sont tombés dans un dog-

matisme dépourvu de preuves et hérissé d'assertions tranchantes, moyen certain de rendre incrédules ceux qu'on prétend convertir. Mais malgré ces obstacles, inhérents à toute tentative nouvelle, les vrais travailleurs continuent leur œuvre avec patience et modération. Les vérités fondamentales sont acquises; la science existe, il ne s'agit plus que de la consolider et de l'étendre en dégageant quelques notions encore embarrassées, en achevant quelques démonstrations incomplètes. Il reste beaucoup à faire; mais les résultats obtenus sont tels qu'à coup sûr le but doit être un jour définitivement atteint.

Essayons d'indiquer, avec toute franchise, quels sont ces résultats, c'est-à-dire quels sont les points qu'une méthode vraiment scientifique a constatés, quels sont ceux qui restent encore incertains et contestables.

La période des monuments à plein cintre n'est pas également bien éclaircie dans toutes ses phases. Sa durée est très-longue, et, sous une apparente uniformité, elle renferme les variétés les plus nombreuses. On peut bien tracer, même assez nettement, les divisions principales dont elle se compose; mais les caractères permanents de chacune de ces divisions ne se déterminent pas encore avec une précision suffisante. Il est plus facile de les sentir que de les expliquer. Ainsi, pour qui a beaucoup vu de monuments de ce genre, il existe de notables différences entre les constructions encore gallo-romaines des VIe et VIIe siècles et les monuments carlovingiens; et, parmi ces derniers, ceux qui appartiennent au règne de Charlemagne lui-même se distinguent aisément de tout ce qui a été construit dans la seconde moitié du IXe siècle et dans le Xe tout entier. Mais les signes de ces différences ne sont pas toujours exactement les mêmes. Il faut les chercher, tantôt dans certain mode de construction, tantôt dans certaine nature d'ornements, et

quelquefois seulement dans la façon plus ou moins grossière dont l'artiste a travaillé. Pour conserver l'espoir d'obtenir des données plus positives, il faudrait que les monuments de cette époque ne fussent pas d'une aussi grande rareté. Comment, sur un si petit nombre d'exemples, parvenir à établir des règles sûres et constantes? Nous ne doutons pas que de sérieuses études, de patientes comparaisons, ne dissipent en grande partie cette obscurité; mais il restera toujours, quoi qu'on fasse, quelque chose de vague et d'incomplet dans la classification des monuments antérieurs à l'an 1000. Une clarté plus grande apparaît dès le début du XIe siècle. Là ce n'est plus la rareté des exemples, c'est plutôt leur trop grand nombre qui augmente les difficultés. Si l'on se contente de généralités, point d'embarras. Cette grande renaissance du XIe siècle se manifeste par deux styles fortement caractérisés : le premier, robuste et massif; le second, riche, élégant, et aspirant presque à la légèreté. Mais à quelle époque précise celui-ci succède-t-il à l'autre? Combien de nuances, combien de degrés entre ces deux points extrêmes! Quelle variété dans les plans, dans les modes de construction, dans l'ornementation surtout! Et si l'on passe d'une province dans une autre, quel spectacle différent! Quel changement de formes et de caractères! Une si grande diversité donne à cette architecture beaucoup d'attrait; mais elle est un immense obstacle à la découverte des lois essentielles, des principes fondamentaux qui la gouvernent. Il faut néanmoins reconnaître qu'on a déjà beaucoup avancé cette œuvre difficile. Nous avons des données exactes, non-seulement sur la chronologie générale des constructions à plein cintre du XIe siècle et de la première moitié du XIIe; mais sur les principales particularités qui les distinguent dans la plupart de nos provinces. Lorsque les nombreux monuments de cette époque qui sur-

vivent encore auront tous été relevés, mesurés, étudiés et comparés avec intelligence, bien peu de questions resteront douteuses; mais parviendra-t-on sur tous les points à la certitude scientifique? Nous n'oserions l'affirmer. Cette architecture, quoique complétement distincte, et de l'architecture romaine et de tous ses dérivés, n'est cependant pas entièrement originale. Les éléments qui la constituent sont presque tous empruntés : les uns viennent directement d'Orient, les autres sont comme détachés pour ainsi dire des monuments romains existant sur notre sol, quelques-uns enfin sont le produit de traditions purement locales. Ce n'est pas un tout homogène, vivant de sa propre vie, conséquent avec lui-même dans toutes ses parties, depuis la racine jusqu'au sommet, c'est un composé, c'est une compilation, pour employer ce mot que l'illustre critique cité plus haut applique à tort, selon nous, à toutes les architectures du moyen âge sans distinction, mais qui ne manque pas de justesse, si l'on s'en sert pour qualifier l'architecture à plein cintre, principalement pendant les siècles de sa complète décadence et même aussi, soit à l'époque de Charlemagne, soit dans la brillante période des XIe et XIIe siècles. Or, comme il est impossible de faire l'analyse méthodique d'une compilation, il ne faut pas s'étonner que toute classification rigoureuse et complète des monuments à plein cintre nous semble un problème presque insoluble; et que, tout en constatant les règles générales auxquelles ils sont soumis, nous devions probablement nous résigner toujours à laisser fléchir ces règles devant un certain nombre d'exceptions.

La même observation s'applique aux monuments mixtes, c'est-à-dire à ceux qui participent à la fois et de l'architecture à plein cintre et de l'architecture à ogive, soit que ces deux formes d'arcade y figurent simultanément, soit que, composés

exclusivement d'ogives, ils conservent néanmoins tous les autres caractères des constructions à plein cintre. C'est peut-être autour de ces monuments mi-partis que s'est amassé le plus d'incertitude et d'obscurité. Bien qu'ils appartiennent à une époque où les documents historiques commencent à devenir abondants, on ne trouve dans les témoignages écrits que bien peu de paroles qui les concernent, et quelques-unes de ces paroles prêtent à des équivoques et servent à accréditer des erreurs. Vieillir ce qui est ancien est un plaisir auquel bien peu d'esprits savent résister. C'est là ce qui explique l'empressement avec lequel on s'est armé de textes ambigus ou mal interprétés, pour attribuer à quelques monuments de cette catégorie une antiquité exceptionnelle et merveilleuse. Ces hérésies ont beau être victorieusement combattues, elles n'en renaissent pas moins à tout propos et contribuent à entretenir le scepticisme chez ceux qui ne sont pas portés à admettre la possibilité de classer scientifiquement les monuments du moyen âge. Au fond, toutes les incertitudes sur cette époque de transition se réduisent à un seul point litigieux, l'origine de l'ogive; question complexe, question insoluble, quand on l'aborde isolément, quand on veut y voir une énigme dont un mot unique peut donner la clef. Nous chercherons plus loin sous combien d'aspects divers il faut l'envisager, à quelles autres questions il faut la rattacher, pour qu'il y ait quelque chance d'en poursuivre utilement la solution. Nous verrons les points qu'on peut espérer d'éclaircir, la direction qu'il convient d'imprimer aux recherches qui seront désormais entreprises : mais, quant à présent, il n'est pas besoin d'insister pour prouver que cette seconde classe de monuments est encore imparfaitement étudiée, et que presque tout est à faire pour la soumettre à une classification régulière et méthodique.

Il n'en est pas ainsi de la troisième. Quelle que soit l'origine de l'ogive, que son apparition soit plus ou moins ancienne, qu'elle nous vienne de l'Orient ou des régions septentrionales, qu'elle soit sacerdotale ou laïque, qu'elle résulte d'une production spontanée et nécessaire, ou de combinaisons accidentelles et capricieuses, il est un fait certain, incontestable, c'est qu'à partir du commencement du XIIIe siècle (à quelques années près, selon les pays), on voit toutes les constructions religieuses, civiles, militaires, sans exception, exécutées d'après un système uniforme et régulier, système dont les éléments sont, les uns entièrement neufs, les autres combinés dans un ordre tout nouveau, système enfin dont on peut déterminer exactement le but, les conditions et la durée.

Ce n'est pas là un paradoxe. Nous n'avons pas hésité tout à l'heure à reconnaître ce qu'il y avait d'incomplet, au point de vue de la science, dans les époques précédentes; nous n'avons pas caché que, du VIe au XIIe siècle, l'imagination et le hasard semblaient se mêler parfois aux règles qui gouvernent les divers styles à plein cintre; que l'histoire du style de transition était encore pleine de vague et d'incertitude. Mais maintenant que nous sommes dans le XIIIe siècle, maintenant que l'ogive a définitivement remplacé le plein cintre, un spectacle tout différent s'offre à nous : nous voyons cette régularité, cet enchaînement, cette conséquence, cette série de rapports, à la fois fixes dans leur principe et variables dans leur application, qui constituent un système; et, malgré tous les livres d'architecture, malgré les doctes arrêts de leurs auteurs, il faut bien qu'on nous permette de constater ce que nous voyons.

Si les érudits qui ont jugé l'art du moyen âge sans le connaître et d'après quelques observations isolées et passagères, l'avaient regardé d'un œil moins distrait; si, au lieu de con-

fondre et de condamner en bloc tout ce que nos pères ont construit pendant huit ou neuf cents ans, ils avaient seulement examiné les principaux monuments qui, d'après des témoignages authentiques et irrécusables, ont été bâtis en France depuis l'an 1200 jusqu'aux premières années du XVIe siècle, il n'est pas douteux que nous serions bien près de nous entendre; car s'ils connaissaient ces monuments, s'ils les avaient étudiés, il n'échapperait pas à leur perspicacité que pendant ces trois siècles un principe commun préside à l'art de bâtir, principe aussi neuf que fécond, aussi régulier que hardi, et que ce principe subit successivement trois grandes modifications qui correspondent à peu près à chacun de ces trois siècles.

C'est, je le répète, faute d'avoir ouvert les yeux qu'on traite toutes ces vérités de chimères et qu'on se renferme dans une incrédulité dédaigneuse.

Au lieu d'examiner les monuments, on proclame, sous forme d'axiome, qu'il n'a jamais existé et qu'il ne peut exister qu'une seule architecture proprement dite, l'architecture classique, attendu qu'elle seule est conforme aux grandes lois de l'intelligence, qu'elle seule possède un système de proportions régulières et de combinaisons constantes, qu'elle seule, en un mot, repose sur un principe d'*ordre*[1], tandis que « *le genre de bâtisse* auquel on donne le nom de gothique, est né de tant d'éléments hétérogènes et dans des temps d'une telle confusion, d'une telle ignorance, que l'extrême diversité de formes qui le constitue, inspirée par le seul caprice, n'exprime réellement à l'esprit que l'idée du *désordre*[2]. »

Vérifions sur-le-champ l'exactitude de cette assertion; en-

[1] Voyez *Dictionnaire historique d'architecture* (in-4°, 1832), tom. II, pag. 175, 2e col. au mot *Ordre*.

[2] Voyez *Dictionnaire historique d'architecture*, tom. II, pag. 175, 1re col.

trons dans une de ces *bâtisses gothiques :* ne choisissons pas, si l'on veut, les plus belles et les plus grandes cathédrales; n'allons ni à Reims, ni à Chartres, ni à Beauvais. Une simple église de second ou de troisième ordre nous suffira, pourvu qu'elle ait été construite, soit au XIIIe, soit au XIVe siècle, et que le caractère de la construction primitive ne soit pas trop altéré par des mutilations ou par des restaurations. Nous voici dans la nef : quelles sont nos impressions? Est-ce l'idée du désordre qui vient nous assaillir ? Ne sommes-nous pas frappés, au contraire, de la régularité de l'ordonnance, et quelle que soit la multiplicité et la variété des détails, ne sentons-nous pas qu'une grande unité de pensée se révèle dans tout le monument? Cette profonde perspective, la disposition de ces piliers, la manière dont ils se multiplient et se ramifient au sortir d'un tronc commun, leur épanouissement pour former et soutenir le couronnement de l'édifice, tout cela n'est-il qu'un jeu du hasard, un effet accidentel et imprévu? Dites à qui vous voudrez que c'est sans intention et par un caprice irréfléchi que ces voûtes ont été portées si haut et que l'élévation du monument est si grande par rapport à sa largeur, personne ne vous croira. Les uns, si leur esprit est tourné vers l'utile, admireront ce moyen sage et prévoyant de répandre à profusion l'air respirable dans des vaisseaux où de si grandes réunions d'hommes doivent être entassées; d'autres, portant les yeux hors de ce monde, et s'inquiétant d'autres lois que de celles de la physique, verront dans cette extrême élévation l'intention d'abaisser l'orgueil de l'homme par la comparaison de son infime petitesse avec l'immensité de la maison du Seigneur. Mais personne ne supposera que ce soit sans but, sans calcul, sans préméditation, que ces hardis travaux aient été exécutés.

Le critique auquel nous répondons, tout en refusant d'ad-

mettre qu'à une époque quelconque du moyen âge il ait existé une architecture, ne peut s'empêcher de reconnaître que quelques-uns des monuments que nous ont laissés ces siècles d'ignorance ont un certain air de grandeur et produisent, surtout à l'intérieur, une assez vive impression[1]. Mais ce sont là, dit-il, des effets que l'instinct seul peut créer : rien ne prouve qu'ils soient le résultat de combinaisons savantes et réfléchies. Selon lui, les architectes du moyen âge, aussi bien ceux du XIIIe que ceux du IXe siècle, lors même qu'ils font de belles choses, ne savent pas ce qu'ils font : ils tâtonnent sans règle, sans méthode. Si par fortune ils rencontrent une heureuse disposition, ils sont hors d'état de la reproduire à coup sûr, soit dans un autre édifice, soit même dans les différentes parties du même monument. En un mot, pour réduire à des termes précis l'opinion de l'illustre écrivain, il regarde comme radicalement impossible de découvrir dans cette soi-disant architecture la base, soit d'un système de proportion, soit d'un système de construction, soit d'un système d'ornementation ; trois choses sans lesquelles une architecture n'existe pas.

Voilà la question nettement posée; nous l'acceptons dans ces termes. A notre avis, l'architecture des XIIIe et XIVe siècles possède un système de proportion, un système de construction, un système d'ornementation; systèmes qui lui sont propres, qui constituent son originalité, et qui la rendent profondément distincte, non-seulement de l'architecture antique, mais de tous les modes de bâtir employés successivement à d'autres époques du moyen âge.

Voyons d'abord ce qui regarde les proportions.

Point d'architecture sans un système de proportion : nous

[1] V. *Dictionnaire historique d'architecture*, tom. II, pag. 175. 1re col. au mot *Ordre*.

en tombons d'accord. Il faut qu'un certain rhythme, une certaine mesure, un certain ordre, déterminent les rapports du tout avec les parties. Si ces rapports sont harmonieux, l'esprit est satisfait et l'art a rempli sa mission. Mais pourquoi supposer qu'un procédé unique et invariable puisse seul créer cette harmonie? Il y a de l'ordre dans une architecture dès qu'elle produit l'effet qu'elle a pour but de produire. Peu importe si les moyens qu'elle emploie sont plus ou moins conformes à ceux dont on s'est déjà servi pour produire d'autres effets; c'est en elle-même qu'il faut la juger, abstraction faite des modèles consacrés.

Le système de l'antiquité repose, comme on sait, sur certains rapports de mesure entre la colonne et l'entablement, entre le support et la chose supportée. Or il n'y a pas d'entablement dans l'architecture du XIIIe siècle : faut-il en conclure que tout système de proportion lui est interdit, et que ses productions sont nécessairement arbitraires et désordonnées? Sans doute, le mode suivi par les anciens est admirablement simple et régulier. L'esprit humain a peut-être eu tort de l'abandonner; peut-être, au contraire, comme quelques-uns le pensent, a-t-il fait preuve, en s'en écartant momentanément, d'une heureuse témérité. Ce n'est pas là qu'est la question. A tort ou à raison, nos pères, pendant le moyen âge, sont sortis des voies de l'antiquité, et le chemin qu'ils ont pris les a conduits dans des régions nouvelles, dans un monde inconnu des anciens. Ce monde n'a-t-il pas ses lois, son rhythme, son harmonie? Cherchez d'abord à le comprendre, et voyez ensuite si ces artistes, que vous croyez barbares, n'en ont pas connu le secret et ne l'ont pas fidèlement exprimé.

N'est-il pas évident, en effet, que c'est volontairement et systématiquement qu'ils ont abandonné, ou plutôt qu'ils ont

exclu de leurs constructions la ligne horizontale, si fortement accentuée dans l'entablement antique? A peine si de légers filets permettent à l'œil de suivre horizontalement la division des divers étages dont ces constructions sont composées, tandis que de fortes saillies verticales, à l'extérieur sous forme de contre-forts, à l'intérieur sous forme de longues colonnes s'élançant d'un seul jet de la base au sommet de l'édifice, traversent toutes les lignes horizontales, les interrompent et les font oublier.

Le système de proportions de l'architecture à ogive peut donc se résumer en ces mots : déguiser les lignes horizontales, accentuer les lignes perpendiculaires.

Mais ce n'est là, dira-t-on, qu'un principe abstrait, une loi générale, dont l'application peut être faite de diverses manières; un véritable système s'explique plus catégoriquement; il ne laisse rien à l'arbitraire, il donne des préceptes, ou plutôt des commandements. C'est ainsi que les ordres, dans l'architecture antique, tracent, jusque dans leurs moindres détails, toutes les proportions de chaque nature d'édifices. Prouvez-nous que l'architecture à ogive obéit à quelque chose d'analogue aux ordres grecs et romains, et nous reconnaîtrons qu'elle repose sur un système, nous ne contesterons plus qu'elle soit une véritable architecture.

Avant de répondre, il faut s'entendre sur l'idée qu'on se fait des ordres antiques. Prétend-on qu'ils consistent dans des prescriptions tellement absolues, dans des combinaisons mathématiques tellement exactes, qu'il en résulte un moyen, pour ainsi dire mécanique, de construire des édifices toujours parfaitement semblables, à un millimètre près? Dans ce cas, nous confesserons franchement qu'à aucune époque du moyen âge, même aux XIIIe et XIVe siècles, l'architecture n'est tombée dans

cet état d'asservissement; mais si, au contraire, comme il est facile de le prouver, la théorie des ordres repose, non sur la reproduction servile de patrons taillés d'avance, mais sur certaines grandes lois d'harmonie générale qui n'excluent pas certaine liberté dans les moyens d'exécution, nous n'hésitons pas à le dire, il existe de semblables lois dans l'architecture à ogive, et ces lois la gouvernent aussi bien que les ordres régissent l'architecture grecque et romaine.

Il ne faut pas croire, en effet, comme on le suppose assez généralement, qu'une fois donné le diamètre de la colonne antique, on connaisse exactement sa hauteur, et que cette hauteur détermine invariablement la dimension de toutes les autres parties de la construction. Si cela était vrai, les édifices appartenant à un même ordre seraient tous absolument semblables, leur échelle seule pourrait différer : il y aurait de grands et de petits temples doriques, de grands et de petits temples corinthiens; mais les petits seraient, trait pour trait, la miniature des grands; proportion gardée, ils seraient identiques; et, comme il n'existe que trois ordres, il n'y aurait également que trois types de chaque nature d'édifices, types dont les innombrables reproductions seraient autant d'épreuves sorties d'un même moule.

Consultez les faits : cherchez, non dans Vitruve, mais dans les monuments eux-mêmes, si vous trouvez cette prétendue identité. D'abord, vous verrez qu'en traversant les siècles, et surtout en passant de Grèce en Italie, ces ordres, qu'on suppose immuables, ont subi de nombreux changements, ou plutôt de véritables transformations. Mais laissons de côté cet élément de diversité; ne comparons que des monuments dans les mêmes conditions, c'est-à-dire construits d'après un même ordre, dans un même pays, dans la même époque; et, pour nous adresser

au plus pur, au plus noble de tous les ordres, au dorique grec, mesurons le Parthénon et les Propylées. Ces deux monuments, qui se touchent, sont-ils calqués l'un sur l'autre? Leurs colonnes sont-elles de même hauteur relativement à leur diamètre? Non, la différence est de près d'un demi-diamètre. Et si vous sortez d'Athènes pour comparer à ce même Parthénon un autre chef-d'œuvre d'Ictinus, le temple de Bassæ près Phygalie, par exemple, ne vous présente-t-il pas aussi des mesures différentes et des anomalies bien autrement remarquables? Ainsi, partout la liberté se fait jour, les règles n'en subsistent pas moins; mais elles ne sont ni despotiques ni tracassières : elles se contentent de caractériser le style du monument par de grands traits généraux; elles lui donnent un cachet d'unité, tout en laissant la carrière ouverte à la variété. Et qu'on ne dise pas que les diversités qu'elle tolère sont imperceptibles : les colonnes doriques ont, dans tel édifice, une hauteur à peine égale à quatre diamètres; dans tel autre, elles en atteignent presque six : ce qui n'empêche pas que ces deux genres d'édifices ne soient également doriques. Leur stature, leur physionomie, diffèrent, mais leurs proportions générales sont les mêmes; on reconnaît sur-le-champ qu'ils sont de même famille.

Il en est ainsi de l'architecture à ogive. Prenez toutes les églises bâties en France dans le XIIIe siècle, et pour mieux préciser l'époque, depuis 1220 jusqu'à 1280; restez en deçà de la Loire, car au delà vous trouvez un sol où le style vertical ne s'est jamais complétement acclimaté; surtout ne confondez pas dans votre examen les parties de ces églises qui peuvent appartenir à des temps plus reculés ou que des restaurations postérieures auront modifiées. C'est faute de ces précautions qu'on a si vite prononcé qu'il n'y avait là qu'un inextricable chaos. Si vous avez soin de ne comparer que des productions

d'une même époque, d'un même pays, d'un même style, il est impossible que vous ne reconnaissiez pas que tous ces monuments ont le même aspect général, que toutes leurs parties essentielles sont conçues dans le même esprit et affectent les mêmes formes; que tous, enfin, ils ont cet air de famille qui distingue les édifices antiques appartenant à un même ordre.

Maintenant, si vous procédez le compas à la main, vous trouverez assurément des différences de mesure. Mais ces différences n'ont jamais rien d'excessif, elles ne sortent pas d'un certain terme moyen; et, tout en modifiant les dimensions des édifices, elles n'en altèrent pas les proportions. Les proportions dans les œuvres de l'art, comme dans celles de la nature, sont des lois générales: les dimensions sont des accidents particuliers. Voyez si la nature soumet jamais ses créations à des mesures invariables. Donne-t-elle la même taille à tous les animaux de même espèce? Donne-t-elle même à leurs membres une grandeur toujours relativement égale? Non, il n'existe pas deux êtres de même famille qui se ressemblent exactement, et cependant tous les individus de cette famille sont semblables par certains rapports généraux, rapports constants, immuables, nécessaires. Ce sont ces rapports qui constituent les proportions.

Ne vous récriez donc pas si le plan de la cathédrale d'Amiens n'est pas absolument le même que celui de Notre-Dame de Reims; si la nef de l'une est moins longue que celle de l'autre relativement à la longueur du chœur; si les piliers de ces deux temples ne sont pas exactement de même épaisseur en comparaison de leur hauteur. Ce ne sont là que des diversités de dimension, diversités inévitables, et dont les monuments classiques, comme nous venons de le voir, ne sont pas plus exempts que les autres. Pourvu que dans une certaine mesure les rap-

ports du tout avec les parties restent les mêmes, peu importent ces variations des parties entre elles. Ce qui constitue un système de proportions, ce n'est pas l'absence de ces apparentes anomalies, c'est la présence de certaines grandes lois générales supérieures à toutes les dissemblances individuelles : d'où il suit que si l'architecture du XIIIe siècle repose, comme nous le prétendons, sur un système de proportions qui lui est propre, nous devons trouver dans toutes ses œuvres, quelles que soient les particularités qui les distinguent, certaines ressemblances fondamentales et nécessaires, indices certains d'un principe commun duquel elles émanent.

Or rien n'est plus facile à constater. Commençons par examiner les plans; nous allons distinguer à des signes infaillibles ceux du XIIIe siècle de tous ceux des âges précédents. Le plan du temple chrétien se trouve modifié, à cette époque, d'abord par l'addition d'un collatéral autour du chœur, addition *nécessaire* dans toutes les églises à plusieurs nefs; en second lieu, par le changement de la forme du chœur lui même, dont l'extrémité, jusque-là semi-circulaire, devient toujours et *nécessairement* polygonale. Mais, quelle que soit l'universalité de ces modifications dans les plans, elles peuvent ne paraître que d'une importance secondaire. Ce n'est pas sur le sol des églises, c'est sur leurs parois qu'il faut jeter les yeux pour apercevoir aussitôt les caractères généraux et invariables dont on voudrait en vain contester la présence.

D'abord toutes les ouvertures, tous les vides, se terminent en arc brisé, en ogive. C'est là une règle absolue. Que si une fois entre mille, comme à Notre-Dame de Metz par exemple, on voit un arc à plein cintre se glisser au milieu d'innombrables ogives, c'est une de ces exceptions imperceptibles qui sanctionnent les règles au lieu de les infirmer. Ce qui est cer-

tain, c'est qu'avec le XIIIe siècle l'emploi de l'ogive devient exclusif, non-seulement dans les églises, mais dans tous les autres édifices. On n'ouvre plus une fenêtre, on ne pratique plus une porte dans une construction quelconque, sans leur donner la forme aiguë. Un fait aussi universel peut-il n'être qu'un accident et un caprice? S'il était question de ces monuments qu'on rencontre en d'autres temps et en d'autres pays, monuments où quelques arcades à ogives apparaissent comme par hasard et égarées, pour ainsi dire, au milieu d'arcs à plein cintre ou d'ouvertures à angles droits, il serait juste et raisonnable de ne voir dans l'emploi de cette forme qu'une fantaisie capricieuse. Mais ici ce sont toutes les ouvertures sans exception qui se terminent en pointe, et non-seulement les portes, les arcades et les fenêtres, mais les voûtes et jusqu'aux fondations elles-mêmes. L'édifice tout entier est moulé sur cette forme; elle lui est inhérente; elle compose sa structure, son organisation, son *ossatura*. Sans elle il ne serait pas.

Ainsi voilà déjà une première loi générale qui caractérise l'architecture du XIIIe siècle; mais il en est une seconde non moins importante. L'ogive n'est pas seulement employée exclusivement dans toutes les productions de cette architecture; elle y affecte une forme déterminée; sa base, c'est-à-dire son ouverture inférieure, est égale à chacun de ses deux côtés latéraux, ou, en d'autres termes, elle procède du triangle équilatéral. Cette forme est évidemment la perfection de l'ogive, comme la figure géométrique qui la produit est la plus parfaite des figures triangulaires. Au XIIe siècle, lorsque l'ogive est à sa naissance, et commence à se substituer au plein cintre, sa base est généralement plus large que chacun de ses côtés; en conséquence, son angle supérieur est plus obtus que les deux autres, ce qui donne à l'ensemble de l'ogive un aspect un peu

lourd, un peu écrasé. Au XIVe siècle, au contraire, lorsque le style ascensionnel tend à l'exagération de son principe, la base de l'ogive devient plus étroite, et ses branches latérales sont de plus en plus allongées. Entre ces deux extrêmes, le XIIIe siècle nous donne le vrai type de l'ogive, c'est-à-dire cette forme dont l'angle supérieur résulte de l'intersection de deux courbes égales tirées des deux extrémités d'une ligne droite. C'est à l'usage presque exclusif de ce type que les chefs-d'œuvre du XIIIe siècle doivent ce caractère à la fois élancé et vigoureux qui les distingue. Ils ont beau s'élever à perte de vue, on est sans crainte sur leur solidité. Ce triangle équilatéral, qui se retrouve inscrit dans l'extrémité supérieure de toutes les ouvertures, donne à l'ensemble de la construction quelque chose de bien assis, un air d'à-plomb, une consistance, qui font oublier tout ce qu'il y a de téméraire dans sa légèreté presque aérienne.

Est-il besoin de dire qu'en assignant ainsi à chaque période du style vertical une forme d'ogive déterminée, nous ne prétendons pas poser des règles absolues. Encore une fois, il n'existe pour aucune architecture des mesures invariables; ce n'est jamais que sur des moyennes qu'on peut raisonner. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si, même au temps de saint Louis, on trouve quelques ogives, soit trop larges, soit trop étroites à leur base, en proportion de leur hauteur; si, d'un autre côté, on aperçoit dès le XIIe siècle des exemples du type équilatéral, ou si, dans le XIVe, il s'en présente encore. Des circonstances locales, des difficultés d'emplacement, suffisent presque toujours pour motiver ces exceptions, et, lors même qu'elles proviendraient parfois du caprice des artistes, elles sont trop rares pour altérer l'autorité et le mérite d'observations mille fois répétées. Nous nous croyons en droit de regarder comme vrai et comme acquis à la science tout fait qui

n'est presque jamais démenti; voilà dans quel sens nous disons que, pendant le XIIIe siècle, l'ogive procède du triangle équilatéral, ou du moins qu'elle se rapproche, autant qu'il est possible, de ce type; qu'au XIIe elle ne l'atteint pas encore, et qu'au XIVe elle tend à le dépasser. Quant au XVe siècle, nous n'oserions pas désigner quelle est exactement la forme de ses ogives : tantôt il les élargit outre mesure, tantôt il les rétrécit. Dans cet âge de recherches et de raffinements, l'empire de la règle s'affaiblit, l'imagination semble gouverner seule : aussi cette époque n'est-elle fortement caractérisée que par son ornementation, tandis que ses proportions sont vagues, changeantes et difficiles à généraliser.

C'est donc dans les deux siècles précédents, et surtout dans le treizième, qu'il faut étudier le système de proportions du style vertical; c'est là qu'il apparaît dans sa pureté, soumis à la discipline de la raison et aux lois d'une sévère harmonie. La forme systématique et régulière des ogives n'en est pas l'unique preuve; elle n'est qu'une révélation partielle de l'ordre qui règne dans toutes les parties de l'édifice. Interrogez-les toutes, vous les trouverez également conséquentes et dérivant de principes communs. Nous n'avons pas la prétention, toutefois, de remonter jusqu'à la loi unique et souveraine qui doit résumer tous ces principes; nous sommes persuadé qu'elle existe, mais faut-il la chercher, comme quelques-uns le supposent, dans le point central du monument, c'est-à-dire, quand il s'agit d'une église, dans l'intersection de la nef et des transsepts? Est-ce le carré de cette partie centrale qui sert de base, de racine géométrique à toutes les autres parties de l'édifice, de telle sorte qu'on puisse en déduire non-seulement la hauteur des quatre grands piliers qui soutiennent les quatre ogives maîtresses, mais la forme de ces ogives elles-mêmes, et enfin

les proportions relatives de tous les autres piliers et de toutes les autres ogives dont se compose le monument? Ce sont là des solutions qui, toutes vraisemblables qu'elles puissent être, n'ont pas encore acquis un degré suffisant de certitude pour être scientifiquement admises. Nous n'en avons pas éprouvé personnellement la valeur par des expériences assez multipliées pour nous en porter garant.

Mais, sans nous élever jusqu'à ces problèmes, sans entrer dans ces régions encore mal explorées, contentons-nous de constater, preuves en mains et sur la foi des expériences les plus incontestables, qu'il existe dans tous les monuments, soit du XIIIe, soit du XIVe siècle, une répétition constante des mêmes dispositions générales, et une certaine mesure moyenne applicable à toutes les parties principales de l'édifice. Cette démonstration doit suffire, car c'est là ce qui constitue et ce qui a toujours constitué un système de proportion.

Voyons maintenant s'il est vraiment impossible, comme on le prétend, de découvrir dans cette architecture la moindre trace d'un système de construction.

Sans doute, on peut trouver dans le moyen âge une longue période, la période du style à plen cintre, pendant laquelle l'art de construire devient un métier plutôt qu'un système. Mélange confus et barbare de méthodes antiques mal comprises, de traditions à demi perdues et de maladroites innovations, il mérite bien alors qu'on le prenne en pitié. C'est à peine si, vers le XIe siècle, on le voit commencer à suivre quelques règles fixes, à observer quelques principes constants. Mais, lorsque apparaît l'ogive, et surtout lorsque son règne est devenu universel et exclusif, les vieilles méthodes, les procédés bâtards, disparaissent; l'art de la construction se transforme, se régularise, et adopte systématiquement des méthodes inconnues

jusque-là. A des effets nouveaux, il faut de nouvelles causes. Ces formes verticales, sveltes, aiguës ne peuvent être produites que par des combinaisons qui leur soient spécialement applicables. La coupe des pierres exige des calculs tout nouveaux : partout des angles saillants et rentrants, partout des formes mixtilignes; de là des difficultés sans nombre pour évider, pour ajuster, pour appareiller les matériaux; puis, à côté de ces nouveautés de détail, des principes généraux de statique et d'équilibre, également tout nouveaux, soit à cause de l'extrême élévation des édifices, eu égard à leur épaisseur, soit à cause de la délicatesse de leur support et de l'envahissement des parties vides sur les parties pleines. Une telle révolution dans la théorie pouvait-elle manquer d'en produire une dans la pratique? A défaut de preuves, le simple raisonnement défendrait d'en douter.

Qu'importe que les Romains aient employé des voûtes d'arête dans quelques-uns de leurs monuments, dans leurs thermes par exemple? Faut-il en conclure que les constructeurs des XIIe et XIIIe siècles n'ont fait que copier les Romains, qu'ils ne sont que des compilateurs, et que, s'ils ont un système, ce système ne leur appartient pas? Comme si le mérite de l'invention était ici de la moindre conséquence. Oui, sans doute, les Romains ont fait des voûtes, d'autres peuples en ont fait avant eux, on en a probablement fait dès les temps les plus reculés; mais qu'on nous cite une époque, qu'on nous montre un pays où tous les édifices, sans exception, aient été surmontés de voûtes, où ces voûtes aient toutes été supportées, non-seulement par des arêtes croisées, mais par des nervures saillantes, proéminentes et profondément évidées à leur base; où la maçonnerie, suspendue sur ces nervures, ait été aussi mince, aussi légère, et disposée avec une telle hardiesse :

c'est dans ces détails d'exécution que consiste l'originalité; c'est dans l'universalité de l'application que consiste le système. Nous n'insisterons pas plus longtemps sur ce point. Que ceux qui ont étudié sérieusement la manière dont sont bâties les églises à ogives nous disent si elles sont l'œuvre du hasard et de la routine. C'est là une de ces questions pratiques dont les hommes du métier sont les meilleurs juges. Qu'on les interroge; nous nous en rapporterons aux tailleurs de pierres et aux moindres maçons. Demandez à ceux qui vont encore aujourd'hui, à l'issue de leur apprentissage, visiter la vis de Saint-Gilles, en Provence; demandez-leur si ce célèbre ouvrage n'est pas construit d'après des règles et par des procédés complétement distincts de ceux qui ont fait élever et la Maison carrée et les autres chefs-d'œuvre antiques du voisinage? Leur réponse vaudra mieux que toutes les dissertations.

Il ne reste donc plus à résoudre que ce dernier problème: existe-t-il dans l'architecture à ogives un système de décoration?

Sur ce point, comme sur les deux autres, le savant auteur du Dictionnaire d'architecture n'admet pas même la controverse. Il y a, selon lui, chez tous les décorateurs du moyen âge, manque absolu d'originalité et incapacité complète de rien imaginer qui leur appartienne [1]. « L'ornement gothique, dit-il, n'est qu'une dégénération de l'ornement antique, tradition confuse et transposition incohérente de tous les éléments décoratifs des trois ordres grecs, où les feuilles du corinthien, les volutes de l'ionique, les tores du dorique se trouvent compilés sans intention, sans choix, et exécutés sans art [2]. » Et plus loin, en parlant de la décoration extérieure des

[1] *Dictionnaire historique d'architecture*, tom. Ier, pag. 679, 2e col.

[2] *Dictionnaire historique d'architecture*, tom. Ier, pag. 674, 2e col.

églises : « Aucune sorte de goût ni de raison ne peut ni se rendre compte de cette décoration, ni même tenter de s'en définir l'idée. Tout ce qui en fait partie peut y être ou n'y être pas, peut occuper une place ou une autre place, sans qu'on sache ou qu'on puisse dire pourquoi ; tout y indique ce manque absolu de raison, qui, ainsi que dans les objets de mode et de fantaisie, ne peut s'expliquer que par le hasard, qui n'explique rien [1]. »

Nous comprenons, jusqu'à un certain point, que, lorsqu'il s'agit des proportions ou même de la construction, on se refuse à reconnaître un caractère régulier et systématique, non-seulement dans les œuvres du moyen âge en général, mais même dans celles des trois siècles où domine l'ogive. Pour distinguer les règles géométriques qui appartiennent exclusivement à ce style, de celles qui sont communes à toutes les architectures, pour apprécier les procédés pratiques que lui seul met en usage, il est nécessaire d'avoir étudié et comparé des monuments qu'on regardait à peine il y a vingt ans; mais pour ce qui concerne l'ornementation, celle du style à ogive est tellement spéciale, tellement unique en son genre, qu'il semble impossible, même quand on n'a fait que l'entrevoir, d'en méconnaître l'originalité. Pour nous, loin d'être un plagiat et une œuvre de déraison, l'ornementation du XIIIe siècle est une des créations les plus originales, les plus spontanées, les plus imprévues de l'esprit humain, en même temps qu'une de ses œuvres les plus raisonnables et les plus méthodiques. Sans doute il est une époque du moyen âge, celle qui s'écoule entre la chute du style antique et le triomphe du style à ogive, où la décoration architecturale n'est, en grande partie, qu'une imitation dégénérée de l'ornementation grecque

[1] *Dictionnaire historique d'architecture*, tom. Ier, pag. 677, 2e col.

et romaine. Bien que, pour être juste, il fallût au moins lui tenir compte des trésors d'imagination qu'elle mêle si souvent aux choses qu'elle imite, et de cet air de jeunesse et de nouvauté qu'elle répand sur les débris qu'elle emprunte, on peut reprocher, si l'on veut, à cette époque, sa stérilité et ses compilations. Mais, une fois l'ogive devenue maîtresse de l'art de bâtir, où trouver, dans ces ornements tout nouveaux qu'elle fait éclore, la moindre trace d'imitation? Dans quel lieu, dans quel temps aurait-elle pris ses exemples? Nous n'hésitons pas à le dire, ces ornements apparaissent alors pour la première fois dans le domaine de l'art. Non-seulement ils ne reproduisent, ni de loin, ni de près, les ornements antiques; mais ils sont faits, avec intention, dans un sentiment tout contraire. L'originalité, chez eux, va presque jusqu'à l'affectation. Quelques mots seulement pour en donner la preuve.

Les ornements dont se sert l'architecture peuvent être de deux sortes : tantôt ils consistent en figures purement abstraites et géométriques, tantôt dans une imitation plus ou moins exacte d'objets naturels, tels que végétaux, pierreries, perles, galons ou broderies. Dans l'un et l'autre cas, nous voyons le style à ogive, une fois parvenu à sa maturité, c'est-à-dire vers le commencement du XIIIe siècle, affecter de s'écarter et des traditions antiques et des exemples plus récents, soit de l'époque à plein cintre, soit de l'époque de transition. Prenez tous les filets, toutes les moulures creuses ou saillantes, plates ou arrondies, qui décorent une construction du XIIIe siècle; examinez la forme des arcs doubleaux, celle des nervures qui tapissent les piliers et les voûtes, vous trouverez partout des profils entièrement nouveaux. Dans les siècles précédents, les moulures, même les plus imparfaites et les plus grossières, vous laissent toujours apercevoir, comme à travers un verre

trouble, le profil romain qu'on s'est proposé pour modèle : ici, au contraire, l'intention de chercher un type nouveau est manifeste. On ne se borne pas à modifier les formes anciennes, on en choisit qui n'ont jamais été employées, et on les exprime sans hésitation, sans mollesse, avec un accent hardi et novateur.

Ce genre d'innovation, il est vrai, ne saurait être parfaitement senti que par un œil exercé, tandis que tout le monde, au premier coup d'œil, appréciera ce qu'il y a de neuf dans les imitations d'objets matériels que le style à ogive emploie comme ornement. D'abord, il n'imite presque exclusivement que des végétaux : plus d'oves, plus de perles, plus de rais de cœur, comme dans l'antique, plus de têtes de clous, plus de pointes de diamants, plus de galons ni de broderies, comme au temps du plein cintre byzantin ou roman : l'ornementation devient essentiellement végétale. Ce n'est pas tout : au lieu d'idéaliser les végétaux, comme on l'avait fait jusque-là, au lieu de leur prêter une forme conventionnelle, en harmonie avec le caractère des monuments antiques, on les copie purement et simplement, on les calque d'après nature; c'est la représentation exacte de certaines plantes, de certains feuillages qu'on fait exprimer à la pierre; enfin, on ne se contente pas d'adopter une nouvelle manière d'imiter les plantes et les feuillages, on en cherche les modèles, non plus en Orient ni sous les beaux ciels de la Grèce ou de l'Italie, mais dans nos forêts et dans nos champs : c'est la feuille de chêne, la feuille de hêtre; c'est le lierre, le fraisier, la vigne vierge, la mauve, le houx, le chardon, la chicorée et tant d'autres plantes, toutes de notre sol et de notre climat, qui viennent couvrir les archivoltes et composer les chapiteaux. Jamais ces végétaux modestes n'avaient reçu tant d'honneur; jamais architectes, avant le XIIIe siècle, n'avaient

daigné chercher en eux un motif d'ornement. Le style antique les eût trouvés trop prosaïques : s'il s'adressait au règne végétal, ce n'était que pour orner les édifices les plus pompeux. L'ordre dorique n'en admettait pas l'emploi; l'ionique le tolérait à peine et seulement dans la frise ; le corinthien seul en faisait un abondant usage; mais comme tout, dans cet ordre, devait affecter un air de majesté, c'eût été un contre-sens que d'y introduire des feuillages sous leur forme simple et naturelle; quelque riche, quelque noble que fût, par elle-même, la feuille d'acanthe, il fallait la rendre plus riche et plus noble encore; ajouter à la fermeté et à la fierté de ses formes, l'idéaliser, en un mot, pour la rendre digne de servir de support à ces somptueuses corniches et de couronnement à ces brillantes colonnes. Le même principe s'applique aux rinceaux et aux enroulements aussi bien qu'aux chapiteaux. L'artiste, en les composant, s'inspirait du souvenir de certaines plantes, mais ce n'étaient pas ces plantes elles-mêmes qui sortaient de son ciseau. En un mot, l'antiquité, et après elle l'époque byzantine et romane, quand elles ont appliqué la botanique à l'architecture, n'ont jamais connu qu'une botanique de convention, dont les modèles n'existent pas dans la nature.

C'est donc un changement complet, une véritable révolution que le système adopté par le XIIIe siècle. Non-seulement il reproduit avec une naïve fidélité les plantes sous leurs formes naturelles, mais il s'impose la loi de ne choisir ses modèles que dans la flore indigène. Ce dernier fait est de tous le plus significatif; il suffirait pour imprimer au style à ogive son véritable caractère, ce caractère essentiellement national qu'on chercherait vainement à lui contester. Quelle que soit l'origine de l'ogive elle-même, l'architecture qu'elle a fait naître chez nous est fille de nos climats et n'appartient qu'à eux : tous les

autres styles que nous avons tour à tour adoptés, soit avant elle, soit après elle, ne sont que des fruits étrangers transplantés avec plus ou moins de succès; elle seule est sortie de notre propre sève, elle seule porte la marque de notre propre création. Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur cette idée : peut-être essayerons-nous ailleurs d'entrer dans les développements qu'elle comporte; il nous suffit en ce moment d'avoir établi que l'ornementation du style à ogive n'a rien emprunté ni aux ornements antiques, ni à aucun autre genre d'ornements préexistants, et que ceux qui ne la connaissent pas peuvent seuls l'accuser de plagiat.

Quant au reproche de déraison, a-t-il plus de fondement? Évidemment il ne provient que d'une méprise entre deux époques. Il est bien vrai que, dans certaines sculptures bizantines ou romanes, le caprice et la fantaisie dominent tellement, qu'il n'est pas toujours très-facile de leur trouver un sens raisonnable; peut-être est-il permis de dire de ces sculptures que « tout ce qui en fait partie peut y être ou n'y être pas, occuper une place ou une autre place, sans qu'on puisse dire pourquoi. » Mais existe-t-il la moindre analogie entre ces sculptures et celles du XIIIe siècle? Autant les unes sont capricieuses et variées, autant les autres sont régulières, nous oserions presque dire uniformes. Voyez les chapiteaux d'une église à plein cintre, il n'y en a pas deux qui se ressemblent : ils diffèrent, non-seulement par la décoration, mais par la forme et par les dimensions. Dans une église à ogives, au contraire, dans une église du XIIIe siècle, tous les chapiteaux sont conçus d'après un même type, dans un même esprit. Suivez des yeux ces longues files de piliers, vous les trouvez tous couronnés de même; les feuillages qui serpentent à l'entour des chapiteaux peuvent varier quelquefois, ce n'est là qu'un détail accessoire;

mais la hauteur, la largeur, la forme générale, ne changent pas : vous retrouvez le même caractère, le même accent, le même profil, dans le chapiteau, non-seulement de chaque pilier, mais même de chaque colonne, de chaque colonnette, et du moindre fuseau.

Il en est de même des bases; leur régularité répond à celle des chapiteaux. Les voûtes elles-mêmes, quelle que soit la variété de leurs décorations, ne présentent jamais que des combinaisons qui se répètent avec ordre et symétrie. Quoi de plus raisonnable et de mieux motivé que les nervures croisées des XIIIe et XIVe siècles? Si, vers la fin du XVe, l'amour des tours de force engendre des complications presque inintelligibles, ce n'est pas au système à ogives, alors expirant, qu'il est juste de les imputer.

Enfin, quant aux façades et aux extérieurs d'église, est-il vrai « qu'aucune espèce de goût ni de raison ne puisse s'en rendre compte? » Ces contre-forts et ces arcs-boutants, qu'on veut nous donner pour d'informes échafaudages, produisent-ils donc un effet si confus et si désordonné, n'ajoutent-ils pas au monument une ampleur pyramidale qui contraste merveilleusement avec la légèreté purement verticale de la décoration intérieure? Le chevet de Notre-Dame de Paris aurait-il cet aspect grandiose, s'élèverait-il si noblement à l'extrémité de cette île; ne semblerait-il pas maigre, étroit et fragile sans les majestueux supports qui l'entourent de toutes parts? Ces prétendues aberrations ne sont donc que d'habiles et ingénieux calculs. Ce qui est vrai du chevet de Notre-Dame de Paris, l'est également du portail de Notre-Dame de Reims. Cette richesse somptueuse des façades, où l'on dit que la raison se perd, cesse d'être une énigme quand on sait en pénétrer le sens, quand, au lieu de s'arrêter à quelques défauts de symétrie matérielle, on

s'élève jusqu'à la signification symbolique de ces grandes compositions, quand on cherche l'harmonie générale cachée sous leur brillante variété.

Enfin, ce n'est pas assez d'être originale, méthodique et régulière, l'ornementation du style à ogive revêt à chacune de ses phases une physionomie tellement tranchée, qu'avec une étude, même légère, on peut, à la vue des monuments, reconnaître, presque à coup sûr, à laquelle de ces phases ils appartiennent, et constater ainsi approximativement leur âge. Les caractères distinctifs de ces diverses phases, bien qu'ils ne consistent que dans des nuances, sont cependant plus facilement appréciables que dans toutes les autres architectures, y compris, nous le disons sans hésiter, l'architecture classique elle-même. L'ornementation du XIIIe siècle se distingue de celle du XIVe ou du XVe au moyen d'indications plus précises que celles qui servent à classer chronologiquement la décoration des édifices antiques : aussi est-on moins exposé à prendre pour une œuvre de saint Louis un monument sculpté sous Charles V, qu'à confondre une construction du temps d'Auguste avec un édifice de l'époque des Antonins.

Mais, nous ne saurions le dire trop haut, tout ce qu'on vient de lire ne s'applique à l'architecture à ogive que dans le nord de l'Europe, depuis la Loire jusqu'au Danube. Si vous sortez de ce terrain, les règles s'évanouissent, vous marchez d'exception en exception. C'est faute de s'être prémuni contre cette cause d'erreur, que l'illustre critique dont nous avons cité les paroles et beaucoup d'autres savants esprits ont méconnu les faits les plus incontestables et, qu'on nous permette de le dire, nié jusqu'à l'évidence. C'est le gothique du Midi, le gothique d'Italie surtout, qui leur a fait prendre le change, qui a troublé leur jugement. Sans doute ils ont raison, jamais en

Italie, à aucune époque du moyen âge, il ne s'est formé un art de bâtir qui reposât sur des principes, qui se gouvernât avec la rigoureuse précision d'un système. L'antique abâtardi n'a pas cessé d'y régner un seul jour, et n'a cédé la place qu'à l'antique régénéré. Ouverte à toutes les importations étrangères, l'Italie ne s'en est jamais approprié systématiquement aucune. L'Orient lui a transmis ses brillantes fantaisies, le Nord son ogive; mais ces semences exotiques ont changé de nature en germant dans un sol tout sillonné de fondations romaines. Aussi qu'est-ce que l'ogive en Italie? Qu'est-ce que l'architecture qui emprunte cette forme? Une compilation, le nom est juste, un composé des éléments les plus divers et les plus hétérogènes. Grâce à la beauté des matériaux, à la poésie du climat et à un reste du génie de l'antiquité, ces œuvres bâtardes ont quelquefois l'aspect le plus séduisant. Les églises de Sienne et d'Orvieto nous éblouissent par l'élégance et l'éclat des détails. Mais l'œil a beau s'y plaire, l'esprit n'y trouve rien qui le satisfasse entièrement; il cherche vainement le principe, le régulateur qui a dirigé l'artiste, il ne voit qu'un amalgame de traditions antiques mal comprises et d'innovations avortées. Cette indécision, ce tâtonnement excluent toute idée de système. Peu importe donc la grandeur et le charme de quelques-unes de ses œuvres, l'architecture du moyen âge en Italie ne fut jamais qu'un art de décadence, un art sans lois, sans règle, sans méthode.

Aussi, quand Brunelleschi vint fouiller les ruines de Rome antique pour en exhumer un système d'architecture, il accomplissait une œuvre nécessaire, il comblait une place laissée vide depuis mille ans. Sa patrie n'avait pas de système d'architecture; il lui en donnait un. Chez nous, au contraire, florissait, vers la même époque, un système déjà dans sa puis-

sance, et qui ne demandait qu'à croître et à prospérer. Nous n'avions pas besoin d'un Brunelleschi en France; il ne nous fallait que la paix et la richesse, point d'Anglais, point de Bourguignons! Sans ces deux siècles d'oppression, de destruction et de misères, le système national aurait paisiblement et glorieusement accompli ses destinées, au lieu de tomber brusquement dans une décadence anticipée; suivie d'une renaissance dont les gracieux chefs-d'œuvre ne sauraient faire oublier l'origine étrangère et la dangereuse influence.

N'abordons pas ici des idées que nous ne pouvons tout au plus qu'indiquer, et qu'il nous suffise d'avoir montré comment les hommes du plus haut savoir, habitués à n'étudier l'art qu'en Italie, ne connaissant la France que pour l'avoir traversée, s'occupant encore moins de l'Angleterre et de l'Allemagne, sont nécessairement conduits, par de fausses analogies, aux erreurs que nous avons signalées. Pour eux, le moyen âge est partout ce qu'il est au delà des Alpes, c'est-à-dire une époque de décadence qui se continue sans interruption jusqu'au jour de la renaissance classique; et comme l'introduction de l'ogive en Italie ne fit qu'augmenter la confusion, le pêle-mêle de tous les styles, qui s'y heurtaient en désordre depuis plusieurs siècles, ils en concluent que, partout comme en Italie, l'époque dite gothique fut l'apogée de la décadence [1].

Nous avons répondu d'avance à cette conclusion. Non, l'architecture du XIIIe siècle, dans le nord de l'Europe, n'est pas la continuation de la décadence; elle en est le terme. Sa seule ressemblance avec la décadence consiste à s'affranchir comme elle des règles de l'antiquité. Mais pourquoi s'en affranchit-

[1] « Héritière de tous les abus, de tous les mélanges dont les siècles de barbarie furent témoins, l'architecture gothique ne fait qu'achever l'œuvre de destruction avec un surcroît de désordre et d'insignifiance. » (*Dict. hist. d'archit.* tom. II, pag. 675.)

elle? Pour obéir à des règles nouvelles, tandis que dans ces siècles profanes qui brisèrent l'entablement antique, et firent asseoir à sa place, sur le tailloir de la colonne, l'arcade, qui jusque-là s'était respectueusement abritée sous l'architrave, pourquoi violait-on le noble et harmonieux système inventé par les Grecs? Était-ce pour substituer à son principe fondamental un principe différent? Non, c'était pour le plaisir brutal d'altérer ce qu'on ne pouvait plus ni comprendre, ni reproduire. Et vous voudriez comparer cet acte de décrépitude et d'ignorance avec l'œuvre de résurrection, de jeunesse et d'enthousiasme qui s'accomplit chez nous au XIIIe siècle?

Nous terminerons ici cette digression déjà trop longue : résumons-la seulement en quelques mots.

Une classification chronologique des monuments du moyen âge, en France, n'est pas une œuvre chimérique.

Les bases de cette classification sont jetées, il ne s'agit que d'achever ce qui est commencé. Seulement, toutes les époques ne se sont pas jusqu'ici également bien prêtées aux investigations de la science.

Ainsi, depuis la chute de l'empire romain jusqu'à l'apparition des premières ogives, la classification semble à peine ébauchée, tant elle est vague et générale; les deux derniers siècles de cette longue période présentent seuls un peu de précision et de clarté.

Depuis la naissance de l'ogive jusqu'à la fin de l'époque de transition, l'obscurité redouble, la science hésite, et l'hypothèse et le roman se donnent libre carrière.

Mais, à partir du jour où l'ogive devient souveraine, une ère nouvelle commence : l'ordre et la régularité d'un système donnent à la classification chronologique des fondements solides et sûrs; l'observation scientifique suit des jalons certains;

des indications précises ne permettent plus de se méprendre sur la moindre nuance, sur le moindre détail; chaque édifice nous raconte lui-même son histoire, et, eût-il été bâti à dix reprises différentes pendant ces trois siècles, il nous laisserait clairement apercevoir où commence et où finit chacune des phases de sa construction.

C'est là ce que nous voulions établir. C'est pour obtenir cette démonstration que nous avions un moment quitté notre sujet.

Retournons maintenant à Notre-Dame de Noyon.

VI.

Si l'incendie du 21 juillet 1293 eût été aussi violent que le prétendent les archives de Longpont, si toutes les églises de Noyon, à l'exception de la petite paroisse de Saint-Pierre et de la chapelle des Templiers, eussent été réduites en cendre, la cathédrale ne pourrait avoir été reconstruite que vers les dernières années du XIIIe siècle, ou même au commencement du siècle suivant, et son architecture porterait nécessairement les caractères du style du XIVe siècle; car, dans la plupart des monuments de l'Ile-de-France et de la Picardie, les innovations de détail qui constituent ce style commencent à apparaître un peu avant l'an 1300, vers la première moitié du règne de Philippe le Bel. Or il n'existe, dans toute la cathédrale de Noyon, que deux échantillons très-peu importants du style du XIVe siècle, c'est à savoir la décoration appliquée sur les jambages des trois portes qui mettent en communication le porche occidental avec la nef de l'église, et les deux contreforts ou éperons qui soutiennent la façade de ce porche (voir les planches III et XVII). Le porche lui-même paraît appartenir au XIIIe siècle, malgré la forme obtuse des trois grandes ogives qui servent d'ouvertures. L'impossibilité d'élever davantage cette terrasse (voir la vue cavalière, planche XXII) sous peine de masquer une partie de la façade, et la nécessité de donner une grande largeur à ces ouvertures pour livrer passage à la foule et pour dégager l'aspect des portes de l'église, tels sont les motifs qui ont probablement fait adopter cette forme insolite.

Mais il suffit de voir les profils et l'ornementation de ce porche pour reconnaître qu'il ne peut avoir été construit ni beaucoup avant, ni beaucoup après les dernières années du règne de Philippe-Auguste. Les contre-forts, au contraire, sont évidemment ajoutés après coup; ils ne font pas corps avec la maçonnerie du porche; les assises des deux constructions ne se raccordent pas, il n'y a pas adhérence, et, enfin, les colonnettes placées dans les angles, les bases et les chapiteaux de ces colonnettes, et toute la décoration de la partie supérieure sont dans le goût du XIVe siècle le mieux caractérisé. Quant aux jambages des portes, leur décoration, aujourd'hui toute mutilée, mais qui laisse encore apercevoir des traces de coloration très-visibles et des feuillages de lierre et de groseiller sculptés avec une étonnante finesse, ne consiste qu'en une sorte de placage incrusté dans la masse d'une maçonnerie évidemment plus ancienne.

Il est à présumer que l'incendie de 1293 porta principalement ses ravages de ce côté de l'édifice; qu'il n'ébranla ni les clochers, ni l'église elle-même, mais qu'il endommagea les portes de la nef, et le porche placé devant ces portes; que, pour réparer le désastre, on refit en placage et dans le goût du temps la décoration des portes, et qu'enfin, pour prévenir la chute du porche, on éleva ces deux éperons si forts et si saillants. Cette conjecture est confirmée par le passage suivant d'une bulle du pape Boniface VIII, en date du 17 juillet 1294: « quod quædam pars Noviomensis ecclesiæ, cum claustro et « capitulo, ac ornamentis, fuerat casu miserabili concremata[1]. »

[1] Cette bulle a pour objet d'autoriser le doyen et le chapitre de Noyon à mettre à exécution un statut qui obligeait chaque nouveau chanoine de faire don au chapitre d'une chape de la valeur de dix francs. Ce statut, intitulé : *De cappa serica a novo canonico solvenda*, fut arrêté en chapitre l'an 1288, cinq ans avant l'incendie, et pour tout autre cause que le besoin de réparer l'église. Mais le pape, en le confirmant, prit pour motif le désastre survenu l'année précédente.

Le pape, comme on voit, n'est pas d'accord avec les moines de Longpont; il ne parle pas d'un embrasement total, mais seulement d'un incendie partiel, et il indique même par ces mots : « cum claustro et capitulo, » le côté de l'église qui dut être particulièrement endommagé. En effet, la salle du chapitre et une des galeries du cloître sont précisément situées dans le voisinage du porche (voyez la planche Ire). Il nous semble donc hors de doute que l'église ne fut atteinte que dans sa partie occidentale, et nous croyons que, même dans cette partie, si le feu dévora le mobilier, les ornements, les tapisseries, les vitraux, il ne fit qu'endommager la maçonnerie, et ne donna lieu qu'à de simples réparations. Celles du porche sont seules apparentes aujourd'hui, parce qu'elles furent sans doute les plus considérables. Quant à la salle du chapitre, elle ne dut être également que restaurée : ses profils sont trop fermes, son ornementation trop mâle et trop accentuée, pour qu'elle ne date pas du milieu du XIIIe siècle. Il est plus difficile, à l'égard du cloître, de se prononcer avec certitude : il peut sans doute avoir été reconstruit après l'incendie, mais il conserve sous tant d'aspects le cachet pur du XIIIe siècle que, malgré ce dessin rayonnant et ces formes un peu compliquées, nous penchons à croire que sa construction peut être antérieure de quelques années à 1293.

Ainsi voilà un premier point éclairci : non-seulement l'église entière n'a pas été incendiée, mais celles de ses parties qui ont subi l'action du feu n'ont pas toutes été reconstruites, et n'ont exigé que des travaux de réparation; d'où il suit que ce n'est ni au XIVe siècle, ni à la fin du XIIIe qu'il faut attribuer ce qui subsiste encore aujourd'hui de l'ancienne cathédrale de Noyon.

Serait-ce au XIIIe siècle lui-même? et, par exemple peut-on

supposer qu'après l'incendie de 1238 des travaux de reconstruction générale auraient été entrepris? Nous parlons de reconstruction générale, parce que, comme nous l'avons déjà fait observer, l'édifice entier étant homogène et appartenant à un même style, il ne peut être question de reconstructions partielles et successives, mais seulement d'une réédification complète, faite en un seul coup, et achevée tout au plus en un demi-siècle. Or il serait extraordinaire que ce fût l'incendie de 1238 qui eût été l'occasion de cette réédification. Rien ne prouve, comme nous l'avons dit, qu'il ait causé de grands ravages : le petit nombre d'auteurs qui en font mention ne le citent qu'en passant et sans lui attribuer la moindre gravité. On peut donc supposer que la solidité de l'édifice n'en fut pas compromise. Mais, indépendamment de cette présomption, d'autres raisons plus fortes nous donnent l'assurance que la reconstruction de la cathédrale ne date pas de cette époque. D'abord il eût été sans exemple en 1238, et surtout dans cette partie de la France, d'admettre, même par fantaisie et comme exception, l'emploi de l'arc à plein cintre; à plus forte raison n'aurait-on pas construit d'après ce type abandonné la presque totalité des ouvertures à l'extérieur de l'église et au dedans toutes celles des étages supérieurs. Les transsepts arrondis, tradition du style à plein cintre, qu'on retrouve si rarement, même à l'époque de transition, n'auraient jamais été tolérés après 1238, pas plus que les colonnes annelées, telles que celles qui s'élèvent dans le chœur et à l'entrée de la nef de Noyon, pas plus que l'alternance d'un support cylindrique et d'un pilier multiple, ancienne combinaison qui avait disparu sans retour dès la fin du XIIe siècle.

Ces raisons, ou plutôt ces faits, sont, selon nous, sans réplique. Ainsi, la cathédrale de Noyon n'a pas plus été construite

au milieu du XIIIe siècle qu'au commencement du XIVe, nous pouvons l'affirmer avec une égale certitude.

Nous n'avons donc plus de choix : il ne reste que les incendies de 1131 et de 1152 qui puissent avoir rendu nécessaire la reconstruction de la cathédrale.

Mais ne va-t-on pas nous demander pourquoi nous supposons que ces deux incendies, et plus particulièrement le premier, ont détruit l'édifice de fond en comble? La seule raison que nous en ayons donnée jusqu'ici, c'est que les historiens nous l'attestent; or, nous venons de voir qu'en pareille matière les témoignages historiques ne sont guère infaillibles; nous venons de démontrer, malgré les attestations d'archivistes contemporains, que le fameux incendie de 1293 avait dû nécessairement épargner la presque totalité de l'église : pourquoi n'en serait-il pas de même du désastre de 1131? Pourquoi le vieux monument n'aurait-il pas résisté aux flammes? Pourquoi ne serait-ce pas lui que nous aurions devant les yeux?

Notre réponse est bien simple : la même raison qui ne nous a pas permis de croire au récit des moines de Longpont nous force d'ajouter foi aux paroles de Guillaume de Nangis et à celles de tous les chroniqueurs qui ont parlé de l'incendie de 1131. Dans les deux cas, c'est le caractère de l'architecture qui détermine notre conviction, c'est lui qui nous fait affirmer que l'édifice ne peut être ni antérieur, ni de beaucoup postérieur au XIIe siècle.

Mais n'avons-nous pas dit que l'époque de transition (et c'est au XIIe siècle que ce nom est généralement donné) n'était encore qu'imparfaitement étudiée; que ses caractères constitutifs ne pouvaient pas être définis avec la même précision que ceux de l'époque du style à ogive proprement dit, c'est-

à-dire des XIIIe, XIVe et XVe siècles? Dès lors quels indices certains, quel moyen de contrôle la vue des monuments peut-elle nous fournir? De quel droit pouvons-nous rejeter ou accepter le témoignage des historiens?

Qu'on nous permette de distinguer ce qui est encore vague et obscur dans l'époque de transition, et ce qui peut, au contraire, être éclairci jusqu'à l'évidence, et l'on verra qu'il existe des jalons assez nombreux et assez sûrs pour déterminer que tel monument est ou n'est pas de ceux que cette époque à dû voir construire.

Cette nouvelle digression ne nous écarte pas de notre but, puisque, en essayant ces recherches sur la cathédrale de Noyon, nous nous proposions avant tout, sinon de résoudre, du moins de poser nettement les questions principales que soulève encore l'époque de transition.

VII.

Ces questions sont de deux sortes : les unes, purement chronologiques, consistent à savoir quelle est l'époque où finit le règne exclusif du plein cintre, et à quels signes on peut reconnaître approximativement l'âge d'un monument de transition ; les autres, plus générales et d'un plus haut intérêt historique, ont pour but de rechercher l'origine même de l'ogive, ou plutôt les causes qui favorisèrent l'adoption de cette forme et firent proscrire le plein cintre, le sens de cette révolution, son but, son esprit, son caractère.

De ces deux sortes de questions, nous n'essayerons de traiter ici que les premières, mais nous hasarderons à propos des secondes quelques aperçus destinés seulement à indiquer dans quelles voies des recherches nouvelles nous sembleraient pouvoir être utilement dirigées.

Commençons par le problème chronologique.

Il s'agit de définir le sens de ces mots : époque de transition. Ils indiquent, cela va sans dire, l'intervalle qui sépare le temps où le style à plein cintre régnait seul, et les trois siècles qui appartiennent exclusivement au style à ogive. Mais à quel moment le style à plein cintre cesse-t-il de régner seul ? c'est ce qu'il faut déterminer.

Suffit-il qu'une ogive apparaisse comme par hasard dans une partie quelconque d'un monument à plein cintre, pour attribuer ce monument à l'époque de transition ? Faut-il, au

contraire, ne ranger dans cette époque que les édifices où le principe semi-circulaire et le principe aigu sont en présence, et contribuent, chacun dans une certaine mesure, à l'effet général du monument? Selon qu'on adopte l'une ou l'autre solution, on donne à l'époque de transition des limites assez restreintes ou une étendue presque indéfinie.

Qui ne sait en effet que, dans les constructions les plus anciennes de Rome et même de la Grèce, on peut découvrir de loin en loin quelques exemples d'arcs à ogive? Faudra-t-il en conclure que l'époque de transition remonte jusqu'aux siècles des Héraclides ou jusqu'aux temps des Tarquins? Et si, à des époques du moyen âge où le règne exclusif du plein cintre ne saurait être mis en doute, nous rencontrons quelques-unes de ces ogives fortuites et isolées, faudra-t-il crier au miracle, et proclamer, comme on l'a fait quelquefois, que l'ogive était en usage sous Charlemagne, voire même au temps de Dagobert?

Non, ces exceptions ne prouvent rien. L'ogive prise en elle-même est aussi ancienne que l'architecture : c'est une de ces formes que personne n'a inventées, dont personne ne s'est servi un certain jour pour la première fois, et qu'on peut rencontrer par aventure en tout temps et en tout lieu. Les plus simples lois de la statique ne nous disent-elles pas qu'en divisant et en faisant butter l'un contre l'autre deux segments d'un cintre, en les étayant, pour ainsi dire, l'un par l'autre, on donne à l'arcade ainsi composée plus de force qu'en lui laissant la forme semi-circulaire? Les points d'appui étant chargés plus directement, plus verticalement, tendent moins à s'écarter, et opposent une résistance plus forte : c'est là un fait que démontre la moindre expérience.

Il n'est donc pas étonnant qu'en certaines circonstances,

soit par défaut d'espace, soit par nécessité de fortifier quelques parties d'un édifice, soit même par caprice de décoration, on ait employé accidentellement cette forme. Il n'y a rien là qui constitue l'époque de transition. La présence d'une ogive dans un monument à plein cintre ne commence à tirer à conséquence que lorsqu'elle résulte évidemment d'une intention systématique, d'un parti pris; lorsque ce procédé de construction est mis en regard du système semi-circulaire avec le dessein d'établir entre eux une sorte de lutte, et de remplacer, au moins partiellement, l'un par l'autre.

Toute la question est donc de savoir comment se révèlent cette intention systématique, ce parti pris, cette lutte? Rien n'est plus clair toutes les fois qu'au lieu d'ogives éparses, égarées, pour ainsi dire, vous voyez apparaître, soit des séries d'ogives entremêlées à des séries de pleins cintres, soit l'ogive régnant seule à certains étages ou dans certaines parties spéciales de l'édifice.

Il faut pourtant y regarder de près, surtout lorsqu'il s'agit des voûtes. On rencontre des monuments entièrement à plein cintre, dont toutes les voûtes sont à ogive; mais la plupart du temps ces voûtes ont été construites un siècle ou deux après le monument.

N'oublions pas que si les voûtes d'arête furent en usage dès les beaux siècles de l'architecture romaine, elles disparurent presque entièrement au milieu des temps de barbarie, et que, dans la plupart des églises bâties avant le XIe siècle, on voyait, en guise de voûtes, des plafonds horizontaux composés de poutres apparentes plus ou moins ornées. Ces plafonds ne cessèrent pas complétement d'être employés durant le XIe siècle, ni même pendant le commencement du XIIe; on en trouve encore aujourd'hui des exemples dans des églises d'Angleterre

postérieures à la conquête, telles que celles de Winchester, d'Ely et de Peterborough. C'est seulement vers le milieu du XIIe siècle que l'usage de voûter les grandes nefs et les transsepts des églises commença à devenir universel. Alors on ne se contenta plus de construire des voûtes dans les églises qu'on bâtissait à nouveau, on en ajouta dans les églises anciennement bâties, et comme l'ogive, en ce temps-là, devenait la forme dominante, les voûtes substituées aux vieux plafonds furent presque toutes des voûtes à ogive.

Avant donc de rien conclure de la présence d'une voûte à ogive dans un monument entièrement à plein cintre, il faut s'assurer si la voûte et le monument sont contemporains; et lors même qu'on aura la certitude qu'ils ont été faits en même temps, ce ne sera pas toujours un motif pour que le monument appartienne nécessairement à l'époque de transition. En effet, l'emploi de l'ogive dans les voûtes et surtout dans les grands arcs doubleaux qui relient, même lorsqu'il n'y a pas de voûte, les deux parois de la grande nef à son extrémité vers le point d'intersection, peut remonter aux époques les plus reculées. Ainsi, dans la grande église de Saint-Front, à Périgueux, église dont la construction ne saurait être postérieure aux premières années du XIe siècle, et qui est probablement plus ancienne, les vastes coupoles suspendues sur la nef et sur les transsepts sont soutenues par quatre grandes ogives construites évidemment en même temps que le reste de l'église. Je défie qu'on découvre dans tout ce monument la moindre tendance aux idées novatrices, le moindre reflet de transition. Ce n'était donc pas pour obéir à une mode nouvelle que ceux qui construisaient ces grands arcs, au lieu de les terminer par un cintre parfait, les brisaient à leur extrémité supérieure, c'était pour chercher un moyen de construction qui leur offrît plus de chance de solidité.

Les Romains, sans doute, auraient dédaigné cet expédient, lorsque, passés maîtres dans l'art de construire, ils élevaient avec tant d'audace les arcs et les voûtes semi-circulaires de leurs grandes salles de thermes; mais de telles traditions, une fois perdues, ne s'improvisent pas, et des artistes à demi barbares, voulant lancer aussi des voûtes et des arcades sur de vastes vaisseaux, devaient procéder avec plus de prudence, et chercher dans l'arc brisé un moyen plus sûr d'accomplir leur entreprise. De là ce grand nombre de monuments à plein cintre, dont la partie supérieure se termine en ogives rarement très-aiguës, quelquefois même assez peu sensibles pour que, du sol de l'édifice, il soit difficile de ne pas les prendre pour des pleins cintres, monuments évidemment antérieurs et par leur date, et par leur caractère, à toute tentative de rénovation de l'architecture. Nous croyons que ces exemples prématurés de l'ogive doivent être à peu près comme non avenus pour qui cherche sincèrement à fixer les premières limites de l'époque de transition. Ce ne sont évidemment pas là les débuts de la nouvelle architecture; on aurait pu continuer ainsi de siècle en siècle à employer l'ogive dans les voûtes, sans que le style à ogive proprement dit eût jamais pris naissance; d'où il suit, nous le répétons, que même quand il est prouvé qu'une voûte à ogive est contemporaine du monument auquel elle appartient, ce n'est pas un signe suffisant pour classer ce monument dans l'époque de transition. Nous ne voulons pas dire que les édifices qui appartiennent réellement à cette époque ne se terminent pas presque tous par des voûtes à ogive, nous disons seulement que tout monument terminé par une voûte à ogive n'est pas nécessairement un monument de transition.

Mais si les voûtes sont un indice imparfait et souvent trompeur, il n'en est pas de même des parois verticales. Là, point

d'équivoque possible. Si vous y trouvez l'ogive mêlée au plein cintre, soit par séries, soit par groupes alternatifs, vous êtes en pleine transition.

Il n'entre pas dans notre plan d'indiquer, même sommairement, sous combien de combinaisons différentes le mélange de ces deux formes peut se produire. Il faudrait passer en revue tous les monuments mi-partis qui sont parvenus jusqu'à nous. Le nombre en est immense, et on peut affirmer qu'il n'en est pas deux où le plein cintre et l'ogive occupent les mêmes places, et soient distribués dans le même ordre et dans les mêmes proportions. Ici l'ogive domine dans l'intérieur du monument, tandis que toutes les ouvertures extérieures sont à plein cintre; là les deux formes sont entremêlées, aussi bien en dedans qu'en dehors; quelquefois, c'est seulement dans les ouvertures extérieures du chœur que la forme aiguë apparaît timidement; ailleurs, c'est uniquement dans la façade qu'on peut en apercevoir quelques indices. Tantôt le plein cintre est seul admis dans les parties inférieures de l'édifice, tandis que les étages supérieurs semblent réservés à l'ogive, tantôt, mais plus rarement, c'est l'ogive, comme à Noyon, par exemple, qui règne seule dans les premiers étages, tandis que le plein cintre est relégué dans le haut. L'énumération de toutes ces variétés serait interminable et sans profit. Il suffit de constater que, quelle que soit la manière dont l'ogive se mêle au plein cintre, dès l'instant qu'elle occupe dans un monument, soit au dedans, soit au dehors, et plutôt dans les parties verticales que dans les voûtes, une place assez notable pour qu'il ne soit pas permis de supposer qu'elle la doive seulement au hasard, le monument est à coup sûr un monument de transition.

Voilà donc notre règle générale : le caractère de transition résulte de la présence simultanée de l'ogive et du plein cintre,

quelle que soit la part plus ou moins grande accordée à l'une ou à l'autre de ces formes, mais pourvu que l'ogive, au lieu de n'être qu'un accident isolé, contribue à modifier dans une certaine mesure l'effet architectural du monument.

Hâtons-nous de dire que cette règle subit deux exceptions : d'une part, il est des édifices où vous ne trouvez pas un seul plein cintre, mais qui conservent, malgré leurs ogives, tous les caractères du style semi-circulaire, c'est-à-dire les mêmes moulures, les mêmes chapiteaux, les mêmes ornements; d'autre part, il existe des monuments où vainement vous chercheriez l'ogive, même dans les voûtes, mais dont les pleins cintres sont si élancés, si sveltes, bordés de moulures si fines, qu'ils semblent renier leur origine et aspirer à un style nouveau. Ces deux sortes de monuments appartiennent en réalité à l'époque de transition, ou du moins ils occupent une sorte de terrain neutre à ses deux frontières opposées. Ce qui complique un peu la question, c'est que, selon les lieux qui les ont vus naître, selon les circonstances au milieu desquelles ils ont été élevés, ces monuments exceptionnels ne se trouvent pas toujours placés chronologiquement au point qui semble leur appartenir, c'est-à-dire les uns au début, les autres au terme de l'époque de transition proprement dite. Mais ces anomalies, dont le nombre est d'ailleurs limité, et dont il ne serait pas très-difficile de se rendre compte en recherchant les causes spéciales qui les ont produites, ne peuvent infirmer en rien la règle générale que nous avons posée. L'emploi simultané de l'ogive et du plein cintre sous les conditions indiquées plus haut, voilà sans contredit le signe le plus apparent, le plus incontestable, le véritable signe caractéristique de l'époque de transition.

Poursuivons donc, et maintenant que nous avons défini en

quoi consistent les monuments de transition, tâchons d'abord de découvrir à quel moment ils commencent à apparaître; puis, quand nous aurons fixé les premières limites de l'époque qui les a produits, cherchons si, pendant toute la durée de cette époque, ils peuvent être soumis à une classification rigoureuse, si, malgré leur infinie variété, ils sont régis par des lois assez constantes pour qu'il soit possible de déterminer leur âge relatif.

Nous devons l'avouer franchement, de ces deux questions, la seconde ne saurait, dans l'état actuel de la science, recevoir une solution nette et précise. On peut bien dire, d'une manière générale, que ceux de ces monuments où l'ogive apparaît à peine et ne joue qu'un faible rôle sont de tous les plus anciens; que ceux, au contraire, où la part de l'ogive et celle du plein cintre semblent être à peu près égales, doivent avoir été plus tardivement construits; et qu'enfin les plus récents sont ceux où le plein cintre cède presque partout la place à l'ogive et conserve à peine quelque vestige de son ancienne domination. Sans doute cette classification est indiquée par la nature même des choses, et de nombreux exemples semblent la confirmer; mais, quelque fondée qu'elle soit en raison, en fait elle n'est pas infaillible. Ce n'est pas là une de ces règles qui reposent sur des observations constantes et invariables. Lorsque l'architecture à ogive est parvenue à sa maturité, lorsque le XIIIe siècle, cette époque d'ordre et d'organisation, est venu lui donner des lois fixes et régulières, on peut, sans témérité, nous l'avons vu plus haut, poser les jalons d'une classification chronologique. C'est qu'en effet il s'opère alors, tous les vingt-cinq ou trente ans, soit dans les procédés de construction, soit même dans les principes architectoniques, une modification plus ou moins légère, mais toujours assez appréciable pour servir d'indication à l'ar-

chéologue. Cette modification, il est vrai, peut n'être pas adoptée partout en même temps, mais elle finit toujours par pénétrer dans tous les lieux où l'architecture à ogive est établie. Il suffit donc de savoir, et l'observation nous l'apprend bientôt, que certaines nations ou certaines provinces sont plus ou moins précoces, c'est-à-dire accueillent, en général, plus ou moins promptement ces sortes d'innovations, pour en conclure avec une certitude scientifique, que telle ou telle particularité dans le style d'un monument doit, selon le lieu où on l'observe, faire attribuer sa construction à telle ou telle période du XIIIe, du XIVe ou même du XVe siècle. Dans l'époque de transition, au contraire, rien n'est assis, rien n'est réglé; on essaye de tout en même temps et en tous lieux; on revient, après de longs intervalles, aux essais qu'on a d'abord tentés; c'est un va-et-vient continuel, une hésitation générale en matière de goût. Le siècle est novateur et incertain, son esprit se reflète sur ses monuments. Il ne faut donc pas s'étonner que, dans cette bigarrure, nous cherchions vainement un de ces principes régulateurs qui servent de base à une classification scientifique. Comment généraliser ce qui est variable à l'infini, et à quoi bon poser des règles, quand il faudrait, au même instant, pour chaque pays et pour chaque sorte de monuments, faire courber ces règles devant d'inévitables exceptions? Découvrira-t-on jamais une loi commune à toutes les productions architecturales de cette époque, une loi qui rende compte de leur inexplicable diversité? Nous voulons bien ne pas en désespérer, tout en nous résignant, quant au présent, à ne déterminer que très-approximativement et avec une grande réserve l'âge relatif de ces monuments.

Mais si l'époque de transition, considérée dans ses phases successives, est encore pleine d'obscurité, est-elle également

impénétrable lorsqu'il s'agit seulement de fixer ses premières limites, de découvrir son véritable commencement? Nous ne le pensons pas. Assurément, personne ne saura jamais quel est le jour, quelle est l'année où, pour la première fois, un monument mi-parti d'ogives et de pleins cintres parut dans nos contrées. Ce n'est pas en ce sens que le problème peut être résolu; mais nous croyons qu'il est permis d'affirmer, avec cette confiance qu'on accorde aux vérités historiques les mieux démontrées, que, dans celles de nos provinces où l'architecture s'est le plus hâtée d'accueillir les premiers essais du système nouveau, il n'a rien été construit d'après ce système tant qu'a duré le XIe siècle, et que c'est seulement vers les premières années du règne de Louis le Gros qu'on peut, avec quelque assurance, admettre l'apparition d'un petit nombre de monuments de transition.

Nous n'ignorons pas combien de controverses ont été soulevées à ce sujet. Presque tous ceux qui, de près ou de loin, ont porté leurs regards sur l'archéologie du moyen âge, ont émis, à propos de cette question, les opinions les plus contradictoires, et presque toujours tranchantes et absolues. Les uns, plus érudits qu'archéologues, plus accoutumés à lire dans les livres que sur les monuments, ont soutenu, sur la foi de certains textes, les plus étranges paradoxes, et donné à quelques édifices qu'ils affectionnaient une vétusté tout à fait inconciliable avec le style de leur architecture; d'autres, ne voulant voir, dans ces découvertes paradoxales que de pieuses fraudes, ont nié sans pitié toutes ces prétendues exceptions, toutes ces précocités hors nature, et n'ont consenti à admettre l'existence des monuments de transition que dans la dernière moitié et presque à l'extrémité du XIIe siècle. Au nombre de ces derniers, il faut compter presque tous les écrivains de l'Allemagne et

de l'Angleterre qui se sont occupés de ces matières avec le plus de distinction.

Tout en partageant sur beaucoup de points leur incrédulité, je ne puis me refuser d'admettre qu'ils sont allés trop loin. Ils ont subi malgré eux l'influence de ce qu'ils voyaient dans leurs propres pays, et ont jugé qu'il en devait être nécessairement chez nous de même que chez eux. Or, nous ne saurions trop le dire, sans vouloir en tirer la moindre vanité nationale, l'antériorité des monuments à ogive français sur tous ceux du nord de l'Europe ne nous semble pas pouvoir être mise en doute. Les écrivains anglais en général ne font pas grande difficulté de le reconnaître. M. Dawson Turner[1], M. Whittington[2], M. G. Wilson[3], M. Gally Knight[4], avouent franchement que l'ogive n'est pas d'invention anglaise, et qu'elle apparaît en France plus tôt qu'en Angleterre[5]. Des aveux aussi explicites sont plus

[1] *Voyage en Normandie*, 1820.

[2] *Revue historique des antiquités ecclésiastiques de France*, 1809.

[3] *Remarques sur l'architecture gothique*, à la suite du spécimen de Pugin, 1821.

[4] *Voyage archéologique en Normandie*, 1836. — *Excursion monumentale en Sicile et en Calabre*, 1839.

[5] Il est maintenant établi et reconnu par presque tous les archéologues anglais que ce fut seulement vers les dernières années du règne de Henri II (mort en 1189), que la lutte entre le style semi-circulaire et le style à ogive commença à se manifester en Angleterre. (V. Gally Knight, *Voyage archéologique*, Londres, 1836.) Ainsi, dans l'abbaye de Kirkstal, bâtie de 1153 à 1183, on trouve les premiers essais d'ogive bien authentiquement constatés. La crypte de la cathédrale d'York, où l'on voit aussi des ogives, est de 1170. On peut encore citer la partie à ogives de l'église du Temple à Londres, qui fut consacrée, en 1185; le chœur de la cathédrale de Canterbury, reconstruit dans le style à ogive, après l'incendie de 1175, par Jean de Seus, architecte français; l'extrémité occidentale et la grande tour de la cathédrale d'Ely, bâtie par l'évêque Ridel, qui mourut en 1189. Toutes ces constructions portent le caractère de la transition : ce sont des essais du style à ogive. Ce style n'atteint sa perfection en Angleterre que sous le règne de Henri III, vers le milieu du XIIIe siècle.

Ce qui prouve combien il rencontra d'obstacles à sa naissance, combien l'hésitation entre les deux styles fut longue et persistante, c'est que même après Henri II, même sous Henri III, on voit encore construire des monuments à plein cintre. Ainsi la nef de la cathédrale de Péterborough, celle de la cathédrale de Rochester, bâties

rares sur le sol germanique; mais les faits y parlent aussi clairement. On sait exactement à quelle époque ont été construits les principaux monuments de l'Allemagne; combien n'en voit-on pas qui sont bâtis à la fin du XIIe siècle, sans que l'ogive s'y laisse apercevoir? et, même au commencement du XIIIe, combien sont encore mi-partis d'ogives et de pleins cintres? Voyez à Gelnhausen les ruines de cet admirable palais que construisit Frédéric Barberousse vers 1180, c'est-à-dire pendant que Notre-Dame de Paris était en pleine construction, vous n'y trouverez pas la moindre ogive, et, bien que les détails de sculpture soient traités avec ce luxe tout oriental qui n'appartient qu'à l'époque de transition, la masse de la construction est encore empreinte d'une rudesse et d'une sévérité qui pourraient la faire attribuer au siècle des Othon. Soit que vous suiviez les bords du Rhin, soit que vous pénétriez dans l'intérieur du pays, vous voyez pendant tout le XIIe siècle le plein cintre régner sans trouble et presque sans partage. S'il fait des concessions c'est en maître, et quand vient l'époque où il succombe enfin, il n'abandonne que pied à pied son domaine. Chose étrange! ce style à ogive si longtemps arrêté dans sa marche en Allemagne est réputé par quelques Allemands le style teutonique par excellence! Sans doute il s'est acclimaté et naturalisé en Germanie, sans doute il y a produit de grandes et belles œuvres, mais qu'il y soit né, jamais observateur de bonne foi ne pourra le soutenir. Les preuves du contraire sont palpables. Il y a dans la seule Picardie et dans l'Ile-de-France, cette partie de notre sol où l'ogive semble avoir fait sa première apparition,

de 1170 à 1194, ne contiennent pas la moindre trace du style à ogive : le plein cintre y règne seul. Il en est de même de l'abbaye de Fontaine, construite de 1204 à 1244, et enfin dans l'église de Ketton (Rutlandshire), qui date de 1252, on retrouve encore un exemple de portail semi-circulaire.

quinze ou vingt monuments de premier ordre dont l'histoire repose sur des titres authentiques, et qui sont indubitablement de trente à quarante ans plus anciens que les monuments similaires en Allemagne. A moins donc de mettre de côté tout ce que les témoignages les plus irrécusables nous apprennent au sujet d'églises, telles que Notre-Dame de Paris, Notre-Dame de Senlis, Saint-Yved de Braisne, la cathédrale de Soissons; à moins de ne tenir aucun compte de faits aussi bien établis que l'époque où furent construits nos grands édifices du XIIIe siècle, la cathédrale de Reims, par exemple, celle de Bourges, celle d'Amiens, celle de Beauvais, je ne saurais, quelles que soient mon estime et ma déférence pour des hommes dont l'esprit et la science sont si justement honorés en Allemagne, leur accorder que cette antiquité qu'on attribue chez nous à certains monuments à ogive doive nécessairement être une fable grossière, par cela seul qu'au delà du Rhin l'impossibilité d'un tel fait serait évidente et hors de tout débat. Pour faire une telle concession, il faudrait avoir oublié qu'en l'an 1248 nous consacrions à Paris la Sainte-Chapelle du palais, ce type accompli du style à ogive, lorsque sur les bords du Rhin, dans cette même année, on se disposait seulement à poser la première pierre du dôme de Cologne.

Mais si nous n'adoptons pas dans toutes ses conséquences le scepticisme des savants allemands, nous nous garderons bien, d'un autre côté, d'accepter sans contrôle les brevets d'ancienneté si libéralement accordés parmi nous, non-seulement à quelques monuments de transition, mais même à des constructions à ogives du style le plus pur, le plus fin, le plus élancé, telles que la cathédrale de Coutances, par exemple, ce modèle exquis de l'art de bâtir au XIIIe siècle, dont on veut faire remonter la fondation à l'an 1030 et l'achèvement à l'an 1083.

De tous les paradoxes qu'a suggérés l'archéologie du moyen âge, c'est assurément là le plus hardi. Soutenue d'abord avec chaleur et conviction par le savant M. de Gerville, mais accueillie presque aussitôt par d'inflexibles objections et par une incrédulité à peu près générale, cette opinion semblait abandonnée, lorsque, il y a peu d'années, un nouveau champion, M. l'abbé Delamare, vicaire général de Coutances, se présenta dans la lice avec un mémoire aussi remarquable par une parfaite bonne foi que par les plus grands efforts de patience et d'érudition[1]. Malheureusement l'auteur était mieux préparé aux recherches paléographiques qu'à l'étude des monuments. Il paraît en avoir peu vu, peu comparé; de là vient qu'il fait si bon marché de toute classification chronologique, fondée sur l'étude et sur la comparaison des monuments eux-mêmes. Il lui semble presque puéril d'attacher, en pareille matière, quelque importance aux analogies et aux différences, comme si, en quelque matière que ce soit, la science humaine pouvait reposer sur autre chose. Si M. Delamare avait pour un moment laissé là les textes qu'il étudie si bien, et visité avec des yeux d'archéologue seulement quinze ou vingt monuments du XIIIe siècle pris au hasard, si, retrouvant dans tous ces monuments les mêmes principes générateurs, au travers de quelques différences secondaires, il avait ensuite porté ses regards sur un certain nombre de monuments de transition, et qu'il eût retrouvé en eux les germes, encore incomplets, de ces principes communs à tous les monuments du XIIIe siècle, ne se serait-il pas dit, en refermant prudemment ses nécrologes et ses archives capitulaires, il y a quelque chose de moins

[1] *Essai sur la véritable origine et sur les vicissitudes de la cathédrale de Coutances*, par M. l'abbé Delamare, 124 pages in-4°. Inséré dans le XIIe volume des Mémoires de la société des antiquaires de Normandie; années 1840 et 1841.

trompeur que les écrits des hommes, ce sont les lois nécessaires et constantes de l'esprit humain, et parmi ces lois il en est une qui n'est ni la moins constante ni la moins nécessaire, celle qui veut que ni l'homme, ni l'espèce humaine, ne fassent rien de complet et d'achevé du premier coup. Les plus grands siècles comme les plus grands génies ont obéi à cette loi : point de chef-d'œuvre sans ébauche. Et vous voulez que cet admirable système de l'architecture à ogive, avec tous ses effets, avec tous ses secrets, avec sa coupe de pierres si compliquée et si neuve, avec cette audacieuse légèreté, résultat d'une foule de combinaisons que nous voyons éclore successivement et laborieusement pendant plus d'un siècle, vous voulez que tout cela, sans que rien y manque, ait été improvisé un certain jour à Coutances, près de deux cents ans avant que, dans aucun autre lieu du globe, ce système eût été complétement réalisé, et quatre-vingts ans au moins avant que partout ailleurs on songeât à introduire quelques pauvres ogives au milieu des antiques pleins cintres. A quelle cause attribuer un tel prodige? L'auteur ne le dit pas, et c'est à peine s'il le cherche, tant il paraît avoir peu conscience qu'il y a là quelque chose qui révolte la raison [1]. Il croit soutenir une opinion comme une autre,

[1] L'auteur n'a qu'une seule explication à donner à ceux qui lui demandent pourquoi une église du style à ogive le plus perfectionné aurait-elle été bâtie à Coutances si longtemps avant qu'on en construisît ailleurs d'un style même imparfait? Cette explication la voici : les Tancrède étaient nés près de Coutances; ils ont fourni à l'évêque Geoffroy de Montbray d'abondantes richesses pour bâtir sa cathédrale; les Tancrède ont construit en Sicile des monuments à ogives; Geoffroy de Montbray s'est rendu de sa personne auprès d'eux pour réclamer leur secours : il aura rapporté, non-seulement leurs trésors, mais la science de l'architecture à ogive.

Tout cela n'est que fiction. Nous savons quels monuments les Tancrède ont construits en Sicile; nous savons le rôle que joue l'ogive dans ces monuments. Si, après les avoir vus, Geoffroy de Montbray est venu bâtir du premier coup la cathédrale de Coutances, nous le tenons pour tout aussi devin, pour tout aussi sorcier que s'il n'eût trouvé en Sicile que le temple d'Agrigente ou le théâtre de Thaur-

et bouleverse avec une tranquillité parfaite, non-seulement toutes les données de l'histoire, mais les conditions premières de notre nature. Parce qu'il a lu, dans je ne sais quel registre, dont on ne retrouve plus nulle part l'original, registre désigné sous le nom de *Livre noir*, qu'en l'an 1030, une église a été fondée à Coutances, il se croit en droit d'affirmer que cette église est bien celle qui existe aujourd'hui, et prétend que ce n'est pas lui qui est tenu d'en administrer la preuve, mais que

mine. Entre ces basiliques siciliennes, conçues dans un système à moitié latin, à moitié oriental, et nos églises du XIIIe siècle, il y a, pour quiconque a quelques notions d'architecture, de ces différences tellement profondes, qu'aucun homme et aucune époque ne peuvent les franchir d'un seul bond. L'ogive, dans les basiliques siciliennes, peut être remplacée par le plein cintre, sans qu'une seule moulure de l'édifice en soit altérée : c'est une forme purement capricieuse, et qui n'influe en rien sur le système général de la construction; tandis que l'ogive, dans nos monuments du XIIIe siècle, c'est le principe même de leur architecture, c'est la racine d'où tout émane, et sans laquelle rien ne peut subsister.

C'est faute d'avoir fait ces distinctions essentielles entre ce qu'on peut appeler l'ogive accidentelle et l'ogive systématique, que l'auteur, malgré son incontestable habileté, tombe à chaque pas dans de si étranges erreurs dès qu'il s'agit d'apprécier le style des monuments.

Ainsi, il consacre un chapitre à prouver que les Tancrède ont dû contribuer à la construction de la cathédrale actuelle de Coutances, puisqu'on avait placé leurs statues dans une certaine partie de l'édifice; et il ne s'aperçoit pas que, ces statues étant incontestablement de la fin du XIIIe siècle ou plutôt du XIVe, d'après les dessins mêmes qu'il en donne, il y a là une preuve de plus que la cathédrale a été reconstruite, et que, conformément à un usage dont le moyen âge donne tant d'exemples, en reconstruisant l'édifice dans un nouveau style, on a refait, selon la mode du temps, ces statues, qui probablement décoraient l'église de 1030.

Que dirons-nous des inductions que l'auteur croit pouvoir tirer de la forme des sceaux ovoïdes, pour prouver que l'usage du style à ogive remonte bien au delà du XIIIe siècle? Comme s'il y avait le moindre rapport entre l'ogive dont le principe est le triangle équilatéral et toute espèce de forme ovoïde! Comme si le principe de ces sceaux (presque tous ecclésiastiques) n'était pas une tout autre forme que l'ogive, la forme symbolique connue sous le nom de *vesica piscis?*

L'étude des monuments aurait, nous le répétons, empêché l'auteur de tomber dans des méprises de ce genre, erreurs matérielles qui viennent sans cesse détruire les inductions, souvent spécieuses, qu'il sait tirer de ses recherches paléographiques.

c'est à ceux qui voient dans cette église une œuvre du XIIIe siècle à fournir la démonstration écrite de ce qu'ils avancent.

Telle était déjà la prétention de M. de Gerville, mais elle s'est fortifiée chez son continuateur. En effet, et c'est là ce qu'il y a de neuf dans le travail de M. Delamare, après avoir établi, sur la foi de ce vieux cartulaire, aujourd'hui égaré, que l'église de Coutances, fondée en 1030, a été achevée en 1083, il fait passer sous nos yeux toutes les archives du chapitre, archives qui, selon lui, sont complètes et sans lacune, et il défie qu'on trouve, depuis l'année 1083 jusqu'au milieu du XIVe siècle, un seul moment où l'on puisse supposer qu'une nouvelle église ait pu être édifiée.

Il faudrait, pour que cet argument négatif eût quelque valeur, admettre une chose presque aussi prodigieuse qu'une église du XIIIe siècle bâtie en l'an 1030, c'est à savoir l'existence d'archives capitulaires complètes et sans lacune. Quelle que soit notre confiance dans les savantes recherches de M. Delamare, nous ne saurions croire à la réalité d'un tel prodige. Mais, en supposant même que, par une exception merveilleuse, ces archives de Coutances, tenues exactement jour par jour, nous soient parvenues intactes et complètes, faudrait-il donc, si nous les trouvions muettes au sujet d'une reconstruction de l'église, faudrait-il en conclure que cette reconstruction n'aurait pas eu lieu? N'avons-nous pas vu déjà quelle est l'insouciance des chroniqueurs et archivistes du moyen âge pour tout ce qui concerne l'édification des monuments qui s'élèvent sous leurs yeux? Ne savons-nous pas que les seuls faits dont ils tiennent exactement registre sont les faits purement ecclésiastiques[1]? Or c'est encore là une occasion d'erreur contre

[1] S'il était besoin de donner de nouvelles preuves des chances d'erreur auxquelles on s'expose en acceptant sur parole ce que les chroniqueurs du moyen âge nous di-

laquelle il importe de se tenir en garde. De ce que ces archives de Coutances font mention presque à chaque page, soit de clerges que des fidèles à leur lit de mort ordonnent d'entretenir dans la cathédrale, soit de services divins qui doivent y être célébrés, l'auteur en conclut qu'il n'a pas dû s'écouler un seul instant sans qu'il existât une église cathédrale à Coutances; que, par conséquent, il n'y a eu ni destruction, ni reconstruction, et que l'ancienne église a toujours subsisté. Mais comment oublier que, pendant le moyen âge, c'était un usage constant et nécessaire que de faire succéder sans interruption, pour ainsi dire, l'église nouvellement reconstruite à l'église abandonnée. Même au milieu des fouilles et des décombres, au milieu des échafaudages couverts de centaines d'ouvriers, il fallait assurer la perpétuité du culte, en conservant tout ou partie du vieil édifice jusqu'au moment où le nouveau pouvait être consacré. Les faits abondent pour certifier cet usage.

sent des monuments, quand par hasard ils en parlent, nous n'aurions que l'embarras du choix. Ne lisons-nous pas, dans un manuscrit cité par le *Gallia christiana*, que l'église de Jumiéges *tout entière* fut rebâtie en 1230, lorsqu'il est aussi clair que le jour que l'ancienne nef du XIe siècle est encore debout aujourd'hui, et que le chœur seul fut reconstruit au XIIIe siècle? Ne trouvons-nous pas encore dans le *Gallia christiana* (tom. XI, col. 920), que Guillaume le Roy, abbé de Lessay, en 1385, a été le fondateur de l'église de son abbaye : *ecclesiam inchoasse dicitur*. Or cette église est un monument du XIe siècle, sans aucune addition postérieure. Évidemment, Guillaume le Roy n'avait entrepris, en 1385, que quelques réparations.

Encore une fois, les écrivains du moyen âge ne doivent être consultés par l'archéologue qu'avec la plus grande circonspection. S'il s'agit de priviléges concédés ou refusés à l'église, de legs ou de donations, de discussions entre l'évêque et son chapitre, de conflits de juridiction, de questions de discipline, de fondation de chapelles, d'autels ou de services, d'actes de dévotion, de procès avec les seigneurs voisins, en un mot d'affaires ecclésiastiques, vous pouvez à peu près compter sur l'exactitude et sur l'intelligence des narrateurs; mais quant à ces phrases si rares, si laconiques et si obscures, qui leur échappent à l'occasion des monuments, il faut n'en faire usage qu'en marchant avec précaution, comme sur un terrain où l'on peut rencontrer un piége.

Ainsi, dans les archives capitulaires de Beauvais, on lit ces mots : « Anno 1272, prid. cal. novemb. *in choro recens exstructo* « miræ altitudinis et amplitudinis, canonici divina officia cele- « brare cœperunt[1]. » Ce fut donc, comme on voit, en 1272 que, pour la première fois, les chanoines de Beauvais célébrèrent les offices dans leur chœur nouvellement construit : or, leur cathédrale avait été incendiée en 1225; sa ruine avait été à peu près complète. Eh bien! pendant les quarante-sept ans que durèrent les travaux de réédification, on ne trouve rien dans les archives capitulaires qui puisse faire supposer que l'église a cessé d'exister. On voit, comme par le passé, les évêques donner des revenus à telles ou telles chapelles de la cathédrale, fonder des messes *singulis diebus celebrandas;* on continue enfin à voir enterrer les évêques dans l'église. N'est-il donc pas évident que la non interruption du service divin dans la cathédrale de Coutances ne peut détruire les raisons qui nous ordonnent de croire que, depuis sa fondation en 1030, elle a dû nécessairement être reconstruite?

Quant à la prétendue impossibilité qu'une église édifiée au milieu du XIe siècle ait été rebâtie de fond en comble pendant le XIIIe, c'est-à-dire deux siècles à peine après sa construction primitive, sans que sa ruine ait été causée par une guerre ou par un incendie dont on garde le souvenir, c'est encore là, qu'on nous permette de le dire, un oubli complet de ce qui se passait tous les jours au moyen âge; c'est s'étonner d'une chose toute simple et tout ordinaire. Sans parler des innombrables églises que nous voyons reconstruire à partir de l'an 1000, bien que souvent elles n'eussent pas un siècle d'existence, combien n'en trouverait-on pas, même à l'époque qui nous occupe, qui furent ainsi renouvelées sans qu'il y eût absolue né-

[1] *Gallia christiana*, tom. IX, col. 745.

cessité, mais seulement pour obéir, soit au vœu de riches testateurs, soit à la pieuse ardeur de paroissiens jaloux d'un temple construit à la moderne dans une ville du voisinage. Ne prenons pas un exemple obscur : la belle église de Senlis a été réédifiée vers l'an 1155, achevée en 1184, et inaugurée en 1191. A quelle époque avait-elle été fondée pour la première fois? Vers 1068[1], par conséquent moins d'un siècle avant qu'elle fût construite à nouveau. Ni la guerre, ni l'incendie n'avaient causé sa ruine; mais elle avait été probablement mal bâtie, on la trouvait déjà vieille et peu solide : on la rebâtissait pour la rendre plus belle et plus spacieuse. Pourquoi, si à Senlis il en était ainsi, n'en aurait-il pas été de même à Coutances?

Nous ne suivons l'auteur, comme on voit, que sur le terrain où il se croit inattaquable. Si nous abordions la question sous un autre aspect, au point de vue de l'appréciation des styles, il serait facile de prouver combien il se méprend sur la valeur de ce qu'il appelle le système d'analogie, et à combien de jugements erronés, faute de notions pratiques, il est conduit à son insu.

Ce n'est ici le moment ni le lieu d'entrer dans ces détails;

[1] Selon qu'on admet que le fondateur a été Odon Ier ou Odon II, on fait remonter la fondation à l'an 990 ou à l'an 1068. La différence n'est pas grande, puisque, entre la fondation primitive et la reconstruction, il se serait écoulé, dans un cas, 87 ans, dans l'autre, 165 ans. Voici les textes relatifs à la cathédrale de Senlis : « Odo hanc ecclesiam fundavit, vel sub « finem seculi x, circa 990, quo primus « Odo vivebat, vel circa 1068, quo florebat « Odo secundus. — Reædificata circa 1155, « perfecta 1184, inaugurata 1191. » (*Gallia christiana*, tom. X, col. 1378.) « Eccle- « sia S. M. Silvanectensis media corruens « vetustate innovatur à fundamentis. » (Lettre de Louis VII aux archevêques, évêques, abbés, etc. à l'occasion de la reconstruction de la cathédrale de Senlis, « ad res- « taurandum majus templum Silvanec- « cotense. ») « . . . Ædemque B. M. Silvanect. « quæ spatio annorum triginta restituta « fuerat. » (*Gall. christ.* t. X, col. 1406.)

mais il est à souhaiter qu'une réfutation complète vienne bientôt dissiper jusqu'au moindre doute que peut soulever la lecture de ce mémoire. C'est un travail à faire en présence des archives de Coutances et surtout en présence du monument; travail qui n'aurait pas seulement pour résultat de faire justice d'un préjugé local, mais de donner un salutaire avertissement, en montrant à quelles chimériques conséquences un esprit distingué peut, de la meilleure foi du monde, être entraîné par une fausse méthode archéologique[1].

A côté de cette controverse sur la cathédrale de Coutances, toutes les autres semblent fades et décolorées. Partout ailleurs,

[1] Nous craignons de nous être étendu trop longuement sur la cathédrale de Coutances, et cependant nous ne pouvons nous empêcher de déposer encore ici les impressions que la vue toute récente de ce beau monument nous a fait éprouver. Nous l'avons interrogé pierre par pierre, nous avons cherché avec une minutieuse attention si, dans cette architecture en apparence si pure, si régulière, si achevée, il n'existerait pas quelques singularités, quelques bizarreries cachées, quelque chose en un mot d'insolite et d'inconnu, qui permettrait d'y voir une construction unique en son genre, une œuvre d'exception. Non-seulement nous n'avons rien trouvé de semblable, mais nos recherches nous ont conduit à un résultat tout contraire. Nous avons reconnu que, parmi les monuments les plus parfaits que le XIIIe siècle a produits, il n'en est peut-être pas un où se trouvent réunies à un aussi haut degré cette pureté de forme, cette justesse de proportions, cette grandeur de conception dans l'ensemble, et cette finesse d'exécution dans les détails qui caractérisent un style parvenu à son apogée. Quand on a passé en revue chaque membre de cette architecture, chaque moulure, chaque filet, chaque fleuron, on n'est pas seulement étonné de cette netteté vigoureuse des profils, qui n'appartient qu'à l'art au terme de sa croissance, dans sa plus belle maturité, mais on acquiert la conviction que, dans toute cette église, il n'y a pas une seule pierre taillée à la romane, pas un reflet des anciens procédés, pas une trace d'hésitation, de doute ou de tâtonnement. Conduisez l'homme le plus ignorant dans cette église, et dites-lui que c'est là le début, le premier essai d'une nouvelle architecture; le simple bon sens lui défendra de vous croire. Pour moi, je veux bien qu'on nous dise que les anges sont venus bâtir en 1030 la cathédrale de Coutances, mais ce que je n'admettrai jamais, après l'avoir vue, c'est que des hommes aient taillé et posé une seule des pierres qui la composent, non pas 170 ans, mais un seul jour avant que le XIIIe siècle eût commencé de luire sur nos contrées.

en effet, c'est pour des années qu'on se dispute, tandis qu'à Coutances ce sont les siècles qui sont en jeu. C'est le règne de saint Louis qu'il s'agit de substituer au règne du roi Robert: nulle part on ne s'élève à de telles prétentions. Toutefois, la cathédrale de Séez sert de texte à des récits qui ne sont guère moins extraordinaires. Quoique d'un style plus inégal et moins pur que celle de Coutances, la cathédrale de Séez appartient aussi à la belle époque de l'architecture à ogive; ce n'est pas un monument de transition, le principe vertical et les formes aiguës s'y manifestent d'une manière presque exagérée. Qu'importe? On vous prouve, l'histoire en main, que cette église a été fondée en 1053. A vingt-trois ans près, c'est aussi merveilleux qu'à Coutances. Mais ici le paradoxe est soutenu avec moins de hardiesse, d'abord, parce qu'à Séez il n'y a ni Livre noir, ni archives capitulaires; en second lieu, parce qu'il est à peu près prouvé qu'en l'an 1150 la cathédrale et la ville furent incendiées de fond en comble. C'en est assez pour que les moins clairvoyants soient en garde contre la prétendue identité de la cathédrale actuelle et de la cathédrale de 1053.

Quant aux autres églises à dates merveilleuses, telles que la collégiale de Mortain, la cathédrale de Chartres, l'église de l'abbaye de Fécamp, ce sont au moins des constructions qui appartiennent en partie à l'époque de transition; elles sont toutes d'un demi-siècle, environ, plus anciennes que les cathédrales de Coutances et de Séez, et comme on fait remonter leur fondation moins haut, il faut convenir qu'à leur égard la vraisemblance est moins outrageusement violée. Cela n'empêche pas qu'aucun de ces monuments ne peut avoir été construit aux époques qu'on leur assigne. Ainsi, à Mortain, il ne reste évidemment de la construction de 1082 qu'une seule porte, et cette porte est à plein cintre; à Chartres, s'il est vrai, comme on le raconte

que la princesse Mahaut, veuve de Guillaume le Bâtard, ait fait couvrir de plomb, en 1088, le chœur, les transsepts et une partie de la nef de la cathédrale, il est parfaitement certain que ce n'étaient ni le chœur, ni les transsepts, ni la nef de la cathédrale actuelle, dédiée seulement en 1260. Notre-Dame de Chartres était à peine hors de terre, lorsqu'en 1145, au retour d'un voyage dans le pays chartrain, Hugues, archevêque de Rouen, écrivait à l'évêque d'Amiens Thierry, que tous les habitants de la province, hommes, femmes et enfants, se livraient depuis peu avec une incroyable ardeur à la reconstruction de leur église[1]. Enfin, quant à Fécamp, on oublie, lorsqu'on veut voir dans l'église de son abbaye un monument de 1108, qu'en 1167 un incendie réduisit en cendres tout le monastère[2], et que l'abbé Henri de Suilly travaillait encore à relever l'église de ses ruines lorsqu'il mourut en 1188.

Ainsi, tout en regardant comme un fait incontestable que l'époque de transition commence dans le nord-ouest de la France beaucoup plus tôt que dans les pays voisins, il faut mettre de côté tous ces prétendus miracles qui ne font que rendre suspectes aux gens sérieux nos dates même les plus authentiques. Des monuments de transition, à partir de 1150, quelque rares qu'ils puissent être dans le reste de l'Europe, nous pouvons hardiment en montrer chez nous un bon nombre; mais des constructions complétement à ogives avant cette époque, c'est courir après une chimère que de vouloir en trouver une seule.

Toutefois, quelques mots encore sur une église à laquelle

[1] Voyez Remarques de l'abbé Lebœuf sur le tome VI des Annales bénédictines de dom Mabillon publié par dom Martenne. (*Mercure de France*, juin 1739.)

[2] « 1167 : Fiscannense monasterium « combustum, etc. » (Robertus de Monte, in append. ad Sigebertum.)

on attribue, en Picardie, une ancienneté presque aussi extraordinaire que celle dont on fait honneur, en Normandie, à la cathédrale de Coutances. Nous voulons parler de l'ancienne cathédrale de Laon. L'histoire de cette grande église, remarquable à beaucoup d'égards par son architecture, est mêlée à celle des sanglantes catastrophes qui signalèrent, dans la ville de Laon, l'établissement de la commune. Au moment où les bourgeois venaient de massacrer leur évêque, la cathédrale, prise et reprise d'assaut, devint tout à coup la proie des flammes. L'incendie fut violent; il dévora une moitié de la ville, et l'église fut en grande partie détruite. C'était en l'année 1112. Deux ans après, en 1114, grâce à des quêtes abondantes, faites, non-seulement en France, mais même en Angleterre; grâce à l'ardeur du clergé et de la population, tout était réparé et le culte était solennellement rétabli dans l'église[1].

Venait-on seulement de restaurer l'édifice? L'avait-on reconstruit complétement? L'opinion commune croit à une reconstruction[2]. Si cette opinion était fondée, si l'église qui subsiste aujourd'hui était celle de 1114, cet immense édifice serait l'œuvre de deux années et quelques mois! Une telle supposition ne peut pas se soutenir. Quelque nombreux que fussent les ouvriers, quelque abondant que fût l'argent, il était matériellement impossible qu'un si vaste vaisseau pût être élevé et couvert dans l'intervalle de deux ans et demi. Un pareil tour de force ne serait pas plus admissible avec les procédés employés aujourd'hui qu'avec ceux dont on se servait alors. Ajou-

[1] « IV id. sept. anno 1114, ecclesiam cathedralem à se instauratam dedicavit, ut patet ex his verbis Hermani, lib. III, cap. 1: Bartholomæus adeo templum Dominæ Nostræ studuit accelerare ut post duos semi annos incensionis ejus rursum fieret solemnis dedicatio ejus. » (*Gallia christiana*, tom. IX, col. 530.)

[2] Voyez dom Lelong, *Histoire du diocèse de Laon*, in-4°, pag. 215.

tons que, parmi les monuments du moyen âge dont on sait exactement l'histoire, monuments moins grands, pour la plupart, que la cathédrale de Laon, plus richement dotés, soit par le zèle des fidèles, soit par la munificence de nos rois, comme l'église Saint-Yved de Braisne, par exemple[1], il n'en est pas un seul dont la construction n'ait duré vingt, trente, quarante, et même jusqu'à soixante ans[2]. Il est donc évident que les travaux qui s'exécutèrent à Laon de 1112 à 1114 étaient des travaux, non de reconstruction complète, mais seulement de restauration. Comment d'ailleurs conserver le moindre doute, puisque le moine Herman, témoin oculaire du désastre, nous apprend que l'église n'avait pas été entièrement détruite, mais qu'elle avait seulement souffert de grands dommages[3].

[1] L'église Saint-Yved de Braisne fut commencée en 1180 par Agnès, femme de Robert, comte de Dreux, fils de Louis VI. En 1216, on y travaillait encore lorsque l'archevêque de Reims et l'évêque de Soissons la consacrèrent. Les travaux n'avaient pas été interrompus : les largesses de la fondatrice permettaient de les pousser avec la plus grande activité.

Cette belle église, comblée des faveurs royales, ne put cependant être terminée plus vite ; il est vrai qu'elle fut exécutée avec un soin extrême. C'est un admirable modèle de ce style qui, quoique entièrement à ogive, porte encore un léger caractère de transition.

[2] Les travaux de la cathédrale de Reims durèrent trente ans sans interruption. A Saint-Denis, la reine des abbayes, la reconstruction du XIIIe siècle commence en 1231 et se poursuit sans relâche jusqu'en 1281.

[3] « Sic etiam ecclesiam nostram quam, « ut prædictum est, per multa tempora in- « signi gloria sublimaverat, in diebus nos- « tris NON QUIDEM EX TOTO DESTRUI, sed « nimia passus est (Deus) tribulatione « vexari. » (Hermani monachi *De miraculis B. Mariæ Laudunensis libri tres*; lib. I, cap. I.)

Ces mots « non quidem ex toto destrui » s'appliquent-ils au monument ou bien à l'église spirituelle, c'est ce qu'il est assez difficile de décider.

Mais voici qui est plus clair :

« Bartholomæus episcopus cujus indus- « tria cathedralis ecclesia in brevi *reparata* « *iterum* fuit consecrata. » (Herman. Voyez *Gallia Christiana*, t. IX, col. 529.) Il est donc évident que l'église fut réparée et non reconstruite. Si, au lieu du mot *reparata*, on lisait *restaurata*, il serait possible de croire à une reconstruction, car le mot *restauratio* a presque toujours cette signification dans les auteurs de ce temps ; tandis qu'ils ne se servent du mot *reparare* que dans le sens de notre verbe réparer.

Ainsi, la cathédrale consacrée en 1114 n'était autre que l'ancienne cathédrale, monument à plein cintre, d'une assez haute antiquité, qu'on venait de consolider, de réparer, afin de pourvoir aux besoins du culte. Au bout d'un demi-siècle environ, ces murailles calcinées auront de nouveau menacé ruine, et il aura fallu les rebâtir de fond en comble. De là l'église actuelle, construction faite évidemment d'un seul jet, bien qu'on y rencontre quelques disparates; monument dont certains chapiteaux conservent encore une forme un peu romane, mais où l'ogive domine presque exclusivement, et qu'il est difficile de ranger parmi les œuvres de l'époque de transition, tant il semble appartenir plutôt au XIIIe siècle qu'au XIIe.

Est-il besoin de dire que, puisque les travaux de 1114 n'ont été nécessairement que des travaux de restauration, il est impossible de supposer que le monument restauré se soit conservé jusqu'à nos jours, et que ce soit encore lui que nous ayons devant les yeux? D'abord on ne découvre pas sur la maçonnerie de la cathédrale actuelle la moindre trace d'une reprise, d'une réparation aussi importante que dut être celle de 1114; en second lieu, la cathédrale de Laon, d'après le témoignage des historiens, était déjà très-ancienne lorsqu'elle fut incendiée: croire à sa perpétuité, ce serait donc admettre l'existence d'un monument entièrement à ogive, non plus au début du XIe siècle, mais bien avant l'an 1000. Ce serait faire un acte de foi encore plus complaisant que celui qu'on nous demande pour la cathédrale de Coutances.

Cette thèse a pourtant été soutenue [1]. On a prétendu que, les chroniqueurs ne parlant pas d'une reconstruction de la cathédrale postérieurement à 1114, cette reconstruction ne pouvait avoir eu lieu. Pour nous, elle n'en est pas moins certaine, et

[1] Voyez Devismes, *Histoire de Laon*, tom. I, p. 226.

à défaut de toutes les raisons que nous venons d'en donner, il suffirait, pour se convaincre, de jeter les yeux sur un autre monument encore debout dans la ville de Laon, l'église de l'ancienne abbaye de Saint-Martin. Cette collégiale n'ayant été réformée et régularisée par saint Norbert qu'en 1124, et le nombre des religieux ne s'étant augmenté, dans une proportion assez considérable pour motiver la reconstruction de l'église qu'environ douze ans après, on ne peut faire remonter cette reconstruction qu'à 1140 ou tout au plus à 1136. Eh bien! à l'exception de la façade, qui est beaucoup plus récente, l'église entière n'est percée extérieurement que de fenêtres à plein cintre; sa forme, son aspect général, les sculptures de la corniche, les moulures qui relient les cintres des fenêtres, tout en elle appartient au style roman de la dernière époque.

Que ceux qui verront cette église de Saint-Martin de Laon la comparent avec la cathédrale, et qu'ils se demandent s'il est possible de supposer que, de ces deux édifices, la cathédrale soit le plus ancien. Admettons même, si l'on veut, l'hypothèse d'une reconstruction totale en 1114, hypothèse démentie par les faits, comme on l'a vu plus haut, il n'en sera pas moins hors de toute vraisemblance qu'à côté d'un monument où le style à ogive semble déjà presque parvenu à son entier développement, il se soit élevé, vingt ou trente ans plus tard, dans la même ville, un autre monument servilement fidèle, par ses formes extérieures, aux lois de l'ancienne architecture, et se rattachant à peine à l'époque de transition par quelques arcades à ogive qui se montrent timidement à l'intérieur [1].

[1] On pourra dire, nous le savons, que l'église Saint-Martin dépendait d'une abbaye; que le clergé régulier était en général très-attaché aux traditions anciennes, très-peu enclin aux innovations; qu'il ne serait donc pas étonnant que les moines de Saint-Norbert, en construisant leur église, n'eussent pas pris modèle sur la

Ainsi, mettons de côté la cathédrale de Laon comme toutes les autres. Pas plus d'exceptions miraculeuses en Picardie qu'en Normandie. Partout l'art a suivi, non pas une marche uniforme et régulière, tant s'en faut, mais un certain mouvement de progression plus ou moins lent, plus ou moins rapide, sans jamais cesser d'être continu. Nulle part de ces pas de géant qui franchissent d'un bond la carrière, nulle part de ces coups d'essai valant mieux que les coups de maître; partout, au contraire, entre l'ancien et le nouveau style, un temps de passage, plein de diversité, variable dans sa durée comme dans ses formes, mais nécessaire; partout, en un mot, une époque de transition.

C'est là le premier point qu'il importe de constater : puis, une fois démontrées la nécessité et l'universalité de l'époque de transition, reste à déterminer, d'une manière générale, à quel moment elle commence.

brillante cathédrale qu'ils avaient devant les yeux. L'observation est vraie, mais seulement dans une certaine mesure. Entre une abbaye et une église séculière bâties à la même époque, il y a presque toujours une certaine différence, c'est-à-dire un peu plus de tendance aux idées novatrices dans l'église séculière, un peu plus de respect pour les anciennes traditions dans l'abbaye; mais ni d'un côté, ni de l'autre, on ne saute deux ou trois degrés intermédiaires, soit en arrière, soit en avant. Les différences se bornent à des nuances peu sensibles. Ici, au contraire, deux styles entièrement opposés sont en présence; leur apparition simultanée serait déjà un vrai prodige, mais on va plus loin. On veut que celle de ces deux églises qui est la plus moderne en apparence, c'est-à-dire la cathédrale, soit en réalité la plus ancienne. Ce premier point établi, on n'est malheureusement pas maître de la rendre plus ancienne seulement de vingt ou trente ans; l'hypothèse d'une reconstruction totale en 1114 est, comme on sait, inadmissible : il faut donc remonter à un siècle ou deux pour assister à la construction première de l'édifice; dès lors les moines de Saint-Martin, en construisant leur église, ont dû faire un terrible effort rétrospectif, puisque l'aspect qu'ils lui ont donné est plus ancien que celui d'un monument qui aurait été bâti plus de deux siècles auparavant.

N'avions-nous pas raison de dire que cette observation sur les caractères de l'architecture propre aux abbayes et aux églises séculières n'était vraie que dans une certaine mesure, et l'application qu'on en voudrait faire ici ne serait-elle pas complétement dépourvue de fondement?

Nous l'avons affirmé déjà, et nous le répétons avec plus d'assurance, ce n'est pas durant le XIe siècle. On peut à cette époque rencontrer des ogives éparses, on trouve même, à mesure que le siècle est plus proche de sa fin, de plus nombreux essais de la forme nouvelle; mais ce ne sont que des essais isolés, des tentatives qui s'ignorent, des exemples sans imitateurs.

Pendant les premières années du XIIe siècle, ces essais ont dû se multiplier, sans toutefois qu'on puisse encore citer aucun monument à date certaine dans lequel l'ogive joue un rôle vraiment important.

De 1120 à 1140, au contraire, on aperçoit plus clairement un parti pris, une intention systématique de substituer la nouvelle forme à l'ancienne. Les ogives commencent à se montrer par séries et souvent même par étages superposés. Néanmoins, c'est presque uniquement dans l'intérieur des édifices, avec une sorte de mystère et de timidité, comme à Saint-Martin de Laon, par exemple, que les innovations osent se produire. Il semble que cette prise de possession des monuments, par leur intérieur, soit une loi commune à toutes les époques de transition. Ainsi, lorsqu'au XVIe siècle l'ogive est à son tour abandonnée pour le plein cintre, c'est encore dans l'intérieur des édifices que se manifestent de préférence les premiers essais du nouveau style. Combien ne citerions-nous pas d'églises bâties à cette époque, particulièrement en Normandie, dont les fenêtres à ogives sont encore parsemées de meneaux flamboyants, tandis qu'à l'intérieur le ciseau de la renaissance s'est promené sur la pierre et l'a couverte de ses légères arabesques. Le même fait s'était produit quatre siècles auparavant; voilà pourquoi nous trouvons tant d'églises qui, par leur aspect extérieur, semblent encore appartenir à la famille des édifices à plein cintre, tandis que leurs parois intérieures

reposent sur deux rangées d'arcades aiguës. Il est vrai que, pour expliquer cette anomalie, on a prétendu que les croisés avaient trouvé, dans l'intérieur de l'église de Jérusalem, le tombeau du Sauveur entouré d'une colonnade à ogive, et que, par un pieux souvenir, nos constructeurs d'églises n'avaient d'abord songé à reproduire ce genre d'arcades qu'à la place qu'elles occupaient dans le lieu saint, c'est-à-dire dans l'intérieur des édifices[1]. Nous ne nous prononçons pas sur le mérite de cette explication; nous constatons seulement comme un fait que, parmi les monuments de transition, ceux qui paraissent les plus anciens, et qu'on peut avec le plus de certitude faire remonter jusqu'à la première moitié du XIIe siècle, se distinguent assez généralement par cette circonstance, que l'ogive occupe au dedans une place de quelque importance, tandis qu'on l'aperçoit à peine au dehors.

Vers 1150, le nombre des monuments mi-partis va toujours en croissant, l'ogive se montre de plus en plus hardie, et il est bien peu de constructions, soit religieuses, soit civiles, où l'on ne la voie se mêler aux arcs semi-circulaires.

Enfin, après 1170 environ, l'emploi de l'ogive est devenu assez fréquent, assez habituel, non-seulement pour qu'il ne se construise plus un seul monument sans que cette forme y figure, mais pour qu'on commence à en construire où elle figure seule, à l'exclusion de toute autre forme architecturale. C'est là la dernière période de l'époque de transition, période qui finit par se confondre, vers les premières années du XIIIe siècle, avec l'âge du style à ogive proprement dit. Pendant cet intervalle, le plein cintre ne disparaît pas encore de la scène : on le voit même parfois lutter avec vigueur et jeter un dernier éclat, comme sur la tour méridionale de la cathédrale de Sens,

[1] Voyez le Voyage en Alsace de Schweighauser.

bâtie en 1183; et quant à l'architecture à ogive, quoique déjà parvenue au terme de sa croissance, elle n'est pas encore en possession de tous ses moyens d'effet, elle n'a pas complétement le secret de son propre génie; sa légèreté est encore un peu robuste, et ses voûtes ont beau s'élancer vers le ciel, on croit y voir planer encore, comme à Saint-Yved de Braisne, je ne sais quel souvenir de plein cintre qui les rabaisse vers la terre. En un mot, quoique le but soit bien proche, il n'est pas atteint, c'est encore l'époque de transition, c'est-à-dire la préparation à quelque chose de plus pur et de plus parfait.

Telles sont les seules données générales qu'il nous soit permis de hasarder au sujet de ce problème chronologique que nous avons en commençant dé claré presque insoluble, et qui, en effet, résisterait certainement, quant à présent du moins, à toute solution plus nette et plus précise. En ne donnant pas aux divisions que nous proposons un sens trop absolu, et surtout en ne sortant pas de cette partie du sol de la France que nous avons pris soin de circonscrire, nous croyons difficile qu'en nous suivant on risque de beaucoup s'égarer.

VIII.

Appliquons maintenant ces données à l'église Notre-Dame de Noyon.

Ne devient-il pas d'abord évident, ainsi que nous l'avons déclaré avec Guillaume de Nangis, que l'incendie de 1131 a dû détruire l'église de fond en comble, ou du moins qu'il a rendu nécessaire sa complète reconstruction? Quelle que soit la part que le plein cintre conserve dans l'église actuelle, bien que cette part semble presque égale à celle de l'ogive, il n'en est pas moins vrai que l'ogive y règne à peu près en souveraine, et que le monument tout entier est conçu sous l'influence et dans l'esprit du système à ogive. Or, nous savons maintenant jusqu'à quel point il serait chimérique de supposer qu'un tel monument ait pu exister avant 1131.

Reste à savoir, ce qui est beaucoup plus difficile, à quel moment a dû s'effectuer la reconstruction : a-t-elle été entreprise immédiatement après l'incendie? S'est-il, au contraire, écoulé un intervalle plus ou moins long avant qu'on se soit mis à l'œuvre?

Sans pouvoir déterminer en quelle année commencèrent les travaux, nous ne pensons pas que la reconstruction ait été immédiate. D'abord, au moment du désastre, les finances de l'évêché ne devaient pas être florissantes. L'évêque Simon se livrait depuis sept ans avec un grand zèle à la fondation de la célèbre abbaye d'Ourscamp. Cette œuvre pieuse avait épuisé toutes ses ressources. Il est vrai qu'à la nouvelle de l'incendie,

le pape vint, comme on l'a vu, au secours de l'évêque en écrivant la lettre que nous avons rapportée. Mais rien ne prouve que ceux à qui elle était adressée aient répondu avec beaucoup d'enthousiasme à la provocation du saint-père. Il serait même possible que, pour complaire au pape lui-même, leur zèle se fût bientôt refroidi; car on voit, quelques années après, notre évêque encourir les censures de la cour de Rome pour avoir favorisé le divorce de son frère, Raoul, comte de Vermandois. Cette disgrâce dura longtemps et eut de fatales conséquences pour l'évêché de Noyon, puisqu'elle lui fit perdre l'espèce de suzeraineté qu'il exerçait sur le siége de Tournay. La réunion de ces deux évêchés s'était maintenue depuis plusieurs siècles, au grand désespoir des chanoines flamands : l'évêque, en effet, résidait presque toujours à Noyon, et, malgré l'apparente égalité des deux siéges, celui que n'occupait pas l'évêque était réellement soumis à l'autre. Profitant des mauvaises dispositions du pape à l'égard de Simon, les chanoines de Tournay obtinrent une bulle qui prononçait la séparation des deux siéges, et donnait à Tournay un évêque propre. De ce moment, ce n'est plus ni la fondation d'Ourscamp, ni le désastre de la cathédrale, c'est la perte d'une de ses deux crosses qui devient la première affaire de l'évêque de Noyon. On le voit aller à Rome pour tâcher de fléchir le saint-père; puis, n'ayant pas réussi, venir implorer l'assistance de son cousin le roi Louis VII. Mais ce prince allait bientôt se brouiller lui-même avec la papauté : Simon, se liant étroitement à la personne et à la fortune de son royal parent, le suivit à la croisade, et mourut pendant l'expédition, à Seleucie, l'an 1148.

Il y avait dix-sept ans que la cathédrale avait été incendiée, et, selon toute apparence, on n'avait pas encore pu s'occuper sérieusement de sa reconstruction. Peut-être avait-on réparé,

pour abriter le culte, les parties les moins endommagées de l'édifice, mais sous un épiscopat aussi agité, au milieu de circonstances aussi défavorables, il est plus que probable que le chapitre avait dû se borner à de simples travaux provisoires, et que la réédification de toute la cathédrale avait été ou ajournée, ou poursuivie avec beaucoup de lenteur et d'hésitation.

Sous le successeur de Simon, au contraire, de meilleurs jours commencent à luire pour l'évêché de Noyon. La perte de Tournay n'est pas réparée, mais les vertus du nouveau prélat, Beaudoin II, son activité prévoyante, son administration calme, énergique et régulière, ont bientôt fait disparaître les désordres que les continuelles absences de Simon avaient encouragés. Honoré de la faveur de Suger, de l'amitié de saint Bernard, Beaudoin se proposait ces deux grands hommes pour modèle. Or, la construction des églises fut, comme on sait, une des grandes occupations de leur vie. N'est-il donc pas probable que Beaudoin, après avoir rétabli l'ordre dans son diocèse, dut se consacrer avec ardeur à la réédification de son église? Un fait que Levasseur a probablement puisé dans les archives capitulaires, et qu'il cite en passant sans y attacher d'importance, vient à l'appui de cette conjecture. Levasseur nous dit qu'en 1153 l'évêque Beaudoin confirma les autels de la cathédrale, et plus loin il ajoute que, par l'ordre du même Beaudoin, le corps du bienheureux saint Éloi (le patron, le saint tutélaire de Noyon) fut transféré dans une nouvelle châsse et exposé à la piété des fidèles.

Qu'était-ce que cette confirmation des autels? S'agissait-il d'une consécration de chapelles nouvellement reconstruites? N'était-ce pas plutôt une déclaration solennelle par laquelle l'évêque annonçait que, dans la nouvelle cathédrale, les anciens autels seraient maintenus, resteraient sous l'invocation des

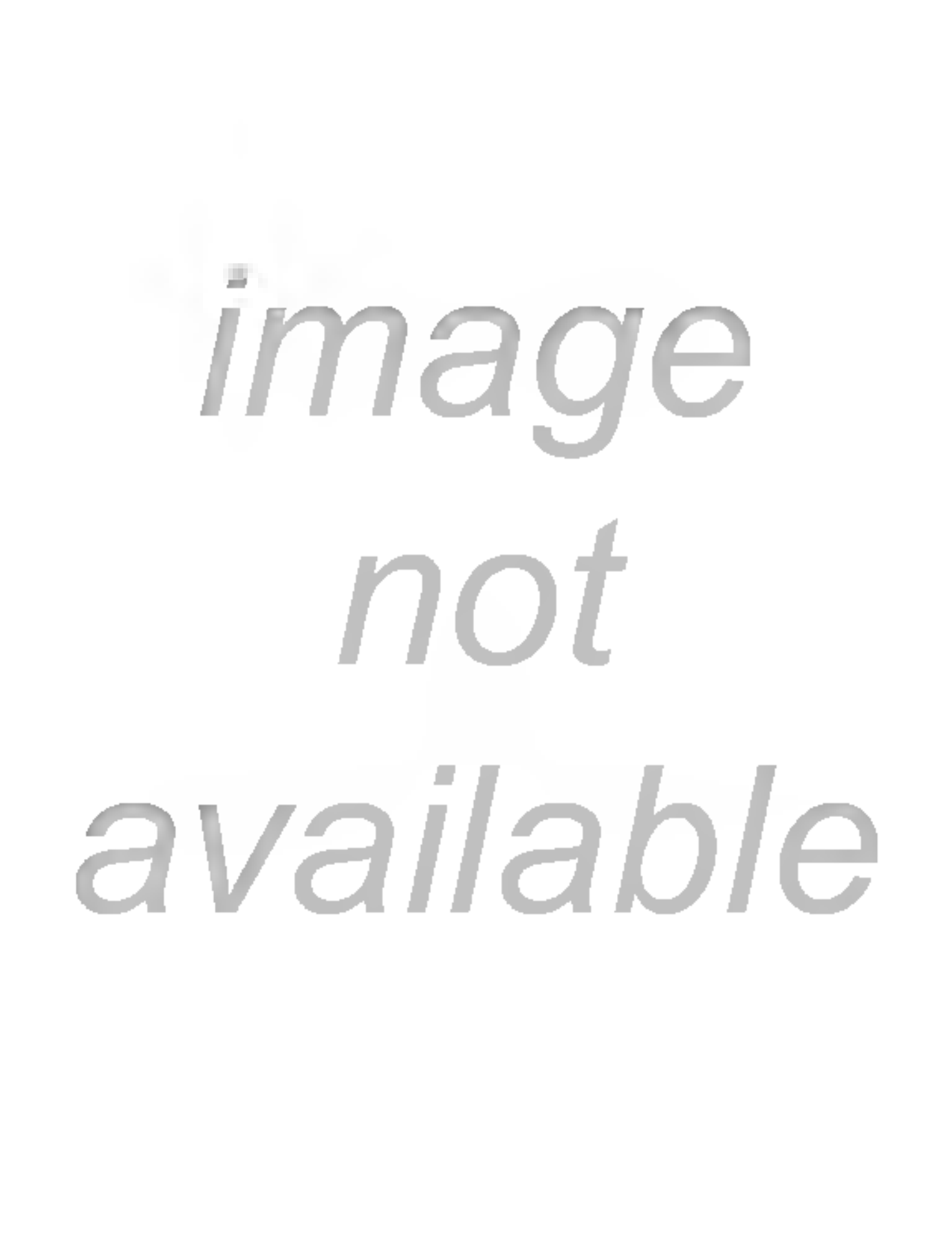
image
not
available

D'abord nous avons vu combien, en général, les monuments du moyen âge s'édifiaient lentement. Les travaux de la cathédrale de Senlis se sont continués sans interruption pendant plus de trente ans, *spatio annorum triginta et amplius* [1], ceux de Braisne pendant trente-six ans; ceux de la cathédrale de Paris étaient à peine achevés au bout d'un siècle [2]. Or, nous ne voyons aucun motif pour qu'on eût fait preuve à Noyon d'une plus grande diligence. Nous avons au contraire une raison de supposer qu'en 1167, à la mort de Beaudoin, l'édifice n'était pas complétement terminé, car nous voyons que, contrairement à l'ancien usage, cet évêque ne fut pas enterré dans la cathédrale, et que son corps fut porté à Ourscamp [3]. N'en pourrait-on pas conclure que l'édifice, encore en voie de construction, n'était

[1] *Gallia christiana*, tom. IX.

[2] Les constructions entreprises par Suger, à Saint-Denis, furent beaucoup plus rapidement exécutées, *en trois ans et trois mois*. Mais aussi Suger cite le fait comme un miracle. Dans cette même abbaye de Saint-Denis, à une époque où le trésor n'était pas moins riche que du temps de Suger, et où les moyens d'exécution étaient au moins aussi puissants, on voit les travaux de reconstruction du chœur et de la nef se continuer pendant *cinquante ans*, de 1231 à 1281. Aussi les constructions du XIIIe siècle ont duré jusqu'à nos jours, tandis que celles du XIIe, si promptement terminées, menaçaient ruine au bout de quatre-vingts ans.

[3] L'évêque Simon avait aussi été enseveli dans l'église d'Ourscamp. Comme il en était le fondateur, cette exception, en ce qui le concerne, s'expliquerait assez naturellement; mais les trois successeurs de Simon furent comme lui enterrés à Ourscamp; or, il n'existait à leur égard aucun motif de violer une règle si constamment observée. Avant la mort de Simon, on ne pouvait citer que deux évêques de Noyon qui n'eussent pas été ensevelis dans la cathédrale, savoir Beaudoin Ier, enterré, en 1068, dans le couvent de Saint-Barthélemy, et Fulchaire, enterré, en 955, dans le monastère de Saint-Eloi. Tous les autres évêques, depuis 936 jusqu'en 1148, et depuis 1228 jusqu'à la fin du XIVe siècle, ont été ensevelis dans la cathédrale. Pendant la réunion des deux évêchés, certains prélats voulurent être enterrés à Tournay, d'autres à Noyon, mais jamais hors de l'une des deux cathédrales. N'avons-nous donc pas quelque raison d'attacher une certaine importance à cette interruption d'un usage si ancien, surtout lorsqu'elle correspond à une période pendant une grande partie de laquelle la cathédrale devait, selon toute apparence, être en voie de reconstruction?

pas en état de recevoir dignement la dépouille du prélat? Ses deux successeurs, Beaudoin III et Étienne Ier, furent également ensevelis à Ourscamp; et ce n'est qu'en 1228, lors de la mort de l'évêque Gérard, que l'antique usage fut enfin rétabli pour se perpétuer ensuite sans exception jusqu'à la fin du XIVe siècle.

Nous ne voudrions pas, sur la seule autorité de ce fait, affirmer qu'avant l'épiscopat de Gérard, c'est-à-dire avant 1221, la cathédrale de Noyon ne fût pas entièrement reconstruite; nous voudrions encore moins affirmer le contraire. Quelle que soit l'homogénéité de la construction, et malgré le grand caractère d'unité qui résulte d'une persistance presque constante dans le même plan, nous sommes convaincu que les travaux ont dû se continuer longtemps. Se seront-ils prolongés au delà de l'an 1200? Personne n'en peut répondre; mais, en examinant de près certaines parties de la nef et en particulier ces bases de colonnes au profil si vivement accentué, il nous semble permis de croire que, si elles n'ont pas été sculptées au XIIIe siècle, elles ne l'ont pas été du moins beaucoup plus tôt qu'à la fin du XIIe.

Ainsi, en dernière analyse, la cathédrale de Noyon doit prendre rang, selon nous, parmi les monuments de transition de la deuxième et de la troisième époque. Conçue[1] et entiè-

[1] Nous devons faire remarquer qu'il y a de chaque côté du chœur, au rez-de-chaussée, trois grandes arcades à plein cintre, lesquelles, si elles ne sont pas un reste de l'ancienne église brûlée en 1131, ont bien pu du moins être élevées peu de temps après l'incendie. Cette partie de la construction présente une certaine disparate avec tout le reste. J'en dis autant de ce vieux pan de mur formant une des parois extérieures du chœur, et correspondant, par sa position, avec les arcades dont nous venons de parler. Ce pan de mur, que nous avons déjà indiqué au paragraphe II, comme ayant probablement fait partie de l'ancienne église, pourrait aussi ne pas remonter plus haut que les années qui suivirent l'incendie. C'était peut-être un commencement de construction qu'on abandonna plus tard, pour suivre un plan

rement ébauchée de 1150 à 1170, elle n'aura été totalement sculptée, ragréée et parachevée que vers la fin du siècle, et peut-être même un peu au delà.

Dans ce même intervalle, nous ne le dissimulons pas, on voit s'élever des monuments qui n'ont pas avec celui-ci une complète analogie : ainsi, pour ne pas sortir du voisinage de Noyon, nous citerons la cathédrale de Senlis : on connaît assez exactement toutes les phases de sa construction. Elle aussi fut entreprise vers le milieu du XIIe siècle, en 1155 environ, et à peine terminée vers 1191. Les deux édifices sont donc contemporains, ils auront été conçus et exécutés presque simultanément, et cependant n'existe-t-il pas entre eux une différence fondamentale? A Senlis on a proscrit le plein cintre, à Noyon on l'a respecté [1].

Cette différence est grave assurément; mais suffit-elle pour

moins robuste et plus élégant. Toutefois, la nature de l'appareil et la forme de la corniche nous portent encore à penser que ce fragment de muraille peut appartenir à une époque plus reculée.

[1] Ce n'est pas seulement la cathédrale de Senlis qu'il faudrait comparer avec celle de Noyon. Il y a dans l'ancien diocèse de Senlis une autre église moins célèbre que la cathédrale, mais non moins digne d'intérêt; l'église de Saint-Leu d'Esserent, qui offre peut-être matière à un parallèle encore plus instructif et à des contrastes plus frappants. L'église de Saint-Leu présente de telles analogies avec la cathédrale de Noyon, soit par la conception du plan, soit par la nature des profils et de toutes les particularités essentielles de la construction, qu'il n'est guère possible de ne pas les regarder comme à peu près contemporaines. Eh bien! à Saint-Leu, on ne trouve pas un seul plein cintre, ni au dedans, ni au dehors de la nef et du chœur; il n'en existe que sur la façade occidentale. C'est uniquement sur cette partie de l'édifice qu'il a été fait une concession à l'ancien style. Partout ailleurs, il est exclu. Non-seulement le plein cintre n'apparaît pas dans l'église, mais il n'y est question, ni de l'alternance des supports multiples et des supports cylindriques, ni des annelures, ni des transsepts arrondis. Tous ces souvenirs des anciennes traditions ne pénètrent pas à Saint-Leu; et néanmoins, entre Saint-Leu et Noyon, l'analogie est extraordinaire et leur contemporanéité est évidente. D'où vient donc qu'à Saint-Leu aussi bien qu'à Senlis on a, dans le même moment, suivi d'autres errements qu'à Noyon? C'est ce que nous essayerons d'expliquer dans le paragraphe suivant. (Voir la note de la page 127.)

nous empêcher de croire à la simultanéité des deux constructions ? Ne savons-nous pas combien cette époque de transition est tolérante ? N'arrive-t-il pas souvent que, dans le même lieu et au même moment, elle laisse vivre ensemble presque tous les styles à la fois ? Lors donc que la cathédrale de Noyon serait empreinte des caractères les plus prononcés de l'ancienne architecture, il ne faudrait pas croire absolument impossible, qu'à quelques lieues de là, vers le même temps, il se fût élevé une autre cathédrale sous l'inspiration du système nouveau. Mais ici, notez-le bien, il n'est pas question de pareils contrastes. Nous l'avons déjà dit, malgré ses pleins cintres, malgré ses transsepts en hémicycle, malgré l'effort qu'elle semble faire pour se donner un air d'ancienneté, la cathédrale de Noyon n'est, au fond, qu'une église à ogive; elle ne vit que de la vie nouvelle; dans toutes ses nervures, dans tous ses rameaux de pierre, la sève qui circule, c'est la même sève qu'à Senlis. Ses arcades à plein cintre elles-mêmes n'ont du plein cintre que la forme; elles n'en ont ni l'esprit, ni le caractère : ce sont des ogives arrondies. Aussi, quelque nombreuses que soient ces arcades, elles sont sans influence, elles modifient à peine l'aspect général du monument. Il semble que ce soit par une usurpation, ou plutôt à l'aide d'une concession bénévole, que le plein cintre soit admis dans cette église. Il y occupe plus que sa part légitime et naturelle. Sa présence y fait l'effet d'une fiction ou d'un anachronisme. Ainsi, vous le voyez, la différence entre nos deux cathédrales n'est pas aussi grande qu'elle en a l'air; les deux constructions ne se distinguent par aucune diversité réelle et profonde. C'est le même principe qui les a créées; rien ne nous défend donc de les croire contemporaines.

Mais d'où vient à Noyon ce respect pour le plein cintre ? Cette sorte d'honneur qu'on lui rend a beau n'être qu'abstrait

et nominal, pourquoi lui est-il rendu? Pourquoi l'a-t-on laissé avec tant de complaisance régner seul dans toutes les parties supérieures de l'édifice? Pourquoi, lorsque tous les membres de cette architecture semblent vouloir se développer selon les formes nouvelles, sont-ils contraints à suivre ou plutôt à simuler les anciennes formes, et tandis qu'à Senlis on s'abandonne sans résistance à la pente du siècle, pourquoi faire à Noyon de l'archaïsme à plaisir?

Répondre que l'époque de transition nous fournit des exemples fréquents de monuments simultanément conçus dans un esprit purement novateur et de monuments empreints d'un caractère archaïque, c'est ne rien répondre, c'est résoudre la question par la question.

Ne voir dans les œuvres si étrangement diverses d'une même époque que les jeux d'un hasard aveugle, insouciant, inexplicable, c'est une façon trop commode de trancher la difficulté.

Sans doute il y a des faits dont il serait aussi puéril qu'inutile de rechercher les causes; mais ces grandes créations de la foi et de la patience de nos pères, ces monuments pleins de tant d'énigmes, ne méritent pas un tel dédain. Malgré nous, nous voulons percer le mystère de leur origine, et pénétrer jusqu'à la cause de leurs différences et de leurs analogies.

Nous voilà donc conduit en dehors du sol un peu aride de la pure chronologie, sol sur lequel, jusqu'ici, nous nous sommes renfermé. C'est vers le problème historique qu'il faut maintenant tourner nos regards; ce sont les générations qui virent élever ces monuments, c'est la société du XIIe siècle, c'est son histoire qu'il faut interroger : en un mot, il ne suffit plus d'exposer, il faut expliquer l'époque de transition.

Nous avons déjà fait nos réserves, ce ne sont que des aper-

çus que nous allons hasarder. Loin de nous l'espoir d'atteindre le but, nous ne voulons qu'indiquer une voie qui nous semble pouvoir y conduire.

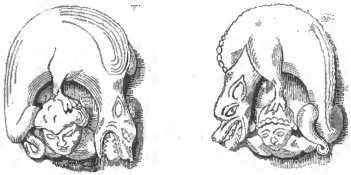

IX.

La révolution architecturale dont le XIIe siècle est témoin ne provient-elle que d'un de ces changements de goût matériel, d'un de ces besoins de nouveauté que les hommes éprouvent nécessairement à certains intervalles? L'ogive est-elle née seulement parce qu'il y avait trop longtemps que le plein cintre durait? N'y a-t-il là qu'une affaire de mode? Cette explication, dont quelques-uns se contentent, n'en est réellement pas une. La mode elle-même ne doit-elle pas avoir sa cause? Cette cause est futile et insaisissable, s'il ne s'agit que du caprice de quelques individus; mais ne peut-elle pas être grave et profonde, lorsqu'il est question des habitudes de tout un peuple? Or d'où est née la mode qui, pendant le XIIe siècle, fit adopter universellement, dans une moitié de l'Europe, un nouveau genre de construction? La question, comme on voit, reste toujours au même point.

Cette révolution doit-elle être attribuée uniquement, comme d'autres l'ont voulu, à la nécessité toujours croissante d'exhausser les églises, soit par zèle religieux, pour mieux honorer la divinité, soit par motif de salubrité, pour prévenir l'asphyxie des fidèles? L'ogive, il est vrai, s'emploie utilement dans les constructions d'une grande hauteur; mais on peut faire des monuments très-élevés sans se servir de l'ogive. Les cathédrales de Mayence, de Worms, de Spire ont tout autant d'élévation que beaucoup de grandes églises du XIIIe siècle, et leurs arcades sont toutes à plein cintre. L'architecture à ogive ne serait

donc pas devenue d'un usage nécessaire, universel et exclusif, s'il n'y avait eu d'autre motif de l'adopter que le besoin d'élever de très-hautes murailles. Ce n'est encore là qu'une cause secondaire, ce n'est pas l'explication que nous cherchons.

La trouverons-nous, comme on l'a souvent prétendu, dans ces voyages en Orient, si fréquents à la fin du XIe siècle? Mais, comme il n'existe en Orient de monuments réellement analogues à nos monuments à ogive que ceux qui y ont été construits depuis le XIIIe siècle par des Européens, peu nous importe que les croisés aient eu occasion d'apercevoir çà et là quelques arcs brisés sur des pans de murailles arabes. Il est probable qu'en cherchant bien, ils en auraient trouvé même en Occident. Ce qu'ils ne pouvaient, au contraire, rencontrer nulle part, c'était l'architecture à ogive; car elle n'est arrivée toute faite ni d'Orient ni d'aucun autre point du globe : elle s'est formée dans nos climats [1]. Comment et pourquoi s'est-elle formée? c'est là toujours qu'est la question.

Un point nous paraît évident, c'est qu'elle n'a pas été le produit d'une cause unique, et qu'elle résulte du concours d'une foule de circonstances diverses. Ainsi, la tendance à exhausser de plus en plus les constructions aura certainement contribué à son développement : le souvenir du tombeau de Jésus-Christ, s'il est vrai qu'il fût dès lors entouré d'ogives, aura dû concourir à sanctifier, à populariser cette nouvelle sorte d'arcades. Mais toutes ces causes, et tant d'autres également secondaires, auraient été sans vertu par elles-mêmes si elles n'eussent été dominées et mises en mouvement par une cause supérieure.

Cette cause n'est autre, selon nous, que l'esprit même du

[1] Si elle eût existé en Orient, comment aurait-elle pénétré si difficilement et si imparfaitement dans les pays de l'Europe méridionale? comment serait-elle devenue si populaire dans le Nord?

XIIe siècle, esprit novateur, hasardeux, systématique. N'est-ce pas à lui que sont dus les premiers combats de la raison contre l'autorité, de la bourgeoisie à sa naissance contre la féodalité à son déclin, des langues populaires et vivantes contre la langue antique et sacerdotale, prête à devenir langue morte. Au milieu de cette lutte générale, de ce mouvement universel des esprits, lorsque tout change et se transforme, l'architecture pouvait-elle rester immuable? Le style qu'elle avait adopté depuis tant de siècles n'avait-il pas même durée, même origine, même fondement, pour ainsi dire, que cette autorité qu'on attaquait à coups redoublés? Le plein cintre n'était-il pas comme identifié avec l'ancien état de la société? N'en était-il pas le représentant, le type, le symbole? A la société nouvelle, à cette société tourmentée d'une fièvre d'affranchissement, il fallait un nouveau type, un nouveau symbole, un autre drapeau. Maintenant, pourquoi l'ogive plutôt que toute autre forme, plutôt que la ligne horizontale et l'architrave, par exemple? C'est là, qu'on nous permette de le dire, le petit côté de la question. Toute révolution est à la fois accidentelle et nécessaire. Ce qui était purement accidentel alors, c'était la forme qu'adopterait la nouvelle architecture : ce qui était nécessaire, c'était qu'il se formât un style nouveau, que ce style se rattachât à l'ancien par de nombreux éléments communs, mais qu'il s'en séparât par certains éléments propres et par une originalité visible et saisissante. L'ogive s'est trouvée là, favorisée et mise en évidence par ces causes multiples et accessoires que nous avons signalées; sa forme insolite semblait prédestinée à caractériser un mouvement tout nouveau des esprits. Tel est, selon nous, le secret de sa fortune.

Et qu'on ne croie pas que ce sont là de chimériques conjectures. Montrons combien sont réels les rapports qui rattachent

l'origine et les progrès de la nouvelle architecture à la révolution sociale du XIIe siècle.

Le caractère dominant de cette époque, ce n'est pas seulement le besoin de l'émancipation, c'est la tendance à la sécularisation. La société, jusque-là exclusivement monacale, aspire pour la première fois à devenir laïque. La puissance temporelle de l'église, après avoir atteint son apogée, est sourdement menacée jusque dans ses fondements. La foi ne perd rien de son ardeur, mais elle aussi se sécularise pour ainsi dire. On commence à admettre la possibilité de faire son salut ailleurs que dans un cloître : l'université de Paris se croit et se proclame aussi bonne catholique que l'Église; en un mot, la société laïque, en même temps qu'elle cherche à se constituer et à s'entourer de garanties vis-à-vis des pouvoirs purement temporels, s'exerce peu à peu à faire par elle-même tout ce qui était jusque-là l'apanage exclusif de la société sacerdotale.

Voilà le spectacle que présentent les deux sociétés : voyons maintenant les deux architectures.

Un fait incontestable, c'est qu'avant le XIIe siècle on ne construit pas un seul édifice religieux dans le nord de l'Europe, sans que l'architecte soit moine, chanoine, ou tout au moins ecclésiastique. Presque toutes les sciences, il est vrai, n'avaient alors d'autres adeptes que les hommes d'église; mais, parmi toutes les sciences, celle de l'architecture était réputée sainte et sacrée par excellence. Un des premiers devoirs de l'abbé, du prieur, du doyen d'une communauté, était de savoir tracer le plan d'une église et de pouvoir en diriger la construction. On voit des moines entreprendre de longs voyages, aller jusqu'à Constantinople pour se fortifier dans cette étude, pour puiser les saintes traditions à leur source. Et ce n'est pas seulement dans le clergé régulier que cette science est obligatoire, il faut

que les évêques président aux travaux de leurs cathédrales, comme les moindres prêtres à ceux de leurs églises. En un mot, la règle est générale, jusqu'au XIIe siècle point d'architecte qui ne soit religieux.

Un autre fait non moins incontestable, c'est qu'à partir du XIIIe siècle, sauf quelques exceptions presque imperceptibles, nous ne voyons plus d'autres architectes que des laïques. Les Robert de Luzarches, les Thomas de Cormont, les Hugues Libergier, les Robert de Coucy, les Pierre de Montereau, les Jean de Chelles, les Erwin de Steinback, les Eudes de Montreuil, n'appartiennent ni à l'église, ni à aucun ordre; ils sont tous bourgeois, vivant de leurs œuvres, et la plupart mariés.

Ainsi, avant le XIIe siècle, avant la première apparition du style à ogive, l'architecture est dans les mains du clergé, elle n'a que lui pour interprète; au XIIIe siècle, au contraire, lorsque l'ogive est souveraine, l'art de bâtir n'appartient qu'aux laïques; il reste à peine dans le fond des cloîtres quelques vieux moines essayant encore de manier l'équerre et le compas.

Du rapprochement de ces deux faits ne résulte-t-il pas que, dans l'époque intermédiaire, pendant le XIIe siècle, lorsque les deux architectures étaient en lutte, lorsque la victoire semblait encore indécise, les deux sortes d'architectes devaient aussi se trouver en présence: d'un côté, la cohorte cléricale, les champions de l'esprit d'autorité, s'efforçant de maintenir le système et les traditions du plein cintre; de l'autre, les libres constructeurs, les *maîtres d'œuvres*, comme ils s'intitulaient, s'appropriant l'ogive, s'en façonnant un système, et s'en servant comme d'une arme pour se rendre maîtres à leur tour de l'art de bâtir.

Jamais toutefois ce système laïque n'aurait triomphé si ceux qui le soutenaient n'eussent été que des individus isolés. Aux

associations monacales, dépositaires des traditions hiératiques, il fallait opposer d'autres associations organisées avec assez de force pour durer et devenir à leur tour gardiennes de traditions, avec assez de mystère pour ne pas éveiller dès le début de dangereuses résistances. Telles furent les confréries maçonniques, les *fraternités* de constructeurs (*fraternitates*) dont l'existence dès le XIIe siècle, dans l'Ile-de-France et dans la Picardie, ne saurait être mise en doute. Il est vrai que c'est seulement vers la fin du XIVe, et principalement aux bords du Rhin, que la grande institution des francs-maçons commence à prendre un caractère historique; c'est alors qu'elle s'organise sur une vaste échelle, et qu'elle cherche à donner à ses statuts une nouvelle autorité : mais cela même est une preuve qu'elle existait depuis longtemps. Les francs-maçons du XIVe et du XVe siècle n'avaient plus rien à inventer de nouveau, l'architecture qu'ils professaient était triomphante, incontestée, et avait produit ses plus beaux chefs-d'œuvre. Si nous les apercevons alors pour la première fois dans l'histoire, tandis qu'antérieurement il faut les deviner, c'est que, leur institution se relâchant, ils commençaient à divulguer eux-mêmes leur propre existence. Pourquoi dans leurs nouveaux statuts, se recommandent-ils si sévèrement le secret? Parce qu'ils se surprenaient sans doute à ne le plus bien garder. La formation des *loges* allemandes du XVe siècle passe donc à tort pour la création des confréries maçonniques, elle n'en est qu'une réorganisation, motivée probablement par des symptômes de décadence. Le propre de ces sortes d'institutions est de n'avoir jamais autant de vigueur et de discipline que dans leurs commencements : il est donc permis de croire, non-seulement que la confrérie des francs-maçons existait depuis au moins deux siècles, lors de l'établissement pour ainsi dire officiel des *loges*, mais que les

jours de sa plus grande, de sa réelle puissance, étaient déjà passés.

C'est pendant la lutte entre les deux styles, quand il fallait triompher des habitudes et des routines du passé, quand il fallait diriger dans des voies régulières, méthodiques, savantes, le système vainqueur, c'est alors que les confréries maçonniques durent déployer leur plus grande énergie et faire preuve de cette persévérance que l'esprit d'association peut seul inspirer. Sans le secours de ces confréries, jamais, encore une fois, l'architecture à ogive n'aurait accompli sa destinée. Ce système de proportions, ce systéme de construction, ce système d'ornementation végétale et indigène, dont nous avons constaté l'existence; l'unité, l'harmonie, la conséquence qui règnent dans les œuvres de cette architecture une fois parvenue à sa perfection, tout cela était impossible sans les confréries, c'est-à-dire sans une science à la fois traditionnelle et expérimentale, transmise comme un mot d'ordre de générations en générations. Si l'art de bâtir, échappant aux mains de l'église, fût tombé à la merci des caprices individuels et d'une liberté non organisée, au lieu des chefs-d'œuvre du XIIIe siècle, nous aurions eu un pêle-mêle anarchique de tous les styles. Mais heureusement la foi, l'oubli de soi-même, toutes les vertus qui font naître et durer les associations, étaient encore vivaces dans ce monde : l'art pouvait impunément se séculariser; à défaut de l'église spirituelle, il trouvait dans la franc-maçonnerie une sorte d'église laïque, au sein de laquelle il devait se perpétuer et se maintenir pendant trois siècles, comme un secret mystérieux et respecté.

Ainsi, pour tout résumer, peu importe que l'ogive, en tant que forme géométrique et architecturale, ait été mise en faveur par telle ou telle cause accidentelle, et que ces causes

soient plus ou moins nombreuses; ce qui est d'un véritable intérêt, c'est de savoir par qui, comment et pourquoi elle a été convertie en système, et d'où est venu à ce système une physionomie si tranchée, si originale, si exclusive, si incompatible avec tout autre genre d'architecture. Une fois qu'il est reconnu que l'esprit de liberté, l'esprit séculier et laïque, l'esprit du XIIe siècle, est, sinon le créateur, du moins le principal promoteur de ce système; que la fortune du plein cintre, au contraire, se lie à celle des idées et des institutions dont la société nouvelle tend à s'affranchir, dès lors, les mélanges, les amalgames, les contradictions de l'époque de transition ne sont plus des bizarreries inintelligibles, nous en pénétrons le sens, nous leur trouvons une signification. L'architecture devient pour nous un reflet, presque toujours fidèle, des événements dont la société est le théâtre. Ainsi, dans celles de nos villes où les tentatives d'émancipation sont tardives, timides ou immédiatement comprimées; dans les abbayes, dans les communautés, dans tous ces pieux asiles défendus par une triple enceinte contre les invasions des idées nouvelles, l'ancien style persiste longtemps, et ce n'est que peu à peu et comme à regret qu'il se laisse altérer par quelques tentatives de nouveauté. Dans les lieux, au contraire, où la victoire reste de bonne heure aux idées de réforme, et où, soit de gré, soit de force, une bourgeoisie improvisée s'est mise en possession des droits de cité et de commune, on s'aperçoit bien vite que les nouveaux constructeurs ont dû trouver la porte ouverte, pour ainsi dire, et qu'ils se sont établis avec liberté et hardiesse, sans se soucier des anciennes traditions; enfin, lorsque les franchises municipales, nées de transactions pacifiques ou d'octrois bénévoles, sont tempérées, incomplètes, et laissent une large part à la vieille autorité, il n'est pas rare que les deux styles semblent se ma-

rier et se fassent à chacun leur part en bonne harmonie et d'un mutuel consentement.

Or c'est là précisément le spectacle que nous offre notre cathédrale de Noyon. Le plein cintre et l'ogive sont en présence, mais sans qu'il y ait entre eux la moindre hostilité : l'ogive domine, mais en quelque sorte malgré elle, et en laissant voir une sorte de soumission inaccoutumée vis-à-vis du plein cintre. Cette singularité devient toute naturelle si l'on fait attention aux circonstances qui amenèrent et qui suivirent l'établissement de la commune dans la ville de Noyon. Ce ne fut pas, comme à Laon, comme à Reims, au moyen de violentes insurrections et au prix de leur sang que les habitants de Noyon obtinrent leurs franchises. Ils étaient gouvernés, vers le commencement du XIIe siècle, par un évêque nommé Baudry, homme sage, clairvoyant et de bonne foi. Avant d'être élevé à l'épiscopat, Baudry, simple chapelain de l'évêché de Cambrai, avait assisté aux troubles sanglants de cette ville, et s'était convaincu qu'on ne gagnait rien à résister aux tentatives d'indépendance qui éclataient alors de toutes parts; que mieux valait les prévenir par d'habiles concessions, et qu'une fois ces concessions faites, elles devaient être fidèlement respectées. Il n'attendit donc pas que la révolte se fît entendre; il alla au-devant d'elle, et, dès l'an 1108, de son propre mouvement, il présenta aux habitants de la ville une charte de commune, jura de l'observer, et tint parole. Les droits octroyés par cette charte n'étaient pas, comme le remarque M. Thierry[1], tout à fait aussi étendus que ceux qui avaient été conquis de vive force dans d'autres villes; mais les bourgeois de Noyon s'en contentèrent, et comme les successeurs de Baudry eurent la sagesse d'imiter son exemple, on ne vit point à Noyon, comme

[1] *Lettres sur l'histoire de France*, in-8°, pag. 268.

dans tout le voisinage, ces fausses trêves sans cesse rompues par le meurtre et la violence; la paix y fut sincère et durable, et le bon accord ne cessa pas de régner entre la ville et son seigneur.

Ainsi, lorsque, vers 1150, Beaudoin II entreprit, comme nous le supposons, la reconstruction de sa cathédrale, il existait à Noyon une commune depuis longtemps établie, et consacrée par une paisible jouissance, mais placée en quelque sorte sous la tutelle de l'évêque. C'est le reflet de cette situation que nous présente l'architecture de l'église. Le nouveau style avait déjà fait trop de chemin à cette époque pour qu'il ne fût pas franchement adopté, surtout dans un édifice séculier et dans une ville en possession de ses franchises; mais en même temps le pouvoir temporel de l'évêque avait encore trop de réalité pour qu'il ne fût pas fait une large part aux traditions canoniques[1]. Nous ne prétendons pas que cette part ait été ré-

[1] Il n'en était pas de même à Senlis ni par conséquent à Saint-Leu d'Esserent. Le territoire du diocèse de Senlis faisait partie du domaine royal. L'émancipation communale et laïque s'y était accomplie librement et sans restriction, et en ne laissant à l'évêque qu'une faible part de pouvoir temporel.

A Noyon, au contraire, l'évêque avait, comme seigneur féodal, un pouvoir très-étendu : il était à la fois grand vassal de la couronne, en vertu de fiefs immédiats réunis à son siége, et seigneur indépendant du Vermandois, qui relevait de son évêché. Comme grand vassal, il était un des pairs ecclésiastiques, et portait le baudrier au sacre du roi de France; comme suzerain du Vermandois, il traitait d'égal à égal avec le pouvoir royal. Aussi, lorsqu'en 1191, après la mort de Philippe d'Alsace, comte de Vermandois, Philippe-Auguste eut réuni le Vermandois à la couronne, il fallut qu'il transigeât avec l'évêque de Noyon. Le roi et le prélat se donnèrent des lettres doubles ou lettres d'échange, scellées de leurs sceaux, en date du mois d'août 1213, par lesquelles, d'un côté, Étienne, évêque de Noyon, déclare qu'il remet et quitte au roi Philippe l'hommage dû à son église pour le comté de Vermandois; et le roi, en échange, lui cède les terres et fiefs qu'il possédait à Lassigny et à Coye. Dans ce marché, c'était l'évêque qui gagnait du pouvoir temporel. Est-ce seulement à partir de cette époque, et comme une compensation de plus accordée par le roi, que les évêques de Noyon prirent le titre de comte; le por-

glée par une transaction explicite, ni même qu'il soit intervenu aucune convention à ce sujet : les faits de ce genre se passent souvent presque à l'insu des contemporains. Que de fois nous agissons sans nous douter que nous obéissons à une loi générale, et cependant cette loi existe, c'est elle qui nous fait agir, et d'autres que nous viendront plus tard en signaler l'existence et en apprécier la portée. C'est ainsi que l'évêque et les chanoines, tout en confiant la conduite des travaux à quelque maître d'œuvres laïque, parce que le temps le voulait ainsi, tout en le laissant bâtir à sa mode, lui auront recommandé de conserver quelque chose de l'ancienne église, d'en rappeler l'aspect en certaines parties, et de là tous ces pleins cintres dont l'extérieur de l'édifice est percé, de là ces grandes arcades circulaires qui lui servent de couronnement tant au dedans qu'au dehors. Il est vrai que les profils déliés de ces arcades les rendent aussi légères que des ogives : l'obéissance de l'artiste laïque ne pouvait pas être complète, elle consistait dans la forme et non pas dans l'esprit.

C'est encore certainement pour complaire aux souvenirs et aux prédilections des chanoines que le plan semi-circulaire des transsepts aura été maintenu : la vieille église avait probablement ses bras ainsi arrondis, suivant l'ancien type byzantin. Mais, tout en conservant cette forme, on semble avoir voulu racheter l'antiquité du plan par un redoublement de nou-

taient-ils au contraire trois ou quatre siècles auparavant, comme semble l'indiquer une charte du roi Eudes de 893? D. Mabillon est de ce dernier avis; Colliette, l'auteur des Mémoires sur le Vermandois, soutient l'opinion contraire. Peu nous importe; ce qu'il nous suffit de constater, et ce qui est parfaitement établi, c'est que le pouvoir temporel des évêques de Noyon était considérable, et que, même au milieu de la crise du XIIe siècle, au lieu de déchoir, il ne fit que se fortifier. (Voir les Recherches historiques de M. Lafons, pag. 22 à 27; l'Art de vérifier les dates, t. IX, p. 184-193, et t. XII, p. 201. — Voir ci-dessus la note de la page 114.)

veauté dans l'élévation. Remarquez en effet que ces transsepts en hémicycle sont percés de deux rangs de fenêtres à ogive, tandis que, dans la nef, bien qu'elle soit évidemment postérieure, toutes les fenêtres sont à plein cintre.

Il est très-probable aussi que la forme arrondie de ces deux transsepts a été conservée en souvenir de la cathédrale de Tournay, cette sœur de notre cathédrale. A Tournay, en effet, les deux transsepts byzantins subsistent encore aujourd'hui dans leur majesté primitive, avec leur ceinture de hautes et massives colonnes. En 1153 la séparation des deux siéges n'était prononcée que depuis sept années. La mémoire de ces admirables transsepts était encore toute fraîche, et c'est peut-être en témoignage de ses regrets, et comme une sorte de protestation contre la bulle du saint-père, que le chapitre de Noyon voulut que les transsepts de sa nouvelle église lui rappelassent, au moins par leur plan, ceux de la cathédrale qu'il avait perdue. Cette conjecture s'accorde avec toutes celles qui précèdent; c'est une explication de plus de ce mélange de traditions et d'inventions, de formes anciennes et de style novateur, qui est le caractère dominant de la cathédrale de Noyon.

Qu'on applique à tous les monuments de l'époque de transition les deux ou trois principes que nous venons d'émettre, et nous avons la presque certitude qu'après une étude attentive, précédée d'une sage défiance envers les dates et les récits consacrés, on verra toujours, au moins sur quelques points, se justifier nos prévisions. Il y a plus de douze ans que nous avons indiqué sommairement ces idées[1], et depuis ce temps nous n'avons rien trouvé qui ébranlât notre croyance; elle s'est plutôt fortifiée par le résultat de constantes observations; et

[1] *Rapport sur les monuments historiques des départements de l'Aisne, de l'Oise, du Nord, de la Marne et du Pas-de-Calais*, in-8°, 1831, pages 10, 11, 12 et 13.

bien qu'aucun texte précis, aucun document incontestable ne donne encore à ces aperçus une véritable consistance, nous ne perdons pas l'espoir de pouvoir quelque jour invoquer en leur faveur une révélation positive. Déjà une récente découverte semble justifier cet espoir : on vient de trouver en Allemagne quelques fragments du journal d'un franc-maçon, et il résulte des notes tracées sur ce journal que le triangle équilatéral était bien réellement la *base fondamentale* du système à ogive. Voilà donc déjà un de ces principes, auxquels on pouvait jusque-là contester toute valeur scientifique, qui commence à prendre un caractère de certitude. Avec de persévérantes recherches on pénétrera plus avant, on retrouvera quelque autre secret des confréries maçonniques, on obtiendra la confidence de leur origine, de leur constitution, de leur véritable but. Que tous ceux à qui ces questions inspirent un sérieux intérêt cessent de s'évertuer à prouver, les uns que l'ogive nous est venue d'Orient, les autres qu'elle est indigène : querelles vides et oiseuses! Qu'ils cherchent par qui a été mis en œuvre le système à ogive, pourquoi l'influence de ce système a été si grande et si universelle, comment pendant trois siècles il a pu exercer sur une moitié de l'Europe une absolue souveraineté; qu'ils cherchent enfin si la naissance et les progrès de ce système ne sont pas inséparablement liés à la grande régénération des sociétés modernes dont le XIIe siècle voit éclore les premiers germes.

C'est dans ce sens, encore une fois, qu'il reste à faire de profitables découvertes. C'est là le véritable problème, le problème historique de l'époque de transition. Les révolutions architecturales ainsi envisagées ne se confondent plus avec ces fantaisies futiles et éphémères qui font préférer telle étoffe à telle autre pendant un certain temps; elles sont de sérieuses, de véritables révolutions; elles expriment des idées. Il faut que

l'archéologie, en même temps qu'elle constate et qu'elle analyse les faits dans leurs plus minutieux détails, les généralise parfois, et fasse planer sur eux un coup d'œil d'ensemble. C'est ainsi qu'elle prend rang parmi les sciences utiles, puisque en nous révélant, à la vue des monuments, l'état des sociétés qui les virent construire, elle nous fournit un des meilleurs moyens d'investigation, un des plus sûrs instruments de critique historique.

Dans le cours de ce travail, nous avons dû nous borner à décrire et à mettre en relief les parties de l'ancienne cathédrale de Noyon qui se rapportaient aux questions que nous avions à traiter, et notamment les particularités, les anomalies, les exceptions dont elle fournit de si nombreux exemples. Quant à l'examen plus détaillé, plus complet, du monument tout entier, nous le renvoyons à la description des planches. Là, nous achèverons, sans crainte de tomber dans des longueurs techniques, l'étude des parties de l'édifice devant lesquelles déjà nous nous sommes arrêté; puis nous parlerons de celles qui n'offrent qu'un intérêt secondaire, de celles même qu'on pourrait croire insignifiantes. Dans ce genre de recherches, les faits, quels qu'ils soient, sont toujours bons à recueillir; ceux dont on ne peut tirer aucune conséquence actuelle fourniront peut-être un jour des indications imprévues : inutiles aujourd'hui, ils peuvent devenir des matériaux pour l'avenir.

De quelque manière qu'on envisage l'église Notre-Dame de Noyon, qu'on l'examine avec le microscope de l'archéologue ou avec le coup d'œil de l'historien, on y trouvera une ample matière à observations, un sujet d'études neuves et fécondes. C'est une mine que nous n'avons pas la prétention d'avoir exploitée : puissions-nous seulement avoir réussi à en signaler la richesse et l'importance.

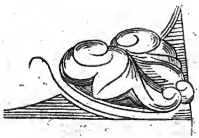

DEUXIÈME PARTIE.

DESCRIPTION DES PLANCHES.

PLANCHE PREMIÈRE.

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE.

Pour bien juger le plan de la cathédrale de Noyon, pour l'étudier dans sa pureté primitive, il est nécessaire de se reporter à la planche deuxième, représentant le plan de l'édifice au premier étage. Là, en effet, l'église est dégagée de toutes les additions qui, à diverses époques, ont élargi sa partie inférieure; elle se montre sous son propre aspect. Qu'on jette donc, d'abord, un coup d'œil sur cette seconde planche, afin qu'en revenant à la première on puisse faire abstraction de tout ce qui est étranger à la pensée primitive de l'architecte. Le transsept du nord devient ainsi symétriquement pareil à celui du sud, et la nef, réduite à la grande allée du milieu et aux deux allées collatérales, n'est plus flanquée de ces chapelles de toute forme et de toute dimension qui en altèrent si mal à propos la régularité.

Ainsi compris, le plan de Notre-Dame de Noyon est admi-

rablement harmonieux. Ses quatre parties, c'est-à-dire la nef, le chœur et les deux transsepts, se lient et s'enchaînent par des rapports de parfaite concordance. Rien de mieux combiné, pour exprimer dans un plan la forme de la croix, que ces deux transsepts terminés, comme le chœur, en hémicycle. On a peine à comprendre que ce parti n'ait pas été généralement adopté, surtout lorsqu'on voit combien en élévation l'effet de perspective en est heureux. Nous indiquerons à la planche XXIII un certain nombre d'églises encore existantes où cette disposition se retrouve. On pourrait probablement en citer quelques autres qui nous ont échappé, mais le nombre n'en est certainement pas grand. Même pendant le règne du plein cintre, ces sortes d'églises sont des exceptions, et elles deviennent d'une extrême rareté dès qu'on entre dans l'époque à ogive.

Parmi les autres caractères archaïques que présente l'église de Noyon, nous avons signalé ces piliers carrés flanqués de colonnes engagées et ces colonnes cylindriques se succédant alternativement des deux côtés et dans toute la longueur de la grande nef. On ne trouve, en général, cette disposition que dans les monuments byzantins ou romans. Mais en se reproduisant ici elle subit une importante modification. Les piliers carrés ne portent pas seuls, comme le voulait l'ancien usage, les retombées de la grande voûte de la nef. On peut voir sur le plan, par les lignes ponctuées, que l'arête qui part du pilier carré aboutit diagonalement au support cylindrique, et réciproquement, tandis que, dans l'ancien style, cette arête, laissant de côté le support cylindrique, n'irait se reposer que sur le pilier carré qui vient après; de cette manière, l'arête décrirait un arc beaucoup plus grand, ce qui lui permettrait de conserver la courbe semi-circulaire, tandis que, de la manière dont les arêtes se croisent dans les voûtes de l'église de Noyon,

étant donnée la hauteur de ces voûtes, il faut nécessairement que leurs courbes soient brisées par le haut, et qu'elles forment par conséquent un berceau à ogive. Ces voûtes sont traitées exactement comme celles des églises du XIIIe siècle, sauf toutefois que, dans le XIIIe siècle, les séparations de chaque travée sont uniformes, et qu'ici elles sont alternatives. En effet, les piliers carrés, placés vis-à-vis l'un de l'autre de chaque côté de la nef, sont reliés par un arc doubleau épais et robuste, tandis que les supports cylindriques ne sont rattachés l'un à l'autre que par une simple arête.

Du reste, le principe de l'*alternance* semble avoir présidé à la construction de cette église comme si elle était à plein cintre : ce n'est pas seulement au rez-de-chaussée que les supports varient alternativement de force et d'épaisseur; on peut voir à la planche deuxième que cette différence se fait également remarquer au premier étage, et elle continue jusqu'au sommet de l'édifice. Ce n'est que dans les voûtes qu'il y a, comme nous l'avons déjà dit, une modification notable des anciens usages et pour ainsi dire un oubli du principe de l'alternance. Cette circonstance vient encore à l'appui de l'opinion que nous avons émise au sujet de la longue durée des travaux. A l'époque où l'on travaillait aux voûtes, il est probable que, malgré la tendance si manifeste à conserver dans cette église quelque chose des formes anciennes, il était déjà trop tard pour ne pas faire des voûtes à ogive et à arêtes croisées sans alternance.

Maintenant, si, laissant ce qu'on peut appeler la partie archaïque de cette église, nous voulions constater, au contraire, la part d'innovations qui distingue son architecture, il faudrait signaler, sans sortir de l'examen du plan, les cinq chapelles qui enveloppent l'abside en rayonnant vers un centre

commun, disposition qui appartient spécialement au style à ogive. Dans le XIIIe siècle, lorsque la nouvelle architecture est parvenue à sa perfection, on voit, comme dans les cathédrales d'Amiens, de Beauvais, de Cologne, le nombre des chapelles de l'abside s'élever jusqu'à sept; mais dans la cathédrale de Reims, qui est aussi un chef-d'œuvre, antérieure aux trois autres de quelques années seulement, on ne compte que cinq chapelles autour du chœur, comme à Noyon. Dans d'autres églises, au contraire, qui, quoique exécutées, en grande partie, dans le XIIIe siècle, ont été conçues dans le XIIe, telles que les cathédrales de Chartres, de Rouen, etc. etc. le plan de l'abside ne présente que trois chapelles, et la manière dont elles sont groupées offre plus d'analogie avec les anciennes traditions romanes qu'avec les règles adoptées par les architectes du XIIIe siècle.

A Noyon, non-seulement nous voyons le collatéral se prolonger à l'entour du chœur comme dans les églises à ogive, mais les cinq chapelles dont se compose la partie inférieure de l'abside sont groupées d'après les lois qui deviennent générales au XIIIe siècle. Seulement, au XIIIe siècle, la forme de ces chapelles eût été polygonale, tandis qu'elle est semi-circulaire. Enfin, comme s'il eût fallu que, dans cette église, les innovations fussent toujours mélangées d'anciens souvenirs, ces chapelles sont éclairées par des fenêtres à ogive, et le bas de leurs murailles à l'intérieur est décoré de petites arcades à plein cintre taillées dans la pierre, et reposant sur des chapiteaux qui, par le style de leur sculpture, sembleraient appartenir aussi bien au XIe siècle qu'au XIIe [1].

En somme, le plan seul de la cathédrale de Noyon suffit

[1] Voir quelques-uns de ces chapiteaux à la planche XIV.

pour révéler ce caractère mixte, cette réunion d'éléments empruntés à des systèmes opposés, ce mélange d'archaïsme et d'innovation qui se manifeste dans tout l'ensemble du monument. D'un côté, l'alternance des colonnes et des piliers, la forme semi-circulaire des transsepts, et, ajoutons aussi, la position des portes qui donnent accès dans ces transsepts[1], vous transportent dans l'époque byzantino-romane; de l'autre, l'ensemble du plan et ce rayonnement de cinq chapelles autour de l'abside appartiennent essentiellement à l'architecture du XIIIe siècle.

Malgré ces contradictions apparentes, le plan est parfaitement harmonieux. Il se distingue même par une symétrie plus exacte que dans beaucoup d'églises, d'ailleurs très-remarquables. Ainsi, la largeur de la nef centrale est double de celle des nefs latérales; les travées de la nef sont une fois plus nombreuses que celles du chœur, savoir : cinq dans le chœur et dix dans la nef; les trois divisions du porche répondent exactement aux trois divisions du vestibule ou avant-nef; enfin, il n'y a pas jusqu'aux quatre escaliers, qui sont placés aux quatre angles de l'édifice dans une position parfaitement pareille. Il est impossible de ne pas reconnaître qu'un tel plan a dû être conçu d'un seul jet : il n'est évidemment pas le résultat de pensées successives, et il a fallu que, pendant toute la durée des travaux, les constructeurs, par une exception bien rare, restassent toujours fidèles aux données générales du projet primitif.

C'est seulement lorsque l'église aura été complétement cons-

[1] Ces portes sont placées dans la même position que celles de la cathédrale de Pise, de la cathédrale de Mayence et de beaucoup d'autres édifices dont le style est exclusivement à plein cintre. Dans les églises du XIIIe siècle, au contraire, les portes latérales sont presque toujours placées aux deux extrémités des transsepts.

truite, que, pour obéir à des besoins imprévus à l'époque de la fondation, il aura fallu appliquer contre les murailles de la nef ces additions qui s'accordent assez mal avec le reste du monument, et qui troublent extérieurement son harmonie. Il faut pourtant que nous jetions un coup d'œil sur cette partie du plan, tel qu'il est aujourd'hui.

Du côté du nord, on s'est borné à faire entre chaque contre-fort une chapelle d'une largeur à peu près égale à la nef latérale, ce qui laisse subsister la régularité apparente du plan; seulement, dans la partie correspondante aux deux travées les plus rapprochées du transsept, on est sorti de la ligne parallèle au collatéral pour s'étendre carrément sur une largeur à peu près double. De cette addition moderne, il résulte une assez grande pièce servant aujourd'hui à l'usage de garde-meuble; la dernière de ces deux travées paraît avoir servi jadis de communication entre le cloître et l'église.

Quant au côté du sud, les anomalies y sont plus nombreuses, et la symétrie de cette partie du plan se trouve détruite par trois différentes sortes de constructions additionnelles qui ont chacune une largeur et un caractère complétement distincts. C'est d'abord, en allant de l'ouest à l'est, une chapelle des morts et du Saint-Sépulcre : elle occupe seulement deux travées; vient ensuite une chapelle dédiée à Notre-Dame de Bon-Secours : celle-ci correspond à trois travées et est plus large que la chapelle précédente d'environ un mètre trente centimètres ; puis, enfin, l'espace compris entre la chapelle de Bon-Secours et le transsept est occupé par une chapelle de Saint-Nicolas, moins large, intérieurement, que la précédente, bien qu'à l'extérieur les murailles de l'une et de l'autre soient sur le même alignement.

De ces trois chapelles, celle de Notre-Dame de Bon-Secours

mérite seule un examen attentif. Il y a bien dans la chapelle du Saint-Sépulcre quelques détails de sculpture du XIVe siècle, qui ne manquent pas de finesse et d'élégance, mais ils sont d'une importance secondaire et ont subi bien des mutilations. La chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, au contraire, est en assez bon état de conservation, et sa décoration est complète. Mais cette décoration, conçue dans l'esprit du XVe siècle, et exécutée au XVIe, a toute la lourdeur, toute la gaucherie des œuvres de décadence. Ces sculptures, qui veulent être légères, sont massives et maladroites; ces pendentifs, ces culs-de-lampe, qui devraient être suspendus en l'air comme par magie, semblent menacer la tête du spectateur, tant ils sont épais et mal découpés. En un mot, quelque brillante, quelque travaillée que soit l'ornementation de cette chapelle, et malgré l'admiration qu'elle inspire à Levasseur, nous ne saurions, comme œuvre d'art, lui témoigner beaucoup d'estime. A côté des merveilles que le XVe siècle et le commencement du XVIe nous ont laissées en ce genre, la chapelle de Noyon est une œuvre fort ordinaire. Il faut convenir aussi que la restauration déplorable qu'elle a subie, il y a quinze ou vingt ans, la blancheur désolante du badigeon qui la recouvre, les statuettes et les petits ornements de plâtre dont elle est çà et là tapissée ne permettent guère de porter sur son véritable mérite un jugement parfaitement équitable.

Cette chapelle a été bâtie par l'évêque Charles de Hangest, neveu du célèbre archevêque de Rouen, Georges d'Amboise, et renommé, entre tous les évêques de Noyon, par ses vertus et ses talents. Charles de Hangest conserva l'épiscopat depuis le 2 octobre 1501 jusqu'au 1er août 1525; puis il vécut jusqu'à la fin de juin 1528, après avoir résigné son évêché à son neveu, Jean de Hangest, mais en gardant, sous le titre de vicaire géné-

ral, toute son ancienne autorité. Or, c'est deux mois environ avant son décès qu'il donna le terrain sur lequel devait être bâtie la chapelle neuve et qu'il en posa la première pierre. Ce fait est attesté par l'extrait suivant des archives capitulaires, que nous a transmis Levasseur. « Capitulo facto die 29 aprilis « 1528, dominus episcopus Noviomensis liberaliter concessit « ecclesiæ plateam contiguam cappellaniæ sanctæ Luciæ, inter « dictam cappellam et portale per quod itur ad palatium dicti « episcopi, continentem in latitudine incipiendo a muro versus « navim 36 pedes, et in longitudine 45 pedes incipiendo a « dicta capella ad dictum portale[1]. »

Les dimensions du terrain concédé sont celles de la chapelle hors œuvre. Il faut seulement remarquer que l'emplacement occupé par cette porte ou portail, dont il est question dans la délibération capitulaire (*portale per quod itur ad palatium, etc.*), était compris dans le terrain de 45 pieds sur 36 cédé par l'évêque. Pour conserver une communication entre l'église et l'évêché, on aura probablement ouvert une autre porte; mais on ne peut pas savoir exactement à quelle place. On ne voit pas trace d'une ancienne baie dans le mur de la nouvelle chapelle; peut-être se servit-on d'une porte anciennement pratiquée dans le fond du transsept méridional, porte dont quelques vestiges subsistent encore.

Quoi qu'il en soit, la fondation de cette chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours ne remonte pas évidemment plus haut que 1528, et les travaux se continuèrent au moins pendant quatre ou cinq ans. Nous en trouvons la preuve dans les conclusions capitulaires du 1er juin 1530 et du 23 octobre 1532, qui décident que certaines sommes d'argent seront mises

[1] *Annales de Noyon*, p. 1119.

« ès mains de M. Antoine Fauvel, maistre de la fabrique, pour parachever la chappelle neufve, et pour y mettre des images à la discrétion dudict Fauvel et de l'escolastre [1]. »

Ainsi, vers 1530, lorsqu'il s'agissait de construire dans une cathédrale une nouvelle chapelle, on se servait encore du style à ogive, tandis que, vers la même époque, et même vingt ans auparavant, dans la plupart des constructions civiles, l'ogive était abandonnée et cédait la place au plein cintre de la renaissance. Nous ne prétendons pas qu'avant 1530 on n'eût pas encore appliqué le style de la renaissance aux édifices religieux; nous voulons seulement faire remarquer qu'on ne s'en servait pas généralement pour cette destination, et que, tandis que son emploi était devenu presque universel dans les édifices civils, on conservait encore, pour les constructions religieuses, une certaine fidélité à ce style, que quatre siècles auparavant l'église n'avait adopté qu'avec hésitation, mais qu'elle avait encore plus de peine à abandonner.

La chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours était autrefois désignée sous un autre nom : on l'appelait chapelle de l'Assomption. De semblables changements de noms se sont opérés successivement dans presque toutes les autres chapelles de la cathédrale de Noyon, sans qu'on puisse savoir pour quelle cause et à quel moment les nouvelles dénominations ont prévalu. Ainsi la chapelle centrale, derrière l'extrémité du chœur, est aujourd'hui, comme dans presque toutes les églises, la chapelle de la Vierge; elle était autrefois, et du temps même de Levasseur, consacrée à saint Éloi [2]: aujourd'hui c'est la cha-

[1] *Annales de Noyon*, p. 1119.

[2] « L'égliso porte en longueur 48 toises à prendre depuis le grand portail jusque au fond de la chapelle Saint-Éloi, derrière le chœur. » (Levasseur, p. 134.)

Il y avait aussi dans la nef une seconde chapelle de Saint-Éloi, et une troisième à l'entrée du chœur.

pelle contiguë du côté du sud qui est placée sous l'invocation de ce saint. La chapelle actuelle de Saint-Nicolas était jadis divisée en trois parties, dont la plus rapprochée de la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours était consacrée à sainte Luce et à sainte Marguerite, en vertu d'une fondation de l'évêque Guy Desprès, remontant à l'année 1285. Presque toutes les anciennes consécrations ont été ainsi bouleversées; plusieurs chapelles sont même complétement abandonnées [1] : aussi ne compte-t-on maintenant dans la cathédrale que onze autels consacrés, tandis qu'il est constaté, par une bulle du pape Clément VI, qu'en 1348 il existait trente-neuf chapelles fondées et dotées; Levasseur en comptait encore de son temps vingt-six ou vingt-sept, y compris le maître-autel et *celles des voûtes*. Il entend par *celles des voûtes* les chapelles alors établies dans les galeries ou tribunes qui surmontent tous les collatéraux de l'église, et notamment ceux du chœur. Ces chapelles hautes devaient être assez nombreuses : on ne trouve guère, dans le rez-de-chaussée de l'église, que l'emplacement de vingt chapelles environ; ainsi, à moins que le même autel pût servir à deux chapellenies, il fallait qu'en 1348 il y eût dix-neuf autels dans les tribunes hautes, et qu'au temps de Levasseur il en restât encore six ou sept.

Épuisons ce qui concerne cette première planche en disant encore quelques mots des bâtiments épiscopaux adossés à l'église et reproduits sur le plan du rez-de-chaussée. Pour compléter l'ensemble de ces bâtiments, il aurait fallu faire figurer dans ce plan le palais de l'évêque, sa chapelle et toutes les autres dépendances de l'évêché; mais ces constructions n'existent plus qu'en très-petite partie : ce qui en reste a peu d'in-

[1] Ainsi nous ne voyons plus aujourd'hui l'ancienne chapelle dédiée à la *gésine* de la Vierge, dont Calvin fut titulaire de 1521 à 1534. (Voir ci-dessus, pag. 15.)

térêt, et, comme un assez grand jardin les sépare de la nef de l'église, il eût fallu, pour les comprendre dans le plan, donner à la planche une grandeur extraordinaire ou diminuer l'échelle générale, c'est-à-dire réduire les détails à des dimensions imperceptibles. Les vignettes des pages 134 et 156 donnent une idée des seuls fragments de l'évêché qui conservent encore quelque caractère : cette grande lucarne sculptée suffit pour nous faire apprécier la richesse qui régnait dans l'édifice. Le fondateur du palais épiscopal était ce même Charles d'Hangest qui posa la première pierre de la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours. Quant à la chapelle particulière des évêques, dite Sainte-Chapelle, elle est encore debout, mais mutilée et dépouillée de toute espèce de sculptures. Son vaisseau ne manque pas d'élégance ni de légèreté, sans mériter toutefois une grande attention. Cette chapelle est placée à peu près parallèlement à l'abside de la cathédrale, du côté du sud.

Les bâtiments situés de l'autre côté sont dans un meilleur état de conservation et plus dignes d'examen. Nous ferons d'abord remarquer les belles proportions de la salle du chapitre. Nous ne parlons en ce moment que du plan; quand nous examinerons les planches XVI et XIX, nous nous arrêterons devant la pureté et la finesse de la décoration; mais le plan seul, vaste parallélogramme de vingt-quatre mètres sur douze, est une belle et noble conception. On ne peut pas bien apprécier aujourd'hui la beauté de cette grande salle, et surtout de ses voûtes si élégamment soutenues par quatre légers fuseaux de pierre, parce que deux murs de refend modernes la coupent transversalement; mais, quand la vue pouvait pénétrer librement dans toute sa profondeur, ce grand berceau devait produire un admirable effet. Il y a dans la disposition de cette salle quelque chose qui rappelle le délicieux réfectoire de l'abbaye Saint-Martin-des-

Champs à Paris. Les salles capitulaires de quelques cathédrales d'Angleterre, soutenues par un seul pilier, dont les innombrables nervures simulent les branches d'un vaste palmier, sont assurément plus éblouissantes encore, mais la forme et le caractère de la salle de Noyon sont peut-être mieux en rapport avec sa destination.

A côté de la salle capitulaire nous trouvons sur le plan les débris du cloître : cinq travées seulement sont encore debout. Nous en parlerons plus en détail, ainsi que du mur crénelé parallèle à l'église, lorsque nous examinerons les planches VII et XIX.

Les deux grandes salles contre lesquelles le cloître était adossé du côté du levant servent de sacristie ; elles sont aujourd'hui surmontées d'un plafond plat du temps de Louis XV, mais on conserve le souvenir de leurs anciennes voûtes à arêtes retombant sur un seul pilier central, comme dans les salles de chapitre des cathédrales anglaises dont nous parlions tout à l'heure.

Les deux sacristies doivent avoir été bâties à peu près à la même époque que le cloître. (Voir la planche XVI.)

A la suite des deux sacristies, on trouve un bâtiment dont l'évêque et le chapitre se servaient à l'usage de prison. Enfin, en retour d'équerre, nous voyons sur le plan un toit qui recouvre une longue construction : ce bâtiment est presque tout en bois. On remarque à l'extérieur, sur la charpente, quelques traces de sculpture qui peuvent remonter au XVIe siècle. C'était la bibliothèque ou librairie des chanoines ; elle passe pour avoir été construite par l'évêque Raoul de Coucy, vers 1422. Mais elle est évidemment plus moderne. On voit bien en 1422 Raoul de Coucy faire présent à son chapitre d'un beau cours de droit civil en cinq volumes, à la charge de faire construire une bi-

bliothèque : quelques jours après, le chapitre s'assemble et donne commission à maistres Pierre le Mard, Jean de Lespinay, Jean Gossuin et Robert Givard, chanoines, d'édifier ladite bibliothèque *en tel lieu qu'ils verront bon estre* (Levasseur, p. 1026); mais rien ne prouve qu'ils se soient mis immédiatement à l'œuvre. La mort du roi et celle de l'évêque Raoul de Coucy, qui survinrent peu de temps après; les troubles et l'agitation toujours croissants dans le royaume et particulièrement dans les villes qui, comme Noyon, étaient alors au pouvoir des Anglais; enfin un grand procès entre les chanoines et leur nouvel évêque, Jean de Mailly, querelle qui, pour être moins grave que les guerres entre Français et Bourguignons, n'en absorbait pas moins toutes les pensées du chapitre : telles sont probablement les causes qui firent suspendre la construction de la bibliothèque. Elle n'était pas achevée, ni peut-être même commencée en 1506, car nous lisons dans Levasseur le passage suivant, qui paraît avoir échappé à ceux qui supposent que la construction remonte à 1422. « Le 16e jour de nov. audit an (1506), l'affaire de la librairie se remet sus. Le sieur Doyen offre cent francs pour cet œuvre. Ordonné qu'il sera advisé du lieu. Et le 20e jour de novembre, ouy le maistre de fabrique et commissaire à ce députez, fut arrestée la place le long de l'allée qui meine de l'église à la porte Corbaut; et à cet effect sera tiré le bois à ce nécessaire de nos forêts et se fera ladite librairie suivant le pourtraict ou patron exhibé au chapitre le sixiesme jour de mars 1506. Le bailly de chapitre donne cent sols pour le bastiment, à condition qu'il en aura une clef[1]. »

L'emplacement dont il est ici question est celui qu'occupe

[1] Conclusions capitulaires des 26 novembre 1506 et 14 juin 1507, rapportées par Levasseur, p. 1111.

la bibliothèque actuelle : il est donc hors de doute que rien n'aura été construit avant 1506, et que le bâtiment tout entier, bien que sculpté dans le goût de la fin du xve siècle, appartient au milieu du règne de Louis XII.

A cette époque, la nécessité de cette construction devenait de plus en plus urgente, car les chanoines de Noyon possédaient déjà une belle collection de manuscrits et même d'ouvrages imprimés par les procédés nouvellement découverts. Le premier noyau de cette bibliothèque avait été formé par un chanoine nommé Guillaume de Camba, lequel, en mourant (le 12 mai 1417), laissa option au chapitre ou de cent écus d'or à prendre dans sa succession, ou de beaux exemplaires manuscrits des Décrétales, des Clémentines, de la Somme de saint Thomas, du Miroir de droit et d'autres ouvrages estimés à 200 francs. Ces messieurs, dit Levasseur, firent choix des livres. On voit, à l'admiration qu'il en éprouve, que le chapitre, de son temps, eût probablement opté pour les cent écus d'or.

On ne trouve plus aujourd'hui dans cette bibliothèque que quelques volumes dépareillés; tous les livres de prix ont disparu il y a cinquante ans.

Il nous resterait maintenant, pour achever l'étude de la première planche, à constater les mesures de tous les bâtiments dont elle nous donne le plan; mais l'échelle placée au bas de la feuille doit nous dispenser de ce soin. Nous nous bornerons à indiquer la longueur de l'église comme terme de comparaison avec nos plus grandes cathédrales. Cette longueur est d'environ 100 mètres dans œuvre, depuis l'entrée du porche jusqu'à l'extrémité de la chapelle de la Vierge. Les cathédrales de Chartres, d'Amiens et de Reims ont de 131 à 138 mètres de longueur : nos églises de second et de troisième ordre ne s'étendent guère au delà de 60 à 80 mètres. La cathédrale de

Noyon, sans appartenir à la catégorie de nos plus grands édifices religieux, peut cependant passer, comme on voit, pour une église d'une vaste dimension.

N'oublions pas de faire remarquer que l'axe du chœur ne correspond pas directement à l'axe de la nef, ou, en d'autres termes, que le plan de l'église penche de gauche à droite dans sa partie orientale. Cette inclinaison, qu'on peut observer dans un si grand nombre d'églises, est ici très-prononcée. La déviation est de près d'un mètre ($0^m,92$).

Cette coutume d'incliner la tête des églises est attribuée, comme on sait, au pieux désir d'imiter la position du Sauveur, expirant sur la croix :

. . . . . Inclinato capite expiravit.

Heureusement ce jeu de mots architectural n'est jamais assez complet pour détruire l'effet de perspective; mais il y a beaucoup d'églises, et celle de Noyon est du nombre, qui gagneraient quelque chose à avoir été conçues avec plus de respect pour la ligne droite.

ROMA

PLANCHE DEUXIÈME.

PLAN DU PREMIER ÉTAGE.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, cette planche nous montre le plan de la cathédrale pur de toute altération, et dans son unité primitive. Nous n'insisterons pas de nouveau sur la justesse et sur l'harmonie des proportions de ce plan; nous nous bornerons à faire remarquer la disposition simple et grandiose de l'intérieur des deux grands clochers. La colonnade placée en avant du nu du mur n'a pas seulement pour but d'enrichir et d'accidenter ces longues murailles, elle fournit un passage pour la circulation autour de l'église : nous verrons, dans la coupe longitudinale, l'heureux effet que produit cette colonnade en élévation.

Les tribunes ou collatéraux supérieurs qui règnent des deux côtés de la nef et autour du chœur sont interrompus par les transsepts; pour les relier et établir une communication, on a pratiqué, comme dans l'intérieur des grands clochers, un simple passage entre les parois de la muraille et les colonnettes qui forment la décoration intérieure des transsepts. Ce passage n'est pas seulement commode pour le service de l'église, il produit un enfoncement sur lequel les colonnettes se détachent bien plus vivement que si elles étaient plaquées contre la muraille.

On remarquera que l'alternance d'un pilier fort et d'un pilier faible se reproduit au premier étage de la nef aussi bien qu'au rez-de-chaussée.

Digitized by Google

PLANCHE TROISIÈME.

FAÇADE OCCIDENTALE.

Ces deux clochers, qui paraissent semblables au premier coup d'œil, se distinguent l'un de l'autre par beaucoup de différences de détail.

D'abord, leur hauteur n'est pas la même : celui de gauche est d'un mètre quarante centimètres environ plus élevé que celui de droite. Ils n'ont certainement pas été construits en même temps, du moins dans leurs parties supérieures : le plus anciennement bâti doit être le moins élevé, ainsi que l'indique sa décoration. En construisant plus tard le second, on aura voulu prendre un style plus élégant, et de là cette surélévation, car l'élégance dans un clocher s'obtient surtout par la hauteur.

On a beau dire que les architectes du moyen âge n'ont jamais égard à la symétrie, qu'ils l'évitent même avec intention, le fait est loin d'être exact : ils abandonnent la symétrie toutes les fois qu'une nécessité de construction ou de service leur commande de la sacrifier, mais ils se gardent bien d'y renoncer gratuitement. La symétrie des masses est la loi de toutes les architectures. Pourquoi donc les monuments du moyen âge offrent-ils si souvent, non-seulement dans les détails, mais dans les masses, des défauts de parallélisme et de symétrie, qui n'ont certainement pour motif aucune nécessité de service ou de construction ? La faute en est presque toujours à la différence des époques pendant lesquelles deux

parties correspondantes d'un même édifice auront été bâties. Ainsi, pour ce qui concerne cette façade et ces clochers, il est évident que, jusques et y compris le premier étage, tout a dû être conçu et exécuté en même temps. Il y a bien, au-dessus de la grande ogive du clocher septentrional, un encadrement de trèfles sculptés qui n'existe pas de l'autre côté; mais c'est là une addition contemporaine de toutes les autres sculptures dont on a postérieurement décoré ce clocher; du reste, la symétrie est parfaite : à droite comme à gauche, trois ouvertures à plein cintre allongé sont inscrites dans une ogive de même forme et de même proportion.

Au second étage, au contraire, tout est différent : la base du clocher méridional et l'espace qui sépare les deux clochers sont ornés de la même manière, c'est-à-dire par une série de sept colonnettes, dont la hauteur est égale à quatorze fois leur diamètre, et qui portent des arcs à plein cintre tellement petits, que leur rayon n'a pas tout à fait un diamètre de longueur. Le clocher septentrional, au contraire, nous offre, en pendant de ces sept colonnettes isolées, cinq faisceaux de colonnettes accouplées trois par trois et surmontées de petits arcs à ogive. Enfin, à l'étage supérieur, le clocher de droite nous fait voir trois grandes lancettes dont la hauteur est égale à dix fois et demie la largeur, tandis que le clocher de gauche nous en montre quatre qui sont chacune quinze fois plus hautes que larges. A ces différences de nombre et de dimension, il faut ajouter la diversité du style : d'un côté, l'ogive la plus pure procédant du triangle équilatéral, une grande fermeté de profil, des ornements très-sobres, et cette corniche mâle et sévère composée de feuilles à crochets, comme dans les monuments du XIIIe siècle et de la fin du XIIe; de l'autre, l'ogive surhaussée, telle qu'on la trouve au voisinage du XIVe siècle; puis, au-dessus et

entre chaque paire d'ogives, une rose à jour formée de six lobes; enfin, des frontons en trèfles sculptés au-dessus des ogives, et une corniche coquette et légère composée également de trèfles sculptés. Remarquons, en outre, que sur le clocher du sud les ressauts des contre-forts sont unis, tandis qu'ils sont tout brodés de trèfles sur le clocher du nord, et nous aurons une idée de toutes les différences de détail qui distinguent ces deux masses en apparence semblables. Évidemment leur construction appartient à deux époques séparées par un intervalle de près d'un siècle. Sans les chapiteaux à crochets très-prononcés qui supportent les ogives du clocher septentrional, on pourrait croire qu'il n'a été bâti qu'après l'incendie de 1293; mais il est un peu moins moderne : je suppose qu'il a pu être construit par l'évêque Guy Després, qui fit exécuter beaucoup de travaux dans l'église, de 1272 à 1280. Quant au clocher méridional, il doit être l'œuvre de Baudoin II, au moins jusqu'au second étage. La partie supérieure peut bien n'avoir été bâtie que dans les dernières années du XIIe siècle ou vers le commencement du XIIIe.

Entre les deux clochers, et presque à leur sommet, on aperçoit des pierres d'attente : ce sont les amorces d'une arcade qui ne paraît pas avoir été construite. Pour réaliser ce projet, il eût fallu que les tours fussent couronnées chacune par une grande flèche, soit de pierre, soit de bois. Ce n'est qu'en supposant l'existence de ces deux flèches qu'on peut admettre la jonction des deux clochers : dans l'état actuel, il en résulterait pour l'aspect général de la façade une extrême lourdeur.

Il est probable que, dans les plans primitifs, on se proposait de surmonter de flèches ces tours puissantes et massives. Les quatre bases des clochetons placés en encorbellement aux quatre angles, si elles étaient prolongées jusqu'à une certaine

hauteur et terminées en pointe, accompagneraient de la manière la plus heureuse une grande flèche centrale. Mais, quoique tout semble disposé pour réaliser un si beau projet, il ne paraît pas qu'on ait jamais tenté de mettre la main à l'œuvre. Une fois le XIIIe siècle passé, il était trop tard; le malheur des temps rendit trop précaire la fortune de l'évêque et de son chapitre pour que de tels travaux pussent être entrepris.

Telle qu'elle est, cette façade n'en a pas moins un grand caractère de noblesse et de sévérité; elle est mâle jusqu'à la rudesse, et robuste jusqu'à la lourdeur; les contre-forts surtout sont d'une force et d'une saillie disproportionnées avec le poids qu'ils soutiennent, mais néanmoins on éprouve, à la vue de cet ensemble, une impression très-vive et peu ordinaire[1]. Je suis frappé d'un grand air de ressemblance entre ces clochers et ceux de la cathédrale de Tournay. Ce n'est pas le même style, ce n'est pas le même plan, mais c'est le même aspect solennel, la même exagération de solidité et de fermeté: il existe entre eux ce qu'on peut appeler un air de famille. L'ancienne réunion des deux siéges, et les regrets encore si vifs que leur récente séparation excitait dans le chapitre de Noyon vers l'époque où l'église se construisait, nous permettent de croire que cette analogie ne doit pas avoir été purement accidentelle.

Nous n'avons rien dit jusqu'ici du porche avancé qui couvre le pied de la façade : nous le croyons un peu postérieur à la partie supérieure du clocher méridional; quant aux éperons, nous en avons déjà parlé (voir pages 71 et 72), et nous en

[1] Le clocher du sud est encore plus pur de formes et de proportions sous son aspect méridional que du côté de la façade occidentale. On peut vérifier la vérité de cette remarque en jetant les yeux sur la planche suivante.

dirons encore quelques mots à propos de la planche XVII. Il est difficile à la vue d'un dessin géométral, tel que celui que nous avons sous les yeux, de bien se rendre compte de l'effet de perspective que produit la construction en avant-corps de ce porche : extérieurement, il y a certains aspects sous lesquels elle nuit à l'ensemble de la façade, mais sous beaucoup d'autres elle lui donne de l'ampleur et du grandiose; intérieurement, ces belles voûtes sont d'un excellent effet, et se marient heureusement avec le reste de l'église.

Les trois grandes ouvertures du porche laissent apercevoir les trois portes de l'église et les débris de leur ancienne ornementation. L'échelle de notre planche est trop petite pour qu'il ait été possible de reproduire exactement ces fragments mutilés. Nous avons déjà dit combien leur exécution était délicate : on peut, d'après le caractère de ces sculptures, être à peu près certain qu'elles sont postérieures de quelques années à l'incendie de 1293.

Il ne reste plus aucune trace des bas-reliefs qui remplissaient les tympans. Levasseur nous dit (page 709) qu'au-dessus de la porte du milieu on avait figuré le jugement dernier, sujet dont il existe de si nombreuses reproductions. Ce qui préoccupe le plus Levasseur, en nous parlant de ce bas-relief, c'est la question de savoir quels sont les deux évêques mitrés et crosse en main qui y sont représentés au milieu des damnés : il pense que l'un est l'évêque Fulcher (élu en 954), l'autre un évêque de Tournay nommé Théodore. Il nous apprend, en outre, que sur le grand portail, *entre autres pourtraictures y sont taillées au vif* celles de saint Éloi, de sainte Godeberte, d'Hérode, etc. Nous ne nous arrêterons pas à ces détails, puisqu'il ne reste aucun vestige des sculptures dont nous parle Levasseur, et que nous ne devons nous occuper ici que du monument, tel qu'il

est aujourd'hui ; nous voulons le décrire, l'expliquer et non le restaurer. Nous devons donc passer rapidement devant ses parties détruites, à moins que nous ne puissions en apercevoir encore quelques débris.

PLANCHE QUATRIÈME.

FAÇADE MÉRIDIONALE.

Le clocher et le transsept du côté du sud, l'abside et les deux derniers étages de la nef sont représentés dans cette planche tels qu'ils sont aujourd'hui. Quant au rez-de-chaussée de la nef, il est rétabli tel qu'il était primitivement. En se reportant à la première planche, on verra qu'en avant de ces fenêtres à plein cintre géminées, il s'élève aujourd'hui trois chapelles (savoir, celles du Saint-Sépulcre, de Notre-Dame de Bon-Secours et de Saint-Nicolas), dont les toits, de forme et de hauteur inégales, masquent aux yeux du spectateur, non-seulement le rez-de-chaussée, mais même les fenêtres du premier étage. Ces lignes discordantes sont d'un effet désagréable, et empêchent de se rendre compte du véritable caractère du monument. Voilà pourquoi on a cru devoir faire abstraction des trois chapelles, et représenter le mur de l'église tel qu'il était avant leur construction. On ne se serait cependant pas donné cette licence, s'il avait fallu rétablir cette ancienne muraille d'après de simples hypothèses; mais deux témoins irrécusables, savoir deux des anciennes fenêtres, existant encore aux deux extrémités de la nef du côté septentrional, ont permis de marcher à coup sûr dans ce travail de restauration graphique. Nous pouvons donc affirmer, avec une complète assurance, que cette façade méridionale était, vers 1250, telle qu'on la voit ici représentée.

Toutes les ouvertures de la nef se terminaient donc en plein

cintre : mais n'est-il pas vrai que ce sont des pleins cintres si sveltes, si élancés, qu'il ne faudrait presque rien pour en faire des ogives. Les fenêtres supérieures surtout sont d'une élégance, d'une légèreté qui fait oublier leur forme arrondie. On peut juger sur ce dessin, bien mieux que dans les descriptions que nous avons essayé d'en donner, combien ces arcades à jour, en formant galerie, doivent avoir un aspect brillant et pittoresque.

On peut juger aussi combien la disposition de chaque travée des transsepts est à la fois heureusement conçue et originale. Rien de plus simple et de plus vigoureux que ce grand soubassement extérieur percé d'une seule ogive; puis au-dessus viennent deux ogives plus hardies et couronnées à leur tour par ces deux arcades à jour, inscrites dans un demi-cercle surhaussé. La manière dont ces trois étages sont espacés, la puissance et la simplicité de la construction dans sa partie inférieure, sa richesse et son éclat à mesure qu'elle s'élève, ce sont là des combinaisons qui annoncent la connaissance des vrais principes, l'obéissance aux lois que toutes les bonnes architectures, toutes les époques fidèles au bon goût ont eu soin de respecter.

Nous ferons remarquer ce trèfle à jour qui occupe le centre de l'arc à plein cintre des fenêtres supérieures du transsept. Le trèfle, comme on sait, est un ornement propre au style à ogive: il en est pour ainsi dire le cachet. Que, dans l'intérieur de la nef de Noyon, on voie ces grands trèfles à jour évidés dans le tympan des ogives de la tribune, rien de plus naturel; mais ce qui mérite attention et ce qui est une preuve nouvelle de cette fusion volontaire des deux styles que nous avons signalée, ce sont ces mêmes trèfles sculptés au centre de ces arcs à plein cintre.

Nous ne parlons pas ici des moulures qui se promènent sur

les diverses parties de cette façade : l'échelle est trop petite pour que les formes de ces moulures puissent être saisies; nous aurons occasion d'en parler et d'en signaler le caractère à propos des planches de détails.

A la suite du transsept, du côté de l'abside, on aperçoit une lucarne en bois surmontant une petite corniche dont on ne peut pas, dans ce dessin, apprécier les formes : c'est cette corniche et ce pan de mur dont nous avons signalé (à la page 7) l'aspect fruste et ancien. On voit, à côté de la corniche, un contre-fort portant une colonne tronquée qui paraît appartenir à la même époque et au même système de construction.

Au-dessus de cette espèce de tour carrée, il existait autrefois un clocher qui avait son pendant du côté du nord. Ces clochers étaient encore debout au XVIe siècle, puisqu'on raconte que, pendant le sac de la ville, en 1552, l'église fut préservée, grâce à la présence d'esprit d'un serviteur de l'œuvre, qui, après s'être enfermé dans *un des petits clochers*, renversa quelques maraudeurs impériaux qui s'apprêtaient à mettre le feu aux combles de l'église. C'est probablement l'incendie de 1557 qui aura ruiné ces petits clochers; ce qui est certain, c'est qu'ils ont péri par le feu : les pierres des plates-formes au-dessus desquelles ils s'élevaient sont complétement calcinées et rougies par l'action des flammes.

Ces mêmes traces d'incendie se rencontrent dans certaines parties des terrasses de l'abside.

PLANCHE CINQUIÈME.

PLAN, COUPE ET ÉLÉVATION DU CLOITRE.

Ce cloître est un modèle d'élégance sans recherche et de richesse sans profusion; l'ogive principale est un peu trop évasée pour sa hauteur, mais cette forme, qui serait disgracieuse dans une nef d'église, est très-bien appropriée à une galerie de cloître, qui n'aspire pas à la hauteur, et qui doit rester humble, même en se décorant. Ces trois grands trèfles à six lobes, si bien portés par ces quatre petites arcades en demi-trèfle; ces moulures qui se ramifient et se croisent sans se confondre; la forme des bases des colonnettes; la proportion des fûts et des chapiteaux, la finesse de tous les profils, et le parfait ajustement des pierres, tout concourt à faire de ces fragments du cloître de Noyon un objet d'étude et un exemple excellent à consulter. Voilà pourquoi on le montre ici sous toutes ses faces, en plan, en coupe et en élévation.

Nous avons déjà dit (page 73) que la construction de ce cloître doit avoir été antérieure de très-peu d'années à l'incendie de 1293. Son architecture participe à la fois des caractères propres au style du XIIIe siècle et de ceux qui n'appartiennent qu'au XIVe. Ainsi les chapiteaux ne sont pas tous à crochets, comme au XIIIe siècle; mais ceux mêmes qui ne sont composés que de feuillage indigène n'ont pas encore cette forme d'entonnoir ou de corbeille resserrée par le milieu que les architectes du XIVe siècle adoptent exclusivement. Les bases, dont la scotie est excessivement profonde, comme on peut le

voir dans la coupe A, ne sont pas des bases du XIVe siècle, car le dé qui les supporte n'est pas prismatique, et cependant la manière dont elles s'ajustent sur ce dé n'appartient pas tout à fait au XIIIe siècle. Les trèfles à six lobes semblent par leur profil avoir été construits avant l'an 1293, et la frise en feuillage qui couronne chaque travée paraîtrait au contraire plus récente de quelques années.

Il est donc à peu près impossible, comme on voit, d'affirmer si c'est avant ou après l'incendie de 1293 que ces charmantes arcades ont été construites. Ce qui nous semble certain, c'est qu'elles l'ont été par les soins et sous les ordres de l'évêque Guy Després, dont l'épiscopat dura depuis 1272 jusqu'en 1297, soit qu'il ait entrepris le cloître en même temps que la chapelle de Sainte-Luce et d'autres travaux exécutés de 1280 à 1290, soit qu'il l'ait restauré ou même complétement bâti dans les quatre années qui suivirent l'incendie.

PLANCHE SIXIÈME.

COUPE TRANSVERSALE.

Nous voici dans l'intérieur de l'église : nous embrassons du même coup d'œil la grande nef et les deux nefs latérales, divisées chacune en deux étages. Dans le fond, au rez-de-chaussée, nous apercevons les petits arcs à plein cintre qui décorent les chapelles de l'abside, et, au-dessus, les fenêtres à ogive qui les éclairent. Au premier étage, nous voyons également des fenêtres à ogive masquées en partie par de nombreux faisceaux de colonnes et par les retombées des voûtes qu'ils supportent. Cette perspective, quoique très-complexe, est d'une grande clarté ; l'œil en saisit sans peine toutes les parties ; il rencontre de tout côté l'ordre et la symétrie.

Nous nous bornerons, à propos de cette planche, à faire remarquer la justesse et l'harmonie des proportions générales du monument à l'intérieur, la forme élégante et ferme des ogives qui terminent le sanctuaire, et l'heureuse disposition de tout cet ensemble. En examinant la planche suivante, nous signalerons quelques particularités d'ornementation dont nous pourrons juger encore mieux que dans celle-ci. Toutefois, il est un détail qui n'est visible que dans cette coupe transversale, et que nous indiquerons en deux mots : nous voulons parler de la forme des trois petites arcades qui occupent au troisième étage la travée centrale du chœur. Dans toutes les autres travées, ces petites arcades sont trilobées; dans la travée centrale, au contraire, l'arcade du milieu est à plein cintre, et celles de

droite et de gauche, à ogive. Ne semble-t-il pas que ce soit là, en quelque sorte, le résumé de toute l'église? En plaçant ainsi en évidence et dans la partie la plus solennelle du monument, ce plein cintre entre deux ogives, l'architecte n'a-t-il pas voulu nous avertir que c'était volontairement et systématiquement qu'il avait admis dans toutes les parties de sa construction le mélange des formes semi-circulaires et des formes aiguës? Si ces trois petites arcades se trouvaient dans une autre travée, égarées comme par hasard au milieu de toutes les autres arcades trilobées, elles pourraient ne provenir que d'un caprice insignifiant; mais, quand nous les voyons dans le point central, au-dessus du sanctuaire, à une place qui semble si bien avoir été choisie avec intention, comment ne pas supposer qu'elles expriment une idée?

Sans insister plus longtemps sur cette conjecture, nous devons faire encore remarquer dans cette coupe un détail qui n'est pas sans intérêt, c'est à savoir le passage qui établit une séparation entre les fenêtres supérieures de la nef et les arcades à jour qui décorent la muraille extérieurement. Nous avons déjà parlé de cet effet si heureux et si pittoresque, mais on en juge mieux en voyant cette planche. Il existe également, comme on voit, un passage derrière l'arcature de la nef : tous ces moyens de communication si réguliers, si complets, si bien ordonnés, sont une preuve de plus de l'habileté avec laquelle le plan de l'église a été conçu, et de l'esprit de suite qui a sans cesse présidé aux travaux.

UNIVERSITEIT GENT

PLANCHE SEPTIÈME.

COUPE LONGITUDINALE.

Cette planche donne une idée complète de l'intérieur de l'église, de ses proportions générales, et de l'ensemble de sa décoration.

L'ordonnance de la nef se distingue, comme on voit, et de celle du chœur et de celle des transsepts. On retrouve bien dans chacune de ces trois grandes parties de l'église quatre rangs d'arcades superposées, mais ces arcades ne sont pas placées partout dans le même ordre. Dans la nef, les grandes arcades à ogive du rez-de-chaussée sont immédiatement surmontées d'autres arcades à ogive qui portent les voûtes de la tribune ou collatéral supérieur, puis ensuite vient une petite galerie composée d'arcades à plein cintre, au-dessus de laquelle s'élèvent deux grandes fenêtres pareillement à plein cintre. Dans le chœur, la distribution des ouvertures est la même, si ce n'est que l'arcature est trilobée, et que les fenêtres supérieures ne sont pas divisées en deux parties. Quant aux transsepts, l'ordonnance en est tout autre : l'arcature à plein cintre est placée entre les fenêtres à ogives du rez-de-chaussée et une grande galerie à ogive, surmontée de doubles fenêtres à plein cintre, comme dans la nef.

Ces différences ne nuisent pas à l'harmonie générale : elles servent, au contraire, à mieux caractériser chaque grande division du monument.

En comparant ces trois systèmes de décoration, on ne tarde

pas à s'apercevoir que le parti adopté pour le chœur est de tous le moins heureux et le moins bien combiné. C'est par ce côté du monument qu'on a commencé la construction; on y voit la trace de l'hésitation et des tâtonnements qui accompagnent nécessairement les premiers essais d'un nouveau style. Il y a d'ailleurs, dans cette partie de l'église, certains fragments qui manquent d'homogénéité avec le reste de la construction, et qui doivent provenir, soit d'un édifice antérieur, soit tout au moins des premiers essais de reconstruction qui purent être commencés immédiatement après l'incendie de 1131, sous l'évêque Simon. Le plan qu'on avait alors suivi aura été abandonné lors de la reprise des travaux sous Baudoin II, et, pour tirer parti des matériaux déjà mis en place, on se sera résigné à quelques irrégularités difficilement explicables si nous n'avions pas recours à cette hypothèse. Ainsi, sans parler de ce pan de muraille qui fait à l'extérieur un si étrange contraste avec la maçonnerie qui l'entoure, il y a dans l'intérieur du chœur, notamment dans les trois premières travées, des piliers d'une épaisseur disproportionnée avec leur hauteur, d'une force inutile pour le poids qu'ils supportent, et mal appropriés par conséquent à la destination qui leur a été donnée. Ce rez-de-chaussée du chœur, à l'exception de l'extrémité du sanctuaire, qui est d'une élégante pureté, manque évidemment de régularité et d'harmonie.

Au premier étage l'ordre renaît : un parti franchement arrêté a été suivi; mais, quoique ce parti soit, en apparence, le même que dans la nef, il s'en faut bien qu'il produise un effet aussi heureux. D'abord, si nous comparons les deux arcatures, celle du chœur, quoique plus riche de dessin, a bien moins de caractère, par cela seul qu'elle est adhérente à la muraille, tandis que, dans la nef, les colonnettes sont en saillie et se dé-

tachent sur un espace vide qui leur sert de repoussoir. Quant aux grandes galeries ou tribunes, elles sont bien, dans le chœur comme dans la nef, composées d'ogives géminées; mais, dans la nef, le point de séparation est une simple colonnette svelte et légère, tandis que, dans le chœur, c'est un faisceau de trois colonnettes, support trop fort pour son fardeau, et par conséquent d'un aspect lourd et massif. Puis les moulures qui partent de ce faisceau de colonnettes sont d'une épaisseur tout à fait inutile: dans la nef, au contraire, les moulures des ogives sont fines et nerveuses. Enfin, dans le chœur, les ogives géminées ne sont pas inscrites, comme celles de la nef, dans une ogive supérieure. Chaque ogive est encadrée par une moulure qui lui est parallèle, et qui va butter contre le bandeau horizontal qui supporte l'arcature. De là un entassement, une confusion qui fatigue les yeux. Dans la nef, au contraire, tout est clair, tout est distinct : au premier étage, comme au rez-de-chaussée, on voit régner au-dessus du sommet des ogives une partie lisse qui fait valoir les parties sculptées, et qui répand du calme sur toute la décoration.

Ces travées de la nef sont assurément de véritables chefs-d'œuvre, des modèles du genre: plus on les étudie, plus on découvre d'harmonie et de justesse dans toutes leurs proportions.

Ce n'est pas seulement vues de face que ces travées sont irréprochables: vues de profil, c'est-à-dire en perspective, elles s'échelonnent et se succèdent sans la moindre confusion : on les aperçoit toutes à la fois depuis la première jusqu'à la dernière. C'est à la combinaison alternative d'une colonne isolée et d'un pilier flanqué de demi-colonnes que cette grande clarté de perspective est due. S'il y avait deux piliers à chaque travée, ils seraient si rapprochés, qu'au delà de deux ou trois tra-

vées il deviendrait impossible de les distinguer; les derniers seraient complètement masqués, et la profondeur de la nef serait, en apparence, beaucoup diminuée. Grâce à l'alternance, au contraire, les piliers sont assez espacés pour que la vue plonge dans l'intervalle qui les sépare, et pour qu'on les aperçoive tous jusqu'au dernier. Chaque plan de la perspective se trouvant ainsi fortement accusé, l'effet général est à la fois bien plus varié et bien plus régulier que dans la plupart des nefs d'église dont tous les supports sont semblables.

Si nous devions chercher encore une des causes qui donnent au chœur de la cathédrale de Noyon un air moins svelte et moins dégagé qu'à la nef, nous la trouverions dans ces annelures qui, de distance en distance, coupent les grands fuseaux qui supportent les voûtes. Il y a des exemples d'annelures de ce genre qui ne manquent pas d'élégance; mais celles-ci ont beaucoup trop de saillie, et elles sont si rapprochées, que les fuseaux qu'elles enveloppent ressemblent à d'énormes bamboux. Heureusement, le style à ogive, en se perfectionnant, s'est débarrassé de ces annelures; en rendant entièrement lisses les fûts de ces longues colonnes qui filent tout d'un jet comme des fusées, depuis le sol jusqu'aux combles, on a décuplé les moyens d'effet dans les intérieurs d'église, on est entré franchement dans l'esprit de l'architecture verticale, on lui a donné sa véritable expression.

S'il n'était pas déjà prouvé que la construction de la nef de Noyon a dû être postérieure à celle du chœur, on s'en convaincrait par cela seul qu'il n'y a plus d'annelures dans la nef. Nous allons trop loin en disant qu'il n'y en a pas: on en voit sur le faisceau de colonnes engagées qui sépare les deux premières travées, et, ce qui est assez remarquable, il en existe une seule dans le bas du semblable faisceau placé entre les

deux travées suivantes. C'est là probablement la dernière annelure qui aura été faite dans l'église : on aura reconnu qu'il était bien préférable de s'en passer, et tout le reste de la nef a été construit avec des colonnes lisses.

Jusqu'ici nous n'avons comparé que la nef et le chœur; quant aux transsepts, leur décoration, comme nous l'avons dit, est entièrement distincte. Cette arcature à plein cintre, qui sépare les deux rangées d'ogives, est une combinaison d'un très-heureux effet; peut-être ne l'emploierait-on pas avec autant de succès dans une nef d'église, c'est-à-dire en perspective et sur une longue ligne plane et horizontale : cette petite galerie paraîtrait peut-être alors comme écrasée entre les deux rangs de grandes ogives. Mais dans ces hémicycles, grâce à la courbe des lignes, cette disposition est complétement heureuse, et elle a d'ailleurs l'avantage de se distinguer, par un contraste fortement accentué, de la décoration de tout le reste de l'église.

Cette coupe longitudinale nous permet de pénétrer dans l'intérieur du clocher méridional. Là encore nous trouvons le mélange de l'ogive et du plein cintre; mais le mélange s'opère tout autrement que dans les autres parties de l'édifice : au rez-de-chaussée et au dernier étage, on voit deux arcades à plein cintre, inscrites dans deux grandes ogives, et entre ces deux ogives, une petite colonnade à plein cintre d'une proportion charmante et détachée de la muraille. Nous avons déjà remarqué cette disposition sur le plan. (Voir planche Ire.)

Nous trouverons, dans les planches suivantes, des dessins sur une plus grande échelle, qui nous permettront d'apprécier certains détails qu'il serait très-difficile d'indiquer dans cette vue d'ensemble.

Nous n'avons plus à faire que quelques observations à propos de cette coupe. La première, c'est qu'il n'existe, sous la

cathédrale de Noyon, ni crypte, ni confession, ni souterrain quelconque; seulement le chœur est plus élevé que la nef : on y monte par cinq degrés.

En second lieu, nous ferons remarquer combien, dans les deux premières travées de la nef, les stylobates des colonnes et des piliers sont plus élevés que dans les travées suivantes : il est probable que le chœur venait autrefois jusqu'au second pilier de la nef et le dépassait même un peu ; les marches devaient alors être placées à neuf mètres environ plus en avant, et ces stylobates, aujourd'hui si élevés, se trouvaient enterrés dans le sol du chœur.

Enfin, nous devons signaler une autre particularité dans la construction de la nef. Les grands piliers qui se rapprochent de l'intersection sont plus épais que ceux qui se rapprochent de la façade occidentale; la différence est très-sensible, puisqu'il y a deux colonnes de plus aux uns qu'aux autres : nouvelle preuve de l'antériorité des constructions du côté du chœur. A mesure que les travaux se sont avancés du côté de l'ouest, l'art s'est perfectionné, les calculs sont devenus plus justes et plus précis ; on a reconnu qu'il était inutile d'entasser des masses de pierres que la solidité du monument ne réclamait pas, et qu'il y avait toute espèce de profit à n'employer que les matériaux rigoureusement nécessaires, puisqu'en même temps qu'on réduisait la dépense on donnait encore plus de légèreté et d'élégance au monument.

PLANCHE HUITIÈME.

DÉTAILS D'UN TRANSSEPT.

L'échelle est ici deux fois plus grande que dans les planches précédentes, et quatre fois plus que dans les deux premières. Sur un dessin de cette grandeur, il est facile de distinguer toutes les parties de l'ornementation. On y voit en regard l'élévation intérieure et une travée de l'élévation extérieure; plus un plan du rez-de-chaussée, et trois plans des étages supérieurs. Avec cette planche, on pourrait, si ces transsepts n'existaient plus, les reconstruire exactement tels qu'ils sont.

Tous les chapiteaux, comme on voit, même ceux qui supportent les arcades à plein cintre, sont dans le goût de la fin du XIIe siècle et du commencement du XIIIe, c'est-à-dire à crochets un peu évasés et terminés en boules (voir la planche XXI). Quant aux bases, elles ne sont pas aplaties et ne débordent pas le stylobate comme celles de la nef; elles se composent de deux tores arrondis à la manière romane. Nouvelles preuves que la construction des transsepts a précédé celle de la nef.

En comparant les deux élévations intérieure et extérieure, on est frappé de la grande simplicité de celle-ci, tandis que l'autre est d'une extrême richesse. Ce sont cependant les mêmes ouvertures en dehors et en dedans. Mais, à l'extérieur, la première fenêtre est placée entre deux grandes parties lisses, tandis qu'à l'intérieur ces parties lisses sont décorées l'une et l'autre par une arcature à plein cintre qui meuble et garnit la muraille. Ajoutez à cette multitude de colonnettes les

grandes colonnes annelées qui séparent les travées du haut en bas, puis les élégantes colonnes qui soutiennent les arcades à ogive formant galerie au second étage : c'en est assez pour donner à l'intérieur de ces hémicycles un aspect de richesse qu'on ne devinerait pas à l'extérieur.

On n'a pas reproduit sur cette planche une mutilation que ces transsepts, et notamment celui du côté du nord, ont subie dans le dernier siècle : nous voulons parler d'horribles niches destinées à je ne sais quelles statues. Leur forme molle, et les consoles de style Louis XV qui les supportent, font une détestable dissonance avec toute cette décoration si nette, si ferme, si vivement accusée.

PLANCHE NEUVIÈME.

DÉTAILS DE DEUX TRAVÉES DE LA NEF.

En examinant la nef dans son ensemble (voir planche VII), nous avons fait ressortir avec détail l'excellence de ses proportions, la pureté de ses formes, l'heureuse disposition de toutes ses parties. Nous ne pourrions que nous répéter si nous entrions dans un nouvel examen de ces deux travées.

Nous nous bornerons donc à signaler dans cette planche un détail que la petite échelle de la coupe générale ne nous aurait pas permis d'apprécier. Ici même on ne s'en rendra compte qu'imparfaitement : mais quiconque entrera dans l'église ne pourra manquer de l'apercevoir. Il s'agit de la forme des arcades à ogive dans le rez-de-chaussée de la nef et à l'entrée des collatéraux. Au lieu de venir se reposer verticalement sur le tailloir des chapiteaux, les archivoltes de toutes ces arcades semblent suivre une direction concentrique en se rapprochant de leur base, à peu près comme les arcs dits *en fer à cheval.* Cette forme ne manque pas d'élégance, mais elle se rencontre très-rarement dans le style à ogive, surtout en France. Or, ce qu'il y a d'assez étrange, c'est qu'ici elle n'existe que par une illusion d'optique. L'archivolte tombe en réalité verticalement sur le tailloir. Mais dans un espace de vingt centimètres environ, à partir de son point de jonction avec le tailloir, cette archivolte, qui est à vive arête dans sa partie supérieure, devient tout à coup taillée en biseau (voir la planche). Or, à une certaine distance, l'œil n'aperçoit pas cette différence de tra-

vail, et comme il suit toujours la ligne extérieure de la pierre, il croit que l'archivolte est rentrante et concentrique à sa base, tandis qu'elle est parfaitement droite : c'est seulement la lisière qui est évidée, et qui prête à l'arcade cette fausse apparence de fer à cheval.

Nous ne connaissons pas d'autre exemple de ce trompe-l'œil. Il donne à ces grandes ogives de la cathédrale de Noyon un cachet très-original. Mais c'est seulement au rez-de-chaussée qu'on en a fait usage. Dans les autres étages, les archivoltes des ogives sont bordées de tores arrondis qui se continuent dans toute leur longueur, et qui, par conséquent, accusent franchement leur véritable forme.

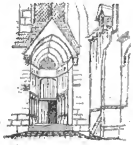

PLANCHE DIXIÈME.

PLAN DE L'ABSIDE.

(REZ-DE-CHAUSSÉE ET PREMIER ÉTAGE.)

Cette planche ne fait que reproduire, sur une échelle quatre fois plus grande, une portion des plans que nous ont donnés les planches première et deuxième. On y voit plus distinctement le nombre, la forme et l'importance relative de toutes les colonnes et colonnettes groupées autour des piliers ou plaquées contre les murailles. On voit la dimension et la position de leurs bases, l'ajustement des voûtes et de leurs nervures, en un mot tout le mécanisme de cette construction, toujours simple dans ses moyens, quoique compliquée dans ses effets.

On remarquera sur cette planche, dans le plan du rez-de-chaussée, les bases octogonales et prismatiques des supports cylindriques qui soutiennent le chœur. Ces bases ressemblent si peu à toutes celles que nous voyons dans l'église; elles sont d'un dessin si abâtardi, qu'on les croirait faites au commencement du XVIe siècle. Il ne serait pas impossible qu'elles eussent été taillées après coup par suite d'une réparation dans cette partie de l'église. La tradition veut qu'à la place de ces colonnes, composées de plusieurs morceaux assez mal maçonnés, il y ait eu primitivement des colonnes monolithes, comme celles qui supportent l'hémicycle du chœur. Ce qui confirme cette tradition, c'est qu'on voit encore en dehors de l'abside un fût de colonne monolithe couché par terre. Ce fût, dit-on,

est un de ceux qu'on a remplacés par ces gros et lourds supports dont les bases sont si étranges. Les chapiteaux ne sont pas moins disgracieux que les bases : le peu de sculpture qui les décore manque tout à fait de caractère. Tout porte donc à croire que ces colonnes n'appartiennent pas à la construction primitive, sans qu'il soit bien facile d'expliquer comment et pourquoi elles auront été substituées aux colonnes monolithes. Peut-être celles-ci semblaient-elles trop faibles pour la charge qu'elles avaient à soutenir; mais, quoique d'un diamètre beaucoup plus fort, les nouvelles colonnes, composées de plusieurs morceaux, devaient-elles présenter beaucoup plus de résistance? Il y a là un petit problème de détail assez difficile à éclaircir.

Encore un mot sur ces supports. Ils ne sont pas complétement cylindriques. Une colonne d'un diamètre trois fois moins fort leur est adhérente dans toute leur hauteur. Cette colonne auxiliaire est destinée à soutenir les trois longues colonnettes qui, à partir du tailloir, s'élancent jusqu'à la voûte. Bien que cette jonction d'une petite colonne collée à une grosse ne soit pas d'un effet très-heureux, il y a là une combinaison plus satisfaisante pour l'esprit et pour les yeux que lorsqu'une colonne unique porte sur son tailloir ces longs fuseaux destinés à se ramifier en nervures sur les voûtes. Ce porte-à-faux ressemble au tour de force d'un équilibriste : c'est un spectacle désagréable, parce qu'il est inquiétant. Comparez dans la nef de notre église ces faisceaux de colonnettes qui s'élèvent tout d'un jet depuis le sol jusqu'aux voûtes, et ceux qui prennent naissance en porte-à-faux sur le chapiteau d'une simple colonne : n'est-il pas évident qu'il y a chez les premiers tout à la fois plus de légèreté et plus de consistance? Aussi ces faisceaux de colonnes continues ont-ils fini par être adoptés univer-

sellement quand l'architecture du XIIIe siècle a été définitivement réglée. Les colonnettes en porte-à-faux sur la colonne proviennent d'une transaction entre deux styles et deux tendances opposées : voilà pourquoi on en rencontre si souvent dans l'époque de transition.

PLANCHE ONZIÈME.

BASES, CHAPITEAUX, PLANS DES PILIERS.

Les détails que contient cette planche vont nous faire pénétrer d'une manière plus intime dans le véritable caractère du monument. La forme des piliers en plan et en élévation, la forme des bases, la forme des chapiteaux, ce sont là les trois éléments principaux de l'ostéologie architecturale. Dans les planches suivantes, nous verrons les moulures, qui sont pour ainsi dire les fibres et les muscles de l'édifice; mais ici ce sont ses pieds, sa tête et son corps que nous allons d'abord étudier.

Dans toutes les parties de la cathédrale de Noyon, dans la nef aussi bien que dans le chœur, les bases, comme on peut s'en convaincre d'un coup d'œil, sont toutes ornées de pattes. Ce genre d'ornement est certainement un des signes les plus sûrs pour déterminer l'âge des monuments. A peine en usage dans les premières époques du style à plein cintre, il devient d'un emploi presque universel au XIe siècle, se perpétue pendant presque tout le XIIe, et ne disparaît définitivement que lorsque le style à ogive a complétement triomphé et devient pur de tout mélange. Il nous suffirait donc de trouver dans cette église de Noyon des pattes sur toutes les bases des piliers et colonnes, pour affirmer que, si la construction s'est prolongée jusqu'au XIIIe siècle, elle n'a certainement pas duré au delà de ses premières années.

Il est vrai que, si les pattes que nous voyons sur les bases leur assignent un certain caractère d'ancienneté, la forme de

ces mêmes bases, surtout dans la partie occidentale de la nef, semble au contraire leur donner un cachet de nouveauté. Remarquez combien le tore inférieur est aplati, combien il déborde le stylobate, combien la scotie est profonde. Ne sont-ce pas là les profils adoptés par le XIIIe siècle et même vers sa seconde moitié? Il y a quelque chose d'étrange à trouver ainsi réunis des signes indicateurs pour ainsi dire contradictoires. Mais nous l'avons déjà vu, c'est là le caractère dominant de cette église de Noyon. Dans ses moindres détails, aussi bien que dans ses grands traits d'ensemble, toujours se représente ce mélange évidemment intentionnel de l'archaïsme et de l'innovation.

Nous nous bornerons à cette observation générale sur les bases des colonnes et piliers. Si nous pouvions les passer toutes en revue dans la nef, dans le chœur, dans toutes les parties et à tous les étages du monument, nous aurions à faire remarquer une foule de variétés et, pour ainsi dire, de nuances qui ne seraient pas sans intérêt, soit dans la forme plus ou moins aplatie, plus ou moins accentuée de ces bases, soit dans l'extrême diversité des pattes dont elles sont ornées. On en peut voir quelques échantillons gravés sur bois aux pages 107, 131, 133 et 171; mais on en trouvera bien d'autres, et tout aussi remarquables, sur le monument lui-même. Si quelqu'un voulait faire une étude spéciale des bases de colonnes du moyen âge, et notamment des bases ornées de pattes, de griffes, de palmettes et autres appendices de ce genre, je crois qu'il ne trouverait nulle part une moisson d'exemples aussi variés et aussi originaux que dans cette église de Noyon.

Quant aux chapiteaux, il n'est pas question en ce moment de ceux qui sont sculptés dans le goût tout à fait archaïque, ceux des chapelles de l'abside; on les trouvera à la planche XIV.

Il n'y a sur cette feuille que des chapiteaux qui, par leur galbe et par leur structure, se rapprochent du type en usage au XIIIe siècle, c'est-à-dire du type à volutes végétales ou crochets arrondis. Mais ici nous devons encore signaler une de ces combinaisons mixtes dont cette église est pleine. Les crochets de ces chapiteaux sont beaucoup moins évasés que ceux du style franc et pur du XIIIe siècle. Il sont plus droits et plus camards : d'où il suit que l'ensemble du chapiteau rappelle encore un peu la silhouette de la corbeille romane. On remarquera aussi sur quelques tailloirs, particulièrement dans la nef, une sorte d'ornement qui semble imité des fleurons des chapiteaux corinthiens : on ne trouverait plus dans le XIIIe siècle la moindre trace de semblable tradition.

Les plans des piliers se distinguent bien aussi, par quelques différences très-légères, de ceux que nous trouvons dans les monuments du XIIIe siècle : leurs découpures sont un peu moins évidées, les colonnes et colonnettes sont moins en saillie; mais, en somme, ils réalisent déjà toutes les conditions de légèreté qui caractérisent le style à ogive.

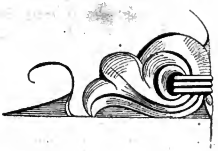

PLANCHE DOUZIÈME.

CORNICHES. ARCS DOUBLEAUX. NERVURES ET MOULURES DIVERSES.

A la vue de ces détails, on sent plus vivement encore qu'en présence du monument lui-même combien la construction du chœur diffère de celle de la nef. En effet, nous voyons sur la corniche de couronnement du chœur, sur le cordon qui entoure à l'extérieur les chapelles de l'abside, sur les nervures des voûtes de ces chapelles, des ornements sculptés qui ont une physionomie encore toute romane ou byzantine, c'est à savoir des têtes de clous, des perles, des pointes de diamants taillées à facettes, des rosaces à quatre feuilles allongées, et enfin des modillons à figures grimaçantes. Rien de tout cela n'apparaît, soit en dehors, soit en dedans de la nef. Là, toutes les moulures sont lisses sans la moindre trace de broderie. Il en est quelques-unes, et par exemple celles du cordon extérieur des galeries, qui ont déjà dans leur profil l'accent du XIIIe siècle; celles du chœur et des transsepts, au contraire, sont moins évidées et conservent quelque chose des formes un peu plates et adoucies de l'époque romane.

Nous trouvons sur cette planche un fragment de la corniche ou couronnement du clocher méridional. Cette corniche se compose de larges feuilles recourbées en crosses, motif qui est presque toujours employé dans le XIIIe siècle et même dès la fin du XIIe. Quelquefois on fait alterner ces feuilles recourbées ou *entablées,* comme quelques-uns les appellent, avec d'autres feuilles sculptées d'après nature et appliquées à plat contre la

cavité de la corniche. En comparant ce couronnement et celui du chœur, il semble qu'il y ait entre eux près d'un siècle d'intervalle, et cependant il est possible qu'il ne se soit pas écoulé beaucoup d'années entre la construction de l'une et celle de l'autre; mais, encore une fois, il est évident qu'en bâtissant cette église on a voulu faire en même temps de l'archaïsme et de la nouveauté.

A côté de ce fragment de corniche de la tour méridionale, on voit dans le bas de la planche une colonne dont nous ne saurions trop faire remarquer l'élégance et l'originalité : c'est la colonne ou plutôt la colonnette qui divise les arcades des deux premières travées de la nef au premier étage. Ces feuilles, se terminant en vive arête, rappellent, mais avec plus de finesse, celle qu'on voit sur certains chapiteaux de l'époque romane : la base, au contraire, est aussi évasée et aussi refouillée que si elle eût été faite au milieu du XIIIe siècle. Dans les travées suivantes, les bases sont à peu près les mêmes, mais les feuilles des chapiteaux se recourbent en crochets selon la forme accoutumée.

L'ouverture trilobée, dont le dessin est reproduit à côté de cette colonnette, se trouve répétée trente fois dans l'intérieur de l'église, c'est à savoir vingt fois dans la nef et dix fois dans les transsepts; elle ne paraît pas dans le chœur. Les figures trilobées, ou en d'autres termes les trèfles, passent comme on sait pour avoir un caractère symbolique; quelques personnes y voient une image abstraite de la Trinité : ce sont là des questions que nous ne voulons pas aborder. Mais ce qui nous paraît certain, c'est que l'emploi de ce genre de figures ne commence à devenir fréquent et presque universel que lorsque le système à ogive commence lui-même à se développer. Ce système, reposant tout entier sur le triangle équilatéral, devait

naturellement rechercher les figures triangulaires, et le trèfle n'est autre chose qu'un triangle. Peut-être aussi les confréries maçonniques, qui étudiaient l'architecture par principes, et qui, par conséquent, enseignaient à leurs adeptes à se servir du compas, faisaient-elles un si fréquent usage des figures rayonnantes en témoignage, pour ainsi dire, de leur science.

Quelle que soit la valeur de ces conjectures, que des idées mystiques ou de simples traditions d'école aient inspiré les architectes, il n'en est pas moins prouvé que le trèfle est un des caractères distinctifs du style à ogive, un des cachets des associations maçonniques qui ont propagé et perfectionné ce style. Or il n'est pas sans intérêt de remarquer que nous trouvons ces ouvertures trilobées dans la nef et dans les transsepts de l'église de Noyon, c'est-à-dire dans les parties qui ont le caractère le plus moderne, tandis que nous n'en voyons aucune trace dans le chœur.

PLANCHE TREIZIÈME.

PORTE DE LA SACRISTIE.

Cette porte est un joli modèle de sculpture sur bois : elle est conçue dans le style plein de finesse et sobre d'ornements qui était en usage à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle; elle aura probablement été sculptée après l'incendie de 1293. L'ancienne porte ne devait pas alors être très-ancienne, puisque les sacristies paraissent avoir été bâties, soit sous l'épiscopat de la Boissière (1250-1272), soit pendant l'époque où Guy Després exécuta de grands travaux dans l'église (1272-1280). Mais, selon toute apparence, l'incendie avait étendu ses ravages jusqu'à cette partie de l'édifice, et la porte avait été ou brûlée, ou mise hors de service.

On remarquera l'heureuse diversité des petites roses sculptées dans le tympan de chaque ogive : ce sont des jeux de compas aussi variés que spirituels. Sur douze roses, il n'y en a que deux qui se répètent; et comme tout le reste de la décoration est parfaitement régulier, cette petite variété accessoire n'a rien de fatigant et jette un grand charme sur toute la composition. C'est là le secret de l'art à cette époque.

On se demandera peut-être pourquoi l'artiste n'a pas fait ses six panneaux de même largeur, et pourquoi le troisième, en allant de gauche à droite, est si étrangement plus large que les autres. Il eût été tellement facile de les rendre égaux, qu'il faut bien reconnaître là une preuve, sinon d'antipathie, au moins de grande indifférence pour la symétrie. Nous pensons cepen-

dant, comme nous l'avons déjà dit plus haut, que ce n'était pas uniquement pour le plaisir de faire une chose irrégulière que les artistes de ce temps se permettaient de ces sortes de licences : ils se préoccupaient, avant tout et exclusivement, de la destination des édifices, des meubles et de tous les objets, grands ou petits, qui leur étaient demandés; ils suivaient littéralement le programme, et subordonnaient sans pitié la décoration du dehors aux combinaisons et aux arrangements du dedans.

Ainsi, par exemple, il est à présumer que les chanoines avaient demandé à l'ouvrier qui fit cette porte que les deux battants ne fussent pas égaux; que celui qui devait s'ouvrir le plus souvent fût plus étroit que l'autre, et comme, d'un autre côté, il était préférable que le marteau servant de loquet fût fixé sur une moulure saillante, l'ouvrier s'est trouvé amené tout naturellement à composer la porte telle que nous la voyons. Un ouvrier de notre temps se croirait déshonoré s'il lui fallait faire cette impertinence à la symétrie; un ouvrier du XIVe siècle n'éprouvait ni embarras ni remords en faisant naïvement une faute d'orthographe pour que l'ordre qu'il avait reçu fût fidèlement exécuté.

PLANCHE QUATORZIÈME.

CHAPITEAUX DES CHAPELLES DU CHŒUR.

Parmi ces chapiteaux, il en est d'une forme élégante; il en est aussi dont le dessin est confus et tourmenté; quelques-uns enfin sont d'une rudesse vraiment bizarre. Si nous étions dans une église romane ou byzantine, si ces sculptures étaient à leur place et en leur temps, nous nous bornerions à un examen rapide, quelques observations suffiraient.

Ici, au contraire, outre les mérites et les défauts de ces chapiteaux, il nous faut tenir compte du singulier contraste que produit leur présence dans ce monument.

Au premier aspect, on est tenté de croire que les chapelles du chœur sont antérieures au XIIe siècle, et qu'elles auront été conservées lors de la reconstruction de l'église. Mais comment supposer que, dans l'ancienne église romane, brûlée en 1131, l'abside ait été ainsi entourée d'une ceinture de chapelles séparées du chœur par une allée collatérale? Ce plan si moderne n'appartient-il pas nécessairement au XIIe siècle, et les fenêtres à ogive qui éclairent ces chapelles, fenêtres qui n'ont pas été ouvertes après coup, n'ajoutent-elles pas une preuve de plus à celles que nous fournit le plan? Il faut donc le reconnaître, ces chapelles, telles que nous les voyons, ont été construites en même temps que le reste du chœur.

Mais ne peut-on pas supposer que les colonnettes appliquées contre les murs, et surtout leurs chapiteaux, ont appartenu à l'ancienne église? Le feu ne peut-il pas les avoir épar-

gnées? Ne les aura-t-on pas sauvées des décombres et mises en réserve pour les employer lors de la reconstruction générale?

Une telle hypothèse ne serait guère admissible dans la plupart des cas; elle est contraire à toutes les habitudes des constructeurs du moyen âge; jamais on ne les voit employer des pièces de rapport; ils ont trop de foi dans leurs propres œuvres pour emprunter celles d'autrui. Mais ici, dans cette église toute pleine d'exceptions, on ne peut pas raisonner d'après une règle générale. Il y a entre ces chapiteaux et tout le reste du monument une telle disparate, qu'il faut bien, pour l'expliquer, recourir à une cause extraordinaire. Si ces sculptures avaient été exécutées en même temps que toutes les autres, pourquoi en différeraient-elles si essentiellement? Je sais bien qu'on peut dire qu'elles sont placées dans le chœur, près du sanctuaire, c'est-à-dire dans la partie de l'édifice où le clergé devait tenir plus particulièrement à suivre les traditions du vieux style. Mais pourquoi, dans le reste du chœur et dans le sanctuaire lui-même, ne trouvons-nous que des chapiteaux d'un goût beaucoup plus moderne? Ceux-là mêmes qui supportent des arcades à plein cintre, aussi bien que ceux qui soutiennent des ogives, se rapprochent du style en usage au XIIIe siècle. Ne semble-t-il donc pas que s'il n'existe de chapiteaux romano-byzantins que dans ces cinq chapelles, c'est qu'on n'en aura sauvé de l'incendie que le nombre nécessaire pour les décorer?

Ce qui fortifie cette conjecture, ce n'est pas seulement le dessin barbare et grossier de quelques-uns de ces chapiteaux, mais certains détails de style que les constructeurs de l'église auraient probablement omis s'ils les avaient composés eux-mêmes, s'ils avaient fait de vieux chapiteaux de fantaisie, s'ils avaient sculpté de mémoire dans le goût de l'ancien temps. Ainsi les tailloirs sont tous d'une hauteur presque égale à

celle des chapiteaux eux-mêmes; les bases des colonnettes sont formées par deux tores que sépare une scotie très-haute et très-peu profonde; enfin, ces bases ne portent pas de griffes. Ce sont là les indices d'une assez grande ancienneté. Or, il est fort douteux que les sculpteurs du temps de Baudoin II, même en se proposant de travailler dans l'ancien style, fussent restés ponctuellement et archéologiquement fidèles à ces prescriptions de détail. Leur imitation aurait été plus ou moins libre et porterait leur propre cachet. Nous ne sommes donc pas éloigné de croire que ces colonnettes et ces chapiteaux auront pu être, au moins en partie, sauvés des ruines de l'ancienne église, qu'on aura employé tout ce qui n'était pas calciné, et que, s'il a fallu faire à neuf quelques colonnettes, on les aura calquées sur les anciennes pour qu'elles fussent semblables à celles qu'on employait.

Que cette explication soit plus ou moins exacte, que ces chapiteaux et leurs bases appartiennent à une église antérieure, qu'ils aient été restaurés, copiés, ou même composés à nouveau, il importe assez peu; car, dans tous les cas, le fait principal subsiste : ce fait, c'est la présence de sculptures romano-byzantines du style le mieux caractérisé dans des chapelles éclairées par des fenêtres à ogive, et dans une église où le style à ogive est en quelque sorte souverain. Qu'on ait employé ces sculptures après les avoir conservées, ou qu'on les ait fait faire dans un esprit archaïque, c'est toujours au même principe qu'on a obéi : on a voulu maintenir dans l'édifice un certain respect pour les anciennes traditions.

Quelques mots maintenant sur les chapiteaux eux-mêmes. Ils sont de deux sortes : les uns à figures, les autres à feuillages fantastiques. Parmi ces derniers, il en est quelques-uns qui sont brodés de perles. Le caractère des feuilles et la manière

dont elles sont ajustées se rapprochent beaucoup plus du goût oriental que du style romain dégénéré. Il en est plusieurs cependant où le souvenir des volutes se laisse apercevoir, mais dans le plus grand nombre on n'en voit pas trace. Quant aux figures, elles sont surtout bizarres : on en peut juger par les deux exemples que présente cette planche. Nous ne nous épuiserons pas en conjectures pour en deviner le sujet. Cette espèce de sanglier à deux pattes dont le corps se termine en queue de dragon a-t-il avalé un serpent? y a-t-il dans cette représentation grossière un symbolisme quelconque? Nous l'ignorons et ne croyons pas qu'il soit fort nécessaire de le chercher. Autant il est digne d'intérêt d'interroger certaines œuvres de sculpture dessinées avec assez d'intelligence pour que la main qui les traça semble avoir obéi à une intention, à une opération de l'esprit, autant il serait puéril de vouloir découvrir le sens d'ébauches informes échappées au ciseau capricieux de certains artistes du moyen âge.

Peut-être ne faudrait-il pas ranger dans cette catégorie le chapiteau qui occupe le centre de la planche. Ces quatre chimères ailées et coiffées du bonnet phrygien n'ont-elles pas un sens? Ne pourrait-on pas y voir une satire de l'esprit de liberté? L'artiste n'aurait-il pas voulu qualifier de chimériques et d'impuissantes les premières tentatives d'affranchissement dont il était témoin? Cette conjecture, qui s'accorderait avec celle que nous avons faite sur l'âge de ces sculptures, est peut-être un peu raffinée. Mais à quelles subtilités demi-scolastiques, demi-païennes, l'esprit ne se livrait-il pas dès le milieu du XIe siècle? Dans tous les cas, il est presque impossible de ne voir dans ces quatre figures qu'une création purement fantastique, une combinaison d'un hasard inintelligent. Sans doute, il arrive souvent aux sculpteurs de cette époque d'emprunter sans rime ni raison

les traditions mythologiques et de traduire d'une manière confuse et incompréhensible les souvenirs du paganisme ; mais ici ce n'est pas un type connu reproduit avec maladresse et par routine, c'est une combinaison nouvelle de deux symboles mythologiques qui, en se réunissant, prennent une signification. Pourquoi supposer que cette signification, qui se présente naturellement à l'esprit, aurait échappé à celui qui composa ce chapiteau ?

PLANCHE QUINZIÈME.

ARMOIRE ET BAHUTS DANS LA SALLE DU TRÉSOR.

Voilà tout ce qui reste de l'ancien mobilier de la cathédrale. Nous n'avons à signaler dans ces bahuts que leurs ferrures : elles sont d'un bon dessin et bien ajustées. Il existe une grande analogie entre elles et les ferrures de la porte de l'escalier du trésor, qui figurent sur cette même planche. Celles-ci paraissent remonter à l'époque de la construction générale de l'église actuelle, c'est-à-dire à la dernière moitié du XIIe siècle. La forme arrondie et recourbée des enroulements, les pommes de pin en guise de palmettes, sont les caractères ordinaires des ferrures de l'époque romane et de l'époque de transition. Toutefois, comme tous les arts secondaires, tels que l'orfévrerie, la serrurerie, la ferronnerie, sont toujours un peu moins précoces au moyen âge que l'architecture et la sculpture proprement dites, il n'y aurait rien d'étonnant que ces ferrures des portes du trésor, et surtout celles des deux bahuts, fussent du XIIIe siècle.

Quant à l'armoire, elle est d'un grand prix, tant à cause de l'originalité de sa forme et de ses ornements, que pour les restes de peinture qui la décorent. La petite corniche crénelée qui la couronne est d'un goût charmant.

A en juger par l'espèce de frise placée sous les petits créneaux, cette armoire doit être du même temps que les portes de la sacristie. Nous trouvons sur ces portes ces mêmes bâtons rompus et contrariés formant des triangles dans lesquels se

dessinent des trèfles à feuilles allongées; c'est bien le même travail, le même coup de ciseau; ainsi nous pouvons attribuer cette armoire, soit aux dernières années du XIIIe siècle, soit au commencement du XIVe.

Les peintures, malheureusement bien effacées, paraissent remonter à la même époque; les draperies ne sont pas assez simples pour avoir été exécutées vers le milieu du XIIIe siècle. Sans cette observation et sans l'analogie de la sculpture de la frise avec celle des portes de la sacristie, nous aurions été tenté de supposer, d'après les fleurs de lis sans nombre dont certains panneaux sont semés, que ce meuble avait dû être donné au chapitre par l'évêque Pierre Ier (Petrus Karlottus), fils naturel de Philippe-Auguste, légitimé par le pape Honoré III; et autorisé à porter les armes des fils de France. C'est ce prélat de sang royal auquel Guillaume Lebreton, son précepteur, a dédié sa Philippéide. Ce qui nous empêche d'insister sur notre conjecture, c'est que Pierre Ier ne fut évêque que de 1243 à 1249, selon Levasseur, et de 1240 à 1250, selon M. de Lafons; or, d'après le caractère de la sculpture, il n'est guère possible de croire que cette armoire ne soit pas postérieure de près d'un demi-siècle à l'épiscopat de Pierre Ier.

Quoi qu'il en soit, ce meuble paraît avoir été d'un grand prix aux yeux des chanoines, soit à cause du donateur, soit seulement pour le mérite du travail, car il est ce nous semble désigné dans un inventaire du trésor de la cathédrale, à la date de 1419. Au milieu de l'énumération de toutes les pierreries, de tous les objets d'orfévrerie, de toutes les broderies de soie et d'or que possédait l'église, on lit ces mots : « Item, magna « huchia operata a parte anteriori et ad duas serruras. » Je ne sais quel est exactement le sens du mot *huchia;* mais en Picardie on désigne sous le nom de *huche* tout meuble, coffre ou

armoire qui sert à enfermer, soit de la vaisselle, soit des objets de ménage. Les mots *operata a parte anteriori* s'appliquent très-bien à notre armoire. Seulement, au lieu de deux serrures, il y en a quatre. Il est vrai que, dans l'inventaire, ces mots : *ad duas serruras,* sont précédés de celui-ci : *entre-deux.* Que veut dire ce mot? Indique-t-il une autre sorte de meuble que la *magna huchia?* C'est chose assez difficile à deviner.

Dans ce même inventaire, qui nous est donné par M. de Lafons (*Cité picarde,* page 151), mais sans indication d'origine, on lit ces mots : « Item duo coffreti pares, trium pedum longitudi- « nis vel circiter, ferrati. » Si la phrase s'arrêtait là, j'y verrais l'indication des deux bahuts dessinés sur cette planche. Mais l'inventaire ajoute : « et armurati armis de la Boissière, escu- « choneti autem cuprei sunt. » Or on ne voit sur ces bahuts ni armoiries, ni écussons de cuivre. Ce ne sont donc pas eux que l'inventaire a voulu désigner, à moins que les écussons n'aient été enlevés depuis longtemps et que la trace n'en soit plus visible. Le style des ferrures pourrait très-bien, comme nous l'avons dit, appartenir au XIIIe siècle. Or Vermond de la Boissière était précisément évêque en 1250.

PLANCHE SEIZIÈME.

PLAN, COUPE ET ÉLÉVATION D'UNE FENÊTRE DE LA SACRISTIE ET D'UNE FENÊTRE DE LA SALLE DU CHAPITRE.

Nous avons déjà dit qu'il y avait une grande analogie entre l'architecture du cloître et celle de la sacristie. C'est le même principe de décoration, savoir, deux divisions par travée, lesquelles divisions sont subdivisées chacune en deux parties : une rose à six lobes dans le sommet du tympan de la grande ogive, et dans chacune des deux ogives secondaires une autre rose également à six lobes. Jusque-là, la similitude est complète; mais voici quelques différences : les petites arcades du cloître ne sont pas à ogive, elles se composent de demi-trèfles; dans la sacristie, elles sont à ogive. Les roses de la sacristie sont ornées de petits trèfles à jour évidés dans les parties pleines qui séparent chaque lobe : rien de semblable ne se voit sur les roses du cloître. Ces petites diversités suffisent-elles pour faire présumer que les deux constructions ne sont pas contemporaines? Il faudrait quelque hardiesse pour l'affirmer. Des nuances aussi insensibles ne peuvent pas servir de signes chronologiques. Cependant, nous ne serions pas éloigné de croire que la sacristie fût un peu postérieure au cloître.

Quant à la salle du chapitre, nous n'avons pas besoin de dire qu'elle est d'une date moins récente et que le cloître et que la sacristie. Ces feuilles recourbées ou à crochets qui rampent sur l'archivolte, et ces trois vigoureuses nervures qui encadrent toute l'ogive, sont des indices auxquels on ne peut

se méprendre. Remarquons toutefois que si ces fenêtres de la salle du chapitre sont d'un style plus ferme et plus fortement exprimé que celles de la sacristie, elles n'ont pas la même pureté de proportions. L'ogive n'y procède pas aussi exactement du triangle équilatéral : elle est indécise; son surhaussement ne vient pas, comme au XIVe siècle, d'un excès d'élégance, mais d'une sorte de maladresse : c'est pour avoir fait la rose à six lobes un peu trop grande, qu'on s'est trouvé forcé de donner trop de hauteur à l'ogive et un peu de lourdeur aux demi-trèfles qui soutiennent cette rose.

Malgré ces défauts de détail, cette ornementation n'en a pas moins quelque chose de très-hardi et de très-imposant. Nous en jugerons mieux encore en voyant l'ensemble de la façade sur la planche XIX ci-après.

PLANCHE DIX-SEPTIÈME.

ÉPERONS DU PORCHE.

Quelle que soit la cause qui ait rendu nécessaire la construction de ces deux éperons, ce n'est évidemment qu'à son corps défendant, et pour prévenir un danger presque certain, que l'architecte se sera résigné à les édifier. Ces deux corps avancés, ces deux étais, sont d'un effet d'autant plus fâcheux, qu'ils semblent trahir un défaut de prévoyance dans la construction primitive. En effet, quand on se demande pourquoi ils ont été bâtis, la première explication qui se présente c'est que les voûtes du porche ont dû être mal combinées, mal calculées; que le mur de façade poussait au vide, et que, pour éviter de le reconstruire de fond en comble, il a fallu le soutenir.

Heureusement pour l'honneur de l'architecte, on peut supposer que le déversement du mur de la terrasse ne se sera manifesté qu'à la suite de l'incendie de 1293, et que la chute de lourds et nombreux matériaux, jointe à l'action du plomb fondu et de toutes les autres causes d'ébranlement et de destruction que dut subir cette partie de l'édifice, a seule fait naître la nécessité de construire ces deux éperons.

Ce qui donne une grande vraisemblance à cette dernière hypothèse, c'est que les éperons, bien qu'ils n'aient pas été bâtis très-longtemps après le porche, ne sont évidemment pas de la même époque : il existe entre les deux constructions une nuance de style assez sensible. Or, si le déversement du mur de face avait été le résultat d'un défaut de calcul dans la

poussée des voûtes, il se serait manifesté presque immédiatement, et les éperons auraient été construits, pour ainsi dire, en même temps que le porche. Nous avons donc eu quelque motif (voir page 72) d'attribuer à l'incendie de 1293 la construction de ces deux éperons.

Mais, quelle que soit la véritable cause qui les ait fait élever, nous n'en devons pas moins faire remarquer avec quelle adresse, avec quelle grâce, les artistes de ce temps savaient déguiser, sous une ingénieuse décoration, ce qu'il y a toujours de lourd et de disgracieux dans un massif de maçonnerie destiné à résister à la poussée d'une muraille. Supposez qu'un architecte de nos jours soit contraint de recourir à un tel expédient, lui viendra-t-il dans la pensée qu'il peut tirer parti d'un motif aussi ingrat? Le verra-t-on transformer cette masse résistante en un objet d'art finement décoré? Ces longues colonnettes, logées dans les angles des contre-forts, ces petits frontons aigus, ces toits à écailles, ces trèfles à quatre lobes, et la jolie guirlande qui les encadre, forment un ensemble à la fois si simple et si gracieux, qu'on est tenté d'oublier le but purement utile et un peu prosaïque que s'est proposé l'artiste. On se demande si ces contre-forts lui ont été vraiment imposés par une nécessité, ou s'il n'a pas plutôt cherché l'occasion de combiner des ornements si bien choisis et si bien groupés. Le triomphe de l'art au moyen âge, aussi bien que dans l'antiquité, c'est la manière dont il marie toujours le beau et l'utile.

PLANCHE DIX-HUITIÈME.

DÉTAILS.

Il a été déjà si souvent question de ces grandes fenêtres à plein cintre qui couronnent la nef et les transsepts, que nous n'avons rien de plus à en dire à propos de ce détail en grand. Seulement on peut, à la vue de cette planche, surtout à l'aide du plan, se rendre beaucoup mieux compte que par nos paroles, de la combinaison et de l'ajustement de ces fenêtres. Le passage pratiqué dans l'épaisseur de la muraille sépare complétement, comme on voit, l'arcade extérieure de la fenêtre intérieure; de cette séparation résulte un intervalle, un enfoncement qui fait admirablement valoir les parties en saillie. C'est principalement là ce qui donne à ces grandes ouvertures tant de relief et de caractère.

Quant à la fenêtre à ogive gravée en dessous de ce détail, ne peut-on pas dire que son ornementation est encore, jusqu'à un certain point, toute romane? Ces zigzags qui entourent l'archivolte, ces grosses annelures qui coupent la colonnette, ces petites billettes sculptées sur le bandeau inférieur, ne sont-ce pas là autant de souvenirs des anciennes traditions? Comparez cette fenêtre aux deux autres que nous reproduit cette même planche; n'est-il pas évident que leur système de décoration est tout différent, et que, par une sorte d'échange ou d'emprunt réciproque, d'un côté l'on trouve le plein cintre avec la décoration propre à l'ogive, de l'autre, l'ogive avec la décoration qui appartient au plein cintre? Ces particularités commencent

à être appréciables sur des dessins à cette échelle; sur le monument lui-même elles sont bien autrement visibles. Qu'on nous pardonne d'y revenir sans cesse : c'est là le trait caractéristique de cette église de Noyon.

Le plan et la coupe du collatéral supérieur (ou *triforium*, pour employer le nom consacré en Angleterre) ne présentent rien de particulièrement remarquable, mais ils servent à se rendre compte de tous les détails de cette partie de la construction, et notamment à juger avec exactitude de l'épaisseur relative des deux espèces de piliers et des deux espèces d'arcs-doubleaux. L'alternance, comme on voit, n'existe pas seulement dans la grande nef, elle se continue dans les collatéraux; on l'aperçoit même extérieurement, car, bien que les contreforts soient d'égale épaisseur et de même saillie, les écoinsons des piliers forts se prolongent deux fois plus que ceux des piliers faibles.

PLANCHE DIX-NEUVIÈME.

FAÇADE, COUPE ET DÉTAILS DE LA SALLE DU CHAPITRE.

Nous avons déjà parlé avec quelques détails de la salle du chapitre (voir planches Ire et XVI), mais la vue de cette planche en donnera une idée plus exacte et plus complète. Nous ne répéterons plus ce que nous avons déjà dit des belles et nobles proportions de ce grand vaisseau, de l'élégance des quatre piliers qui supportent toutes les retombées centrales de la voûte, de la brillante disposition de ces cinq grandes fenêtres, de leur ornementation si ferme et si vigoureuse. Peut-être, dans cette vue d'ensemble, sera-t-on plus frappé de certaines imperfections, qu'on ne l'était tout à l'heure à propos des détails d'une seule partie : ainsi la dimension de la rose à six lobes qui occupe le sommet de chaque ogive peut bien sembler un peu trop forte, et la surélévation des ogives est assurément exagérée; mais ces anomalies ne contribuent-elles pas à donner au monument un cachet d'individualité, un aspect original qui n'est pas sans un certain charme?

Il y a des détails de sculpture qu'on peut à peine apercevoir sur cette planche, faute d'une assez grande échelle : telles sont les figures fantastiques d'hommes et d'animaux qui forment consoles et soutiennent les cordons de feuilles à crochets rampantes autour des archivoltes des fenêtres. Quelques-unes de ces figures sont très-mutilées. Parmi celles qui subsistent encore on remarquera particulièrement celles de la première fenêtre. Ce sont deux têtes d'hommes surmontées chacune

d'une espèce d'animal fabuleux ressemblant à un dragon. L'une de ces têtes porte une couronne. Les dragons enfoncent leurs serres dans les crânes des pauvres patients. C'est un de ces symboles de l'expiation des péchés si fréquents dans les monuments sculptés du moyen âge. Ces deux consoles, dessinées sur une plus grande échelle, forment la vignette de la page 117.

Indépendamment de la coupe et de l'élévation de la salle du chapitre, on trouve encore sur cette planche divers détails dépendants de cette même salle, tels que la charpente du comble, la base et le chapiteau des colonnes centrales, la frise à feuillage formant corniche de couronnement à l'extérieur. On peut remarquer à peu près les mêmes bases et les mêmes chapiteaux dans le réfectoire de l'abbaye Saint-Martin-des-Champs à Paris. Il y a plus d'une analogie, nous l'avons déjà dit, entre ce charmant édifice et notre salle du chapitre de Noyon.

Nous ne terminerons pas l'examen de cette planche sans dire un mot de ce mur à couronnement crénelé que nous avons déjà admiré en visitant les ruines du cloître (voir page 6). Il existait au XIIIe siècle un tel besoin d'employer l'art en toute circonstance, que, même sur ce simple mur de défense, nous voyons régner un cordon de feuillage sculpté qui ferait l'ornement du plus riche palais ou de la plus belle église. Le motif de cette sculpture est du style le plus pur comme on peut le voir dans le détail dessiné de face et de profil.

PLANCHES VINGTIÈME ET VINGT-ET-UNIÈME.

CHAPITEAUX.

Ces chapiteaux sont d'une tout autre famille que ceux des chapelles du chœur. A peine si, dans quelques détails, on aperçoit encore un léger reflet du style romano-byzantin : le caractère général de tous ces chapiteaux, leur galbe, leur ajustement, appartiennent au style à ogive. Ils ont tous des cornes ou volutes à crochets, seulement ces volutes sont moins saillantes, moins évasées que celles du milieu du XIIIe siècle. Le feuillage indigène n'apparaît pas encore; ce sont principalement des feuilles d'eau et quelques feuillages exotiques qui composent le corps du chapiteau, mais la disposition de ces feuillages est simple, symétrique, régulière; ce n'est plus cette richesse d'imagination, ce luxe capricieux et vagabond de l'ornementation orientale. Il y a encore de la variété, mais de la variété de détail, qui s'absorbe et disparaît dans l'ensemble.

Ces observations s'appliquent particulièrement aux chapiteaux de la nef, à ceux qui occupent une très-large place sur ces deux planches, parce qu'on a voulu les rapporter à la même échelle que ceux des arcatures des transsepts, et qu'à moins de rendre ceux-ci presque imperceptibles il fallait bien que les autres prissent des proportions pour ainsi dire colossales.

Les chapiteaux des galeries (ou triforium) du chœur ont un autre caractère que ceux de la nef. Le feuillage manque de simplicité et de franchise; il est frisé et tourmenté vers ses bords

comme dans presque toutes les sculptures exécutées pendant la décadence du style romano-byzantin, et, en général, dans toutes les sculptures de décadence. C'est toujours à la mollesse dans les contours, à l'exubérance et à la recherche de la décoration que les styles, d'abord les plus sobres et les plus vigoureux, finissent par aboutir. N'y a-t-il pas une singulière ressemblance entre le feuillé de ces chapiteaux, dernière expression de l'art à plein cintre, et celui des feuilles de choux dont l'art à ogive, près d'expirer à son tour, devait, trois siècles plus tard, se montrer si prodigue. Cette analogie de toutes les sculptures à leur déclin est facile à démontrer, dans quelque pays et à quelque époque de décadence qu'on veuille en chercher des exemples.

De tous ces chapiteaux groupés sur ces deux planches, ceux qui sont composés avec le plus de pureté et le plus d'élégance ce sont les plus petits, ceux de l'arcature des transsepts. L'évasement gracieux de leurs volutes, l'ajustement délicat de leur feuillage est tout à fait conforme aux traditions qui dominèrent dans le XIIe siècle. Ce qu'il y a de singulier, c'est que ces chapiteaux soutiennent des arcs à plein cintre : nouvelle preuve de ce mélange intentionnel du passé et de l'avenir, que nous rencontrons dans toute cette construction, soit que nous la contemplions dans son ensemble, soit que nous en examinions les moindres parties.

PLANCHE VINGT-DEUXIÈME.

VUE CAVALIÈRE DE L'ÉGLISE ET DE LA SALLE DU CHAPITRE.

Les vues cavalières ne peuvent pas être d'une exactitude rigoureuse; elles sont tracées d'après une perspective de convention. Néanmoins, elles servent à faire bien comprendre l'ensemble et la physionomie générale des monuments. On en faisait jadis un très-fréquent usage, et, dans beaucoup de cas, on peut aujourd'hui en regretter l'emploi. Cette planche ne sera donc pas inutile à ceux qui voudront se faire une juste idée de Notre-Dame de Noyon. Mais elle ne peut nous suggérer aucune observation nouvelle, puisque tous les détails dont elle se compose ont déjà passé devant nos yeux.

PLANCHE VINGT-TROISIÈME.

TABLEAU COMPARATIF DE VINGT-DEUX PLANS D'ÉGLISES A TRANSSEPTS ARRONDIS.

Parmi toutes les particularités qui distinguent l'ancienne cathédrale de Noyon, et qu'un minutieux examen nous a fait découvrir, il n'en est peut-être aucune qui mérite une étude plus attentive que celle qui, dès l'abord, frappe tous les regards : nous voulons parler de la forme semi-circulaire des transsepts.

Ce n'est pas là une de ces singularités secondaires sur lesquelles il est prudent de ne pas trop s'appesantir. Ce n'est pas d'un détail, ce n'est pas d'un accessoire qu'il s'agit : c'est du plan et d'une des parties du plan dont l'importance est capitale dans un édifice sacré.

Pour trouver quelques rares exemples de transsepts qui se terminent ainsi, il faut remonter jusqu'à l'époque romane : dès qu'on entre dans le règne de l'ogive, on n'en aperçoit plus. Voilà pourquoi ces deux bras arrondis donnent à cette église de Noyon, bâtie presque entièrement à ogive, un aspect si particulier : c'est le trait qui la caractérise entre toutes les autres.

D'où vient qu'une forme dont les effets sont si gracieux et si nobles, qui jette tant de variété dans les lignes de l'architecture, qui leur donne tant de souplesse et de mouvement, n'a pas été plus généralement adoptée?

Si, comme tout semble l'indiquer, elle est d'origine orien-

tale, serait-ce la séparation des églises grecque et romaine, qui, en lui imprimant un caractère pour ainsi dire schismatique, aurait nui à sa fortune en Occident? En serait-il des églises à transsepts semi-circulaires comme de ces églises à coupoles semées de loin en loin dans quelques-unes de nos provinces, véritables chefs-d'œuvre d'élégance, qui seraient probablement moins rares, si la fidélité aux traditions latines avait permis d'en multiplier les imitations?

Ce qui donne quelque valeur à cette conjecture, c'est que les églises à transsepts semi-circulaires, qui subsistent encore en Occident, sont presque toutes concentrées dans les lieux où, pendant le moyen âge, l'influence orientale s'est le plus librement exercée. Ainsi nous en trouvons à Cologne, celle de toutes les villes marchandes de la Germanie qui, du IXe au XIIIe siècle, entretint avec le Levant les plus fréquentes relations. Nous en voyons à Bonn, à Neuss, à Marbourg, cités du second ordre, où l'exemple de Cologne était tout-puissant. Enfin, il en existe une à Tournay, et Tournay, comme on sait, devait à l'Orient le secret de son industrie principale, la fabrication des tapisseries.

Ajoutons que ceux qui visitent aujourd'hui l'Asie Mineure et la Grèce nous disent que, dans ces contrées, les églises à transsepts semi-circulaires sont beaucoup moins rares que dans les nôtres. Peut-être même ce type y serait-il dominant, si les édifices chrétiens n'étaient pas demeurés si longtemps en Orient exposés à la dévastation et à la ruine, et si les plus anciens, ceux qui reproduisaient avec le plus de pureté les traditions nationales, n'avaient pas dû périr les premiers.

Nous croyons donc qu'on ne court pas grand risque de se tromper en attribuant une origine orientale à l'idée de terminer en hémicycle les transsepts des églises; et, une fois cette

origine admise, il n'est pas extraordinaire que ce soit seulement par exception et dans un petit nombre de lieux, que cette idée ait été adoptée en Occident.

Mais si la question de l'origine historique et géographique des transsepts semi-circulaires est conjecturale, celle de leur origine théorique est bien autrement obscure. Nous ne l'aborderons pas. Nous ne chercherons pas quel est le sens qu'il faut attribuer à cette forme architectonique, quelle est la pensée qui lui aura donné naissance. Évidemment il y a dans ces trois hémicycles, groupés en forme de trèfle, le même principe générateur que dans le triangle, c'est-à-dire le principe trinitaire. Le plan des églises à transsepts semi-circulaires exprime à la fois l'idée de la trinité et l'idée de la croix; et cette expression géométrique des deux grands symboles chrétiens est assurément plus complète, plus manifeste que celle qui résulte de toute autre forme analogue, et, par exemple, de la croix latine. Pourquoi cependant la chrétienté catholique a-t-elle adopté de préférence la croix latine pour le plan de ses églises? Encore une fois, nous n'avons pas le dessein de nous hasarder dans de tels problèmes. Ce sont de ces questions mystérieuses sur lesquelles on peut disserter à perte de vue, mais sans la moindre chance d'arriver à des résultats clairs et précis.

Toutefois, si nous n'osons rien affirmer sur l'origine, soit historique, soit théorique, des églises à transsepts semi-circulaires en général, nous serons plus hardi en ce qui concerne notre cathédrale de Noyon. Nous l'avons déjà dit, et nous le répétons avec assurance, si les transsepts de l'église épiscopale de Tournay n'avaient pas été terminés en hémicycles, ceux de la cathédrale de Noyon affecteraient probablement une autre forme. Nous savons bien qu'il existe de très-grandes dif-

férences de détail entre les majestueuses colonnades des transsepts de Tournay et l'élégante décoration de ceux de Noyon; mais les uns comme les autres sont arrondis, et cette courbe semi-circulaire était trop insolite et trop peu compatible avec les conditions générales de l'architecture adoptée à Noyon, pour que nous n'y reconnaissions pas la trace évidente de l'esprit d'imitation. On sait tous les motifs qui viennent à l'appui de cette explication : les chanoines de Noyon, pendant qu'ils procédaient à la reconstruction de leur église, portaient, on s'en souvient, un œil de regret et d'envie sur cette crosse de Tournay, qui venait de leur échapper. Le souvenir de la grande et belle basilique qu'ils avaient perdue était si récent, que l'idée d'en reproduire en partie l'image devait presque nécessairement se présenter à leur esprit. Peut-être aussi l'ancienne église de Noyon avait-elle déjà ce trait de ressemblance avec celle de Tournay, et les nouveaux constructeurs ne faisaient-ils, en la réédifiant, que reproduire l'ancien plan, modifié par le caractère nouveau de l'architecture à ogive. Quelle que soit celle de ces deux explications qu'on adopte, il n'en existe pas moins entre ces deux églises une connexité évidente, et nous ne pouvions manquer, comme complément de notre travail, de mettre sous les yeux du lecteur le plan de la cathédrale de Tournay en regard de celui de Notre-Dame de Noyon.

Ce parallèle eût été incomplet, si nous n'avions ajouté à ces deux plans celui d'une église voisine de Noyon, qui conserve encore un transsept semi-circulaire : nous voulons parler de la cathédrale de Soissons. Ce n'est pas tout : à côté de ces trois églises, il en est plusieurs autres qui viennent naturellement se grouper, si bien que, de proche en proche, nous avons été conduit à réunir dans cette même planche tous les plans d'églises à transsepts arrondis que nous avons pu recueillir.

Notre liste est loin d'être complète : nous en signalerions nous-même les lacunes, car nous savons qu'il existe plusieurs églises de ce genre, notamment en Grèce, qui ne figurent pas sur cette planche [1]. Mais nous ne voulions admettre que des plans d'une fidélité incontestable, et nous avons dû laisser en dehors ceux dont nous ne pouvions contrôler l'exactitude.

Quoi qu'il en soit, ce tableau comparatif comprend un assez grand nombre de monuments pour qu'il puisse être consulté avec fruit. Il suffira, nous l'espérons, pour suivre, de siècle en siècle et de pays en pays, les principaux exemples d'églises à transsepts arrondis. C'est un document qui sera facilement complété par ceux qui voudront étudier spécialement l'histoire de cette forme exceptionnelle, et qui pourront porter plus particulièrement leurs investigations sur les contrées d'Orient.

Tous les monuments admis dans ce tableau ont été ramenés à la même échelle, afin d'en faciliter l'étude.

Quelle que soit la diversité de leurs dimensions et de leurs formes, ils se ressemblent tous en ce point, que leurs transsepts se terminent en hémicycles. Mais chez les uns ces hémicycles sont très-fortement accentués, chez les autres ils sont à peine visibles ; enfin, la manière dont les transsepts se marient

[1] Je citerai d'après le témoignage de M. Didron, qui a récemment parcouru la Grèce :

1° La Métamorphose ou Transfiguration, église principale du Météore, le plus important des couvents de Thessalie ;

2° L'église de Tous-les-Saints, principale église du couvent de Saint-Barlaam, également en Thessalie ;

3° La Κοιμησις Παναγίας (mort de la Vierge), principale église ou catholicon du célèbre couvent de Sainte-Laure, au mont Athos ;

4° L'église d'Arachova, en Laconie ;

5° L'église du Dochiarion, couvent du mont Athos.

Ce sont là les principales églises à transsepts arrondis que M Didron a eu occasion de voir pendant son voyage, mais il en est beaucoup d'autres moins importantes qu'il a rencontrées, soit au mont Athos, soit en Morée, soit dans d'autres parties de la Grèce. Selon M. Didron, ces églises sont encore nombreuses en Grèce et dans tout l'Orient.

au reste du plan présente également les combinaisons les plus diverses.

Nous allons passer rapidement en revue tous ces monuments, soit pour en déterminer la date et le caractère, soit pour montrer comment dans les uns le type primitif, l'idée pure de ces sortes de plans se trouve réalisée, comment dans les autres on n'en aperçoit qu'une trace presque imperceptible.

En tête du tableau nous avons placé un édifice en ruine, longtemps connu à Rome sous le nom de *temple de la Paix*, mais que Nibby et tous les autres antiquaires modernes s'accordent à regarder comme les restes de la *basilique de Constantin*. Le temple de la Paix, bâti par Vespasien, fut incendié du temps de Commode, vers l'an 191 de notre ère, et ne fut pas réédifié. Les ruines dont nous parlons sont d'une époque évidemment plus récente, ainsi que le constate le caractère de la construction. Une médaille de Maxence, trouvée en octobre 1828 dans un massif de maçonnerie détaché de la voûte, aurait au besoin dissipé tous les doutes. Ces trois grandes salles voûtées, qui ne portent aucun des caractères propres aux temples antiques, formaient une des trois subdivisions d'une vaste fabrique bâtie par Maxence pour l'usage de magasin, puis convertie, après sa mort, en église à trois nefs, et consacrée au service divin par Constantin, vainqueur et chrétien. Des fouilles exécutées en 1812 ont mis à découvert les fondations de tout l'édifice, et ont permis d'en reconnaître la disposition générale. Au fond de la nef du milieu, vis-à-vis de la porte d'entrée, il y avait une abside comme dans les basiliques ordinaires; mais ce qui donne à ce monument quelque analogie avec ceux qui nous occupent, c'est qu'au milieu de la nef latérale, qui seule a survécu aux deux autres, on voyait un enfoncement semi-circulaire qui semblait faire l'office d'un

transsept. Toutefois rien ne prouve que de l'autre côté de l'édifice, dans la nef correspondante, il y eût un semblable hémicycle. Nous ne pouvons à ce sujet faire que des conjectures, parce que cette partie du monument n'existe plus, et que les fouilles de 1812 n'ont donné de ce côté que des renseignements incomplets. On prétend même qu'il n'est pas possible de croire à l'existence de cette seconde abside latérale, parce qu'elle aurait empiété sur la voie Sacrée, qui bordait le flanc du monument. On ajoute que l'abside latérale qui subsiste n'a été construite qu'après coup, et probablement à une époque où, voulant changer l'entrée de la basilique et lui ouvrir une façade sur la voie Sacrée, on aurait été amené à pratiquer, vis-à-vis de la nouvelle porte, un nouveau sanctuaire.

Si ces explications sont exactes, la basilique de Constantin ne devrait pas figurer sur notre tableau des églises à transsepts semi-circulaires; mais, dans le doute, nous avons donné le plan des constructions existantes et le dessin hypothétique des parties détruites. Après tout, lors même qu'il serait prouvé que cette basilique était flanquée de deux hémicycles latéraux, nous n'y verrions qu'une ébauche bien imparfaite d'une église à transsepts arrondis. Les trois hémicycles placés à si grande distance les uns des autres, séparés par des lignes rectangulaires si prolongées, ne jouent qu'un rôle tout à fait secondaire; ils sont à peine aperçus, et semblent troubler la régularité et l'harmonie du plan, au lieu de lui imprimer un caractère de symétrie et d'originalité.

Ainsi la basilique de Constantin, lors même que son hémicycle latéral ne serait pas une construction parasite et étrangère au plan primitif, ne saurait être considérée comme une véritable église à transsepts semi-circulaires. Quant aux autres basiliques de l'ancienne Rome chrétienne, nous les visiterions

toutes sans pouvoir trouver un seul exemple de transsepts arrondis, car nous n'admettons pas qu'on puisse donner le nom de transsepts à ces deux imperceptibles absides qui font à peine saillie sur les deux flancs du chœur de l'église Saint-Pierre-aux-Liens. Voyez le plan de cette basilique (plan n° 3), et vous reconnaîtrez combien sont insignifiantes ces deux petites protubérances : elles ressemblent plutôt à des niches de statues qu'à de véritables transsepts. Évidemment, si le type des églises à transsepts arrondis a jamais essayé de pénétrer à Rome, il s'y est montré si timide, qu'il ne pouvait manquer d'y périr aussitôt.

Au contraire, si vous jetez les yeux sur le plan de Sainte-Marie de la Conception, à Bethléem, vous y trouverez sur-le-champ les caractères essentiels d'une église à transsepts semi-circulaires, c'est-à-dire trois hémicycles d'une importance à peu près égale, groupés triangulairement, ou, pour mieux dire, en forme de trèfle. Ne croyez pas toutefois que cette église, qui remonte tout au plus au XIe ou XIIe siècle, soit un modèle du genre : loin de là, les angles saillants et rentrants, au milieu desquels les trois hémicycles se trouvent en quelque sorte noyés, dénaturent et abâtardissent l'aspect extérieur du monument. Ce mélange de lignes courbes et de lignes rectangulaires est certainement une altération des conditions primitives et essentielles de ces sortes d'églises. Nous n'hésitons pas à croire que les trois hémicycles, se liant les uns aux autres comme un trèfle parfait et sans interposition de parties à angle droit, constituent le véritable type, le type primitif, le type oriental d'une église à transsepts semi-circulaires. Nous verrons tout à l'heure, à Cologne et sur les bords du Rhin, des reproductions de ce type plus parfaites, selon nous, que cette église de Bethléem. Aussi regrettons-nous de n'avoir pu faire entrer dans notre tableau

comparatif, faute de dessins assez exacts, aucune autre église d'Orient. Nous savons, par exemple, que la principale église du couvent de Saint-Lazare, le plus ancien et le plus considérable des couvents du mont Athos, n'est pas construite d'après le même plan que celle de Bethléem, et que l'hémicycle qui forme le chœur n'est séparé des deux hémicycles latéraux par aucune construction rectangulaire. Il n'en est pas de même, à la vérité, de l'église Saint-Jacques-et-Saint-Jean, à Jérusalem : ici nous retrouvons, comme à Bethléem, entre les transsepts semi-circulaires et l'abside, des lignes droites interrompant les lignes courbes; seulement, au lieu des deux angles saillants que nous voyons à Bethléem, nous n'en trouvons qu'un seul dans l'église Saint-Jacques-et-Saint-Jean. Reste même à savoir quelle est l'importance de cet angle, car, s'il n'a pas plus de saillie que celui que nous allons remarquer tout à l'heure dans le plan de Sainte-Marie-du-Capitole, à Cologne, ce n'est vraiment pas la peine d'en tenir compte. Pourvu que la jonction des trois hémicycles ne soit pas interrompue d'une manière sensible, pourvu que l'œil puisse suivre les courbes de ces hémicycles juxtaposés, sans être heurté par des angles presque aussi prédominants que ces courbes elles-mêmes, il n'y a vraiment pas altération du type primitif et original des églises à transsepts arrondis.

Les renseignements que nous possédons sur Saint-Jacques-et-Saint-Jean de Jérusalem ne sont ni assez détaillés, ni assez rigoureusement exacts, pour que nous puissions affirmer que cette église se rapproche, par son plan, plutôt de Sainte-Marie-du-Capitole que de la Conception de Bethléem. Mais si nous possédions les plans régulièrement levés de toutes les églises à transsepts arrondis qui subsistent encore en Grèce et en Asie Mineure, et surtout de toutes celles qui y ont existé,

nous avons la conviction que les plus anciennes, les plus belles, les plus nobles, celles qui nous reproduiraient le plus fidèlement l'idée mère qui dut présider à la conception de ces sortes d'églises, seraient celles où les trois hémicycles se marient et se lient l'un à l'autre, à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur, sans que l'interposition d'aucune forme disparate vienne troubler leur harmonieuse union.

Aussi regardons-nous les églises de Cologne, devant lesquelles nous voici maintenant parvenus, comme de vrais modèles de cette pureté de formes qui nous semble caractériser le type de cette famille d'églises. Ces trois beaux monuments sont d'une importance à peu près égale, quoique de dimensions diverses : comme exemple de ce genre d'architecture, l'église Saint-Martin-le-Grand, malgré ses proportions modestes, n'est pas d'un moins grand prix que la majestueuse Sainte-Marie-du-Capitole et que les Saints-Apôtres, dont le plan est à la fois si grandiose et si élégant.

Nous ne voulons pas indiquer ici les différences de détails qui distinguent ces trois églises : la vue des trois plans les fait assez connaître; nous ne chercherons pas non plus à approfondir la question de savoir si, comme on le croit généralement, Sainte-Marie-du-Capitole est d'une date beaucoup plus ancienne que les deux autres. Que sa construction remonte au VIIIe ou IXe siècle, ou seulement au siècle des Othon, il importe assez peu : à l'une comme à l'autre de ces deux époques, il existait entre Cologne et l'Orient des relations qui suffisent pour expliquer la présence, dans ces régions septentrionales, d'une architecture si évidemment méridionale par ses formes et par son esprit; on peut donc s'abstenir d'un débat qui, ne reposant que sur des questions de détail, nous jetterait dans les interminables minuties d'une polémique archéologique; le seul point

sur lequel il faille insister, le seul qui soit essentiel pour le sujet qui nous occupe, est celui-ci : dans ces trois églises l'hémicycle central et les deux hémicycles latéraux ont exactement la même profondeur, la même largeur, la même courbe, il y a entre eux une sorte d'identité; et, en second lieu, au lieu d'être séparés par des lignes rectangulaires, ils se touchent et s'unissent immédiatement. Que si de petites tours rondes, octogones, ou même carrées s'élèvent aux points de jonction, ce sont de simples accessoires, qui, loin d'interrompre l'union des trois hémicycles, la rendent encore plus apparente, et donnent à l'ensemble du monument un aspect plus harmonieux.

Telles sont à nos yeux, nous le répétons, les conditions fondamentales d'une église à transsepts arrondis.

Allons-nous retrouver ces conditions exactement observées dans tous les monuments dont les plans figurent sur cette planche? Nullement; presque tous, au contraire, nous offrent des altérations plus ou moins notables des principes que nous venons de poser. Les seuls qui lui soient complètement fidèles, sont :

1° Sainte-Élisabeth de Marbourg,
2° Saint-Sauveur de Saint-Macaire,
3° Saint-Germain de Querqueville,
4° Saint-Saturnin de Saint-Wandrille.

Ces deux dernières églises, véritables miniatures à côté des grands édifices qui les entourent, réalisent, chacun dans leur genre, les deux conditions que nous avons posées, savoir : identité de forme et de dimension dans les trois hémicycles, et absence de toute ligne rectangulaire aux points où ils se rencontrent. L'une de ces églises, Saint-Saturnin, est d'un type encore plus pur que l'autre, parce que les hémicycles ont une longueur égale à leur profondeur, ce qui est la loi du plein

cintre, tandis que, dans l'église de Querqueville, les absides, beaucoup plus profondes que larges, se rapprochent déjà des données propres aux plans des églises à ogive; et cependant ces deux petites églises sont à peu près aussi anciennes l'une que l'autre, s'il en faut juger par certains détails de leur construction et particulièrement par les pierres à peine taillées et rangées en arêtes de poisson, dont se compose en grande partie leur maçonnerie. La tradition veut que ces deux petites églises soient antérieures au XIe siècle, et probablement la tradition n'a pas tort. Mais si, abstraction faite du caractère de la construction, il fallait juger de leur ancienneté relative par la forme du plan, nous n'hésiterions pas à supposer que le droit d'aînesse appartient à l'oratoire de Saint-Wandrille.

Quant à Saint-Sauveur de Saint-Macaire, quoique remontant à l'époque romane, et construit entièrement à plein cintre, ce monument est de date beaucoup plus récente que les deux autres. L'église Saint-Sauveur doit avoir été construite vers la fin du XIe siècle, et peut-être même au commencement du XIIe. Le plan en est admirablement pur : il est impossible de mieux réaliser l'idée d'une église à transsepts semi-circulaires. Les trois hémicycles ne sont pas seulement parfaitement semblables, mais leur largeur est à peu près égale à leur profondeur, et si leurs points de jonction laissent apercevoir quelques petites lignes rectangulaires, ces accessoires n'ont pas plus d'importance que dans les églises de Cologne, et n'altèrent en rien la pureté du plan. Mais nous devons faire remarquer un détail de construction qui ne s'est encore présenté dans aucun des plans que nous venons d'examiner : les hémicycles ne sont semi-circulaires qu'à l'intérieur, extérieurement leur forme est polygonale. Cette altération du type primitif suffirait pour indiquer que l'église n'est pas d'une construction très-ancienne. Ces absides

polygonales sont déjà un acheminement vers le style à ogive. Il paraît qu'en Grèce, où l'on voit aussi quelques églises, entre autres celles d'Arachova et du Dochiarion, dont les transsepts sont ainsi arrondis en dedans et à pans en dehors, il est admis par la tradition que la construction en est postérieure à celle des églises dont les transsepts sont arrondis en dehors comme en dedans.

Passons à Sainte-Élisabeth de Marbourg. Ici la forme polygonale règne, non-seulement à l'extérieur, mais à l'intérieur des trois hémicyles : à la vérité, le monument est entièrement construit dans le système à ogive : les fenêtres sont divisées par des meneaux, leur largeur est égale à celle des trumeaux qui les séparent, les contre-forts sont saillants; en un mot, tout dans ce plan porte les caractères de l'architecture à ogive, et cependant le signe distinctif et essentiel des églises à transsepts semi-circulaires, c'est-à-dire l'identité de l'hémicycle central et des deux hémicycles latéraux se rencontre dans cette église sans la moindre altération. Cette identité existe aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur; point de groupes de chapelles autour de l'hémicycle central, point de nef collatérale l'enveloppant et lui servant de ceinture; rien de plus, rien de moins dans aucun des trois; la ressemblance ou plutôt l'identité est complète. C'est peut-être là un exemple unique, du moins nous ne connaissons pas une autre église d'un style aigu aussi prononcé où se trouvent observées avec une exactitude aussi rigoureuse les lois propres aux églises à transsepts semi-circulaires. Elle ne manque à ces lois que par la forme polygonale de ses hémicycles; mais c'est là une conséquence de son mode de construction. Il est vrai que les transsepts de Noyon et celui de Soissons, quoique bâtis dans le style à ogive, sont arrondis en dedans comme en dehors; mais, dans l'église de Noyon et

dans les transsepts de Soissons, le style à ogive est à peine formé, tandis qu'à Marbourg il est presque complétement dégagé de tout mélange de transition.

En résumé, Sainte-Élisabeth de Marbourg au XIIIe siècle, Saint-Sauveur de Saint-Macaire au XIIe, Saint-Martin-le-Grand et les Saints-Apôtres de Cologne au XIe, Sainte-Marie du Capitole, Saint-Germain de Querqueville, et Saint-Saturnin de Saint-Wandrille à une époque probablement antérieure à l'an 1000, tels sont, parmi tous les monuments dont les plans sont réunis sur cette planche, ceux qui reproduisent de la manière la moins imparfaite le type d'une église à transsepts semi-circulaires. Nous devons ajouter à cette liste Saint-Quirin de Neuss; car si, dans cette église, la jonction des trois hémicycles se trouve interrompue à l'extérieur par une succession de petits angles rentrants et saillants, il faut reconnaître qu'à l'intérieur les trois hémicycles sont à peu près identiques, et que, sous le rapport de la symétrie et de l'harmonie ils laissent peu de chose à désirer.

Mais tous les autres monuments que nous allons maintenant passer en revue présentent des altérations, plus ou moins notables, des deux principes fondamentaux posés ci-dessus.

Toutefois, ces altérations ne sont pas toutes de même nature; elles ne proviennent pas toutes du fait du premier architecte; souvent au contraire, au lieu d'être nées avec le monument, elles ne résultent que de la réédification de quelques-unes de ses parties. Dans cette catégorie, il faut placer en première ligne la cathédrale de Tournay. Si nous ne savions, par le témoignage de l'historien de cette église, Jean Cousin [1], que le

[1] « L'année auparavant, à sçavoir 1110, furent mis les fondements du chœur nœuf de l'église cathédrale de Nostre-Dame de Tournay, lequel n'a esté achevé et voûté que quatre-vingts ans après ou davantage, soit à cause de la grandeur et profondeur que requeroit un corps de bastiment si grand et si haut que celuy qu'on encom-

chœur a été reconstruit au XIIe siècle, et que l'ancien chœur était beaucoup moins profond que le nouveau, il nous suffirait pour en avoir la preuve, soit de jeter les yeux sur l'architecture de ce chœur, postérieure évidemment à celle du reste de l'église, soit d'examiner sur le plan les deux hémicycles latéraux, qui se marient si bien avec la nef, si mal avec le chœur, et qui semblent attendre qu'un troisième hémicycle de même forme et de même profondeur vienne les relier, et rendre à l'ensemble du plan son harmonie et ses proportions. Si la cathédrale de Tournay n'avait pas été en partie reconstruite, si elle était aujourd'hui telle qu'elle était au XIe siècle, ce ne sont pas seulement quatre tours qui s'élèveraient au centre de l'église, nous en verrions six, car il y en avait nécessairement une de chaque côté de l'hémicycle central. Ces six tours, vues en perspective, devaient certainement produire un grand effet, car déjà les quatre qui existent donnent au monument une phy-

mençoit, ou à faute de diligence ou de moyens. Tant y a que j'ay remarqué que l'an 1145 quand Henry, chanoine de Tournay, receut la revelation de la vie de Sainct-Eleuthere, et vit une flamme allumée venir sur lui et entendit des voix avec une impétuosité comme d'une grande multitude de gens arrivans effroiablement, l'édifice n'estoit pas encore fermé, car cela luy advint passant au soir par la fabrique nœufve du chœur. Longtemps après, sçavoir est environ l'an 1198, l'evesque Estienne donna une bonne somme de deniers, « in opus maioris ecclesiæ, ad formandam deceuter testudinem sive cela- « turam ipsius ecclesiæ, » pour l'œuvre de la grande église, pour former proprement la voûte ou estofferie de la mesme église. On lit en la vie de saint Bernard, livre I, chapitre IV, au tome IV de Surius : « Tota « occupata memoria videns, (S. Bernar- « dus) non videbat : jam quippe annum « integrum exegerat in cella novitiorum, « cum exiens inde ignoraret, utrum adhuc « desuper celata esset domus ipsa. » Et à la marge est annoté, que *celata* se prend *pro testudineata*, comme en ce texte tiré des registres de cette église de Tournay, où *testado chori* et *celatura* sont mis pour une mesme chose.

« Au demeurant, aucuns ont opinion que le chœur antique n'alloit pas plus avant qu'environ jusques où est de présent le Moyse de cuivre auquel on chante l'epistre ès jours feriaux, d'autant que de nostre temps, quand on a cuidé enterrer quelqu'un, l'on a trouvé un peu plus outre à costé une sorte de puits profond avec de l'eau. » (J. Cousin, *Histoire de Tournay*, tome III, page 163.)

sionomie singulièrement imposante; mais cet effet de perspective était obtenu aux dépens de la pureté et de l'harmonie du plan. Les trois hémicycles se trouvaient placés à si grande distance et séparés par des angles saillants et rentrants tellement prononcés, qu'on pouvait à peine saisir à l'extérieur la relation symétrique qui les unissait; et d'un autre côté, à l'intérieur, le chœur et les deux transsepts étant beaucoup plus profonds que larges, l'église avait l'aspect, non d'un trèfle, mais d'une croix allongée, forme qui n'est pas sans élégance, mais qui ne constitue pas, comme nous l'avons vu plus haut, le type, le véritable type d'une église à transsepts semi-circulaires. Il y avait donc entre l'église de Tournay et une église à trois hémicycles vraiment pure, telle que l'église des Saints-Apôtres, par exemple, la même différence qu'entre le petit oratoire de Querqueville et celui de Saint-Wandrille, ou, pour prendre des termes de comparaison plus élevés, qu'entre l'église de la Conception de Bethléem et Sainte-Marie du Capitole.

Il n'en était pas de même de la cathédrale de Soissons. A juger de son ancien état par le seul fragment qui en reste, c'est-à-dire par le transsept méridional, on voit que les trois hémicycles devaient avoir une largeur égale à leur profondeur, que leur jonction n'était interrompue par aucune ligne rectangulaire, et que l'église présentait la forme d'un trèfle composé de trois demi-cercles égaux. Reste à savoir à quelle époque la cathédrale de Soissons a dû exister telle que nous la décrivons. Cet hémicycle latéral qui subsiste a été construit vers la première moitié du XIIe siècle: il est conçu dans le style à ogive, mais avec des signes évidents de l'époque de transition. Le reste de l'église appartient au XIIIe siècle[1]. Or comment expli-

[1] « Hoc ultimo (anno 1212) perfecta est ecclesia cathedralis. » (*Gallia christiana*, t. IX. col. 366.)

quer qu'à cinquante ans de distance on ait bâti un transsept rectangulaire en face d'un transsept arrondi? Celui-ci n'est pas assez ancien pour avoir fait partie d'une église démolie aux trois quarts et remplacée par l'église actuelle. La seule explication qui se présente, c'est qu'il aura existé une ancienne église, une église à trois hémicycles égaux; que cette église aura été complétement démolie vers le commencement du XIIe siècle; que, pour la reconstruire, on se sera d'abord attaché à reproduire exactement l'ancien plan, et que le transsept arrondi que nous voyons aura été édifié sur les fondations mêmes du transsept précédent. Mais, pendant que les travaux s'exécutaient, l'idée de changer le plan et de construire d'après un nouveau mode aura prévalu; le transsept arrondi, déjà construit, aura été conservé provisoirement et sera ainsi parvenu jusqu'à nous. Quelle que soit la valeur de cette explication, il est un point incontestable, c'est qu'il a existé à Soissons, soit au XIIe siècle, soit antérieurement, une église à transsepts semi-circulaires du type le plus pur, et que si la cathédrale actuelle ne nous montre qu'un vestige incomplet de l'ancien état des choses, la faute en est aux reconstructions qui l'ont partiellement altéré.

Nous trouvons encore sur cette planche une petite église extrêmement intéressante, qui doit être rangée dans la catégorie des églises dont le plan a été modifié par des constructions d'une époque plus récente que le monument lui-même. Cette église est celle de Germiny-les-Prés. Nous ne voulons parler ni de la haute antiquité de ce petit édifice, ni de la mosaïque à fond d'or qui tapisse la voûte de son abside centrale, genre de décoration dont il ne subsiste peut-être pas un autre exemple en France; nous remarquons seulement que si l'hémicycle méridional n'est pas de même forme que celui du côté opposé, c'est qu'il a dû être construit après coup. C'est donc

encore là un de ces plans dont l'irrégularité n'est qu'apparente et ne provient que d'un accident.

Rien de semblable dans notre cathédrale de Noyon : le chœur et les transsepts ont été construits à peu près en même temps. Si donc il n'y a pas la moindre analogie, du moins à l'extérieur, entre ce chœur et ces transsepts, le hasard n'y est pour rien. Le défaut de symétrie est intentionnel, et c'est par un oubli volontaire que l'identité des trois hémicycles a été mise de côté. Ceux qui ont construit cette église ont obéi à deux principes contradictoires : ils ont voulu arrondir les transsepts par respect pour les traditions et les souvenirs du chapitre, et en même temps ils ont voulu faire un chœur à la nouvelle mode, c'est-à-dire entouré de chapelles rayonnantes et d'une nef collatérale. Ainsi, la cathédrale de Noyon doit être placée dans une classe à part : si nous la considérons extérieurement, les transsepts ont beau être arrondis, elle n'est pas pour cela une église à transsepts semi-circulaires, car la condition première n'existe pas; il n'y a pas identité de forme et de dimension entre les transsepts et l'abside. Intérieurement, au contraire, cette identité est manifeste : mesurez de l'œil le chœur et les deux transsepts, c'est la même largeur, la même profondeur[1]. La seule différence qu'on y remarque consiste dans la nature des supports : les transsepts reposent sur des supports engagés dans les parois des murailles; le chœur, au contraire, sur des supports dégagés, soutenant des arcades à jour. Mais si vous mettez de côté ce détail, vous trouvez dans les trois vaisseaux la même coupe, les mêmes proportions, le

[1] La largeur est la même, à quelques centimètres près : quant à la profondeur, elle n'est pas absolument semblable, car le chœur est plus long que les transsepts d'environ un mètre quarante centimètres, mais cette différence n'est pas sensible à l'œil.

même aspect d'ensemble. Ils ne présentent pas la forme d'un trèfle, mais, comme à Tournay, celle de la croix allongée. Cette similitude ajoute encore un degré de plus de vraisemblance à la conjecture que nous avons indiquée plus haut. Ce n'est pas seulement l'intérieur d'une église à transsepts semi-circulaires qu'on a voulu reproduire, c'est celui de la cathédrale de Tournay qu'on s'est proposé pour modèle.

Ainsi à Tournay, à Soissons, à Germiny, l'altération du type primitif, c'est-à-dire le défaut de symétrie entre les trois hémicycles, n'est qu'apparente : elle n'a pas toujours existé, et ne résulte que de constructions additionnelles; tandis qu'à Noyon elle existe, mais seulement à l'extérieur. Intérieurement, les trois hémicycles sont conçus d'après le même plan et forment trois parties égales d'un ensemble régulier.

Maintenant nous n'avons plus à examiner que deux catégories de monuments : chez les uns nous trouverons des transsepts semi-circulaires très-apparents et même d'une forme très-pure, mais disposés d'après des lois dont il est difficile de se rendre compte, et constituant ainsi, parmi les églises de ce genre, des variétés plus ou moins capricieuses; chez les autres, les hémicycles latéraux sont si peu saillants, si peu prononcés, qu'on ne doit les considérer que comme de simples accessoires, et non comme constituant par eux-mêmes de véritables transsepts. Dans ce nombre, nous avons déjà placé la basilique de Saint-Pierre-aux-Liens; nous pensons qu'on peut y ajouter la cathédrale de Pise et Saint-Cyriaque d'Ancône. Évidemment, ces petits culs-de-four, placés à l'extrémité de ces grands transsepts rectangulaires, sont conçus dans un tout autre esprit et jouent un tout autre rôle que les transsepts complétement semi-circulaires que nous avons vus jusqu'ici. Si le souvenir du type primitif, du véritable type des églises à

trois hémicycles égaux, a exercé quelque influence sur la construction de ces monuments, c'était un souvenir bien affaibli et comme étouffé par les habitudes héréditaires propres au sol de l'Italie.

Encore quelques mots sur les églises dont les transsepts semi-circulaires ne pêchent pas par défaut d'importance, mais par la position irrégulière qu'ils occupent, et nous aurons achevé de parcourir tous les monuments qui figurent sur notre liste. Les églises de cette dernière catégorie diffèrent toutes les unes des autres : ainsi, dans la cathédrale de Bonn (Saint-Cassius-et-Saint-Florent), l'hémicycle central est d'une longueur tout à fait disproportionnée eu égard à celle des hémicycles latéraux; et notez bien que ce n'est pas à une reconstruction, ni à un travail fait après coup qu'on peut attribuer ce défaut de proportion : les deux transsepts et l'abside paraissent appartenir à la même époque; il n'existe entre ces trois hémicycles qu'une différence assez légère dans la décoration architectonique et dans le nombre des fenêtres; s'ils avaient tous les trois la même profondeur, ils formeraient un ensemble à peu près régulier; mais la longueur démesurée de l'un d'eux détruit toute harmonie, donne au plan un aspect insolite, et fait de cette église une exception.

Dans l'église de Saint-Liphard, à Meung-sur-Loire, les hémicycles latéraux ou transsepts sont, non-seulement moins profonds que l'hémicycle central, mais en même temps beaucoup moins larges : les rapports symétriques qui devraient exister entre eux sont donc doublement troublés, et, pour compléter la disparate qui résulte de ces différences de largeur et de longueur, deux petites absides, dirigées dans le même sens que l'abside centrale, servent de transition entre le chœur et les transsepts. Cet ensemble de cinq hémicycles ne manque

pas de majesté, mais ce n'en est pas moins une disposition capricieuse et contraire aux véritables règles qui constituent une église à transsepts semi-circulaires. Nous ne parlons pas d'un sixième hémicycle, celui qui a été pratiqué dans le collatéral de la nef, à côté du transsept septentrional. Cet hémicycle avait-il son pendant du côté du midi? Est-ce seulement une construction isolée, jetée là pour les besoins du service? Nous ne pouvons trancher la question; mais, dans l'un comme dans l'autre cas, nous regarderions cette partie semi-circulaire comme étrangère au plan primitif de l'église, et nous n'avons pas besoin de cette irrégularité de plus pour classer l'église de Meung-sur-Loire parmi les monuments exceptionnels compris dans ce tableau.

La petite église de Saint-Jean-Baptiste de Riotord, en Auvergne, se termine aussi par trois absides dirigées vers le levant; mais celle du milieu n'est pas, comme à Meung-sur-Loire, beaucoup plus large et plus profonde que les deux autres. D'un autre côté, le transsept septentrional, le seul qui subsiste encore, se marie d'une manière un peu gauche avec l'abside latérale. En général le plan de cette église a quelque chose de lourd et d'écrasé: c'est la même donnée qu'à Meung-sur-Loire, mais moins heureusement exécutée. Si nous ne connaissions pas d'autre église à transsept semi-circulaire que celle de Riotord, nous nous étonnerions moins que ce mode de construire n'ait pas été plus généralement adopté.

Quant à l'église Sainte-Croix de Quimperlé, sa forme ronde suffirait pour la mettre dans une classe à part[1]. Lors même que

[1] Il est une autre église qu'il faut aussi classer à part: c'est l'église Sainte-Croix, à Montmajour (Bouches-du-Rhône). On s'étonnera peut-être de ne pas la voir figurer dans notre tableau comparatif. Cette église se compose non pas de trois hémicycles égaux et d'une nef, mais de quatre hémicycles parfaitement égaux: un d'eux fait

ses deux bras arrondis seraient égaux entre eux, lors même qu'ils seraient identiques à l'hémicycle central, la distance qui sépare ces trois hémicycles nous forcerait à ranger l'église Sainte-Croix parmi les exceptions. A vrai dire, ces hémicycles latéraux ne sont pas des transsepts, mais des chapelles : dans presque toutes les églises circulaires, des chapelles sont ainsi pratiquées en dehors du cercle formé par la paroi extérieure du monument. Il est vrai qu'en général elles sont placées sans ordre ni symétrie, tandis qu'ici elles forment une croix régulière. Mais si nous admettons l'église Sainte-Croix au nombre des monuments à transsepts semi-circulaires, on conviendra qu'elle doit prendre place parmi ceux qui n'en reproduisent le type que très-imparfaitement.

Il en est de même de Saint-François-d'Assise. Une abside très-courte et très-ramassée, des transsepts très-allongés, sans même parler de la forme polygonale de ces transsepts, et de ces deux autres hémicycles placés comme au hasard à l'autre extrémité du monument, c'en est assez pour ne chercher, ni sous les voûtes de cette église souterraine, ni dans le brillant vaisseau qui la surmonte, ce principe d'exacte symétrie et d'harmonieuse régularité qui constitue les véritables églises à transsepts semi-circulaires. Saint-François-d'Assise est un admirable musée : le génie de la peinture, dans la première ardeur de la foi et de la jeunesse, a décoré ses murailles ; mais

office de nef. Cette disposition tout à fait exceptionnelle ne permet guère de mettre en parallèle l'église de Montmajour avec les églises à transsepts arrondis proprement dites : elle se rapproche plutôt des églises circulaires ; car, n'était le petit porche placé en avant de l'hémicycle qui sert de nef, porche qui indique l'entrée du monument et donne à une de ses quatre faces un autre aspect qu'aux trois autres, il serait impossible de savoir où est le chœur, où sont les transsepts, où est la nef. Le monument serait identique sous tous ses côtés, comme un monument circulaire. Ce petit édifice est un chef-d'œuvre dans son genre. J'ignore s'il a des analogues en Orient, mais je ne lui en connais pas en France.

l'architecture les a construites d'une main distraite et les yeux à demi-fermés. Il n'en est pas moins curieux de trouver dans ce couvent italien, aux XIIe et XIIIe siècles, un exemple, quelque altéré qu'il soit, de ces églises à transsepts semi-circulaires presque inconnues au delà des monts, et dont la France et l'Allemagne elles-mêmes nous offrent de si rares vestiges.

Nous terminons ici cette série d'observations sur les églises à transsepts arrondis. Tous les rapprochements, toutes les comparaisons, tous les détails dans lesquels nous venons d'entrer, sont de simples notes à l'usage de ceux qui voudront approfondir le sujet. C'est surtout en Grèce et en Asie Mineure qu'on pourrait avec profit chercher des lumières sur cette question. Si nous connaissions toutes les églises à transsepts arrondis qui subsistent encore dans ces contrées; si des dessins exacts reproduisaient leurs formes et leurs dimensions; si l'époque présumée de leur construction pouvait être indiquée, nous posséderions les éléments d'un travail sérieux, et l'étude de notre tableau comparatif pourrait conduire à des résultats vraiment instructifs. Mais, à défaut de ces moyens d'investigation, nous croyons pouvoir, sans témérité, persister dans la conjecture que nous avons hasardée en commençant : c'est en Orient, nous le répétons, que doit avoir pris naissance le type des églises à transsepts semi-circulaires, ou, pour mieux dire, à trois hémicycles égaux. Nous n'en voudrions pas d'autre preuve que l'impossibilité de trouver en Italie, c'est-à-dire dans le voisinage ou sous la domination de Rome, une seule église de ce genre bien caractérisée. Les essais avortés que nous voyons à Rome, à Pise, à Ancône, à Assise, nous confirmeraient au besoin dans notre conjecture : évidemment cette manière de construire les églises n'est pas née sur la terre d'Italie, puisque, lorsqu'elle a voulu par hasard s'y produire, elle s'est

montrée si timide et si pauvre. En un mot, s'il fallait donner le résumé de tous les éléments dont se compose le tableau comparatif que nous avons sous les yeux, ce résumé serait celui-ci : en Italie, point d'églises à transsepts semi-circulaires proprement dites; des essais informes qui prouvent que le type de ces églises était ou repoussé, ou inconnu; hors d'Italie, quelques églises à transsepts semi-circulaires, dans les lieux où l'influence orientale s'est exercée indirectement, essais plus ou moins imparfaits; dans les lieux, au contraire, où cette influence a été directe, comme à Cologne, par exemple, des essais admirables, ou plutôt de véritables chefs-d'œuvre du genre. N'est-ce pas là une démonstration, et n'avons-nous pas le droit de croire que cette manière de construire les églises est originaire d'Orient ?

VIGNETTES.

PAGE 3. — SCEAU DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE NOYON.

Cette épreuve du sceau de Notre-Dame de Noyon, la seule que nous ayons pu nous procurer, est malheureusement très-fruste. La face principale est la plus altérée : elle représente une femme assise, tenant de la main droite une croix. Il est plus difficile de se rendre compte du mouvement de la main gauche; nous pensons cependant qu'elle doit être appuyée sur un livre. Cette figure est inscrite dans un ovale, ou *vesica piscis*, selon l'usage généralement adopté pour les sceaux ecclésiastiques et pour les sceaux de femmes nobles. Le dessin n'est pas d'un mauvais style et paraît se rapporter à l'époque de la reconstruction de l'église, c'est-à-dire à la seconde moitié du XIIe siècle. Autour de la marge du sceau, on lit encore les principales lettres de ces mots : *sigillum sanctæ Noviomensis ecclesiæ.*

Quant au revers, il est moins altéré; on y voit très-distinctement une tête de Minerve, dont le casque, dans sa partie postérieure, représente une tête de Socrate. Autour de cette figure, en quelque sorte bicéphalique, on lit ces mots : *ave Maria, gratia plena.* Ainsi l'invocation à la Vierge entoure une image toute païenne. Cette tête de Minerve n'est autre chose évidemment que l'empreinte d'une pierre gravée antique qui

aura été encastrée dans un cercle de cuivre et appliquée dans le fond du moule, selon le procédé si souvent employé dans l'époque carlovingienne. Le travail de cette tête est trop fin pour supposer qu'elle ait été copiée sur cuivre par le ciseleur qui a tracé les mots : *ave Maria, gratia plena*. Il faut nécessairement que ce soit la pierre antique elle-même qui ait servi à faire cette empreinte.

Selon toute apparence, ce revers était une relique de l'ancienne église carlovingienne; on l'aura conservé même après avoir fait graver dans un style nouveau la face principale du cachet. C'est encore là un de ces mélanges, une de ces transactions, dont nous trouvons la trace sur toutes les murailles de cette ancienne cathédrale.

PAGES 11 ET 18. — MONNAIES DES ÉVÊQUES RENAUD ET ÉTIENNE Ier.

Ces monnaies, les seules dont nous ayons connaissance, remontent à l'époque où l'église, déjà en grande partie reconstruite, n'était cependant pas encore entièrement achevée dans toutes ses parties. Elles ont peut-être servi à payer le salaire, soit des sculpteurs qui ont mis la dernière main aux chapiteaux du chœur et des transsepts, soit même des maçons qui ont construit une partie de la nef.

L'évêque Renaud fut élu en 1174, et gouverna le chapitre jusqu'en 1188. Étienne Ier lui succéda, et son épiscopat se prolongea jusqu'en 1221, c'est-à-dire jusqu'à une époque où évidemment la cathédrale était complétement terminée. Mais il est probable que cette monnaie appartient à la première moitié de son épiscopat, car elle est presque identique à celle de Renaud.

Nous ferons remarquer que, sur le revers de l'une et de l'autre, on voit la double crosse de Noyon et de Tournay : et

cependant, depuis 1146 la réunion des deux évêchés avait cessé de fait. Mais ni le chapitre ni l'évêque de Noyon n'acceptaient le fait accompli, ils protestaient en toute occasion et sous toutes les formes.

PAGES 34, 70, 76, 149, 159, 161, 169. — PAVÉS DE LA SALLE DU TRÉSOR.

Ces pavés en faïence vernissée remontent à l'époque de la construction, ou tout au moins au milieu du XIIIe siècle. Les dessins en sont variés; ils sont coloriés de deux tons.

On ne doit attacher aucune signification héraldique à la manière dont ils sont ombrés dans ces vignettes. On a voulu seulement indiquer les parties claires et les parties foncées; peu importe donc dans quel sens sont dirigées les hachures : le blason n'a ici rien à faire.

Il y a pourtant un de ces pavés qui paraît représenter une armoirie (page 76), mais je n'ai pu découvrir à quelle famille elle appartient.

PAGES 107, 131, 133, 171. — FRAGMENTS SCULPTÉS DES BASES DE QUELQUES COLONNES.

Ces pattes ou griffes sculptées sont prises dans diverses parties de l'église, celle de la page 107 à l'extérieur de l'abside, celles des pages 131, 133, 171, à l'intérieur de la nef et du chœur.

Nous connaissons peu d'églises où il existe autant de variétés dans les bases de colonnes, et où les sculpteurs aient fait preuve d'autant de fécondité d'imagination dans cette partie de l'ornementation. Nous citerons cependant un exemple encore plus remarquable : à Vézelay, dans l'admirable église de la Madelaine, la richesse est encore plus extraordinaire; ce ne sont pas seulement les griffes, mais les tores ou bourrelets

qui sont tous sculptés et qui présentent les dessins les plus variés, les plus gracieux et les mieux ajustés.

PAGES 117 ET 176. — CONSOLES.

Les deux chimères ou dragons de la page 117 sont placés, comme nous l'avons déjà dit, à la retombée des archivoltes d'une des fenêtres de la salle du chapitre. Nous indiquons, à la description de la planche XIX, pages 199 et 200, le sens probable de ces deux figures.

La console composée d'une branche à larges feuillages, qu'un petit animal fantastique mord dans sa gueule, appartient à la voûte du cloître.

PAGE 156. — VUE PERSPECTIVE D'UNE PARTIE DE L'ANCIEN ÉVÊCHÉ.

Cette tourelle, ces trois fenêtres à meneaux et la riche lucarne qui les surmonte, sont tout ce qui reste des brillantes sculptures qui décoraient l'ancien évêché bâti par Charles de Hangest.

PAGE 134. — DÉTAIL EN GRAND DE LA LUCARNE DE L'ÉVÊCHÉ.

Cette sculpture, quoique exécuté dans le commencement du XVIe siècle, n'est pas conçue dans le sentiment de la renaissance. C'est du gothique fleuri. Le dessin est lourd et surchargé, mais l'exécution, franche et vigoureuse.

PAGE 173. — VUE PERSPECTIVE DE LA PORTE SAINTE-EUTROPE.

Ce dessin est sur une échelle beaucoup trop petite pour donner une idée exacte de cette belle porte. Il indique seulement l'ensemble de la composition et la place qu'occupe, à droite de la porte, cet ancien pan de muraille dont il est question à la page 8.

PAGES 189, 192 ET 194. — CHAPITEAUX DU TRIFORIUM DU CHŒUR.

Ces chapiteaux sont composés dans le style roman fleuri. Ils conservent, avec une certaine pureté de profil, la forme de la corbeille antique, et sont couverts d'enroulements, d'entrelacs, de feuilles d'eau, genre d'ornements qui disparaît dans les chapiteaux du style à ogive. Ils n'ont cependant pas ce type romano-bysantin, ce caractère archaïque que nous avons remarqué dans les chapiteaux des chapelles de l'abside, mais ils semblent appartenir au style à plein cintre parvenu à sa dernière période.

C'est une preuve de plus d'un fait que nous avons bien souvent indiqué, savoir que le chœur de Notre-Dame de Noyon était d'une construction un peu plus ancienne que la nef et surtout qu'on s'était attaché dans cette partie de l'église à rester plus volontiers fidèle aux anciennes traditions.

PAGE 198. — DÉTAIL EN GRAND DE FEUILLES TRILOBÉES QUI DÉCORENT L'ENTABLEMENT ET LES MOULURES PRINCIPALES DU CLOCHER SEPTENTRIONAL A L'EXTÉRIEUR.

On voit par cette vignette que chacune des trois feuilles dont se compose le trèfle est elle-même trilobée. Il était impossible sur la planche IIIe de donner la moindre indication de ce détail, qui mérite cependant d'être remarqué.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES ÉVÊQUES DE NOYON.

Nous ne pensons pas qu'on puisse attacher grande importance à connaître les noms des évêques de Vermand. Ces prédécesseurs de saint Médard appartiennent à une époque fort ténébreuse, où la critique historique pénètre difficilement. Voici cependant les noms de ces évêques; on en compte quatorze [1], savoir :

Hilaire Ier.	Domitien.
Martin.	Remudic ou Remy.
Germain.	Mercusinus ou Mereo.
Maximin.	Promotus.
Fossonius.	Soffronius.
Oëternus ou Æternus.	Alomer.
Hilaire II.	Medardus (saint Médard).

Saint Médard est à la fois le dernier évêque de Vermand et le premier évêque de Noyon et de Tournay. C'est en 531 qu'il paraît avoir transporté son siége de Vermand à Noyon; quel-

[1] *Gallia christiana*, t. IX, p. 959.

ques années plus tard, il fut élu évêque de Tournay, et, dans l'ardeur de son zèle, il accepta ce double fardeau. Saint Médard joue un grand rôle dans l'histoire du christianisme au VIe siècle. Il passa sa vie à défendre son troupeau contre les barbares, et à semer la parole de l'Évangile dans les provinces qui s'étendaient entre ses deux siéges épiscopaux. Ses vertus et ses miracles ont été chantés par Fortunat dans un de ses poëmes commençant par ces vers :

> Inter christicolas quos actio vexit ad astra
> Pars tibi pro meritis magna, Medarde, patet, etc.
> (Fortunati Carminum lib. sec. XVII.)

C'est à Noyon, dans les bras de saint Médard, que la reine Radegonde, fuyant la demeure de Clotaire Ier, son époux, vint chercher un refuge. Ce fut de ses mains qu'elle reçut le voile; puis, devenue abbesse du monastère de Sainte-Croix fondé par elle dans la ville de Poitiers, elle mérita d'être, après sa mort, comptée parmi les saintes, bien que, de son vivant, la calomnie ne l'eût point épargnée et eût malignement interprété l'hospitalité généreuse qu'elle accordait au poëte Fortunat.

Saint Médard, né à Salency, village près Noyon, est le fondateur d'une touchante institution qui a le mérite d'avoir subsisté pendant quatorze cents ans, la rosière de Salency. Grâce aux opéras-comiques et aux faiseurs de petits vers, tout le monde sait ce que c'est que la rosière de Salency; mais bien peu de gens se doutent que cette antique coutume remonte jusqu'à saint Médard. C'est à l'institution de la rosière que Fortunat fait allusion dans ces deux vers :

> Te inter mundanos vepres gradiente, fateniur.
> Calcatis spinis, promeruisse rosas.

Saint Médard meurt en 545, et, au bout d'un siècle environ, en 648, le siége de Noyon est occupé par un autre saint personnage dont la célébrité est plus grande encore, nous voulons parler de saint Éloi. Mettons de côté le refrain populaire, et cherchons la vraie physionomie de l'ami et du trésorier de Dagobert. C'était à la fois le plus saint homme, le plus intègre ministre et le plus habile artiste de son temps. Pour connaître la vie et les travaux de l'évêque de Noyon, il faut lire le récit que nous en a laissé saint Ouen. Là nous le voyons tour à tour édifier ou restaurer les églises, ciseler avec une dextérité merveilleuse des pièces d'orfévrerie, enseigner les secrets de son art à toute une communauté de jeunes néophytes, racheter à prix d'or de pauvres esclaves, briser les fers des captifs, les sanctifier par le baptême, les consoler par une infatigable charité : admirable vie! belle et noble figure qui luit d'un éclat consolant au milieu de ces tristes ténèbres de la barbarie.

Depuis le VIIe siècle jusqu'au XVIIIe, la chaire épiscopale de Noyon n'est plus occupée par d'aussi éminents prélats que saint Médard et saint Éloi, mais on y voit encore monter de loin en loin quelques hommes remarquables, soit par de grands talents et de nobles vertus, soit seulement par leur naissance.

Nous allons en donner la liste; il y en aura plusieurs, surtout dans les premiers siècles, dont nous ne pourrons citer que le nom, parce que l'histoire est muette sur leurs actions, et nous laisse même ignorer la date de leur naissance et de leur mort. Quant à ceux dont elle a conservé le souvenir, nous indiquerons très-sommairement les faits principaux qui les concernent.

ÉVÊQUES DE NOYON ET DE TOURNAY.

531. — SAINT MÉDARD.
545. — FAUSTIN.
564. — GONDULPHE.
— EBRULFE.
— CRASMAIRE.
— BERTOUD.
629. — SAINT ACHAIRE.
648. — SAINT ÉLOI.
666. — SAINT MOMMOLIN.
— GONDOUIN.
721. — GUARULFE.
723. — FRAMENGERE.
730. — NUMIAN.
— GUY Ier.
— SAINT EUNUCE.
740. — ELISÉE.
757. — ADELFRIDE.
— DODON.
769. — GISLEBERT.
798. — PLÉON.
814. — WANDELMARE.
820. — RAGENAIRE.
830. — RICHARD OU FIKARD.

840. — IMMON. Massacré par les Normands pendant le sac de Noyon, en 859. « Episc. Noviom. occiditur a Normannis in urbis direp- « tione. » (Meier, ann. 859.)

860. — RAINELME.

880. — HEDILON.

901. — LAMBERT.

913. — AMAR.

932. — VALBERT. Moine du monastère de Saint-Pierre de Corbie; renommé pour son savoir; élu par le peuple.

937. — TRANSMARE. Moine du monastère de Saint-Waast d'Arras; élu par le clergé et par le peuple.

950. — RAOUL. Archidiacre de Noyon; élu par le clergé et par le peuple.

954. — FULCHÈRE. Prélat débauché et criminel. Levasseur le classe parmi les damnés. « Pediculari morbo interiit. »

955. — RADULFE. Chanoine de Laon.

977. — LINDULFE. Fils d'Albert Ier, comte de Vermandois. C'est sous son épiscopat, et à Noyon, que Hugues Capet fut proclamé roi.

990. — RADBODE. De la famille des ducs de Frise.

997. — HARDOUIN. Fils de Robert de Croy. C'est pendant l'épiscopat d'Hardouin, et grâce à un singulier subterfuge, que fut rasée l'ancienne tour ou château de Noyon, qui portait ombrage au pouvoir temporel des évêques [1].

[1] « Le roi Robert avoit une tour à Noyon assise dans l'enclos de l'église Notre-Dame, joignant la cour episcopale; de laquelle tour le peuple de Noyon recevoit grand deplaisir. Car celui qui la gardoit pour le roy estoit si insupportable et arrogant, qu'il entreprenoit sur les droits et revenus de l'église, s'ingeroit des causes spirituelles, en sorte que l'evesque ne pouvoit juger ny definir sans luy; bref tenoit un chacun sous la rigueur de son tyrannique esclavage, continuant tousiours de pis faire, non obstant toutes les remonstrances des plus gens de bien; enfin fut advisé par l'evesque, le clergé et le peuple, qui gemissoient sous le joug, de resister au tyran; pour a quoy parvenir fut trouvé bon de s'emparer de la tour et de la demolir. Un jour donc que le tyran s'estoit absenté de sa forteresse n'y ayant laissé que sa femme avec ses servantes, l'evesque voyant l'opportunité favorable, et ayant donné le mot

1030. — Hugues.

1044. — Baudouin Ier. De la famille des comtes de Flandre.

1068. — Ratbode II. « Vir doctissimus, scientia, piis moribus laudatus. »

1098. — Balderic ou Baudry. Chapelain de l'évêché de Cambrai, homme de bien et de science. C'est lui qui donna, en 1108, aux habitants de Noyon leur charte de commune [1].

On a conservé l'épitaphe de Baudry; la voici : « P. Baldricus, « hujus ecclesiæ cantor et episcopus Noviomensis, anno Verbi

aux citoyens avecques commandement de s'armer, fit dire à la dame qu'il l'alloit voir pour la prier de luy vouloir tailler une chasuble en drap de soye, que personne ne pouvoit mieux qu'elle. La dame toute ravie du bonheur d'une telle visite et glorieuse de recevoir son evesque, personnage de qualité et de maison, luy va audevant et le reçoit au dedans, ne sçachant rien du dessein. Après quelques discours de civilité voicy arriver ceux qui devoient faire crouler la forteresse avec engins et instruments à ce convenables. Ce fut lors que M. l'evesque fit entendre à madame la gouvernante que pour les injures que son mary faisoit souffrir à l'eglise, à luy, aux chanoines et au peuple il falloit que la tour sautast, et que tous ses boulevars fussent rasez : et partant, dit-il, sortons vistes, avant que l'on commence, crainte de perir dans les ruines. A ces mots elle tomba en foiblesse d'apprehension qu'elle eut; l'evesque la relevant et la rassurant par douces paroles la prit par la main et la mena au dehors en lieu de seureté. A l'instant et sans marchander davantage, les gens de l'evesque mirent le feu aux quatre coings du batiment, sapérent et minèrent tous les edifices. » (Levasseur, *extrait de Cousin, de Meier et d'Heriman*, p. 745.)

[1] Baudry jura d'abord pour lui et ses successeurs de toujours maintenir cette charte, et les habitants de tout état jurèrent après lui. Non content de s'être ainsi engagé par serment, l'évêque confirma par une nouvelle charte les promesses qu'il venait de faire. Cette seconde charte est ainsi conçue :

« Baldricus Dei gratia Noviomensis episcopus omnibus in fide perseverantibus, « de die in diem promoveri in melius.

« Sanctorum Patrum, fratres charissimi, « dictis docemur et exemplis omnia bona « litterarum apicibus debere commendari, « ne in posterum tradantur oblivioni. Sciant « igitur omnes christiani presentes et futuri « communionem in Noviomo constitutam « concilio clericorum et militum, nec non « et burgensium me fecisse : et sacramento, « pontificali auctoritate, atque anathematis « vinculo confirmasse et a domno L. rege, « ut ipsam concederet, et regali signo corroborare et impetrasse. Quam per me factam « et a multis juratam, et, ut prædictum est, « a rege concessam, ne aliquis destruere, « vel corrumpere presumat, ex Dei et mea « parte commoneo, et pontificali auctoritate prohibeo. Quicumque transgressor « legis eam violaverit, excommunicationi « subjaceat : qui autem bene servaverit « cum habitantibus in domo Domini sine « fine maneat. » (Levasseur, p. 805.)

« incarnati 1112, prælationis suæ 15, pridie calendas junii « obiit, meritis plenus, et Chronico Cameracensi illustris[1]. »

1113. — LAMBERT. Archidiacre de Tournay. Il dut son élection à une manœuvre assez habile des chanoines de Noyon. Le chapitre de Tournay, voyant Baudry malade, avait envoyé secrètement à Rome, pour obtenir le droit de se choisir un évêque propre. Le pape avait accueilli cette demande, et Raoul, archevêque de Reims, avait été commis pour sacrer le prélat flamand; mais, prévenus du danger, les chanoines de Noyon se hâtèrent de le conjurer en faisant tomber leur choix sur l'archidiacre du chapitre de Tournay. Lambert, une fois nommé, travailla

[1] Cette épitaphe contient plusieurs erreurs, si nous nous en rapportons à M. Leglay, éditeur de la chronique de Balderic (in-8°, 1834). Suivant ce savant archiviste, Baudry (ou Balderie), auteur de la Chronique de Cambray, et Baudry, archevêque de Noyon, sont deux personnages distincts. C'est à tort qu'ils ont été confondus par les auteurs du *Gallia christiana*, par Levasseur, par une foule d'autres anciens écrivains, et enfin par M. Augustin Thierry. M. Leglay s'appuie sur l'autorité des bollandistes, qui les premiers ont démontré que la prétendue identité entre le chroniqueur de Cambray et l'archevêque de Noyon était impossible, que l'un avait été chantre à Térouane, tandis que l'autre ne l'avait jamais été; que l'un était mort en 1097, et l'autre seulement en 1112. D. Rivet, dans l'Histoire littéraire de la France, adopte l'opinion des bollandistes (*Hist. litt.* t. VIII, 400.). Les auteurs du Recueil des historiens de France avaient dans leur tome VIII confondu les deux Baudry, mais les continuateurs de ce recueil ont rectifié, dans le tome IX, 122, l'erreur de leurs devanciers.

L'opinion soutenue par M. Leglay nous paraît très-vraisemblable, mais elle a pour conséquence de déclarer apocryphe l'épitaphe que nous venons de citer. Cette épitaphe, rapportée par le *Gallia christiana*, était gravée sur une tombe dans l'église de Térouane. Or il n'y a pas de milieu, ou c'est l'auteur de la Chronique qui était enterré sous cette tombe, et alors l'épitaphe ne devait pas dire qu'il avait été évêque de Noyon et qu'il était mort en 1112, ou c'est l'évêque de Noyon dont l'épitaphe voulait parler, et, dans ce cas, elle ne devait pas contenir ces mots : « Hujus ecclesiæ cantor, et Chronico Camera- « censi illustris. »

Comment concilier ce témoignage lapidaire avec l'opinion des bollandistes, de D. Rivet et de M. Leglay? Le seul moyen c'est d'admettre que la tombe aura été refaite à une époque où le souvenir des deux Baudry n'était pas très-présent, et que, pour faire honneur au chantre chroniqueur, l'auteur de l'épitaphe l'aura identifié avec son homonyme, l'évêque de Noyon.

lui-même à maintenir la réunion des deux siéges, et le Pape révoqua sa bulle.

1121. — Simon. Prince du sang royal. Son père, Hugues le Grand, comte de Vermandois, était fils du roi Henri Ier, et par conséquent frère de Philippe Ier. Simon fonda la grande abbaye d'Ourscamps, en 1129. C'est sous son épiscopat, que la cathédrale de Noyon fut incendiée (1131) et que le siége de Tournay fut définitivement détaché de celui de Noyon (1146); il mourut à la croisade, où il avait accompagné le roi Louis VII.

ÉVÊQUES DE NOYON.

1148. — Baudouin II. Il appartenait, comme Baudouin Ier, à la famille des comtes de Flandre; mais il fut élu bien moins pour sa naissance que pour ses vertus. C'est sous son épiscopat que les travaux de reconstruction de la cathédrale nous semblent avoir dû être entrepris avec activité. Nous avons déjà parlé de l'étroite amitié qui existait entre lui et saint Bernard[1]. Levasseur pense qu'il avait été moine et abbé de l'ordre de Citeaux en l'abbaye de Châtillon, diocèse de Verdun. Si ce fait est exact, il devient pour nous une explication de plus du caractère imprimé à l'architecture de Notre-Dame de Noyon. Les souvenirs du moine se sont unis aux idées de domination

[1] Parmi les lettres de saint Bernard, il en est une adressée à l'évêque de Noyon, lettre *facétieuse*, comme dit Levasseur, mais qui prouve, par sa familiarité même, combien étaient étroits les liens qui unissaient le saint et le prêtre. Voici cette lettre : « Domino Balduino Noviomensi « episcopo frater Bernardus Claræ Vallis « vocatus abbas, melius quam meruit.

« Mitto vobis puerum istum præsentium « latorem comedere panem vestrum, ut « probem de avaritia vestra, utrum cum « tristitia id feceritis. Nolite lugere, nolite « flere, parvum ventrem habet, paucis con- « tentus erit. Gratiam tamen vobis habe- « mus, si doctior a vobis puer quam pinguior « recesserit. Materies locutionis pro sigillo « sit, quia ad manum non erat, nam ne- « que gaufridus vester. »

et de puissance temporelle de l'évêque, pour faire admettre les vieilles traditions dans la nouvelle église.

1167. — Baudouin III. Doyen du chapitre. Sa mémoire était en grande vénération parmi les chanoines; il avait confirmé et notablement amplifié leurs droits et priviléges.

1174. — Reinold ou Renaud. Son origine est inconnue. Il assista au concile de Rome, tenu en la basilique de Saint-Jean de Latran, l'an 1180. C'est sous son épiscopat qu'a été frappée la monnaie gravée sur bois à la page 11. (Voir ci-dessus, page 228.)

1198. — Étienne Ier. Fils de Gauthier de Villebéon, chambellan de France. Ce prélat fut en grand crédit auprès du roi Philippe-Auguste; c'est lui qui se rendit en Danemark, à la tête d'une députation solennelle, pour demander au roi Knud VI la main de sa sœur Ingeburge; et, lorsque le monarque français voulut répudier sa nouvelle épouse, ce fut encore Étienne, évêque de Noyon, qu'il chargea de défendre sa cause devant le saint-père; plus tard, il se servit de lui pour faire déclarer légitimes les deux enfants qu'il avait eus d'Agnès de Moravie.

Étienne, comblé de faveurs, répandit à son tour de nombreux bienfaits sur son chapitre et sur son église. C'est lui certainement qui a mis la dernière main à l'église Notre-Dame. Il dota largement deux de ses chapelles, celle de Saint-Maurice et celle de Notre-Dame de la Gesine. Son épiscopat est un des plus brillants dont les annales de l'église de Noyon gardent le souvenir.

Nous avons déjà vu qu'il avait obtenu du roi Philippe-Auguste la concession, ou plutôt la confirmation du droit de battre monnaie, droit dont ses devanciers avaient usé, mais sans autorisation aussi régulière.

1221. — Gérard de Basoches. Fils de Nicolas, seigneur de Basoches, et d'Agnès de Chavisy. Les Basoches appartenaient à la maison de Chastillon et en retenaient les armes. Sous ce prélat, la bonne harmonie entre les bourgeois et le chapitre fut sérieusement troublée, à propos d'un serviteur de l'église que le maire

et les échevins avaient fait appréhender pour quelques méfaits par lui commis. Grande fut la colère du chapitre; il fulmina l'excommunication contre la ville. L'évêque s'interposa comme arbitre, fit mettre le prisonnier en liberté, leva l'excommunication, et, profitant de la circonstance pour fortifier encore les droits de son église, rendit une sentence portant que le maire et dix des jurés noyonnais jureraient sur les saints Évangiles de ne jamais porter la main sur un chanoine, clerc ou serviteur de l'église de Noyon, et que, chaque année, ce serment serait solennellement renouvelé [1].

Vainqueur dans ses démêlés avec la bourgeoisie de Noyon, Gérard de Basoches triompha également des prétentions d'un puissant seigneur du voisinage, Enguerrand, sire de Coucy, au sujet de la mouvance du château de Quierey, ancienne résidence royale de Charles le Chauve. Il fut reconnu que l'évêque tenait le château en fief, aux droits du roi Philippe Ier, qui l'avait donné à Radhod II, un des prédécesseurs de Gérard, et que foi et hommage lui étaient dus par Enguerrand.

Gérard de Basoches figura au nombre des prélats et sei-

[1] « Juramentum majoris et juratorum.

« Item major et jurati, et communia, « singulis annis, jurabunt episcopo quod « non mittere manum in canonicos aut « clericos de choro Noviomensis ecclesiæ, « aut servientes eorum qui sunt de mani- « pastu ipsorum, nisi forte ipsi servientes « sint de communia Noviomensi, etc. etc. »

On voit, par ce serment que les bourgeois acceptèrent, quelle était la dépendance et la soumission de la commune vis-à-vis du pouvoir épiscopal. Cette subordination avait toujours existé, grâce à l'habileté de Baudry; elle se perpétua dans le XIIIe et le XIVe siècle. On peut s'en convaincre en ouvrant un registre conservé dans les archives de la mairie de Noyon, registre dont nous avons déjà parlé plus haut (page 14); on y trouvera parmi les serments que les maires, échevins et jurés, étaient tenus de faire chaque fois qu'ils étaient renouvelés, les mots suivants :

« Défense que le maire fait à la fenêtre de l'hôtel de ville lorsqu'il revient de prêter serment au chapitre :

« Je vous enjoins sur peine de corps et de castel, que pour discorde même contre aucun chanoine de Noion ou leurs clercs de chœur, ou à leurs serviteurs, il ne soit aucun qui crie commune, et, s'il advenoit que aucun le feist, il encourroit et peine de corps et de castel. »

gneurs que Louis VIII, à son lit de mort, fit jurer d'être fidèles à son fils. (Novembre 1226.)

On le voit assister aux obsèques de Louis VIII et au sacre de saint Louis.

1228. — Nicolas de Roye. De la noble et ancienne maison de Roye. Destiné d'abord au métier des armes, il entra dans les ordres et fut sacré évêque. Sous ce prélat, nouveaux conflits entre le chapitre et la commune. L'évêque intervint, et, tout en donnant quelques satisfactions aux bourgeois, confirma les droits du chapitre.

240. — Pierre Ier dit Pierre Charlot. Fils naturel de Philippe-Auguste; élu évêque à l'âge de quinze ans. Son précepteur, Guillaume le Breton, lui a dédié sa Philippéide. Dans sa dédicace, le poëte exalte les qualités et les talents de son élève.

— Petro Karloto Philippi regis Francorum filio. S.

Tu quoque fautor ades, Karlote, simillima regis
Magnanimi proles, cui te natura creatrix
Ut regale genus signis probet indubitatis,
Corporis esse dedit similem, mentisque vigore, etc.

Ces louanges, et bien d'autres que nous supprimons, étaient-elles méritées? il est permis d'en douter.

1250. — Vermond de la Boissière. Ce prélat ne jette pas plus d'éclat que son prédécesseur. Il fut enterré dans le chœur de la cathédrale, du côté droit; sa tombe était couverte d'une lame de cuivre sur laquelle étaient gravés ces vers :

Varmundus jacet hic, antistes Noviomensis,
Hic pius, hic mundus, et dictus Boisseriensis.
Deseruit mundum, cum Christo scandit ad astra.
Hunc trahe Varmundum post te, Deus, ad tua castra.
Anno milleno bis centum septuageno
Ac annis binis sanctissimus est ibi finis.

On voit par cette épitaphe qu'il n'y avait pas grand'chose à dire de Vermond de la Boissière.

1272. — Guy des Prez. Il était de la même maison que son prédécesseur. Nous avons déjà vu que ce prélat fit de nombreuses améliorations dans son église, entreprit diverses constructions et entre autres la chapelle de sainte Luce et de sainte Marguerite. C'est pendant son épiscopat qu'éclata le fameux incendie de 1293.

1297. — Simon de Nesle. Fonda une chapelle en l'église de Noyon en mai 1300. (Levasseur, p. 967.) C'est aussi pendant son épiscopat que furent fondées quatre chapelles par Raoul de Clermont, sire de Nesle.

1301. — Pierre de Ferrière. Ne tint le siége que pendant deux ans environ, et n'est connu que de nom.

1304. — André de Crécy dit le Moine. Fondateur des chartreux du mont Saint-Louis ou mont Regnaud, à la porte de Noyon. C'est le seul acte de son épiscopat dont on garde mémoire. Il renonça à l'évêché pour disposer plus tranquillement de sa vie, et s'en alla mourir à Avignon.

1315. — Florent de la Boissière. Troisième évêque de la maison de la Boissière. Il était fort âgé lors de son élection, ayant été cinquante-six ans chanoine avant de devenir évêque. Il mourut au bout de deux ans.

1317. — Foucaud. Il était d'une haute naissance; son père était vicomte de Rochechouart. Il n'y a pas autre chose à en dire.

1331. — Guillaume Ier. Son père se nommait Mathieu Bertrand. Malgré ce nom roturier, il était de bonne noblesse. Mathieu Bertrand portait d'argent à trois roses de gueules, au cœur d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or à la bordure de gueules. Son fils gouverna bien son diocèse, sans avoir rien fait dont le souvenir se soit conservé.

1338. — Étienne Aubert, depuis Innocent VI. Avocat célèbre à Limoges, puis juge de la sénéchaussée de Toulouse, Étienne Aubert entra dans les ordres et fut élu par le seul ascendant de ses vertus évêque de Noyon. Quatorze ans plus tard, en 1352, le pape

Clément VI vint à mourir, et Étienne Aubert, alors évêque de Clermont, se vit, à son grand étonnement, appelé à le remplacer. Il fit preuve, comme souverain pontife, de la plus rare sagacité, et d'un zèle aussi actif que clairvoyant. Il travailla à réunir les Églises grecque et latine, et peu s'en fallut qu'il n'y parvînt. Il protégea Pétrarque contre d'absurdes ennemis qui l'accusaient de magie. En un mot, Étienne Aubert doit prendre place parmi les esprits les plus distingués du XIVe siècle.

1342. — Pierre d'André.

1348. — Bernard Lebrun.

1349. — Guy de Comberu.

1350. — François de Cocquerel.

1351. — Philippe Ier d'Arbois.

1352. — Jean de Meulan.

On ne connaît de ces six évêques que leurs noms, et encore varie-t-on sur la manière de les écrire. On n'est pas d'accord non plus sur les dates de leur avénement et de leur mort.

1352. — Gilles de Lorris. Ce prélat ne s'est pas beaucoup plus illustré que ses prédécesseurs. Mais son épiscopat a au moins cela de remarquable qu'il a duré près d'un tiers de siècle, environ trente-six ans.

1388. — Philippe de Moulins. Après avoir fait beaucoup de bien à l'église de Noyon, en instituant de nombreuses et utiles fondations, il fut créé par le roi Charles VI président de la cour des Aides. « Pour régler les finances en France (dit Estienne Pasquier), on y establit des généraux des finances et de justice; et, pour les authoriser davantage, on les prit du corps de l'Église, comme archevêques et évêques, afin que le peuple y eust plus de créance. » Par lettre du 28 février 1388, Charles VI commit pour chef de la cour des Aides l'évêque de Noyon.

1409. — Pierre (IV) Fresnel. Il était d'abord évêque de Lisieux. Appelé à l'évêché de Noyon, il l'occupa pendant six ans; puis, en

1415, il le résigna pour retourner à Lisieux. Il était du parti du duc d'Orléans, et, après l'assassinat de ce prince, il fut emprisonné et subit une assez longue captivité.

1415. — Raoul de Coucy. Évêque de Metz dès son jeune âge, il fut élu, vingt-huit ans après, évêque de Noyon. Dans cette année (1415), le 24 octobre, fut livrée la malheureuse bataille d'Azincourt, la journée des éperons.

C'est sous l'épiscopat de Raoul, en 1422, que nous voyons le chapitre, après avoir accepté des livres dont l'évêque lui avait fait présent, décider qu'il serait construit une bibliothèque. (Voir plus haut, page 146.)

1426. — Jean de Mailly. Après le décès de Raoul de Couey, le chapitre fut dans un grand embarras. Le duc de Bedfort et le duc de Bourgogne avaient chacun leur candidat pour l'évêché de Noyon. Les chanoines, n'osant encourir la colère ni de l'un ni de l'autre, prirent le parti d'élire les deux candidats et de prier le pape de vouloir bien choisir entre eux. Le pape choisit Jean de Mailly, parent du roi d'Angleterre. Le nouvel évêque se rendit à Paris, le 17 septembre 1428, pour rendre hommage au monarque anglais en qualité de pair de France et de comte de Noyon. Il fut ensuite nommé garde des sceaux de Henri V.

Il prit part au procès de Jeanne d'Arc, et assista, dans la cathédrale de Paris, au sacre de Henri VI. Mais, lorsque le dauphin eut reconquis son royaume, Jean de Mailly se rangea de son parti, vint à Tours lui prêter serment et contribua à la révision du procès de la Pucelle. Plus tard, en 1443, il reçut processionnellement son nouveau roi dans la ville de Noyon, « avec apparat de musique, de sonnerie et carillon de cloches, le grand autel paré comme aux octaves des reliques. » Il tenait à racheter ses vieux péchés.

Jean de Mailly soutint contre son chapitre un procès au sujet de la propriété des reliques de saint Éloi. Ce procès dura plus de soixante ans. Les chanoines finirent par gagner leur cause.

1473. — Guillaume (II) Marafin. L'épiscopat de Jean de Mailly avait duré quarante-sept ans. Celui de son successeur en dura près de trente. Ils occupèrent à eux deux le xve siècle presque tout entier. « Sous Guillaume Marafin fut renouvellé l'arrest touchant le serment solennel des maires et eschevins de la ville qui se fait par chacun an et sur les reliques de M^r saint Éloi au palais épiscopal. » (Levass. 1070.) Pendant cet épiscopat, le Noyonnais fut ravagé par les guerres entre Louis XI et le duc de Bourgogne. Depuis plus d'un siècle, cette malheureuse province n'avait cessé d'être le théâtre de la guerre.

La paix ne régnait nulle part, car Marafin et son chapitre furent constamment en querelle. Il est vrai qu'il était parvenu à l'épiscopat d'une manière peu régulière. Le roi Louis XI avait fait signifier aux chanoines qu'il voulait pour évêque Guillaume Marafin et non point autre. Les chanoines cédèrent, mais gardèrent rancune au prélat et lui firent rude guerre.

1502. — Charles de Hangest. Marafin étant mort, les chanoines firent supplier le roi de les laisser libres cette fois d'élire leur évêque. Le roi, ce n'était plus Louis XI, leur répondit qu'ils étaient libres, mais il leur *recommanda* Charles de Hangest, neveu de son ministre favori, le cardinal d'Amboise. Le chapitre prit au sérieux la liberté qu'on lui rendait, et se livra, pendant plusieurs séances, à l'exercice de son droit. Enfin, après de nombreux scrutins, Charles de Hangest fut élu [1].

C'est sous son épiscopat que la bibliothèque *rotée* par le chapitre sous Raoul de Coucy, en 1422, fut définitivement construite. (Voir Levass. p. 1111, et ci-dessus, p. 147.)

En 1516, le feu prend à la cathédrale, la nuit, sur les dix heures du soir : il est éteint quelque temps après.

Le 1er août 1525, Charles de Hangest résigne son évêché à

[1] Les chanoines étaient si heureux de rentrer en possession de leur antique droit d'élection, qu'ils ressuscitèrent, dans cette circonstance, tous leurs anciens usages. Ils portèrent eux-mêmes dans leurs bras le nouvel élu sur son siége, le placèrent sur le grand autel, et le rapportèrent devant son trône.

Jean de Hangest, son neveu, et se réserve seulement le titre et les fonctions de vicaire général. C'est en cette qualité qu'il posa la première pierre de la chapelle neuve ou chapelle de l'Assomption de la Vierge, en 1528.

Il mourut le 29 juin de la même année. Sa mémoire fut bénie et vénérée par tous les chanoines, qui l'appelaient le Bon Évêque.

1532. — Jean de Hangest. Bien qu'il fût en possession du titre depuis 1525, Jean de Hangest ne devint réellement évêque que sept ans après, lorsqu'il eut atteint vingt-sept ans et qu'il put être sacré.

Il ne marcha pas sur les traces de son oncle, et, dès son entrée, il montra les dents au chapitre. Bientôt les procès recommencèrent comme au temps de Jean de Mailly et de Marafin.

C'est sous son épiscopat qu'éclatèrent les incendies de 1552 et 1557.

En 1577, Charles de Hangest mourut à Paris, au grand contentement de son chapitre, qu'il tenait en échec depuis quarante ans. Levasseur avoue pourtant qu'il était homme de science et très-orthodoxe [1], mais il avait la fureur des procès, ne résidait presque jamais à Noyon, et *portait barbe longue* contre l'usage et les canons. Les chanoines furent si scandalisés de cette barbe longue, qu'ils lui refusèrent l'entrée au chœur jusqu'à ce qu'il se fût mis en état décent. Cette barbe devint l'origine d'un long procès sur lequel vingt autres vinrent se greffer.

1578. — Claude d'Angennes. De la famille de Rambouillet. Il fut, comme Jean de Hangest, pourvu et non élu. Les procès continuèrent. Mais, cette fois, le chapitre était l'agresseur. L'évêque n'avait pas l'humeur belliqueuse : il abandonna la partie. Se voyant obligé de plaider au lieu de prêcher, de solliciter ses juges au lieu de visiter ses ouailles, la place ne lui sembla plus tenable, et, au

[1] Colliette, au contraire, le soupçonne d'avoir eu du penchant pour l'hérésie. Son frère, François de Hangest, était un zélé protestant.

bout de dix ans, il résigna son évêché pour passer à celui du Mans.

1588. — Gabriel de Bleigny. Il était évêque depuis quelques jours seulement, lorsque la nouvelle de la mort de MM. de Guise parvint à Noyon. La ville et le chapitre se déclarèrent aussitôt pour la ligue. Le nouvel évêque eût voulu ne point prendre de parti. C'était un homme d'église, rompu aux affaires ecclésiastiques, mais sans passions politiques. Il résida peu à Noyon, et mourut à Péronne en 1592.

1593. — Jean Munier. Issu de parents pauvres, homme de bien et de science, il fut nommé évêque de Noyon, mais non promu, la mort l'ayant surpris avant qu'il fût en possession de son siége. « Cette nomination, dit Levasseur, ne pleut à tous à cause de sa vile extraction, qui sembloit y contredire, pour estre icelle par trop éloignée de la qualité d'un pair de France et comte de Noyon. »

1595. — Charles de Balsac. Noyon, ville ligueuse et anti-royaliste, fut prise par le roi en 1591, reprise par les ligueurs en 1593, et enfin définitivement soumise en février 1595. Le roi, usant du droit du vainqueur, *donna* l'évêché de Noyon à Antoine d'Estrées, père de la célèbre Gabrielle, lequel en disposa incontinent en faveur de messire Charles de Balsac, premier archidiacre de Rouen. Il n'était plus question d'élection, et néanmoins le chapitre crut devoir faire bon et magnifique accueil à son nouveau prélat.

Charles de Balsac résida peu à Noyon; il occupait de grandes charges et assistait souvent au parlement en qualité de pair. Il fut de mœurs très-pacifiques, et mourut regretté de ses ouailles et de son chapitre.

1626. — Henry de Baradat. Gentilhomme de la chambre du roi, seigneur de Damery, baron de Thou; nommé évêque par le roi, sacré à Paris par M. de Gondy. Levasseur, qui écrivait sous son épiscopat, le loue avec hyperbole. C'était un homme ordinaire, mais bon et charitable. Il fit une nouvelle édition du bré-

viaire et du missel de Noyon, et réforma quelques monastères de son diocèse. Une maladie de poitrine l'enleva en 1660.

1661. — François de Clermont-Tonnerre. Cet évêque de Noyon s'est acquis une véritable célébrité par son excessive vanité aristocratique. La Bruyère a fait son portrait; on ne tarirait pas s'il fallait rapporter tous les traits de sot orgueil dont se compose sa vie. C'est à lui qu'il arriva de dire à ses auditeurs : *canaille chrétienne*, ne pouvant pas se résoudre à les appeler mes frères. Dans son discours de réception à l'Académie française, il ne disait pas un seul mot de son prédécesseur Barbier de Haucourt; l'Académie lui ayant demandé de se conformer à l'usage, il répondit *qu'il s'était fait une loi de ne jamais loner de roturiers*. C'est lui qui, dans sa dernière maladie, disait à Dieu : *Seigneur, ayez pitié de ma grandeur;* et c'est encore à lui qu'on prête le mot fameux que Dangeau met dans une autre bouche : « Dieu y regardera à deux fois avant de damner un homme de ma qualité. »

Madame de Coulanges écrivait à Madame de Sévigné (le 10 décembre 1694) : « M. de Noyon fait toujours à la cour une figure principale; il est le seul présentement qui y soit, et la cour a toujours besoin d'un pareil amusement. »

Ce personnage de comédie mourut le 5 février 1701, après un épiscopat de quarante ans.

Pendant le XVIIIe siècle, le siége de Noyon a été occupé par six évêques sur le compte desquels on ne possède aucun renseignement. Nous nous bornerons à citer leurs noms.

1701. — Claude Maur, fils d'Urbain d'Aubigné.
1707. — Charles François de Châteauneuf.
1721. — Claude II de Rouvroi Saint-Simon.
1733. — Jean François, fils de François-Isaac de la Cropte de Bourzac.
1766. — Charles de Broglie.
1777. — Louis-André Grimaldi. Dernier évêque.

La plupart des évêques qui figurent sur cette longue liste

chronologique, ont été ensevelis dans l'église Notre-Dame de Noyon; mais il n'existe aujourd'hui aucun vestige de leurs tombeaux. Il faut qu'à l'époque révolutionnaire on se soit appliqué, avec un soin particulier, à détruire les tombes épiscopales, ou au moins à faire disparaître les pierres qui les recouvraient. Ce qui semble indiquer que cette destruction dut être systématique, c'est qu'on a laissé subsister dans l'église un très-grand nombre de pierres tumulaires de toutes les époques, mais consacrées à des mémoires plus modestes. Ainsi nous trouvons beaucoup d'inscriptions qui nous parlent de chanoines, de chantres, de sous-chantres, de chapelains, d'écolâtres, de trésoriers, ou même de simples laïcques tels qu'avocats, médecins, conseillers, etc. etc. mais pas un seul fragment de marbre ou de pierre sur lequel soit écrit le nom d'un évêque, comte de Noyon et pair de France.

Quoique les pierres tumulaires de cette ancienne cathédrale ne couvrent que des cendres obscures, elles n'en sont pas moins dignes d'intérêt. Ce ne sont pas seulement les inscriptions, la forme des lettres et leur disposition qui méritent d'être étudiées : l'artiste, de même que l'antiquaire, y peut trouver son profit. Quelques-unes de ces pierres sont aussi remarquables comme objets d'art, comme œuvre de sculpture ou plutôt de gravure en creux, que comme monuments paléographiques.

Nous aurions pu donner des *fac-simile* de ces pierres tumulaires ou tout au moins les décrire et en discuter la valeur; mais c'eût été sortir des bornes de notre travail. Il y aurait là matière à un ouvrage spécial. Déjà M. l'abbé Magne en a jeté les bases dans un mémoire plein d'observations utiles[1].

[1] Ce mémoire a été publié dans le Bulletin monum^t de M. de Caumon, t. X. Caen, 1844.

Les inscriptions les plus importantes qui existent encore dans l'ancienne cathédrale de Noyon ont été fidèlement recueillies par lui.

Nous ne ferons qu'une seule remarque, la seule qui se rapporte directement à notre sujet. Parmi ces pierres tumulaires si nombreuses, il n'en est pas une seule qui soit antérieure au XIIIe siècle. Nouvelle preuve, s'il en était besoin, qu'avant l'an 1200 les travaux de reconstruction de l'église Notre-Dame de Noyon ne devaient pas être complétement terminés.

CONSOLE SCULPTÉE À L'ENTRÉE DU CHŒUR.

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

TABLE
DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.
ESSAI ARCHÉOLOGIQUE.

Pages

§ 1er. Quel est le but de cet essai. 1
§ 2e. Description de l'église Notre-Dame de Noyon. 4
§ 3e. A quelle époque cette église a-t-elle été construite? Silence des monuments écrits. 12
§ 4e. A défaut de traditions écrites, comment déterminer l'âge d'un monument? L'histoire ne fournit-elle pas toujours des révélations indirectes? Le style de l'architecture n'est-il pas un témoin véridique? 19
§ 5e. Réponse à ceux qui pensent qu'il est impossible de classer chronologiquement les monuments du moyen âge. 35
§ 6e. Application des principes développés dans le paragraphe précédent. 71
§ 7e. Que faut-il entendre par ces mots : époque de transition? 77
§ 8e. L'église Notre-Dame de Noyon est un monument de transition. Époque probable de sa reconstruction. 108
§ 9e. Aperçus historiques sur la révolution architecturale dont le XIIe siècle est témoin. 118
§ 10e. Conclusion. 132

DEUXIÈME PARTIE.
DESCRIPTION DES PLANCHES.

Planche 1re. Plan du rez-de-chaussée. 135
——— 2e. Plan du premier étage. 150
——— 3e. Façade occidentale. 151

		Pages
Planche 4e.	Façade méridionale	157
— 5e.	Plan, coupe et élévation du cloître	160
— 6e.	Coupe transversale	162
— 7e.	Coupe longitudinale	164
— 8e.	Détails d'un transsept	170
— 9e.	Détails de deux travées de la nef	172
— 10e.	Plan de l'abside (rez-de-chaussée et premier étage)	174
— 11e.	Bases, chapiteaux, plan des piliers	177
— 12e.	Corniches, arcs-doubleaux, nervures et moulures diverses	180
— 13e.	Porte de la sacristie	183
— 14e.	Chapiteaux des chapelles du chœur	185
— 15e.	Armoire et bahuts dans la salle du Trésor	190
— 16e.	Plan, coupe et élévation d'une fenêtre de la sacristie et d'une fenêtre de la salle du chapitre	193
— 17e.	Éperons du porche	195
— 18e.	Détails	197
— 19e.	Façade, coupe et détails de la salle du chapitre	199
— 20e. — 21e.	Chapiteaux	201
— 22e.	Vue cavalière de l'église et de la salle du chapitre	203
— 23e.	Tableau comparatif de vingt-deux plans d'églises à transsepts arrondis	204
Explication des vignettes		228
Liste chronologique des évêques de Noyon		233

FIN DE LA TABLE.

MAS 2021567

Digitized by Google